SOMMAIRE

PC 1 - Plan de situation
PC 1.1 - A2 : Ech 1/20 000ème, situation
PC 1.2 - A2 : Ech 1/10 000ème, parcellaire

PC 2 - Plan de masse
PC 2.1 - A0: Plan masse général du projet
PC 2.2 - A0: Zoom sur aciérie
PC 2.3 - A0: Zooms divers
PC 2.4 - A0 : Plan sécurité incendie

PC 3 & 5 - Coupes, Façades & Plans de toitures

5.1, 5.2	Bâtiment 1 - A2 - Sous-station électrique 225KV
5.3, 5.4	Bâtiment 2 - A2 - Sous-station électrique principale 225/36KV
5.5, 5.6	Bâtiment 5 - A3 - Bâtiment process air comprimé
5.7	Bâtiment 10 - A3 - Pompes pour la lutte contre l'incendie
5.8, 5.9, 5.10	Bâtiment 12 - A3 - Bâtiment électrique utilitaire
5.11, 5.12, 5.13	Bâtiment 82 - A1 & A0 - Structure pour canalisations et conduits
5.14	Bâtiment 84 - A3 - Bâtiment de communications pour le dépôt de ferraille
5.15, 5.16	Bâtiment 86 - A2 - Bâtiment avec pompes de l'usine pour le refroidissement de l'air et le traitement de l'eau
5.17, 5.18	Bâtiment 88 - A0 & A1 - Structure pour refroidisseurs à air
5.19	Bâtiment 89 - A3 - Pompe à eau industrielle
5.20	Bâtiment 90 - A3 - Pompe pour eau osmosée
5.21, 5.22	Bâtiment 95 - A2 & A1 - Convoyeurs pour alliages et additifs
5.23, 5.24	Bâtiment 206 - A2 - Salle de contrôle extérieure
5.25	Bâtiment 209 - A3 - Bâtiment process avec vannes
5.26, 5.27, 5.28, 5.29, 5.30	Bâtiment 220 - A0 & A1 - Bâtiment principal (SMP) contenant l'aciérie
5.31, 5.32	Bâtiment 222 - A1 & A2 - Filtre et cheminée
5.33, 5.34	Bâtiment 228 - A2 - Filtre et cheminée
5.35, 5.36	Bâtiment 240 - A2 - Salle de contrôle dans le bâtiment principal (220)
5.37, 5.38	Bâtiment 242 - A2 - Route couverte entre l'actuelle et la nouvelle aciérie
5.39, 5.40	Bâtiment 243 - A2 - Bâtiment social
5.41	Bâtiment 246 - A1 - Bâtiment de stockage (ouvert)
5.42	Bâtiment 247 - A3 - Pompe de surpression pour eau incendie
5.43	Bâtiment 248 - A3 - Pompe à eau ultra pure
5.44	Bâtiment 323 - A3 - Bâtiment électrique pour le convoyeur Z1
5.45, 5.46	Bâtiment 325 - A1 - Convoyeur X1
5.47	Bâtiment 342 - A3 - Bâtiment électrique pour le convoyeur X1

PC 4 - Notice descriptive
3 A4 et 1 A3 : Notice descriptive et détails des surfaces plancher et emprises au sol

PC 6 - Insertion paysagère
PC 6.1 : Insertion paysagère
PC 6.2 : Vue aérienne du projet (3D)
PC 6.3 : Vue aérienne du projet (3D)

PC 7 & 8 - Photographies proches & lointaines
PC 7-8.1 : Photographies
PC 7-8.2 : Photographies
PC 7-8.3 : Photographies

PC 11 - Etude d'impact
A4 - 39 pages : Résumé non technique de l'étude d'impact

PC 12 - Attestation relative au respect des règles de construction parasismique

PC 13 - Attestation certifiant la réalisation d'une étude relative au PPRT

PC 16.1 - Attestation de respect des exigences thermiques
Bâtiment 206
Bâtiment 240
Bâtiment 243

PC 31.1 - OIN (Port Dunkerque)
Attestation 1
Attestation 2

PC A1- Plan masse des bâtiment à démolir

PC A2- Photographie des bâtiments à démolir

CERFA 13409-16

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

"LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINÉ A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE."

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra F-93210 Saint-Denis

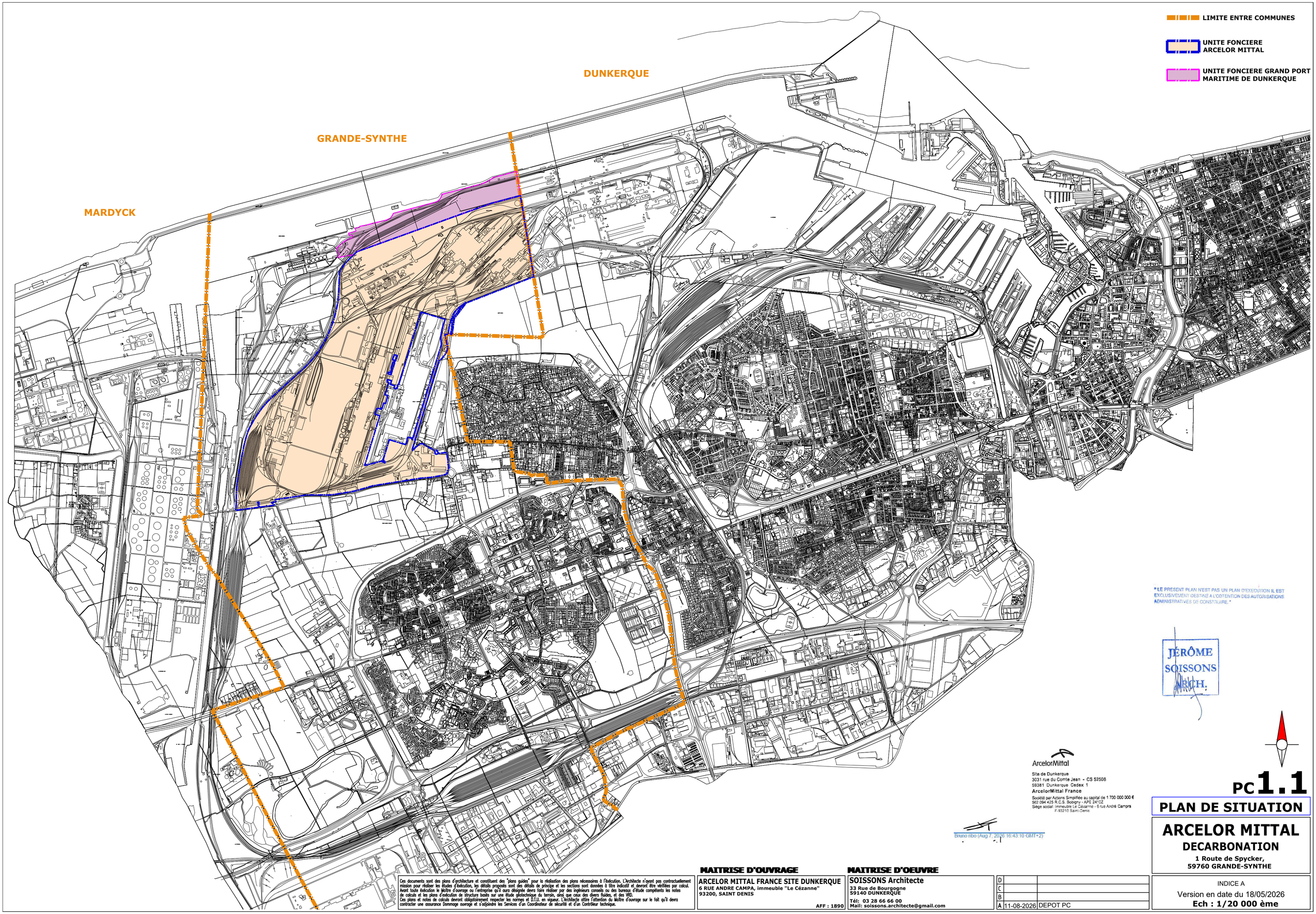
MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

D		
C		
B	15-09-2026	PIECES COMPLEMENTAIRES
A	11-08-2026	DEPOT PC

INDICE A
Version en date du 30/09/2026
A3



LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE.

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

PC 1.1

PLAN DE SITUATION

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
1 Route de Spycker,
59760 GRANDE-SYNTHE

INDICE A
Version en date du 18/05/2026
Ech : 1/20 000 ème

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

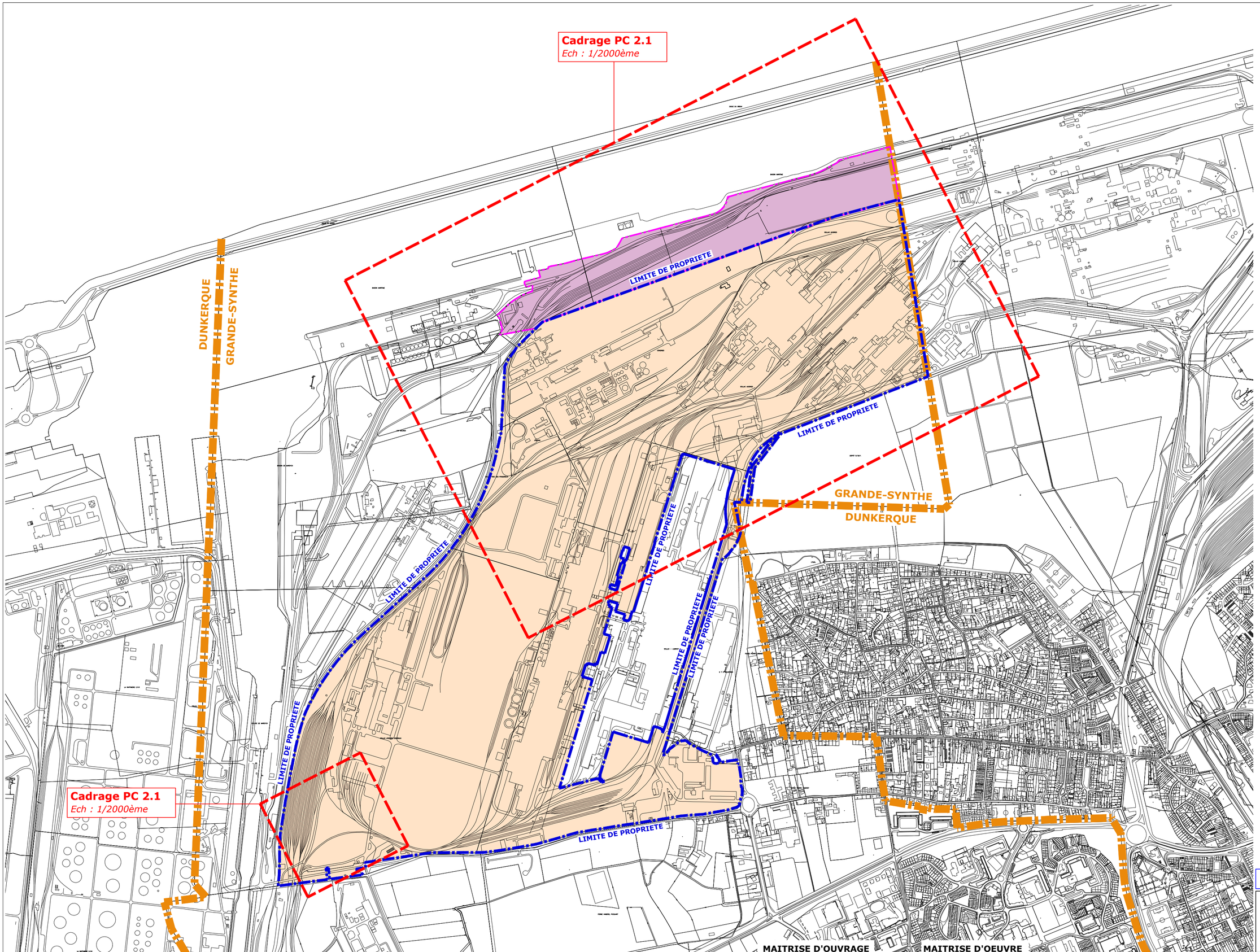
MAITRISE D'OUVRAGE

ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC



LIMITE ENTRE COMMUNES

UNITE FONCIERE ARCELOR MITTAL

UNITE FONCIERE GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE

UNITE FONCIERE SUR LA COMMUNE DE DUNKERQUE :

PARCELLES	SURFACE(m²)
000 AR 9	58540
000 AS 57	396932
000 AS 58	3992
000 AS 59	6336
000 AS 62	759002
000 AT 121	967
000 AT 140	649484
000 AO 91	38620
000 AO 155	184823
000 AN 153	956698
000 AN 158	4229
000 AN 159	5811
UNITE FONCIERE	3065434

UNITE FONCIERE DONT LA PROPRIETE APPARTIENT AU GPMD :

PARCELLES	SURFACE(m²)
000 AR 10	88389
000 AR 11	68343
000 AR 7	43093
000 AR 5	49995
000 AR 6	17504
000 AP 15	3161
000 AP 85	61407
UNITE FONCIERE	331892

LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE.

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52506
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social : Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

PC 1.2

PLAN DE SITUATION

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
1 Route de Spycker,
59760 GRANDE-SYNTHE

INDICE A
Version en date du 18/05/2026
Ech : 1/10 000 ème

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE

ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

Vue 5

Vue 6

Vue 7

Cadrage A PC 2.3
Ech : 1/500ème

Cadrage PC 2.2
Ech : 1/500ème

Cadrage B PC 2.3
Ech : 1/500ème

Cadrage C PC 2.3
Ech : 1/500ème

Cadrage E PC 2.3
Ech : 1/500ème

Cadrage D PC 2.3
Ech : 1/500ème

Cadrage F PC 2.3
Ech : 1/500ème

LIMITE DE PROPRIETE GPMD

LIMITE DE PROPRIETE ARCELOR MITTAL

COMMUNE DE GRANDE-SYNTHE

COMMUNE DE DUNKERQUE

CONVOYEUR X1

SILO
Ht. +6.0m

325

FILTRE ET CHEMINEE
Ht. Cheminée +92.0m
Ht. Filtre +24.8m
Ht. Silo +27.0m

222

BÂTIMENT SOCIAL
Ht. Acrotère +20.45m
Ht. Acrotère +16.28m

243

BÂTIMENT PROCESS AVEC VANNES
Ht. Acrotère +5.20m

209

206

SALLE DE CONTRÔLE
Ht. Acrotère +15.85m

246

BÂTIMENT DE STOCKAGE OUVERT (AUVENT)
Ht. Toit +18.15m

10

POMPES POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE
Ht. Acrotère +4.90m

342

BÂTIMENT ELECTRIQUE POUR LE CONVOYEUR X1
Ht. Acrotère +6.62m

2

SOUS-STATION ELECTRIQUE PRINCIPALE 225/36KV
Ht. Faîtage +11.50m
Ht. Egout +11.00m

TRANSFORMATEURS ELEC.

FILTRES

240

SALLE DE CONTRÔLE INTERNE
Ht. Sol +8.1m

STRUCTURE POUR REFROIDISSEURS A AIR
Ht. Racks +11.00m
Ht. Plateforme +3.60m

Vue 9

88

82

SILO
Ht. +15.0m

SILO
Ht. +21.6m

SILO
Ht. +14.0m

SILO
Ht. +8.8m

Vue 10

CONVOYEUR Z1
OBJET DE LA DEMANDE DE PC0592712600017

Vue 11

BÂTIMENT PRINCIPAL (SMP) - ACIERIE
Ht. max. +78.75m
+garde-corps soit +79.75m

323

BÂTIMENT ELECTRIQUE POUR LE CONVOYEUR Z1
Ht. Acrotère +6.80m

248

POMPE A EAU ULTRA PURE
Ht. Toit +5.60m
Ht. Egout +4.95m

228

FILTRE ET CHEMINEE
Ht. Cheminée +52.00m
Ht. Filtre +25.20m

220

242

Route couverte
Ht. Faîtage +10.55m
Ht. Toit +9.50m

Vue 8

95

CONVOYEUR
Ht. max. +66.0m
Ht. Structures +56.9m
et +55.7m

BÂTIMENT DE COMMUNICATION POUR LE DEPÔT DE FERRAILLES
Ht. Faîtage +5.07m
Ht. Egout +4.88m

POMPE A EAU INDUSTRIELLE
Ht. Faîtage +5.60m
Ht. Egout +4.95m

84

89

5

86

12

Vue 12

Vue 14

BÂTIMENT DE PROCESS AIR COMPRIME
Ht. Faîtage +8.16m
Ht. Egout +7.40m

BÂTIMENT AVEC POMPES POUR REFROIDISSEMENT DE L'AIR ET TRAITEMENT DE L'EAU DE L'USINE
Ht. Faîtage +8.17m
Ht. Egout +6.75m

BÂTIMENT ELECTRIQUE UTILITAIRE
Ht. Acrotère +8.67m
Ht. Toit +5.22m
Ht. Egout +4.80m

Création des voiries, notamment celles qui mènent au futur dépôt de ferraille. Ce dernier fera l'objet d'un permis ultérieur.

82

STRUCTURE POUR CANALISATIONS ET CONDUITS
Ht. Max. +20.50m
Ht. Min. +6.50m

POMPE POUR EAU OSMOSEE
Ht. Faîtage +5.60m
Ht. Egout +4.95m

90

POMPE DE SURPRESSION POUR EAU INCENDIE
Ht. Faîtage +4.03m
Ht. Egout +3.76m

247

1

Vue 13

SOUS-STATION ELECTRIQUE 225KV
Ht. Faîtage +11.95m
Ht. Egout +11.29m
Ht. Acrotère +7.60m

STRAP - NATO

OTAN

Bassin

Zone de stockage

UNITE FONCIERE APPARTENANT AU GPMD	UNITE FONCIERE APPARTENANT A ARCELOR MITTAL
CLOTURE INTERNE	ROUTES PRINCIPALES EN ASPHALTE
BARRIERE POUR CONTROLE D'ACCES	ROUTE BETONNEE POUR TRANSPORT SCORIES
ASSAINISSEMENT VERS REGARD	ROUTE BETONNEE POUR TRANSPORT FERRAILLE
CANALISATIONS POUR EAUX DE PLUIE ET EAUX USEES	ROUTES CONCERNEES PAR LE PROJET DEJA EXISTANTES
ZONE OU L'ASSAINISSEMENT SERA RACCORDE AU SYSTEME EXISTANT SUR SITE	ROUTE DE SECOURS - SORTIR CAMION DE POMPIERS

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement à diriger l'exécution des travaux, il ne pourra être tenu responsable des erreurs ou omissions qui pourraient être relevées sur ces documents. Il appartient à l'entreprise avant toute exécution de l'ouvrage ou technique qu'il aura désignée dans son métier par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'études compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique de terrain, ainsi que tous les divers fluides, et des VRD.
L'entreprise devra également vérifier impérativement sur place toutes les cotes avant toute exécution de l'ouvrage. Les plans d'exécution de l'ouvrage sur le fait qu'il devra contacter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
4 RUE ANDRE CAMPRA, Immeuble "Le Clairevoie"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 rue Jacquemars Giélée
59000 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

INDICE A
Version en date du 24/07/2026
A0 - Ech : 1/2000 ème

LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES CE DONT IL S'AGIT.

JÉRÔME SOISSONS ARCHITECTE

ArcelorMittal

Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean – CS 93506
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 750 000 000 €
552 120 222 RCS Nanterre – TVA FR 52 552 120 222
Siège social : 24 Cours de Valmy – 92 Tour A La Défense Cedex

PC 2.1

PLAN GENERAL

PLAN MASSE

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

325
CONVOYEUR X1

222
FILTRE ET CHEMINEE
Ht. Cheminée +92.0m
Ht. Filtre +24.8m
Ht. Silo +27.0m

243
BÂTIMENT SOCIAL
Ht. Acrotère +20.45m
Ht. Acrotère +16.28m

BÂTIMENT PROCESS AVEC VANNES
Ht. Acrotère +5.20m

209

206

SALLE DE CONTRÔLE
Ht. Acrotère +15.85m

95

LIMITE DE PROPRIETE GPMD
LIMITE DE PROPRIETE ARCELOR MITTAL

TRANSFORMATEURS ELEC.

SOUS-STATION ELECTRIQUE PRINCIPALE 225/36KV
Ht. Faîtage +11.50m
Ht. Egout +11.00m

2

CREATION DE 51 PLACES DE STATIONNEMENT

FILTRE BIOLOGIQUE

STOCKAGE ELECTRODES AU SOL

STOCKAGE ELECTRODES AU SOL

TRANSFORMATEURS ELEC.

FILTRES

FILTRE BIOLOGIQUE

Note : Les eaux pluviales et les eaux usées seront collectées et dirigées vers deux filtres biologiques pour traitement sur site.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Zone conteneur

82
STRUCTURE POUR CANALISATIONS ET CONDUITS
Ht. Max. +20.50m
Ht. Min. +6.50m

323
BÂTIMENT ELECTRIQUE POUR LE CONVOYEUR Z1
Ht. Acrotère +6.80m

248
POMPE A EAU ULTRA PURE
Ht. Toit +5.60m
Ht. Egout +4.95m

228
FILTRE ET CHEMINEE
Ht. Cheminée +52.00m
Ht. Filtre +25.20m

BÂTIMENT PRINCIPAL (SMP) - ACIERIE
Ht. max. +78.75m
+garde-corps soit +79.75m

220

CONVOYEUR
Ht. max. +66.0m
Ht. Structures +56.9m
et +55.7m

95

240
SALLE DE CONTRÔLE INTERNE
Ht. Sol +8.1m

242
Route coverte
Ht. Faîtage +10.55m
Ht. Toit +9.50m

CONVOYEUR Z1
OBJET DE LA DEMANDE DE PC0592712600017

Route des salines

Zone de stockage Minerais

UNITE FONCIERE APPARTENANT AU GPMD
CLOTURE INTERNE
BARRIERE POUR CONTROLE D'ACCES
ASSAINISSEMENT VERS REGARD
CANALISATIONS POUR EAUX DE PLUIE ET EAUX USEES
ZONE OU L'ASSAINISSEMENT SERA RACCORDE AU SYSTEME EXISTANT SUR SITE

UNITE FONCIERE APPARTENANT A ARCELOR MITTAL
ROUTES PRINCIPALES EN ASPHALTE
ROUTE BETONNEE POUR TRANSPORT SCORIES
ROUTE BETONNEE POUR TRANSPORT FERRAILLE
ROUTES CONCERNEES PAR LE PROJET DEJA EXISTANTES
ROUTE DE SECOURS - SORTIR CAMION DE POMPIERS

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement accepté pour mission les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les autocns sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par celui-ci. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise s'il aura désigné devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'études compétents les notes de calculs et les plans d'exécution nécessaires à la réalisation de l'ouvrage. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte décline toute responsabilité en cas de non respect de ces règles. Il appartiendra au Maître d'ouvrage ou l'entreprise de contacter un assureur Dommage ouvrage et notamment les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue du Bourg-Dieu
59760 GRANDE-SYNTHE
Tél: 03 28 64 66 40
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EN LIEU D'UN SIMPLE CROQUIS A L'ECHELLE DESTINE A AVOIR UNE VALEUR D'EXECUTION CEGA AUTOGUIDAGE NONPERMETTANT DE CONSTRUIRE.

JÉRÔME SOISSONS ARCHITECTE

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
1021 rue du Comte Jean – CS 93508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 750 000 000 €
567 560 497 RCS Nanterre – TVA FR 67 567 560 497
Siège social: Tour Maine-Montparnasse, 33 Avenue du Maine
BP 80001 Saint-Cloud

PC2.2

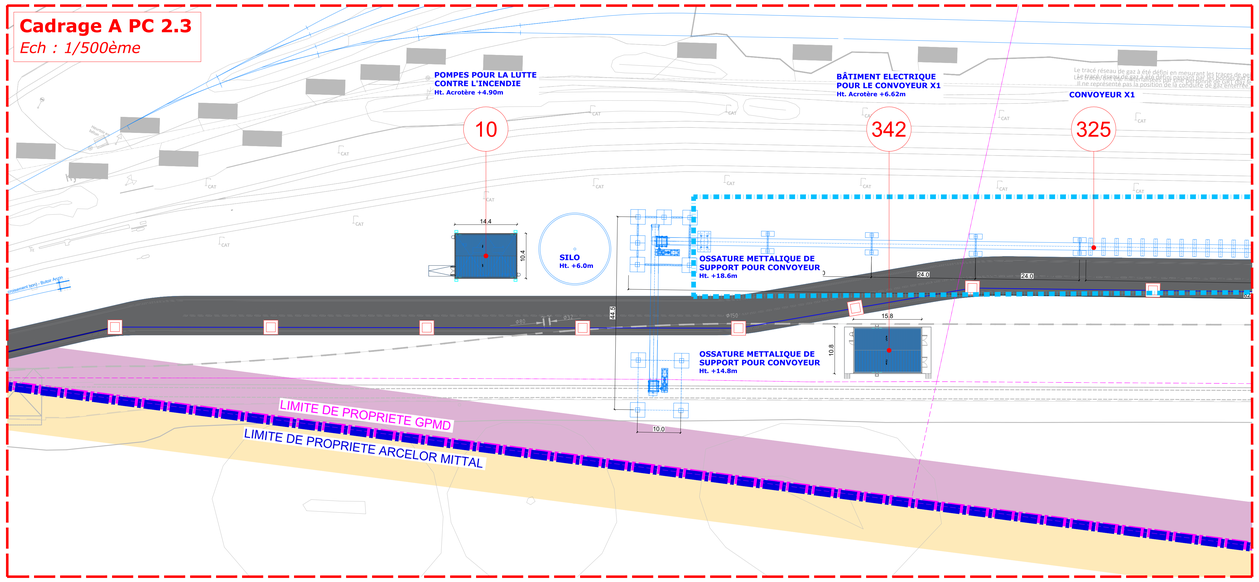
ZOOM 1

PLAN MASSE

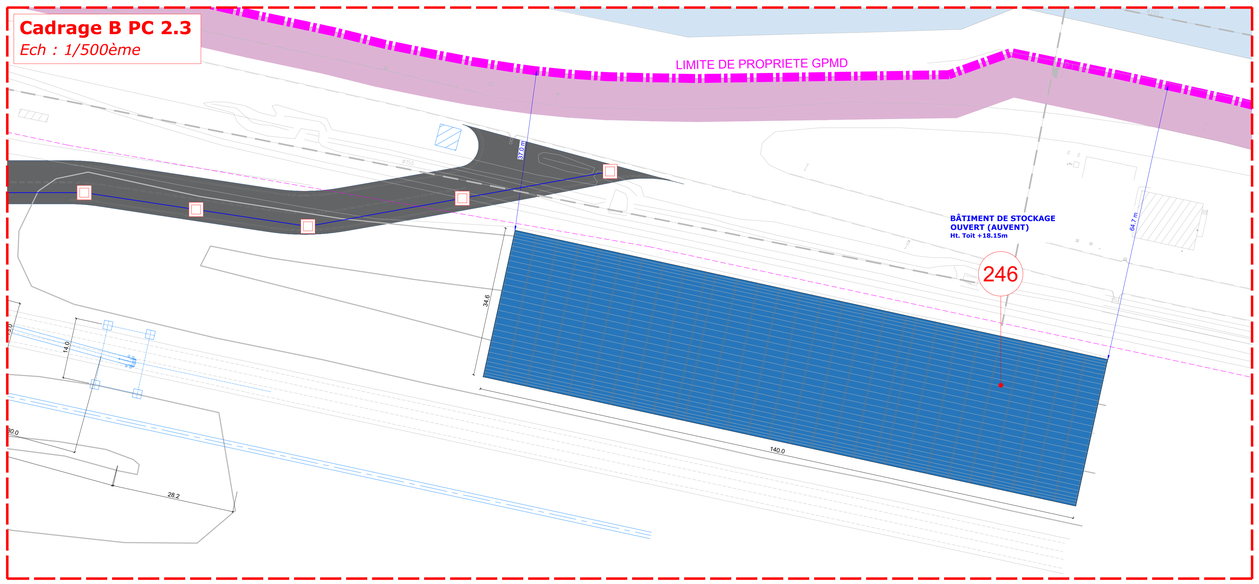
ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

INDICE A
Version en date du 24/07/2026
A0 - Ech : 1/200 ème

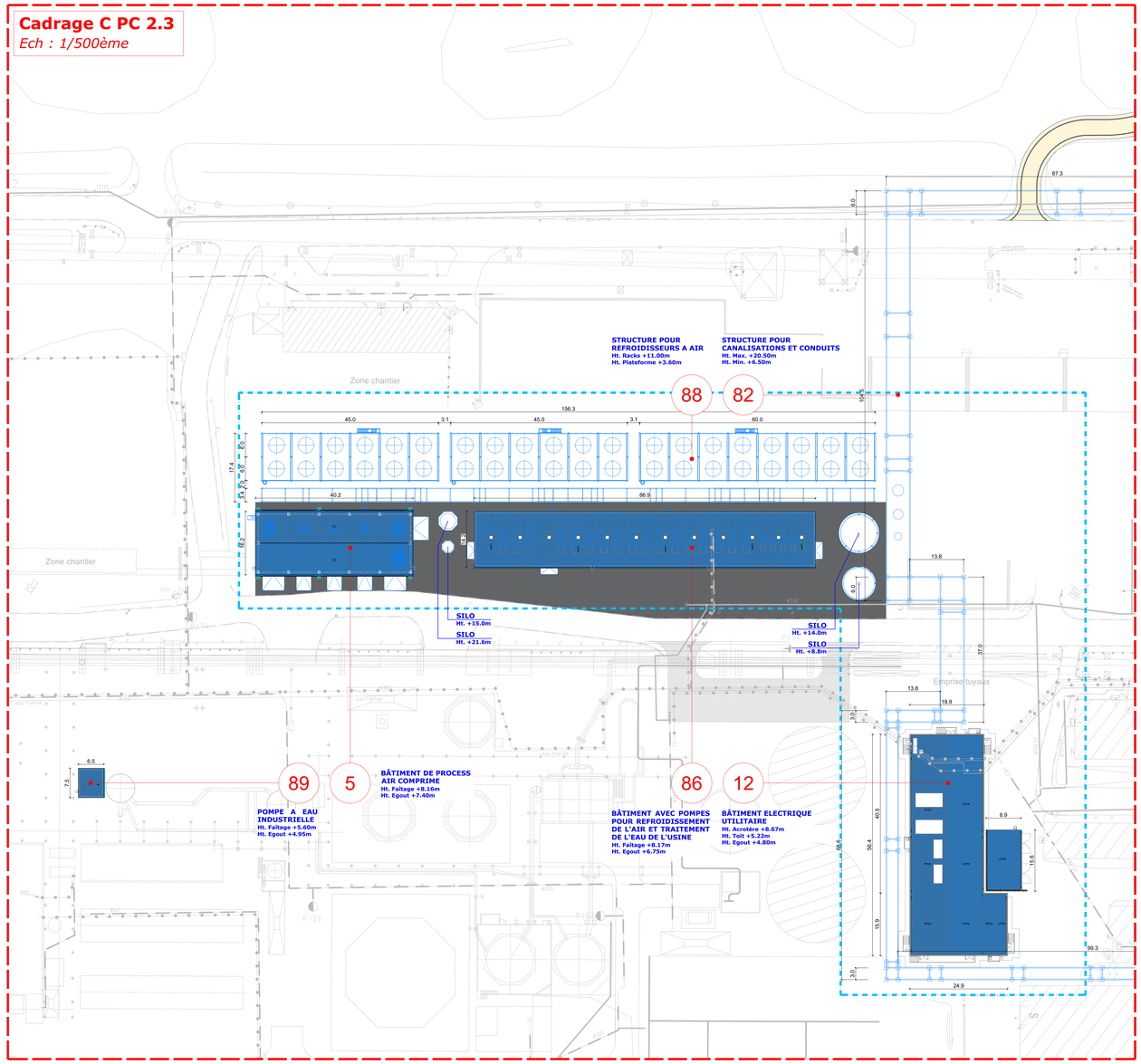
Cadrage A PC 2.3
Ech : 1/500ème



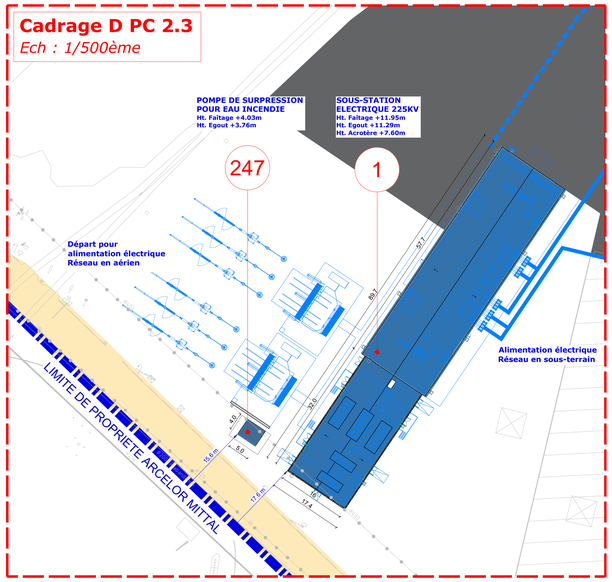
Cadrage B PC 2.3
Ech : 1/500ème



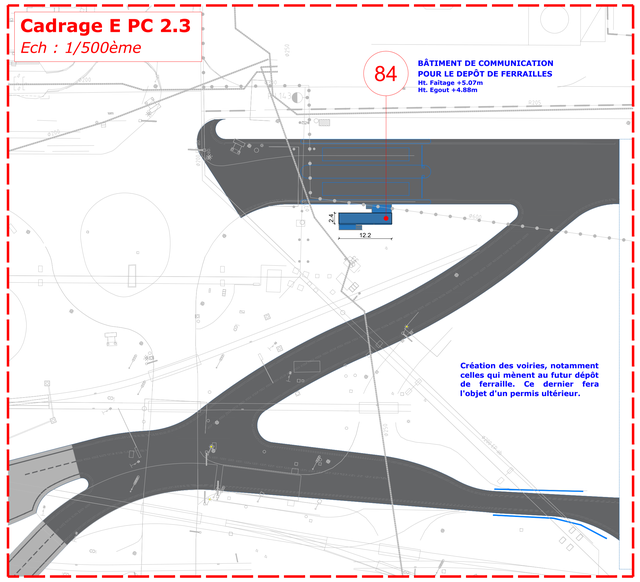
Cadrage C PC 2.3
Ech : 1/500ème



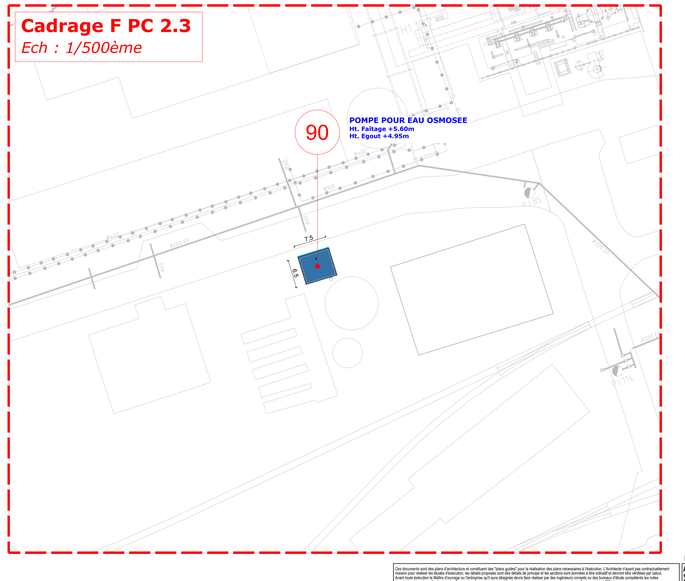
Cadrage D PC 2.3
Ech : 1/500ème



Cadrage E PC 2.3
Ech : 1/500ème



Cadrage F PC 2.3
Ech : 1/500ème



- UNITE FONCIERE APPARTENANT AU GPMD
- CLOTURE INTERNE
- BARRIERE POUR CONTROLE D'ACCES
- ASSAINISSEMENT VERS REGARD
- CANALISATIONS POUR EAUX DE PLUIE ET EAUX USEES
- ZONE OU L'ASSAINISSEMENT SERA RACCORDE AU SYSTEME EXISTANT SUR SITE
- UNITE FONCIERE APPARTENANT A ARCELOR MITTAL
- ROUTES PRINCIPALES EN ASPHALTE
- ROUTE BETONNEE POUR TRANSPORT SCORIES
- ROUTE BETONNEE POUR TRANSPORT FERRAILLE
- ROUTES CONCERNEES PAR LE PROJET DEJA EXISTANTES
- ROUTE DE SECOURS - SORTIR CAMION DE POMPIERS

LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL N'EST EXPLICITEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE DOSSIER UNIQUE.

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean – CS 52008
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 756 000 000 €
RCS Nanterre 775 699 309 – APE 2410Z
Siège social: immeuble "La Défense" – 9 rue Vaclav Havel
F-92916 Paris-La Défense

JÉRÔME SOISSONS ARCHITECTE

PC 2.3

ZOOM 2

PLAN MASSE

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

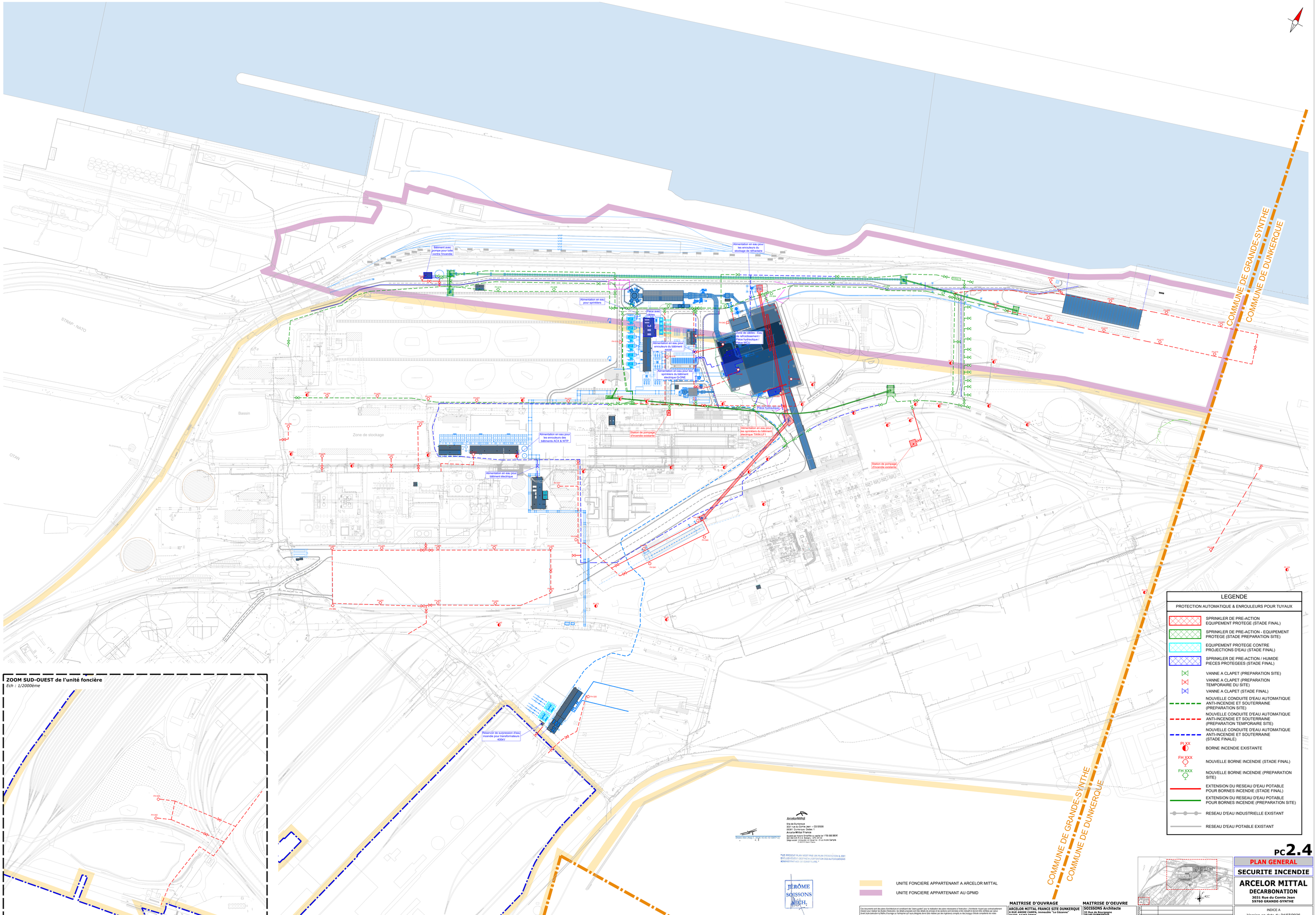
INDICE A
Version en date du 24/07/2026
A0 - Ech : 1/500 ème

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "La Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
25 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

0		
1		
2		
3		
A	11-08-2026	DEPOT PC

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'assumt pas contractuellement la responsabilité de la conception des ouvrages techniques qui sont de la responsabilité des entreprises et de leurs bureaux d'études. Ces plans ne sont pas à Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise ont aussi obligation de faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'études compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que tous des divers fluides, et des VRD.
Ces plans ne sont pas à Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise ont aussi obligation de faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'études compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que tous des divers fluides, et des VRD.
Le Maître d'ouvrage ou l'entreprise devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.



LEGENDE

PROTECTION AUTOMATIQUE & ENROULEURS POUR TUYAUX

- SPRINKLER DE PRE-ACTION EQUIPEMENT PROTEGE (STADE FINAL)
- SPRINKLER DE PRE-ACTION - EQUIPEMENT PROTEGE (STADE PREPARATION SITE)
- EQUIPEMENT PROTEGE CONTRE PROJECTIONS D'EAU (STADE FINAL)
- SPRINKLER DE PRE-ACTION / HUMIDE PIECES PROTEGEES (STADE FINAL)
- VANNE A CLAPET (PREPARATION SITE)
- VANNE A CLAPET (PREPARATION TEMPORAIRE DU SITE)
- VANNE A CLAPET (STADE FINAL)
- NOUVELLE CONDUITE D'EAU AUTOMATIQUE ANTI-INCENDIE ET SOUTERRAINE (PREPARATION SITE)
- NOUVELLE CONDUITE D'EAU AUTOMATIQUE ANTI-INCENDIE ET SOUTERRAINE (PREPARATION TEMPORAIRE SITE)
- NOUVELLE CONDUITE D'EAU AUTOMATIQUE ANTI-INCENDIE ET SOUTERRAINE (STADE FINALE)
- PI XX — BORNE INCENDIE EXISTANTE
- FH XXX — NOUVELLE BORNE INCENDIE (STADE FINAL)
- FH XXX — NOUVELLE BORNE INCENDIE (PREPARATION SITE)
- EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE POUR BORNES INCENDIE (STADE FINAL)
- EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE POUR BORNES INCENDIE (PREPARATION SITE)
- RESEAU D'EAU INDUSTRIELLE EXISTANT
- RESEAU D'EAU POTABLE EXISTANT

UNITE FONCIERE APPARTENANT A ARCELOR MITTAL

UNITE FONCIERE APPARTENANT AU GPMD

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean – CS 53508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par actions simplifiée au capital de 1 750 000 000 €
Société mère R.C.S. Bruxelles B 346 400 357
Siège social : Immeuble Le Cézanne – 5 rue Ampère CS 30323 Saint-Denis

LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION & EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE.

JÉRÔME SOISSONS ARCHITECTE

MAITRISE D'OUVRAGE

ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, Immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte
33 Rue du Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 64 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

PC 2.4

PLAN GENERAL

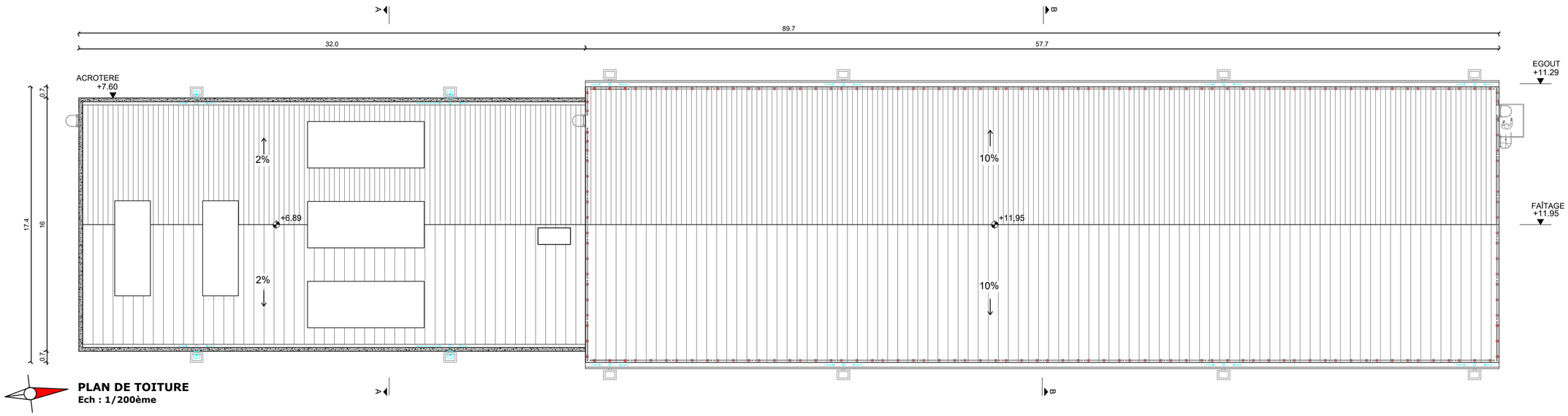
SECURITE INCENDIE

ARCELOR MITTAL

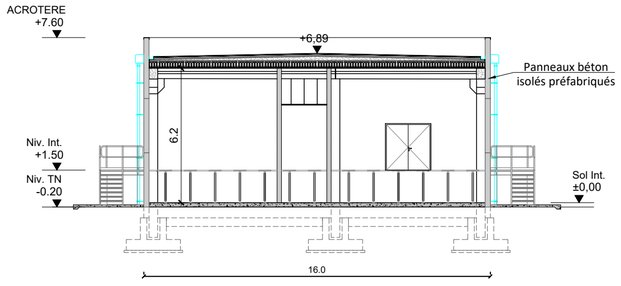
DECARBONATION

3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

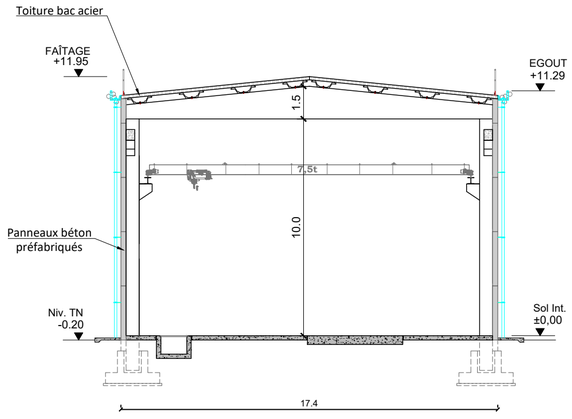
INDICE A
Version en date du 24/07/2026
A0 - Ech : 1/2000 ème



PLAN DE TOITURE
Ech : 1/200ème



COUPE TRANSVERSALE A-A
Ech : 1/200ème



COUPE TRANSVERSALE B-B
Ech : 1/200ème

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

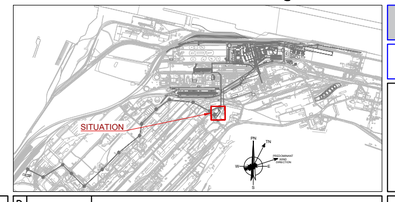
Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE.

SOUS-STATION ELECTRIQUE 225KV

PC 5.1



BÂTIMENT 1

TOIT - COUPES

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

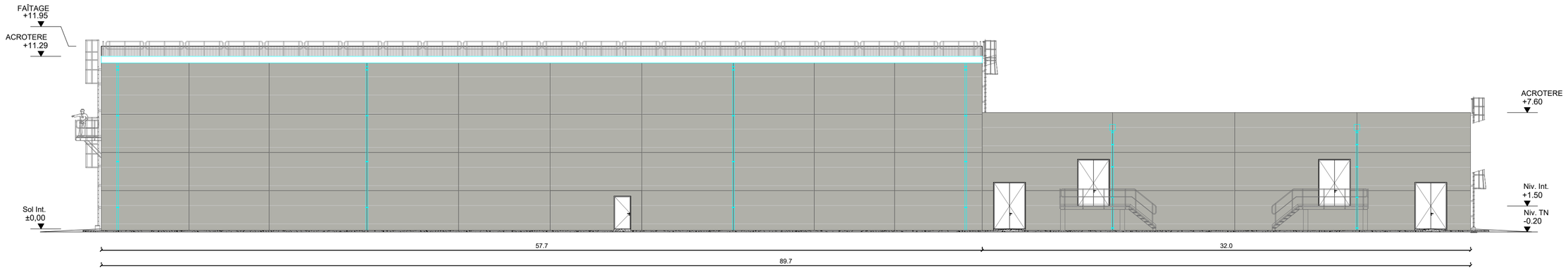
INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A2 - Ech : 1/200 ème

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

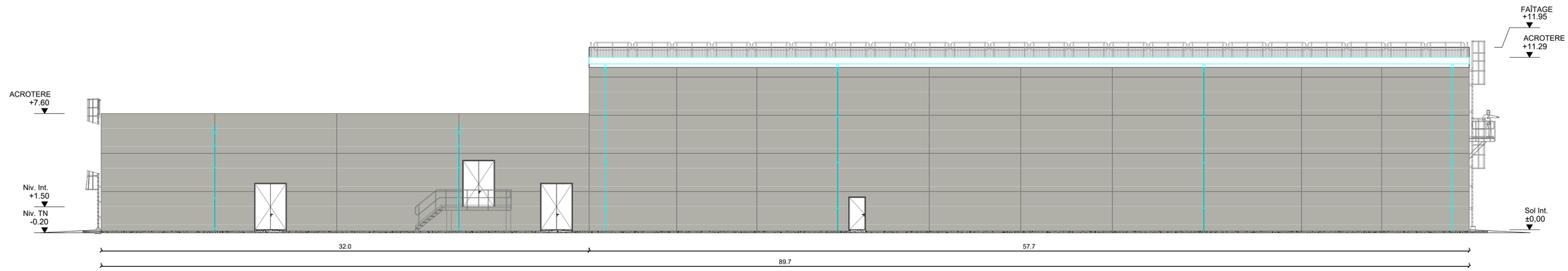
MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, Immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

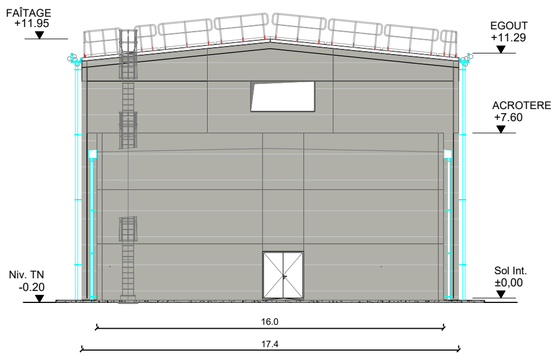
D			
C			
B			
A	11-08-2026	DEPOT PC	



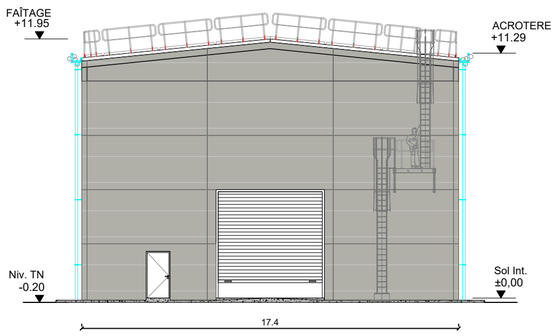
FACADE OUEST
Ech : 1/200ème



FACADE EST
Ech : 1/200ème



FACADE SUD
Ech : 1/200ème



FACADE NORD
Ech : 1/200ème

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Boeigny - APE 2412Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 5 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

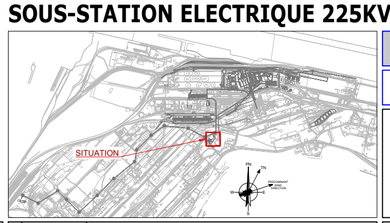
Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE.

SOUS-STATION ELECTRIQUE 225KV

PC 5.2



BÂTIMENT 1

FACADES

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A2 - Ech : 1/200 ème

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

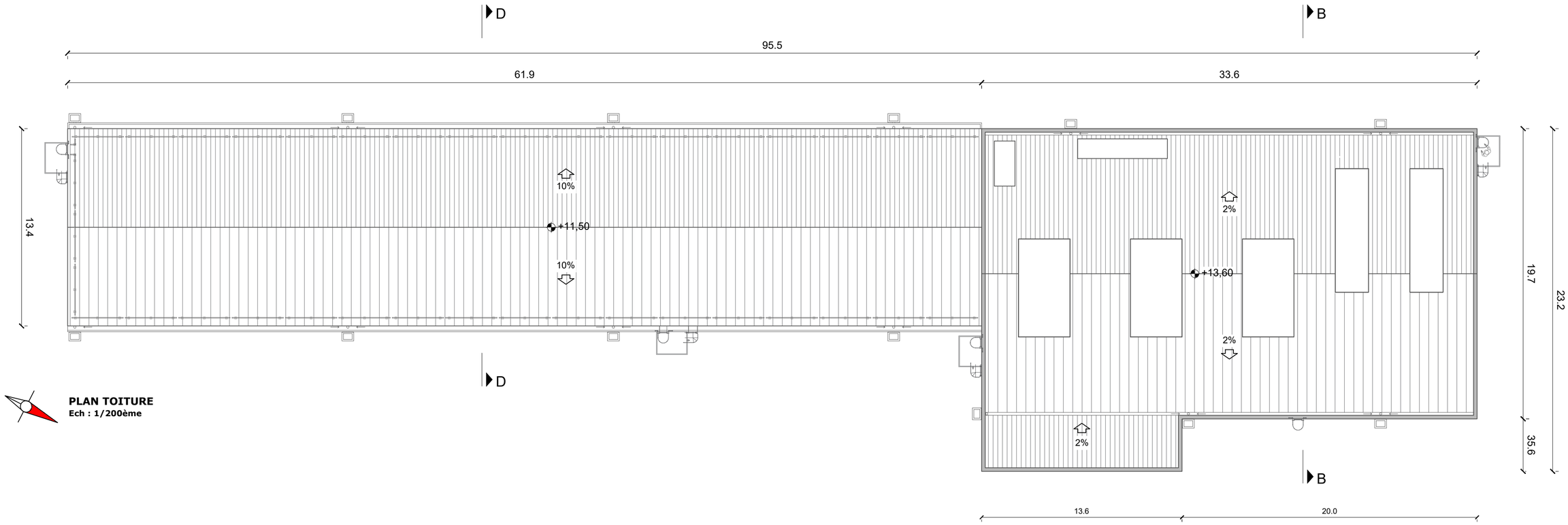
MAITRISE D'OUVRAGE

ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

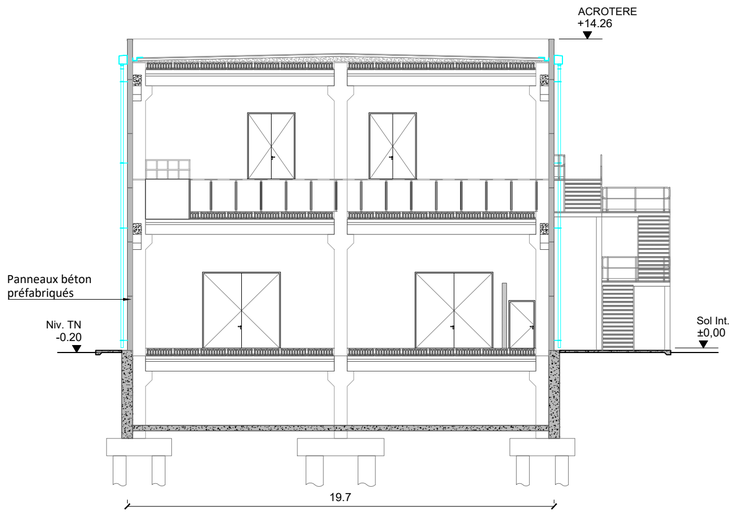
MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

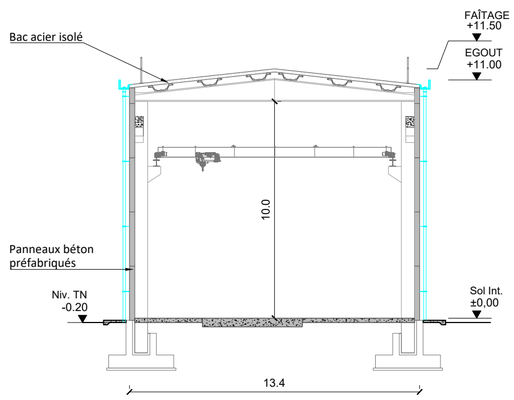
D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC



PLAN TOITURE
Ech : 1/200ème



COUPE TRANSVERSALE BB
Ech : 1/200ème



COUPE TRANSVERSALE DD
Ech : 1/200ème

ArcelorMittal

Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 5 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

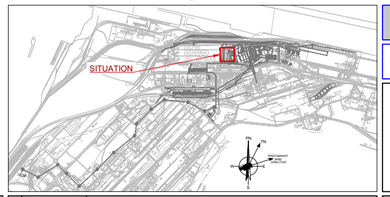
Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

"LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE."

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

SOUS-STATION ELECTRIQUE PRINCIPALE 225/36KV

PC 5.3



BÂTIMENT 2

PLAN TOITURE-COUPES

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

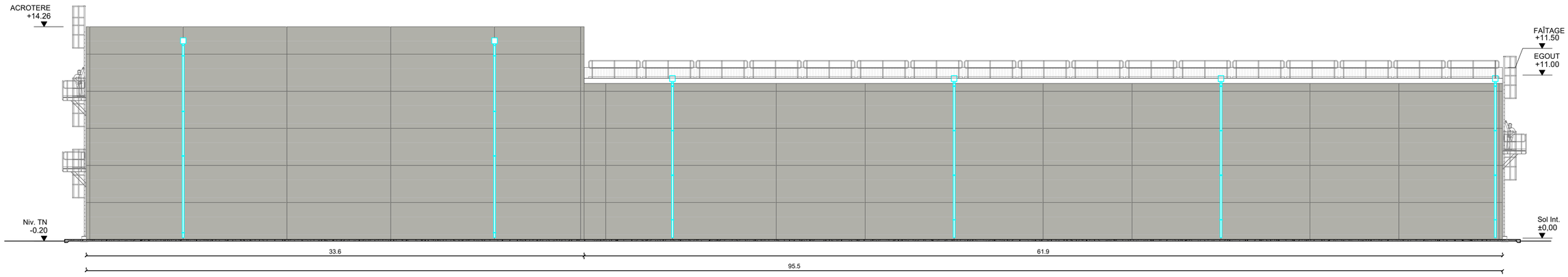
INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A2 - Ech : 1/200 ème

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

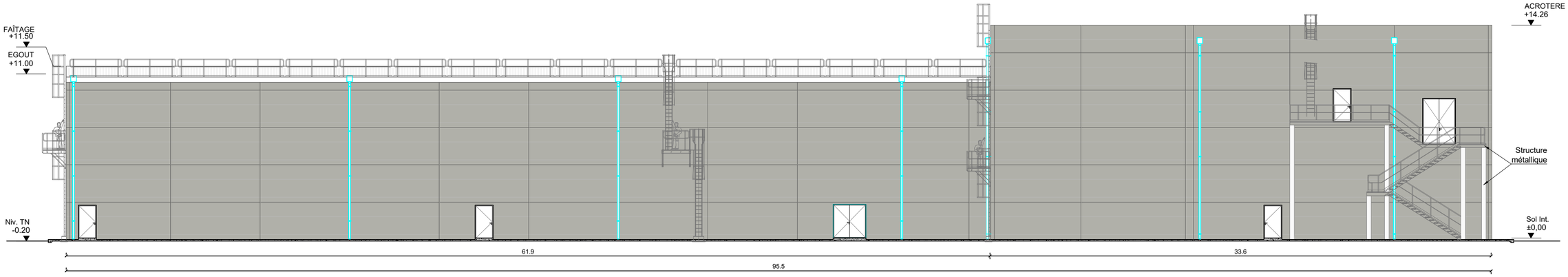
MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

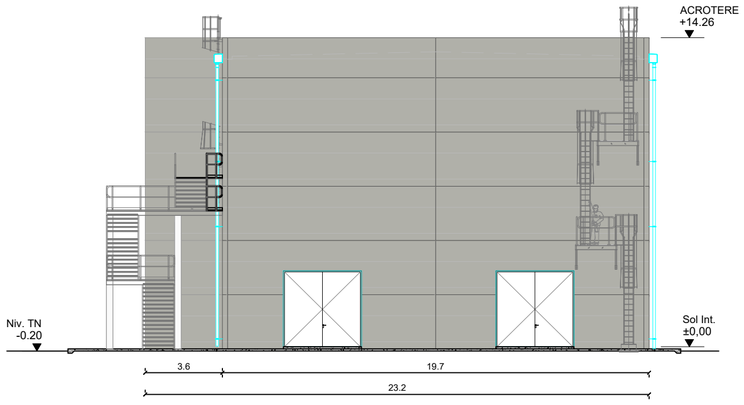
D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC



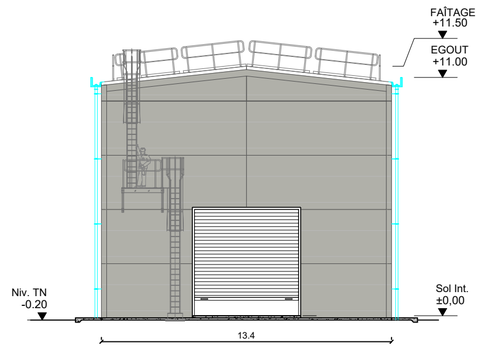
FACADE OUEST
Ech : 1/200ème



FACADE EST
Ech : 1/200ème



FACADE NORD
Ech : 1/200ème



FACADE SUD
Ech : 1/200ème

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal

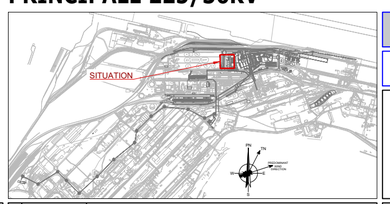
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2412Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

* LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE. *

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

SOUS-STATION ELECTRIQUE PRINCIPALE 225/36KV

PC 5.4



BÂTIMENT 2

PLAN TOITURE

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A2 - Ech : 1/200 ème

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

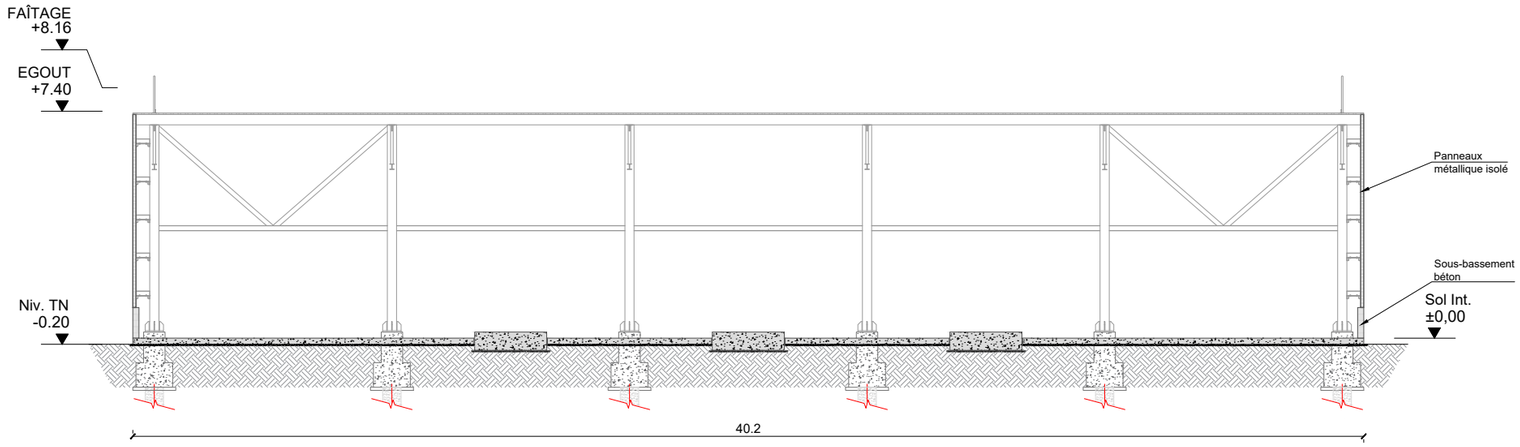
MAITRISE D'OUVRAGE

ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

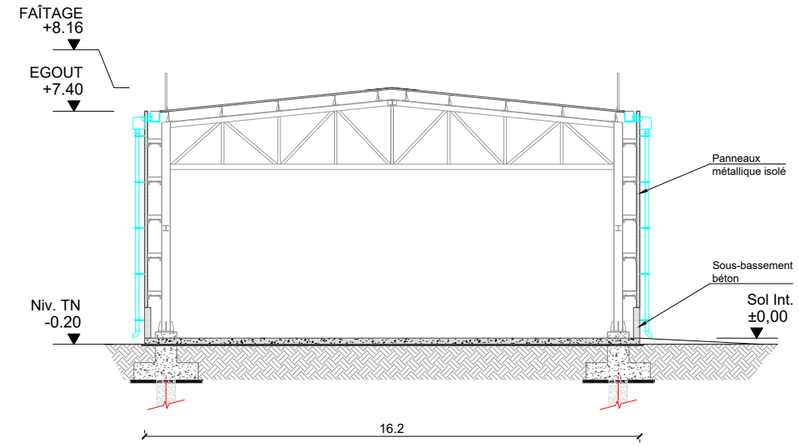
MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

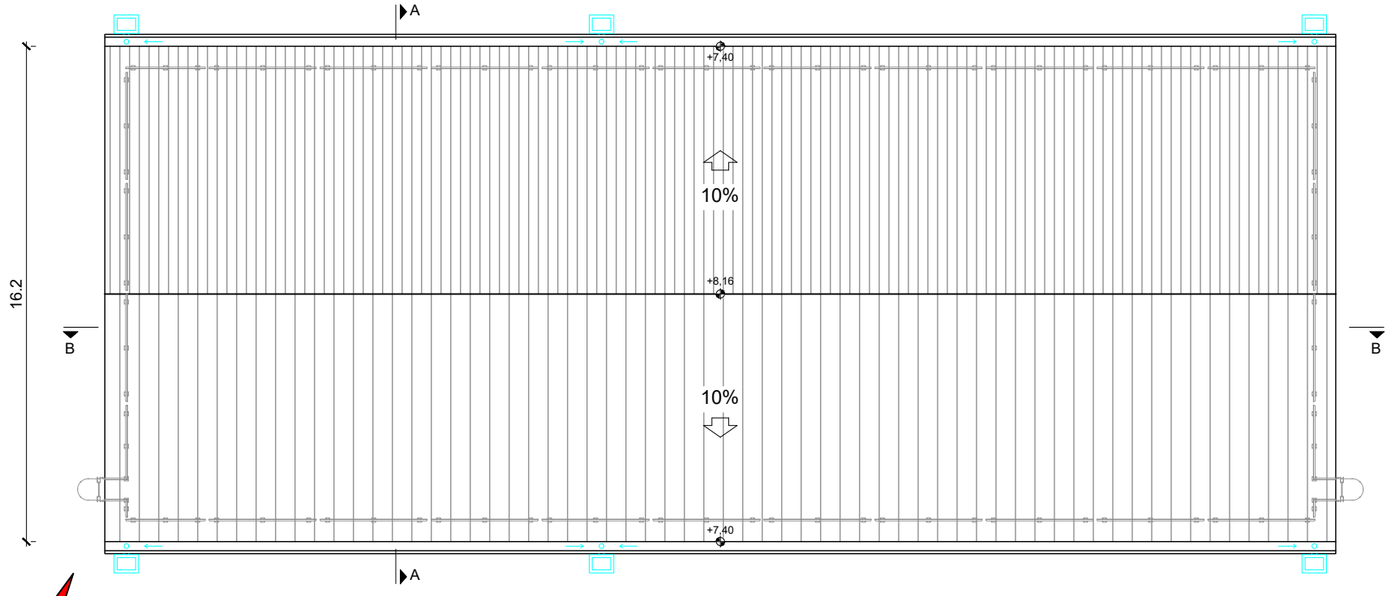
D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC



COUPE LONGITUDINALE B-B
Ech : 1/200ème



COUPE TRANSVERSALE A-A
Ech : 1/200ème



PLAN TOITURE
Ech : 1/200ème

ArcelorMittal

Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 5 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

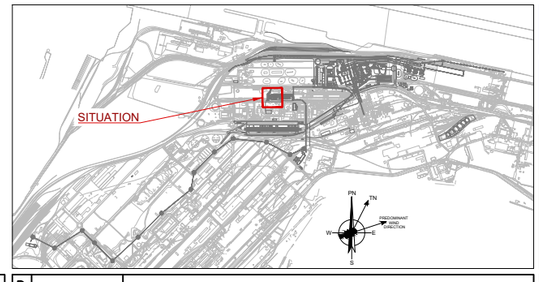
Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

"LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE."

BÂTIMENT PROCESS AIR COMPRIME

PC 5.5



BÂTIMENT 5

PLAN TOITURE - COUPES

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

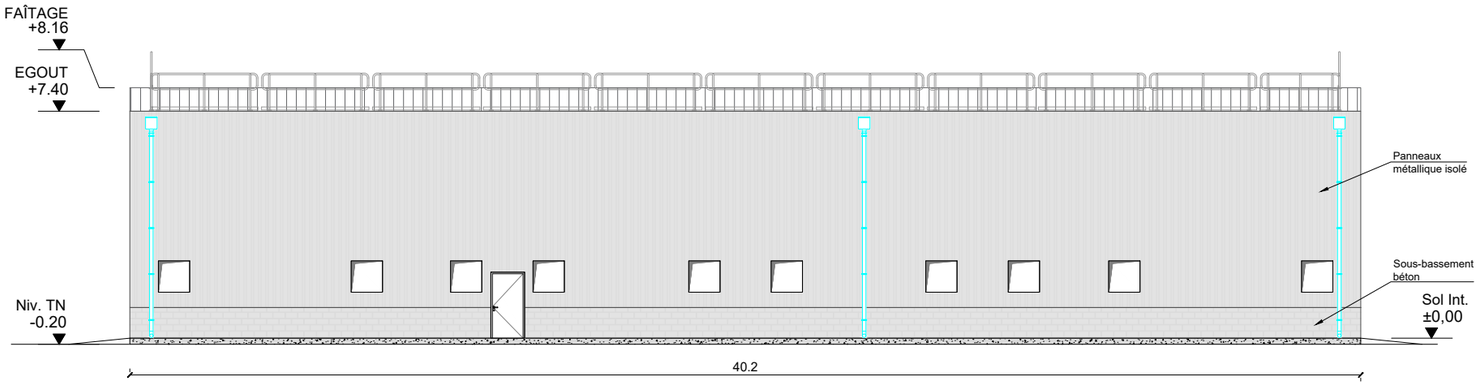
Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul.
Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

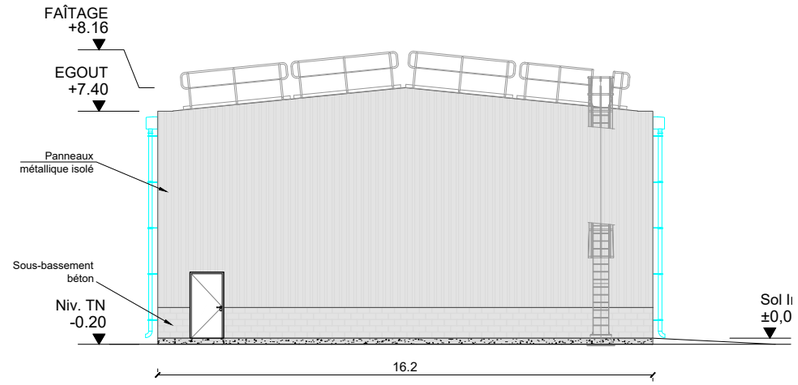
MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

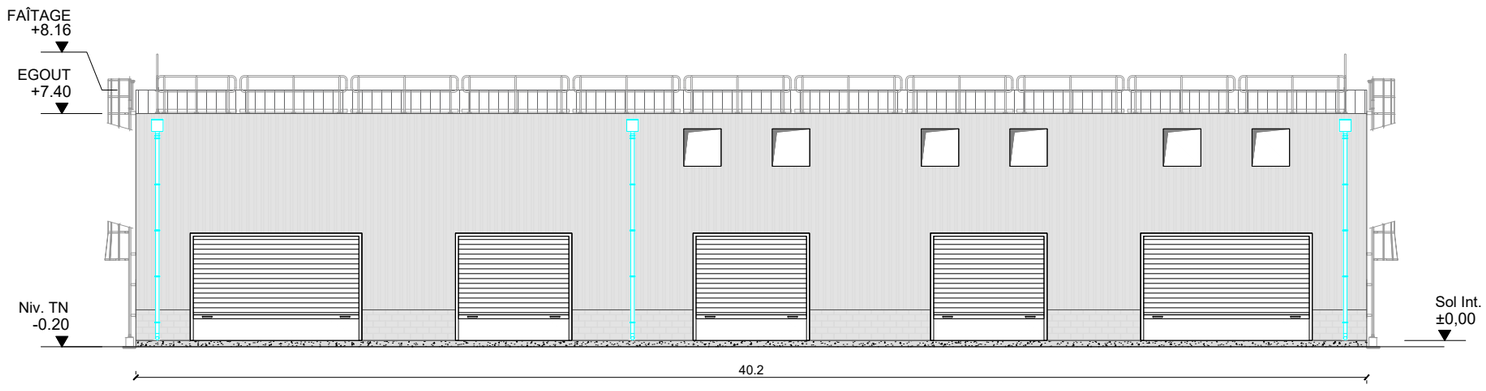
INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A3 - Ech : 1/200 ème



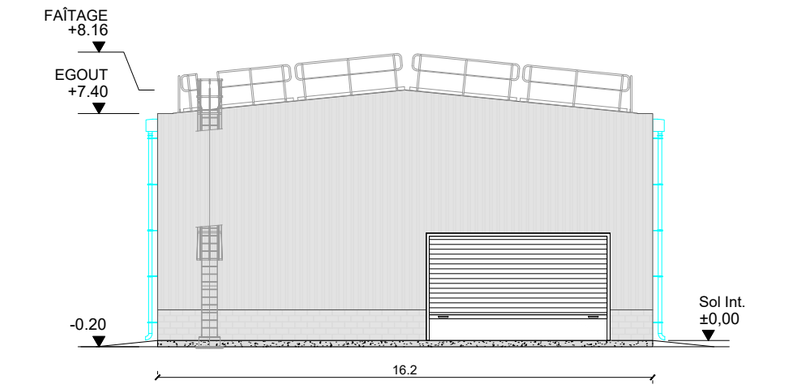
FACADE NORD
Ech : 1/200ème



FACADE OUEST
Ech : 1/200ème



FACADE SUD
Ech : 1/200ème



FACADE EST
Ech : 1/200ème

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

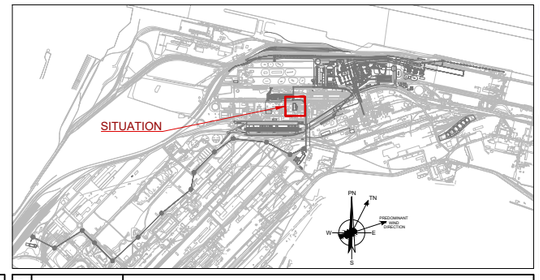
ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

"LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE."

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

BÂTIMENT PROCESS AIR COMPRIME

PC 5.6



BÂTIMENT 5

FACADES

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

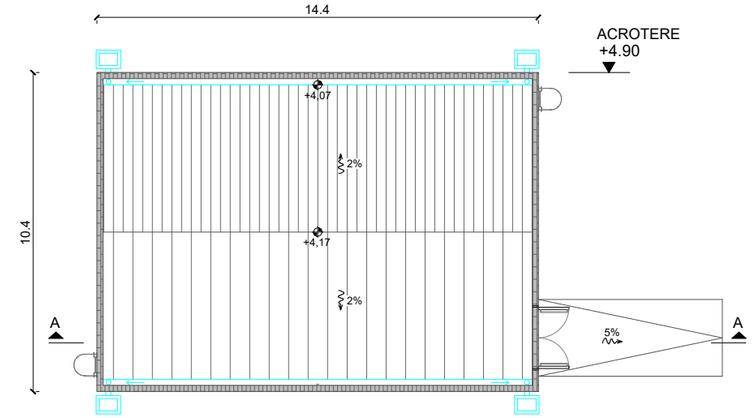
Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul.
Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

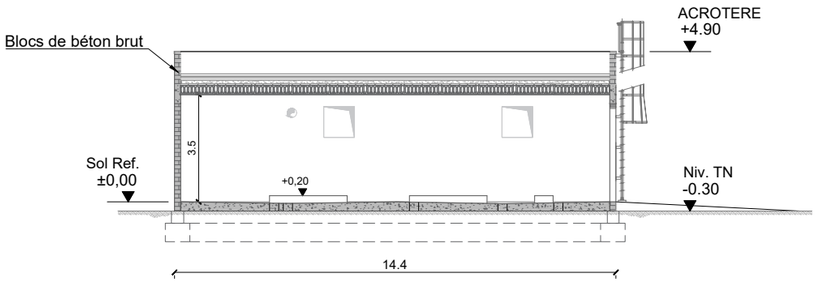
MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

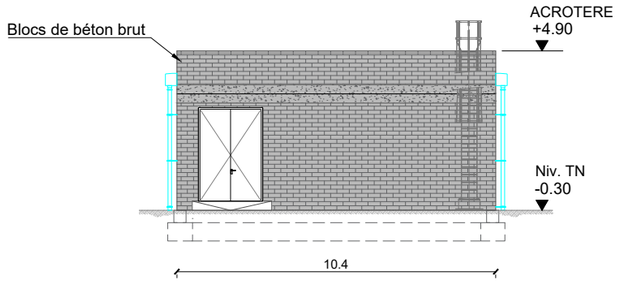
INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A3 - Ech : 1/200 ème



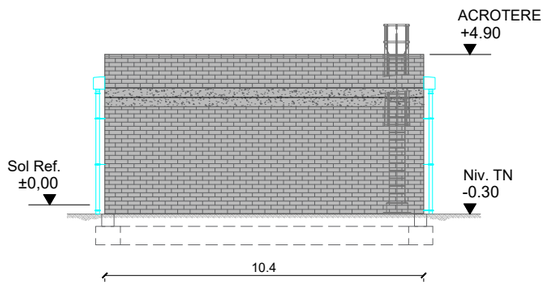
PLAN DE TOITURE
Ech : 1/200ème



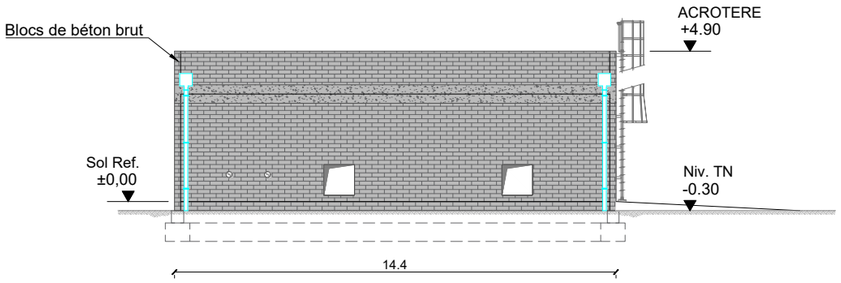
COUPE LONGITUDINALE A-A
Ech : 1/200ème



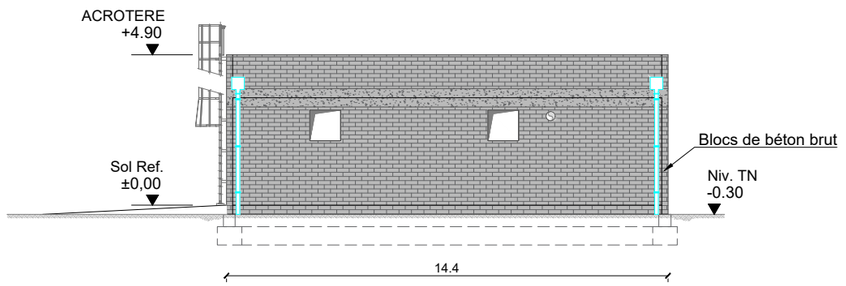
FACADE EST
Ech : 1/200ème



FACADE OUEST
Ech : 1/200ème



FACADE SUD
Ech : 1/200ème



FACADE NORD
Ech : 1/200ème

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal

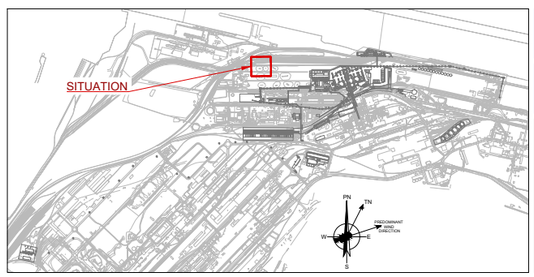
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

* LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE. *

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

POMPES POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

PC 5.7



BÂTIMENT 10

FACADES - COUPE

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

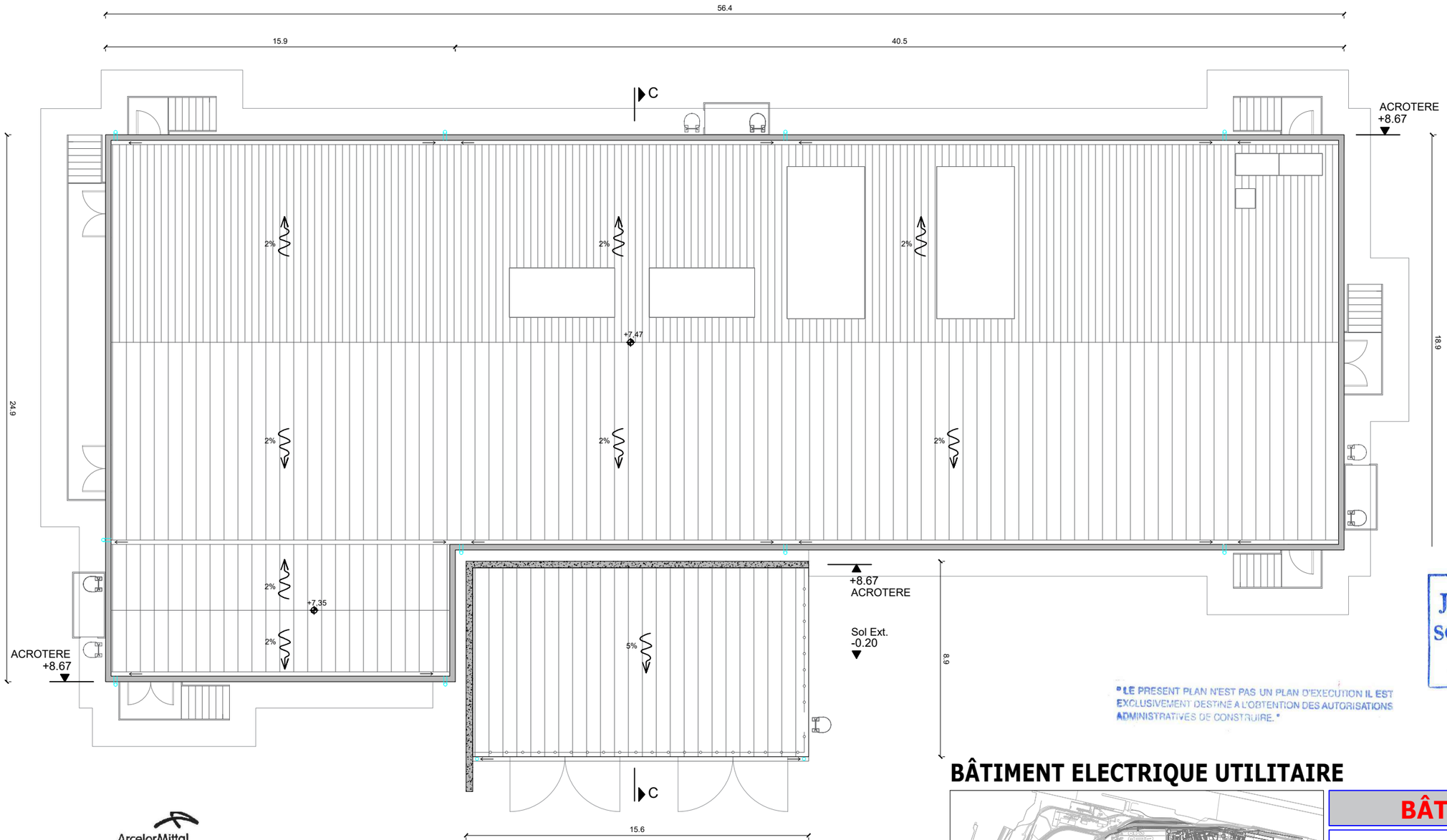
Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul.
Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A3 - Ech : 1/200 ème



"LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE."

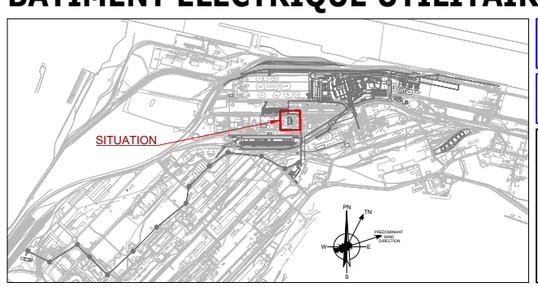
JÉRÔME SOISSONS ARCH.

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 5 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

BÂTIMENT ELECTRIQUE UTILITAIRE

PC 5.8



BÂTIMENT 12

PLAN TOITURE

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A3 - Ech : 1/200 ème

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

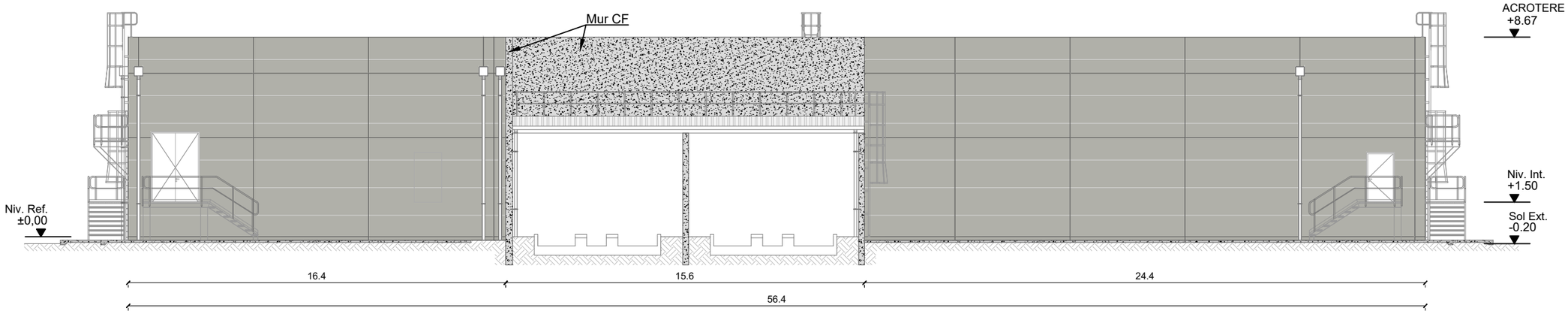
Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul.
Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE

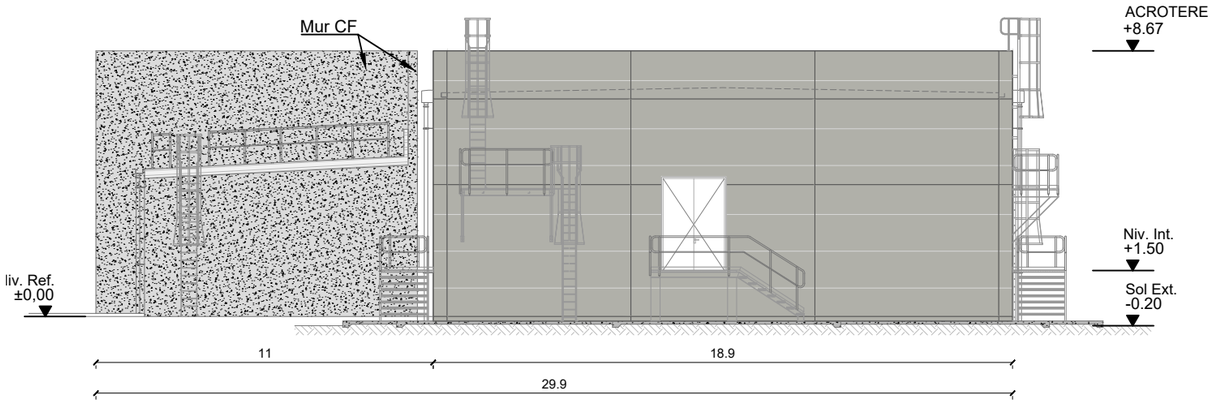
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE

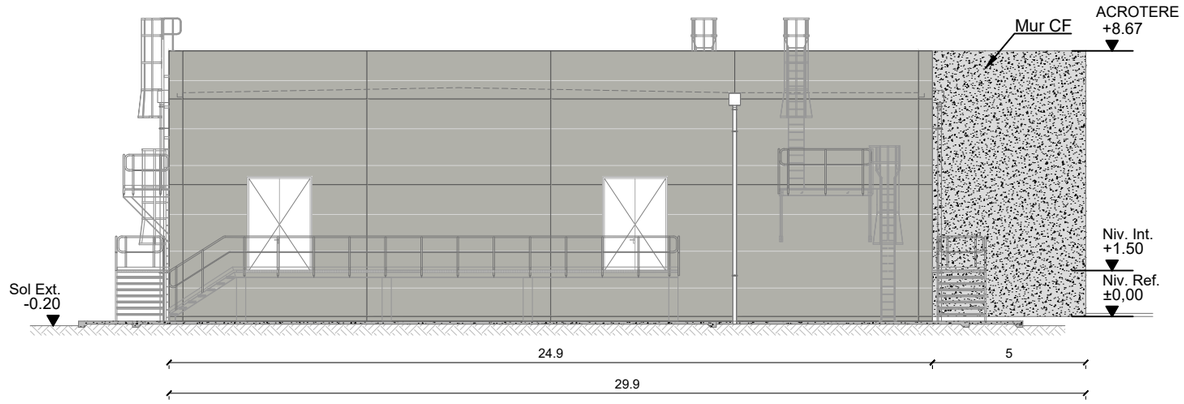
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com



FACADE EST
Ech : 1/200ème



FACADE NORD
Ech : 1/200ème



FACADE SUD
Ech : 1/200ème

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

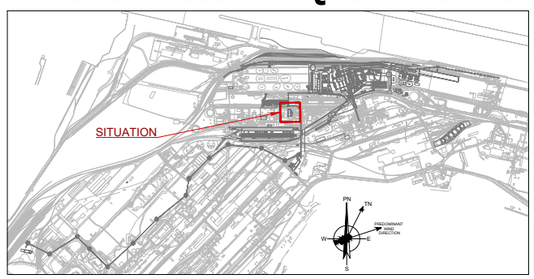
ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

" LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE. "

BÂTIMENT ELECTRIQUE UTILITAIRE

PC 5.9



BÂTIMENT 12

FACADES

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

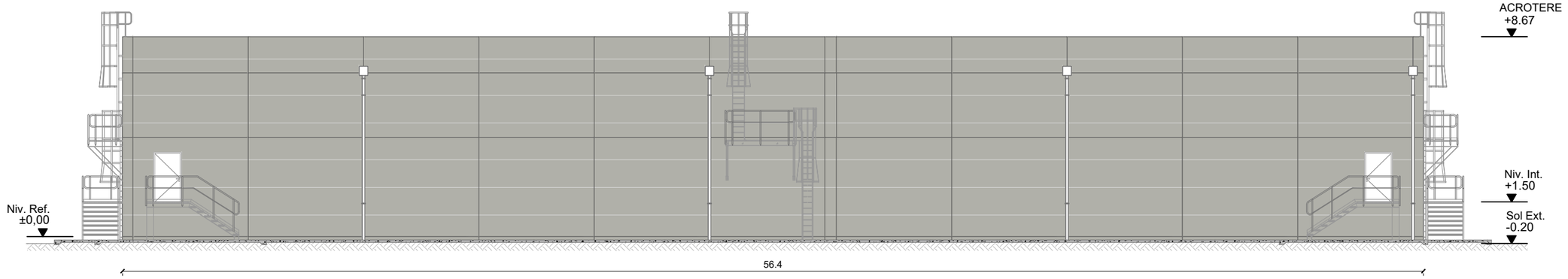
Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul.
Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

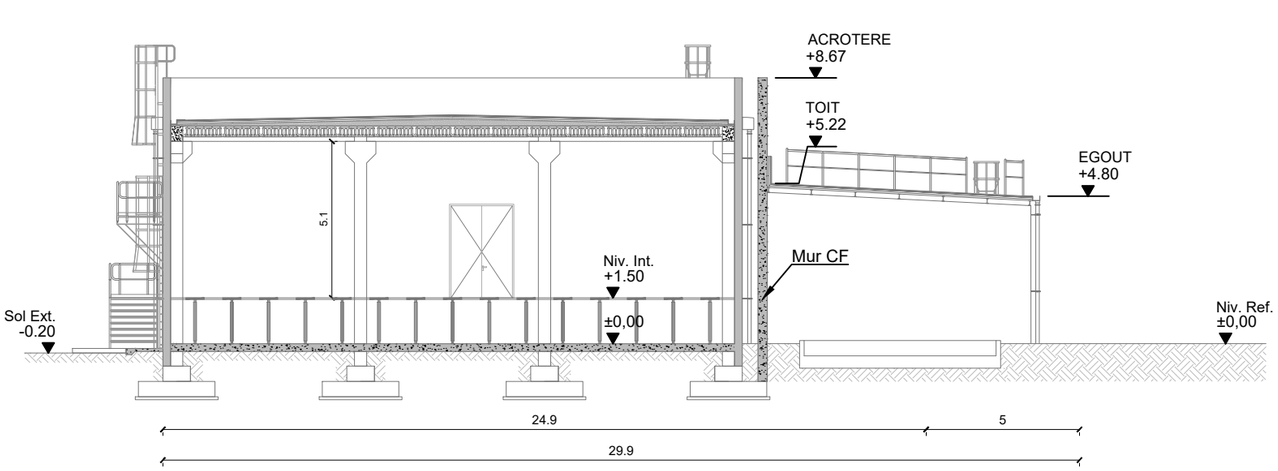
MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

INDICE A
Version en date du 10/07/2026
Ech : 1/200 ème



FACADE OUEST
Ech : 1/200ème



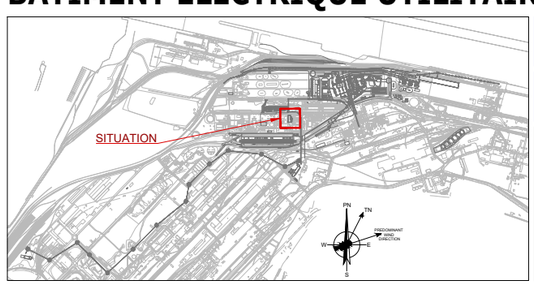
COUPE TRANSVERSALE
Ech : 1/200ème

"LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE."

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

BÂTIMENT ELECTRIQUE UTILITAIRE

PC 5.10



BÂTIMENT 12

FACADE - COUPE

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

INDICE A
Version en date du 10/07/2026
Ech : 1/200 ème

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul.
Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 300 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2412Z
Siège social : Immeuble Le Cézanne - 5 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

Parc à charbon

COKERIE

ELECTRODES STORAGE

EAF1 FIRST FLUSH BASIN

Zone chantier

Zone conteneur

Local pdes NH3

PARKING

MAGASIN 17

HYDRAULIQUE

MECANIQUE

ELECTRICITE

PARC HUILES USAGEES

PARC METALLIQUE COURANT

STOCKAGE MECANIQUE

STOCKAGE MECANIQUE ET ELECTRICITE

6.0
63.0
106.9
10.0
31.8
25.6
168.6
6.0
87.3
6.0
16.7
6.0
104.5
13.8
6.0
37.0
13.8
3.0
68.6
99.3
3.0
3.0
206.9

PLAN DE MASSE
Ech : 1/1000ème

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'agit pas contractuellement relative pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, Immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue du Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

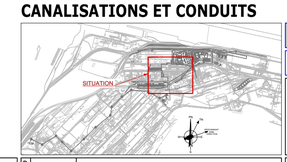
D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

* LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE. *

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

STRUCTURE POUR CANALISATIONS ET CONDUITS

PC 5.11

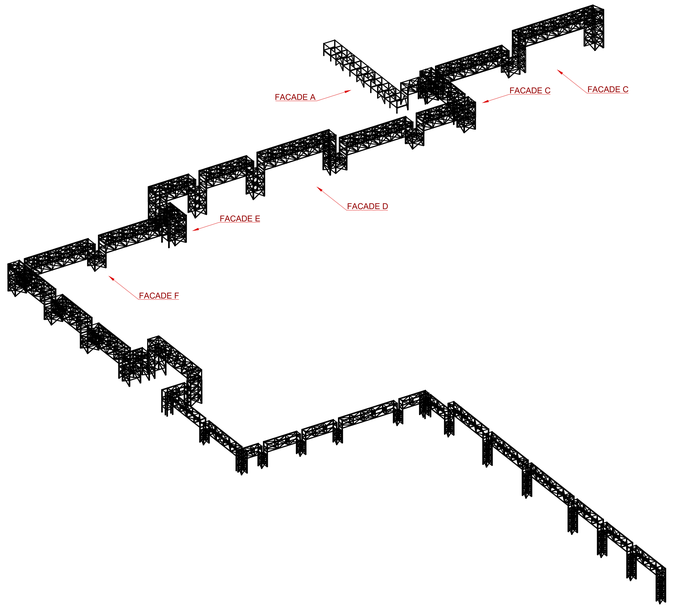


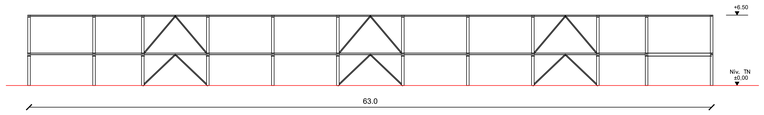
BÂTIMENT 82

PLAN DE MASSE

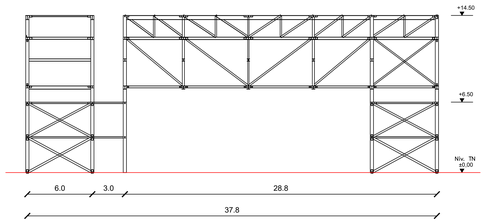
ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A1 - Ech : 1/1000 ème

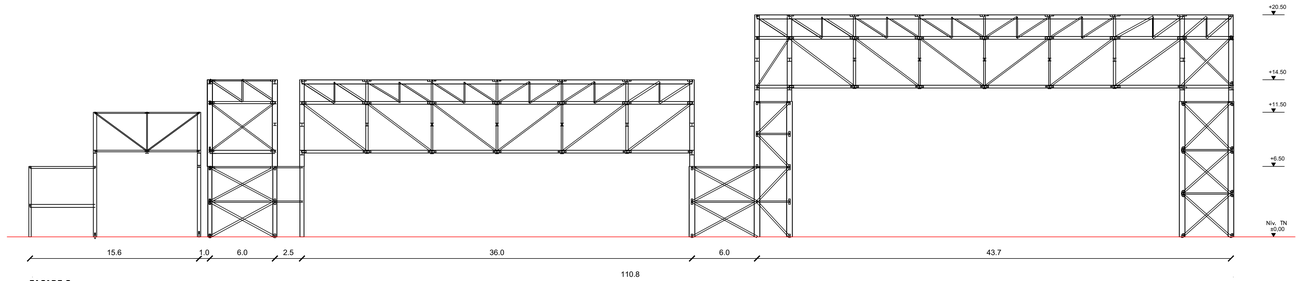




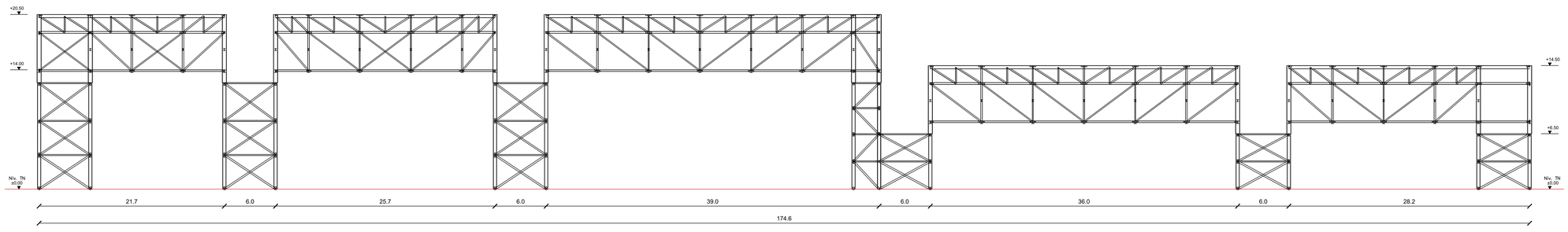
FACADE A
Ech : 1/200ème



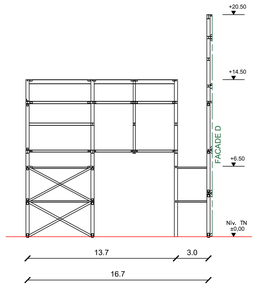
FACADE B
Ech : 1/200ème



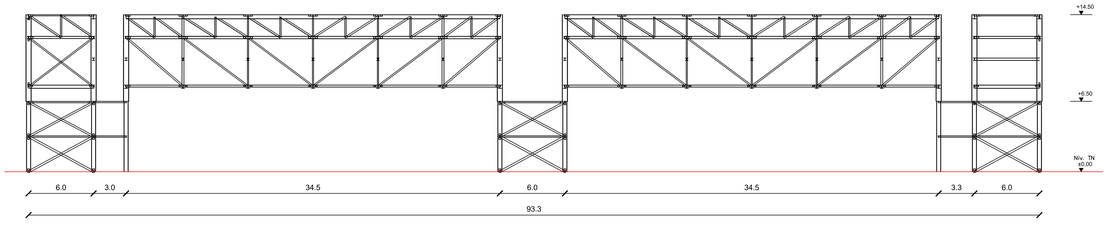
FACADE C
Ech : 1/200ème



FACADE D
Ech : 1/200ème



FACADE E
Ech : 1/200ème



FACADE F
Ech : 1/200ème

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 50506
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
RCS Nanterre 775 699 309 - TVA FR 75 775 699 309
Siège social : Immeuble Le Dôme Pk - 5 rue Aristide Berges
F-60270 Gouvieux

* LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION. IL EST ETABLI EXCLUSIVEMENT DANS LE BUT A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE. *

JÉRÔME SOISSONS

STRUCTURE POUR CANALISATIONS ET CONDUITS

PC 5.12



BÂTIMENT 82

FACADES

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A0 - Ech : 1/200 ème

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

MAITRISE D'OUVRAGE

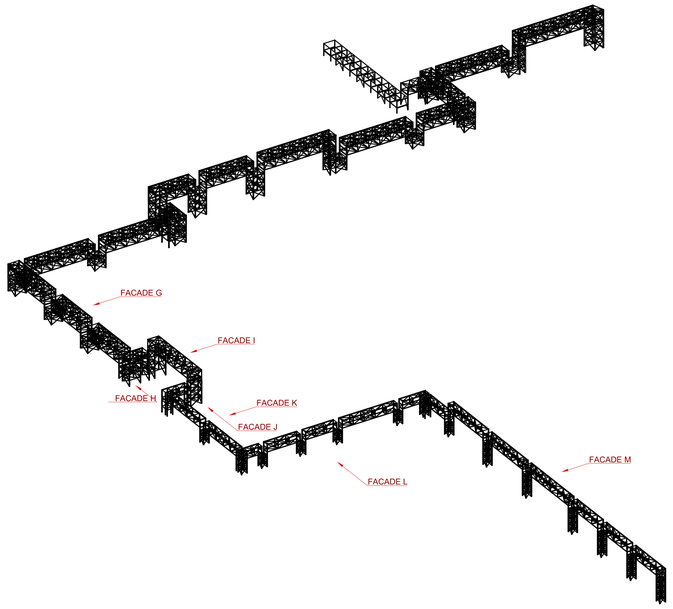
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPS, Immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS

AFF : 1890

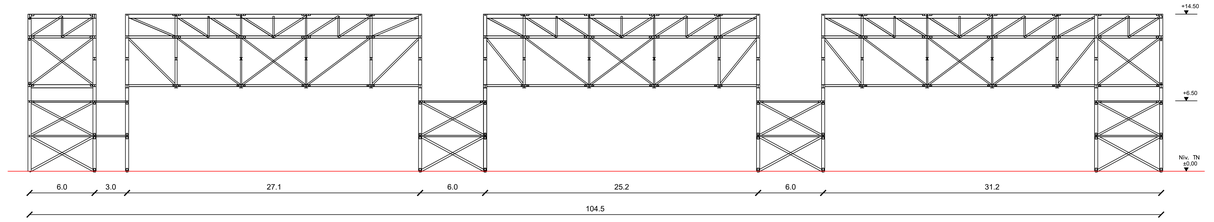
MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte
33 RUE DE LA PLAINE
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

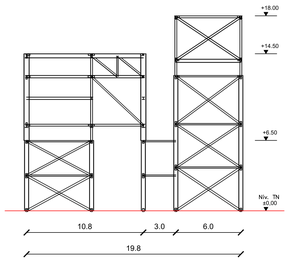
Ce document est la propriété exclusive de "Jean plan" qui a réalisé ce plan soumis à l'article L'article L'ont qui contractuellement ne peut être communiqué à des tiers ou reproduit sans autorisation préalable. Il doit être restitué à la demande. Il ne doit pas être utilisé à des fins autres que celle qui a été définie ci-dessus. Il ne doit ni le plan d'article le Maître doit en être détenteur le tiers, est qui en a été fait. Il en fait de même pour les documents qui lui sont remis par le Maître d'ouvrage ou le Maître d'oeuvre ou l'Entreprise ou le BE pour l'exécution de ses travaux. Il s'engage à n'utiliser le tiers l'or Cadastre et audit et l'or Cartes tiroirs.



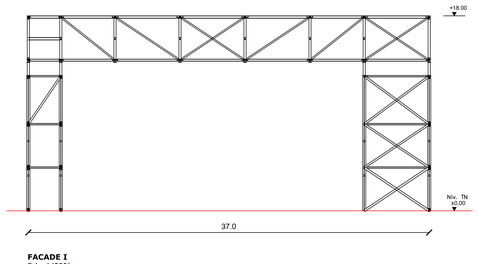
ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 53508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par actions simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
552 064 425 R.C.S. Nanterre - NAF 3412Z
Siège social : 24-26, boulevard d'Avranches - 1-3 rue Achille Campris
L-1023-G Luxembourg



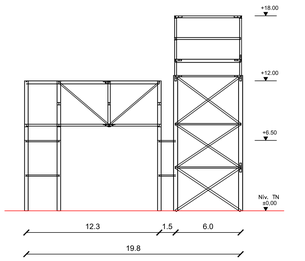
FACADE G
Ech : 1/2000ème



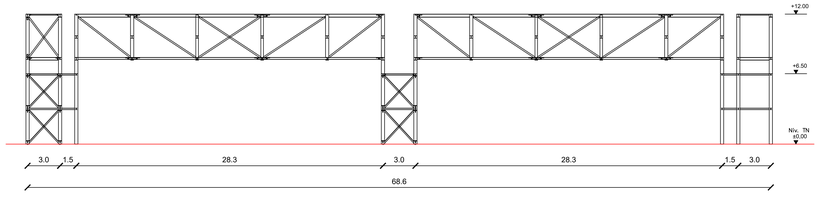
FACADE H
Ech : 1/2000ème



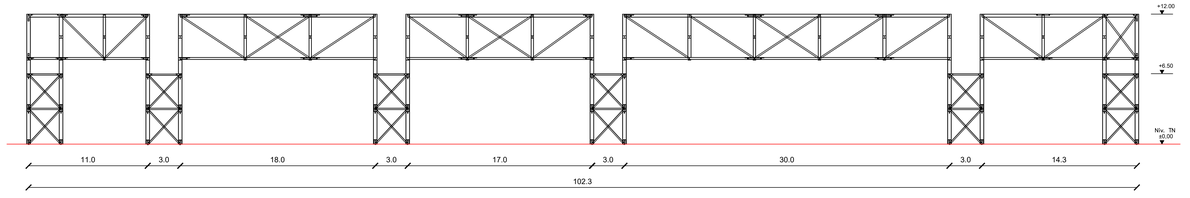
FACADE I
Ech : 1/2000ème



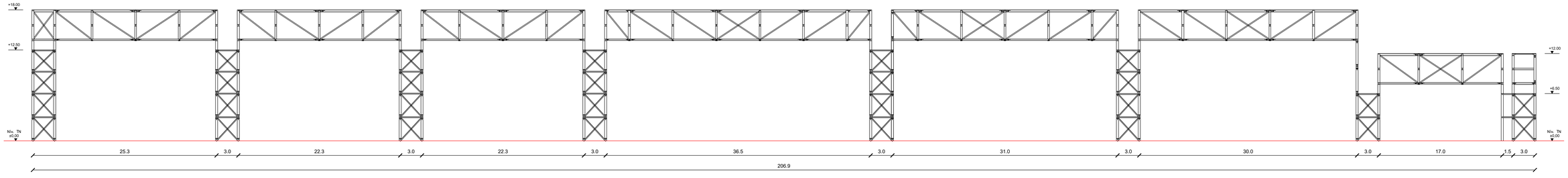
FACADE J
Ech : 1/2000ème



FACADE K
Ech : 1/2000ème



FACADE L
Ech : 1/2000ème



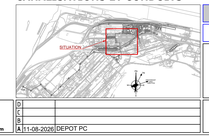
FACADE M
Ech : 1/2000ème

LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE.

JÉRÔME SOISSONS ARCHITECTE

STRUCTURE POUR CANALISATIONS ET CONDUITS

PC 5.13



BÂTIMENT 82

FACADES

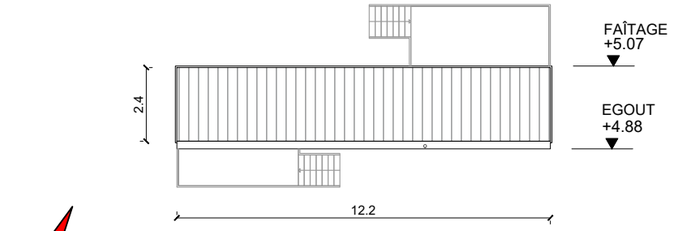
ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPS, Immeuble "Le Casanova"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

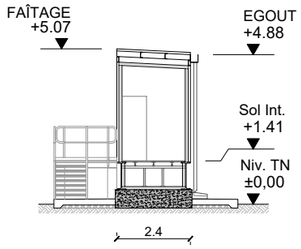
MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
53 rue de DUNKERQUE
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

IND	OBJET	DATE
A	DEPOT PC	11-08-2026

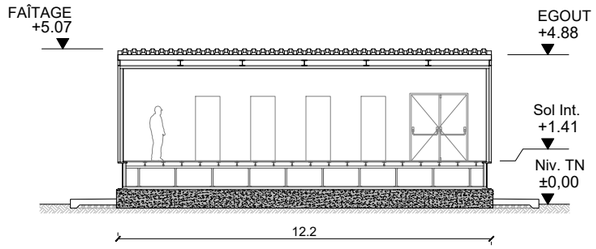
INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A0 - Ech : 1 /200 ème



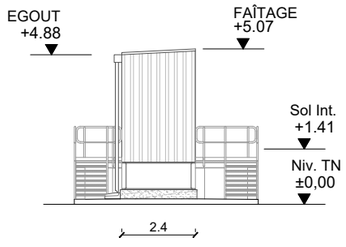
PLAN DE TOITURE
Ech : 1/200ème



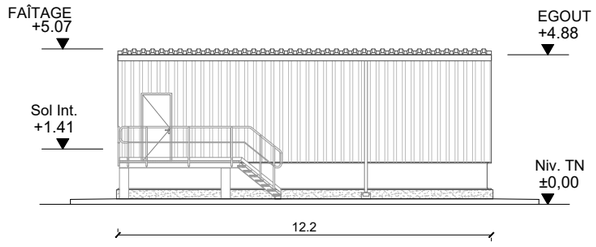
COUPE TRANSVERSALE
Ech : 1/200ème



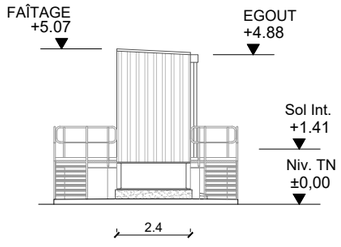
COUPE LONGITUDINALE
Ech : 1/200ème



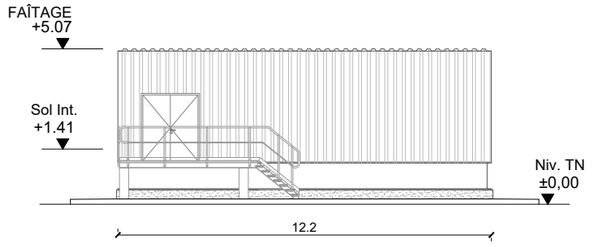
FACADE EST
Ech : 1/200ème



FACADE SUD
Ech : 1/200ème



FACADE OUEST
Ech : 1/200ème



FACADE NORD
Ech : 1/200ème

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

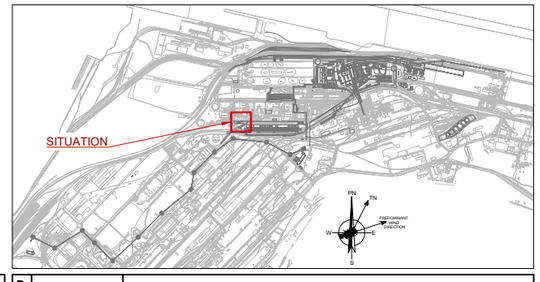
ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

"LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE."

BÂTIMENT DE COMMUNICATIONS POUR LE DEPOT DE FERRAILLES

PC 5.14



BÂTIMENT 84

FACADES

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A3 - Ech : 1/200 ème

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul.
Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

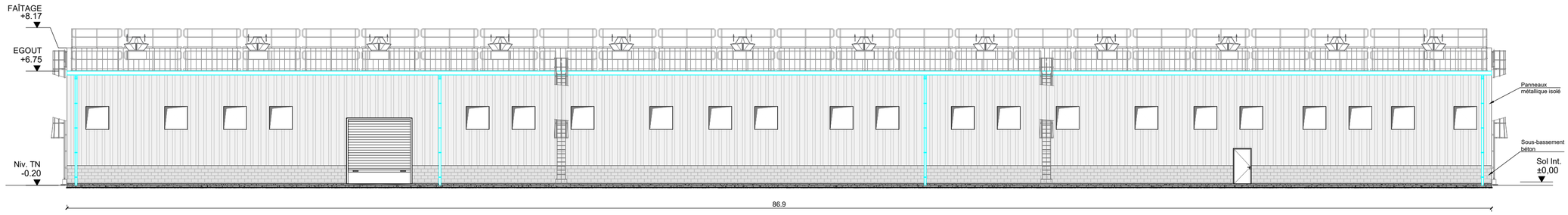
MAITRISE D'OUVRAGE

ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

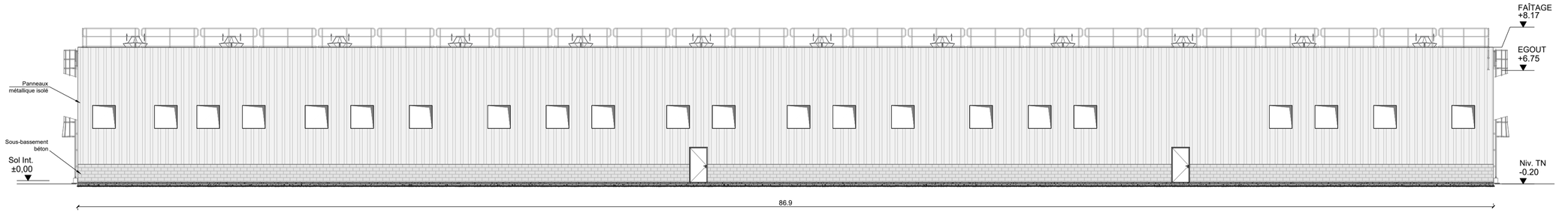
MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

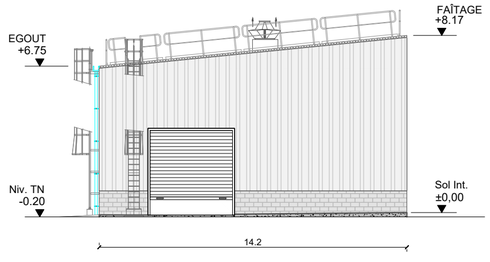
D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC



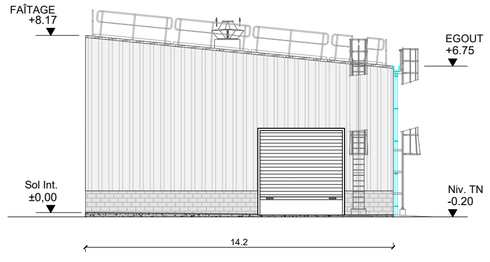
FACADE SUD
Ech : 1/200ème



FACADE NORD
Ech : 1/200ème



FACADE EST
Ech : 1/200ème



FACADE OUEST
Ech : 1/200ème

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

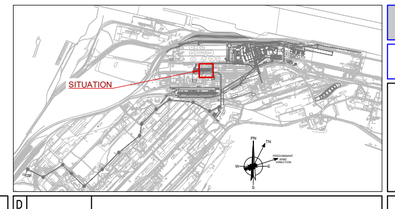
ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 5 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

"LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE."

POMPES POUR REFROIDISSEMENT DE L'AIR ET TRAITEMENT DE L'EAU

PC 5.15



BÂTIMENT 86

FACADES

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A2 - Ech : 1/200 ème

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

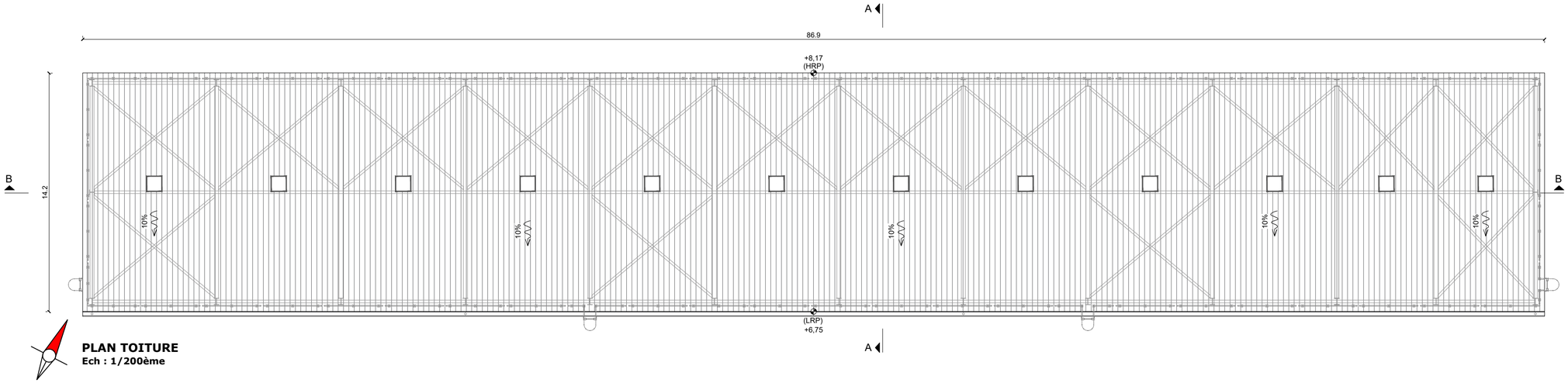
MAITRISE D'OUVRAGE

ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

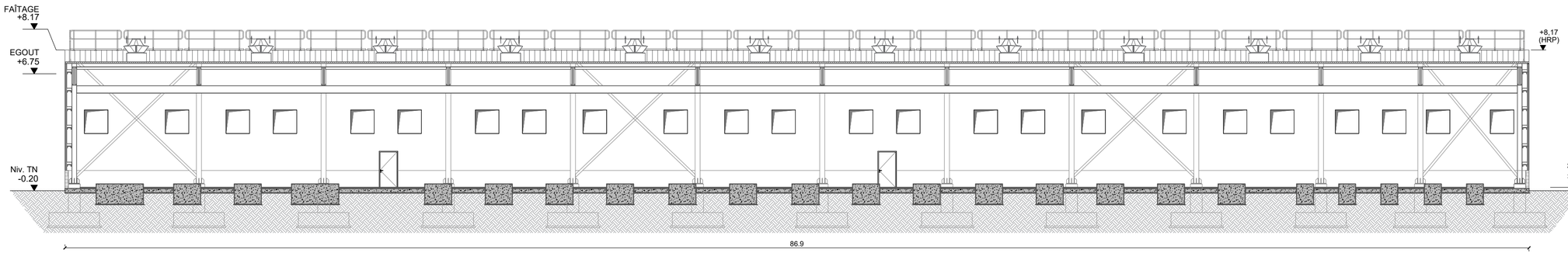
MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

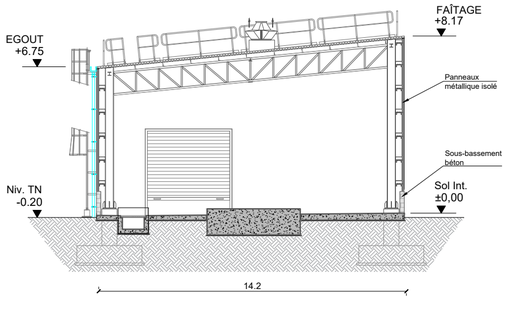
D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC



PLAN TOITURE
Ech : 1/200ème



COUPE LONGITUDINALE B-B
Ech : 1/200ème



COUPE TRANSVERSALE A-A
Ech : 1/200ème

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

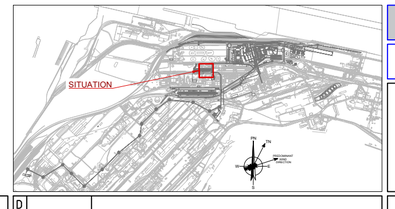
ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2412Z
Siège social : immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE.

POMPES POUR REFROIDISSEMENT DE L'AIR ET TRAITEMENT DE L'EAU

PC 5.16



BÂTIMENT 86

PLAN TOITURE - COUPES

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A2 - Ech : 1/200 ème

Vue 1

Sol Ext.
±0,00

Les trois structures sont des plateformes accessibles avec garde-corps

Structure métallique qui supportera des refroidisseurs à air qui ne sont pas encore définis

156.3

7.5 | 7.5 | 7.5 | 7.5 | 7.5 | 7.5 | 3.1 | 7.5 | 7.5 | 7.5 | 7.5 | 7.5 | 7.5 | 3.1 | 7.5 | 7.5 | 7.5 | 7.5 | 7.5 | 7.5 | 7.5 | 7.5

+3.60

17.4 = 6.0 + 6.0 + 2.0 + 3.4

+11.00

10.5 | 15.0 | 15.0 | 15.0 | 15.0 | 15.0 | 15.0 | 15.0 | 15.0 | 15.0 | 10.5

Structure métallique qui supportera le rack contenant des canalisations et tuyaux divers

5

86

Vue 2

PLAN TOITURE
Ech : 1/200ème

HAUT STRUCTURE
+11.00

HAUT STRUCTURE
+3.60

Sol Int.
±0,00

Modélisation 3D - Vue 1
Sans échelle

Bruno Ibo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

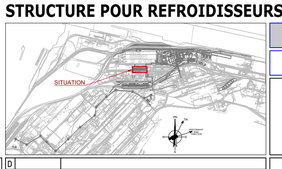
ArcelorMittal

Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 435 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social : Immeuble Le Cézanne - 5 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

JÉRÔME SOISSONS ARCHITECTE

* LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE. *

STRUCTURE POUR REFROIDISSEURS A AIR — PC 5.17



BÂTIMENT 88

PLAN TOITURE - 3D

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

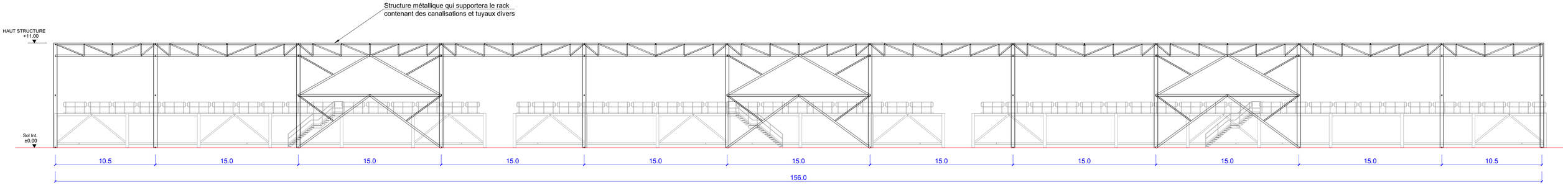
Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et DTU en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

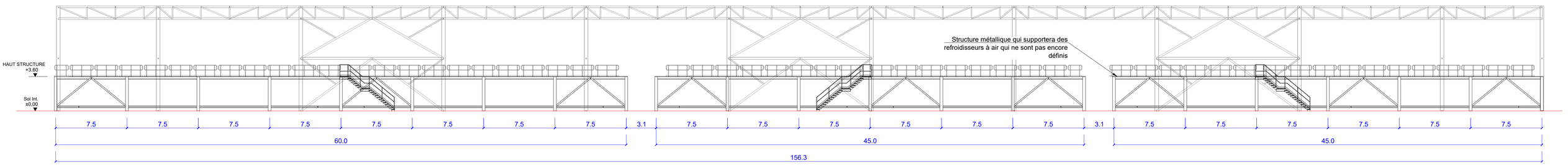
MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

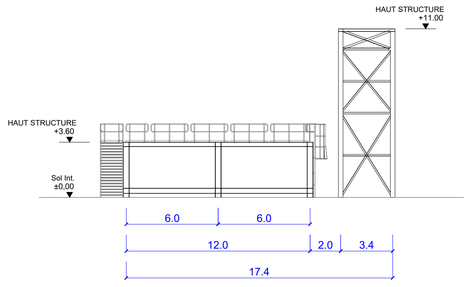
INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A1 - Ech : 1/200 ème



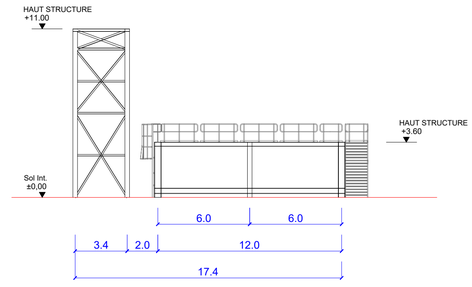
Façade SUD
Ech : 1/200 ème



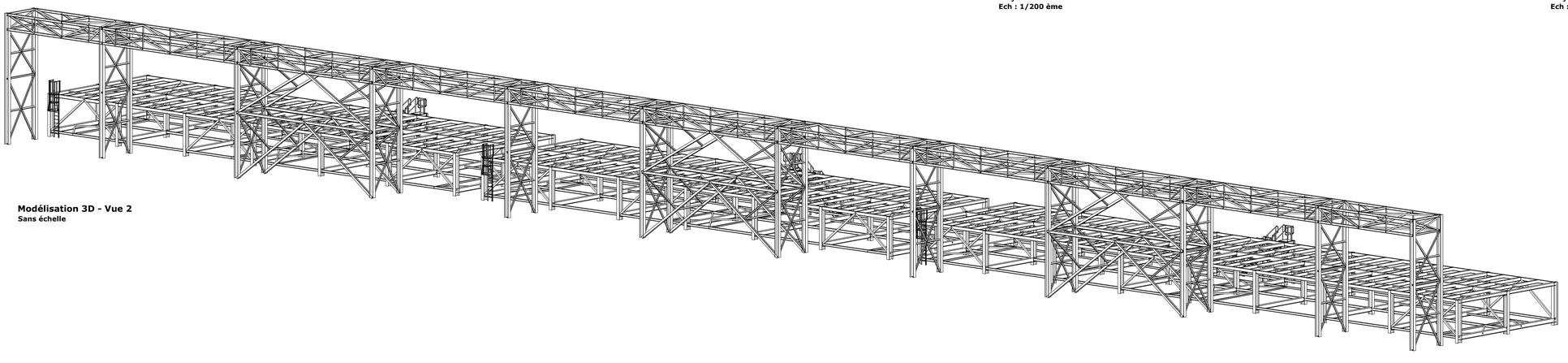
Façade NORD
Ech : 1/200 ème



Façade EST
Ech : 1/200 ème



Façade OUEST
Ech : 1/200 ème



Modélisation 3D - Vue 2
Sans échelle

Binário ibb (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 53506
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
902 084 429 R.C.S. Boiborg - APE 2412Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93015 Saint-Denis

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE.

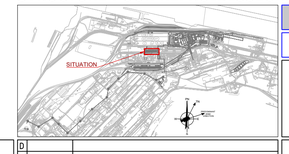
Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

STRUCTURE POUR REFROIDISSEURS A AIR **PC 5.18**

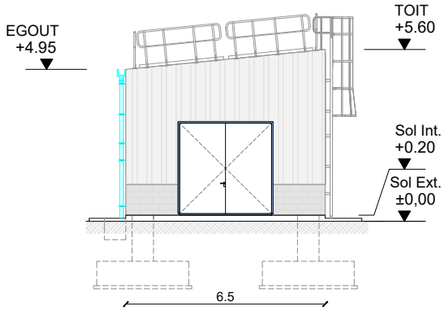


BÂTIMENT 88

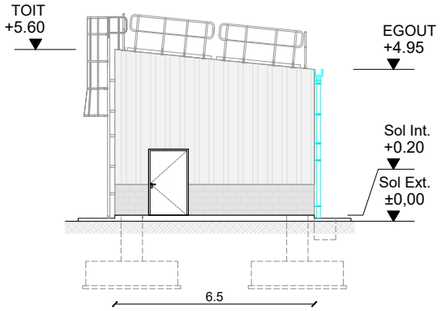
FACADES - 3D

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

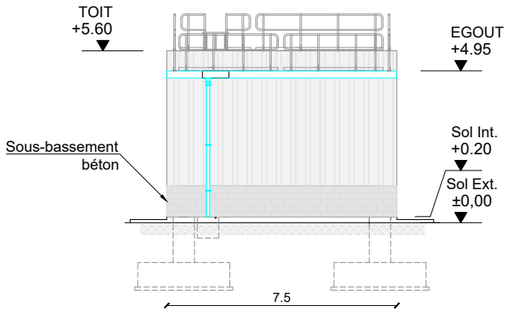
INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A1 - Ech : 1/200 ème



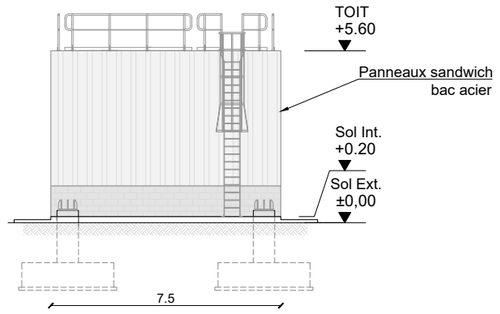
FACADE NORD
Ech : 1/200ème



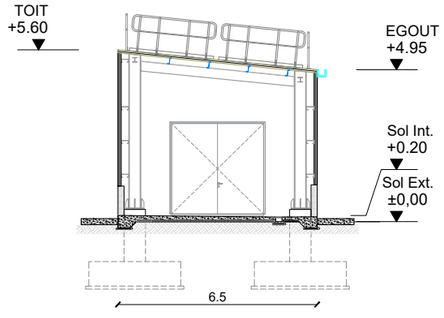
FACADE SUD
Ech : 1/200ème



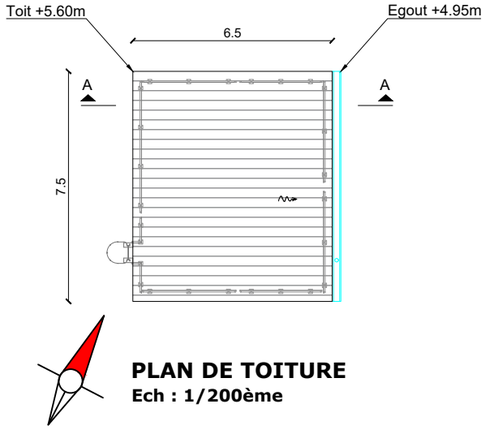
FACADE EST
Ech : 1/200ème



FACADE OUEST
Ech : 1/200ème



COUPE TRANSVERSALE A-A
Ech : 1/200ème



PLAN DE TOITURE
Ech : 1/200ème

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

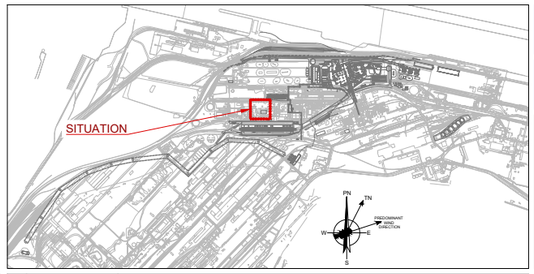
ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

"LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINÉ A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE."

POMPE A EAU INDUSTRIELLE

PC 5.19



BÂTIMENT 89

PLAN TOITURE

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

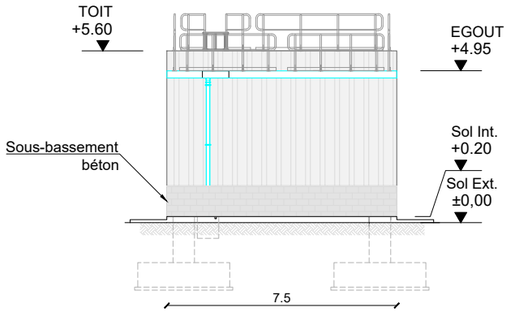
Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul.
Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

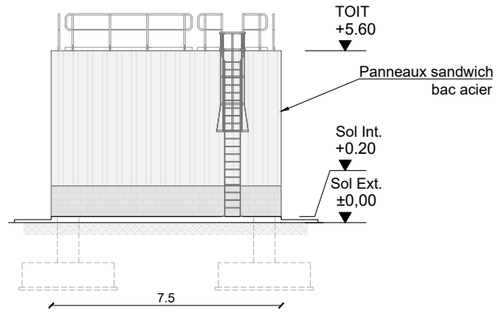
MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

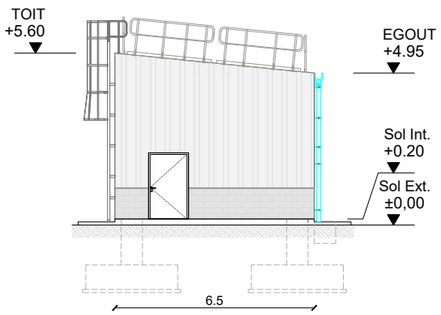
INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A3 - Ech : 1/200 ème



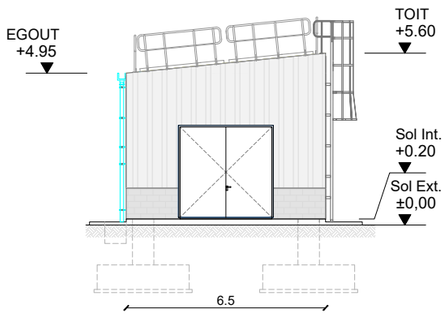
FACADE NORD
Ech : 1/200ème



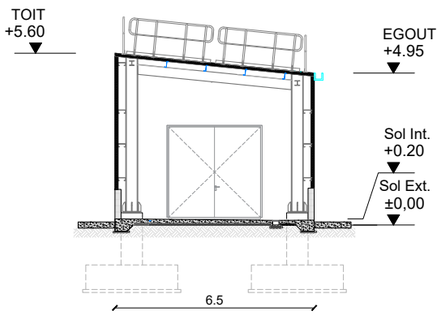
FACADE SUD
Ech : 1/200ème



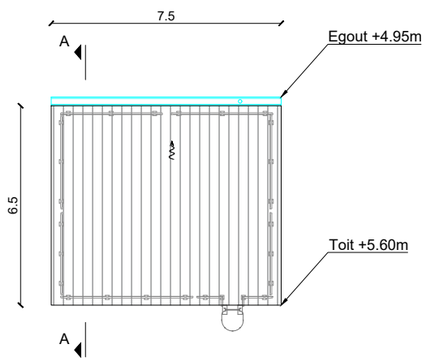
FACADE EST
Ech : 1/200ème



FACADE OUEST
Ech : 1/200ème



COUPE TRANSVERSALE A-A
Ech : 1/200ème



PLAN DE TOITURE
Ech : 1/200ème

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

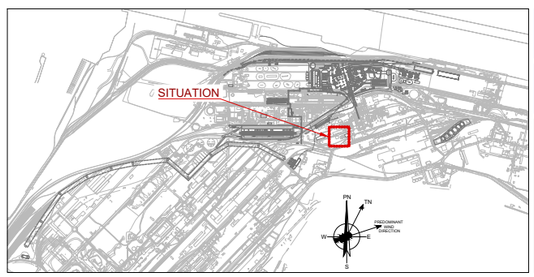
ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

* LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE. *

POMPE POUR EAU OSMOSEE

PC 5.20



BÂTIMENT 90

TOIT - FACADES - COUPE

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul.
Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE

ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS

AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE

Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A3 - Ech : 1/200 ème

PARTIE E
15.0
12.8
10.0
10.5
PARTIE D
117.7
220
55.5
PARTIE C
43.6
20.3
12.0
5.5
12.0
25.0
80°
50°
15.0
20°
21.0
28.0
75°
5.0
80°
30.0
60.0
30°
20.0
19.8
13.0
9.5
PARTIE B
PARTIE A
90.2
ATELIER DES LANCES
CHARIOTS VIDANGEURS
CITERNES HUILE
CC21
Sst H05
ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis
Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)
JÉRÔME SOISSONS ARCH.
"LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE."

CONVOYEURS POUR ADDITIFS ET ALLIAGES

PC 5.21

SITUATION

BÂTIMENT 95

PLAN TOITURE

PLAN TOITURE
Ech : 1/1000ème

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

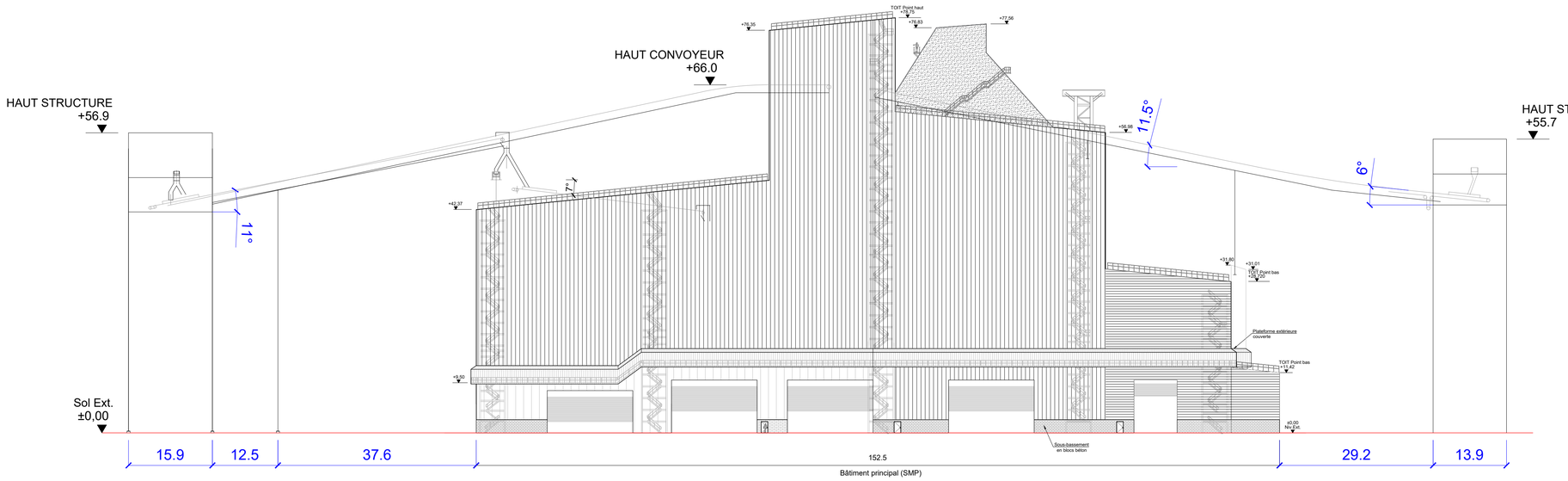
Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

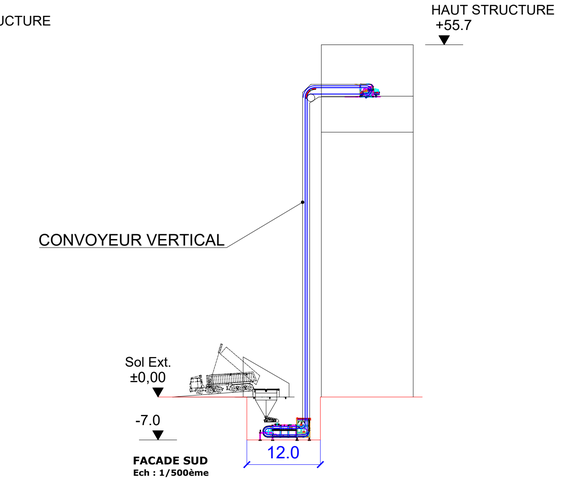
MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

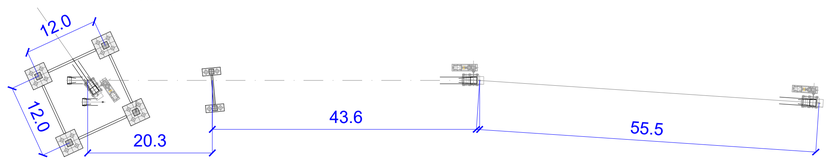
INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A2 - Ech : 1/1000 ème



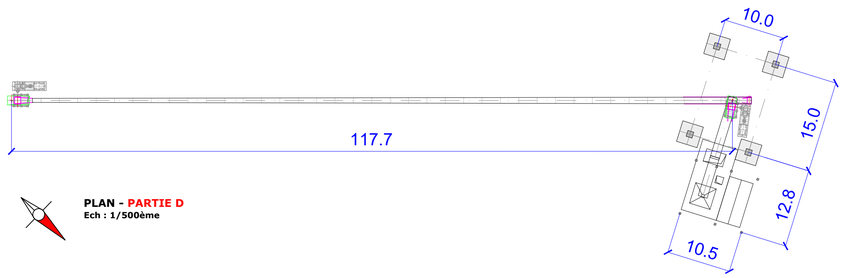
FACADE EST
Ech : 1/500ème



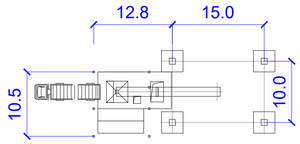
FACADE SUD
Ech : 1/500ème



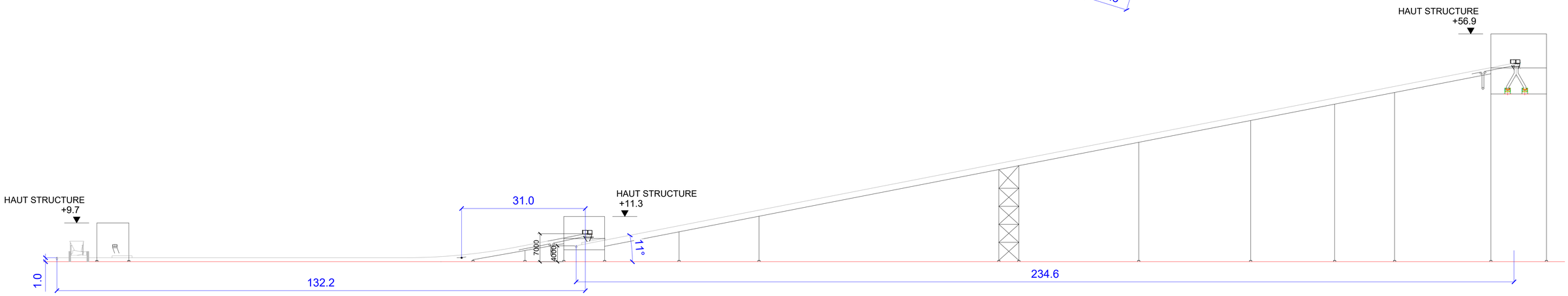
PLAN - PARTIE C
Ech : 1/500ème



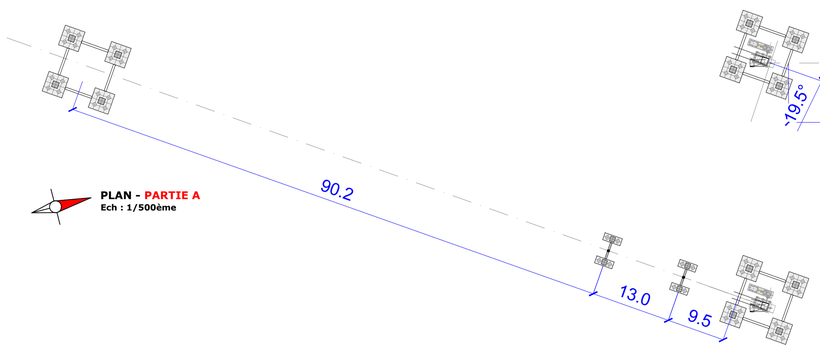
PLAN - PARTIE D
Ech : 1/500ème



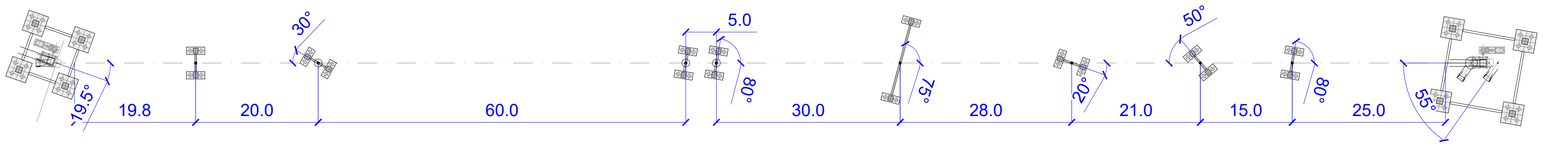
PLAN - PARTIE E
Ech : 1/500ème



FACADE SUD-EST
Ech : 1/500ème



PLAN - PARTIE A
Ech : 1/500ème



PLAN - PARTIE B
Ech : 1/500ème

Travaux HDH (Aug 7, 2020 16:43:10 GMT+2)

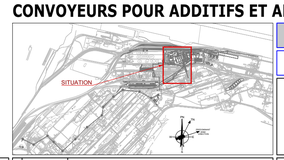
ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
301 094 425 R.C.S. Belegny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 5 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

"LE PRÉSENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXÉCUTION. IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINÉ À L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES QUI CONSTITUERE."

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

CONVOYEURS POUR ADDITIFS ET ALLIAGES

PC 5.22



BÂTIMENT 95

ELEVATIONS - PLANS

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

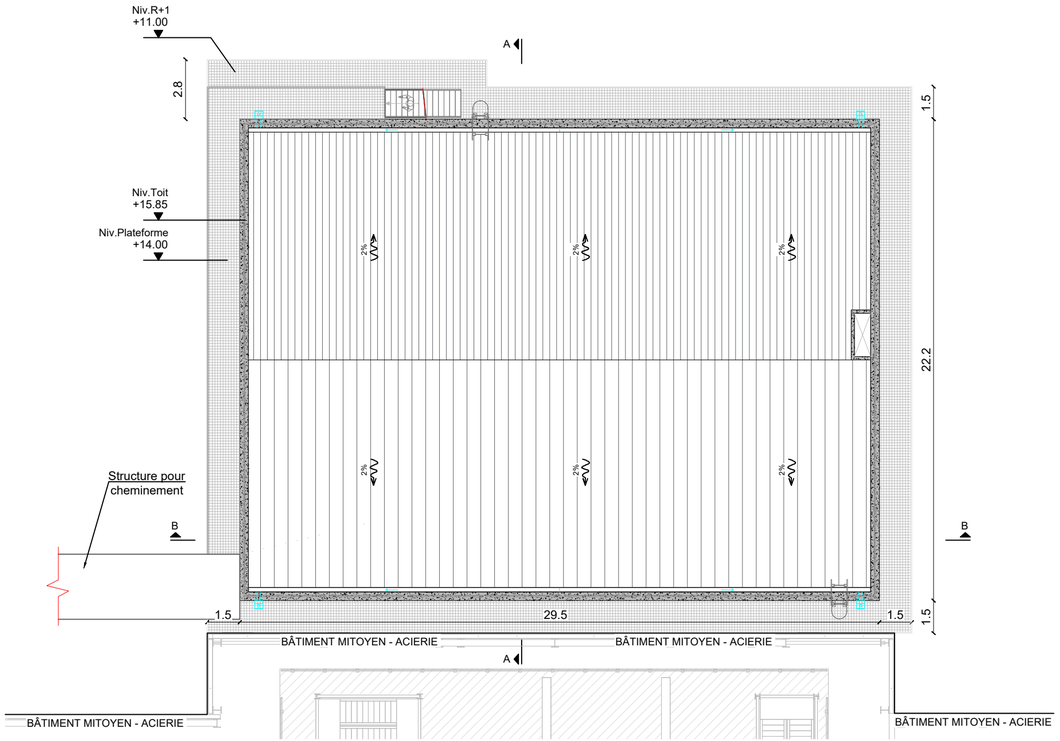
INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A1 - Ech : 1/500 ème

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guidez" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Les plans d'exécution de structure devront être établis par un bureau d'études spécialisé désigné par l'entreprise titulaire du lot Gros Oeuvre. Il faudra compléments les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

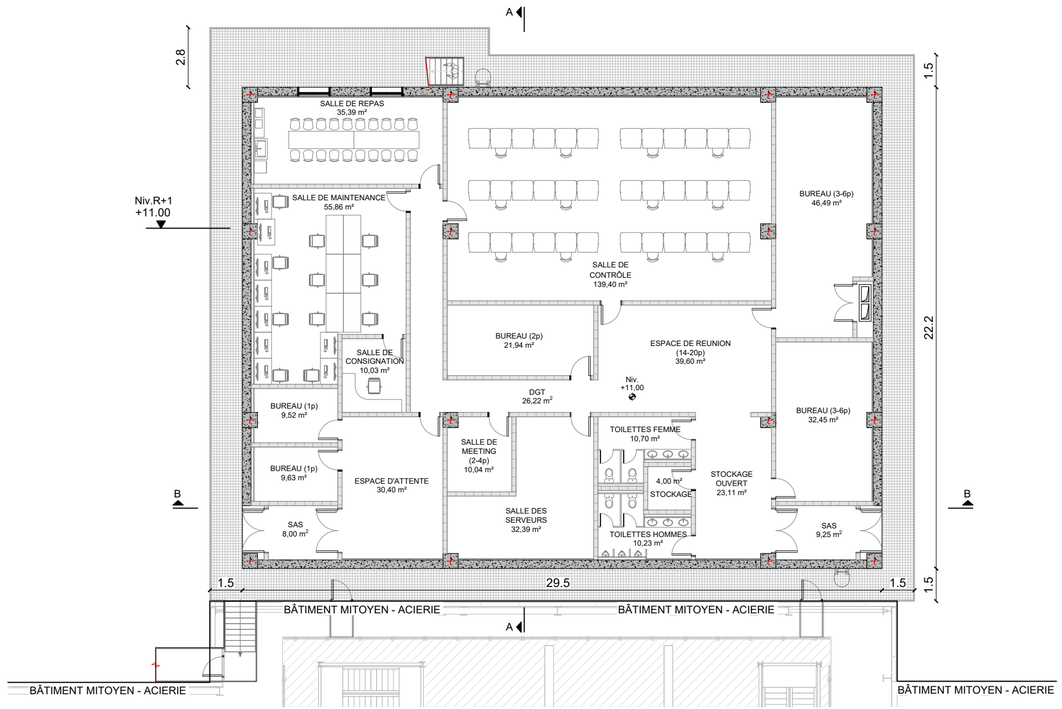
MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

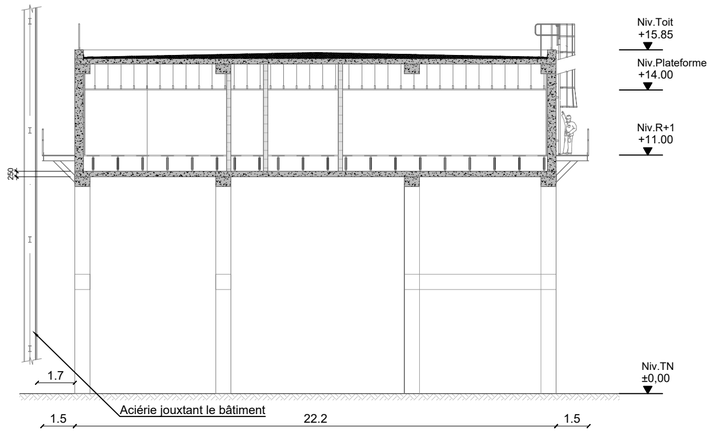
D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC



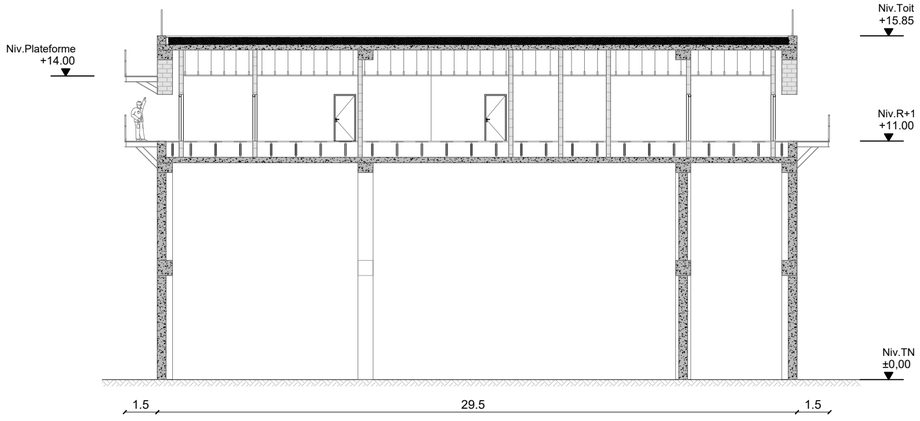
PLAN TOITURE
Ech : 1/200ème



PLAN DE NIVEAU R+1
Ech : 1/200ème



COUPE LONGITUDINALE A-A
Ech : 1/200ème



COUPE LONGITUDINALE B-B
Ech : 1/200ème

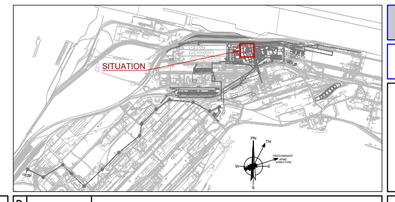
Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 5 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

* LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINÉ À L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE. *

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

SALLE DE CONTRÔLE EAF



PC 5.23

BÂTIMENT 206

FACADES COUPES

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

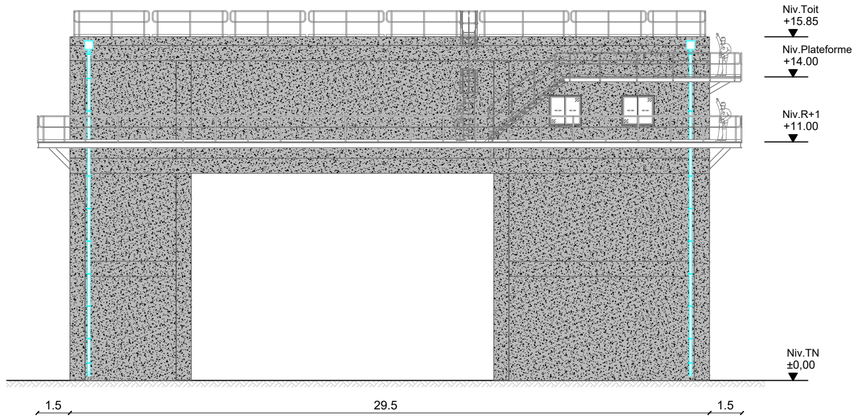
Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

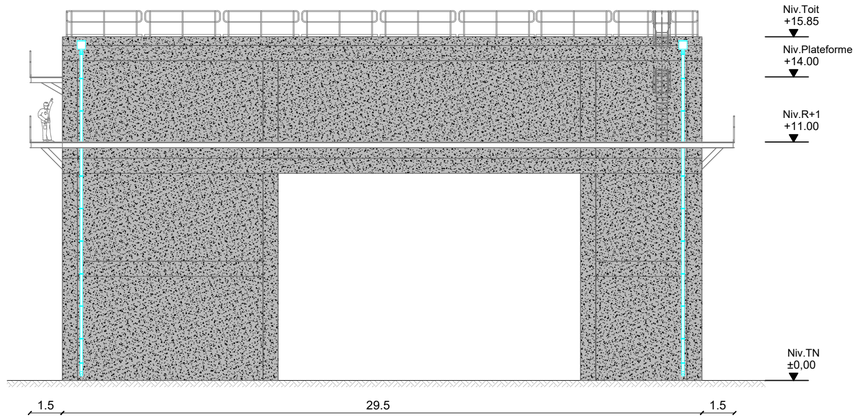
MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

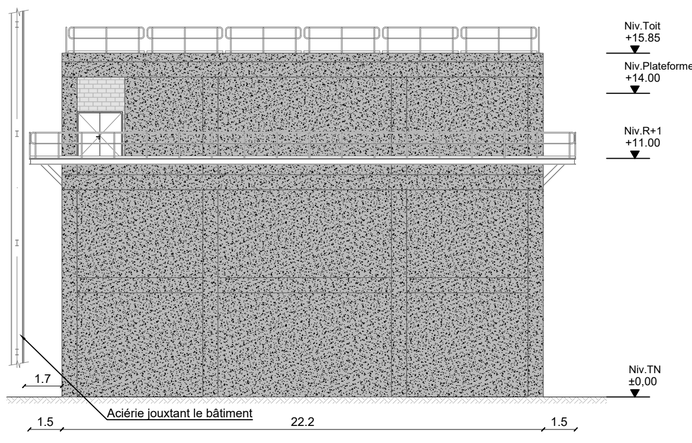
INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A2 - Ech : 1/200 ème



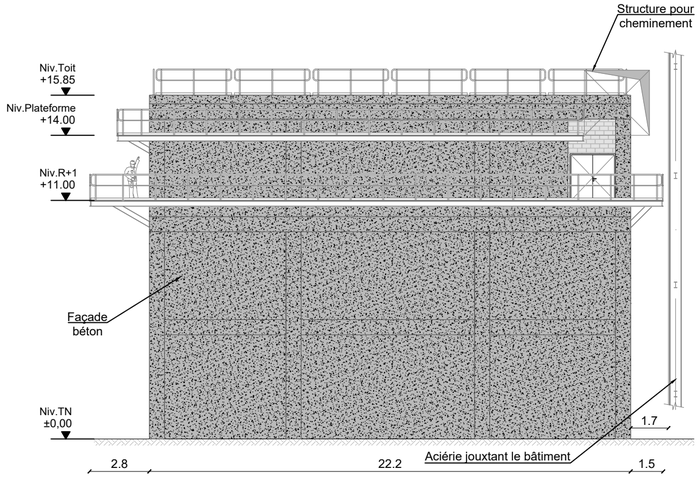
FACADE NORD-OUEST
Ech : 1/200ème



FACADE SUD-EST
Ech : 1/200ème



FACADE NORD-EST
Ech : 1/200ème



FACADE SUD-OUEST
Ech : 1/200ème

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

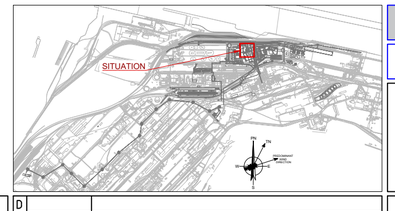
ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social : immeuble Le Cézanne - 5 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE.

SALLE DE CONTRÔLE EXT.

PC 5.24



BÂTIMENT 206

FACADES COUPES

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

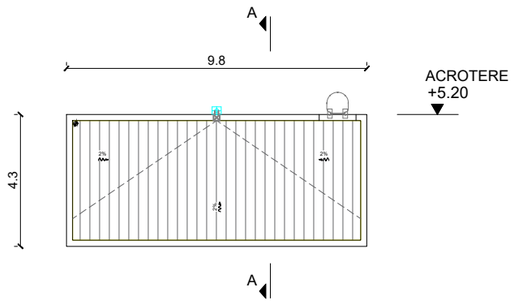
INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A2 - Ech : 1/200 ème

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

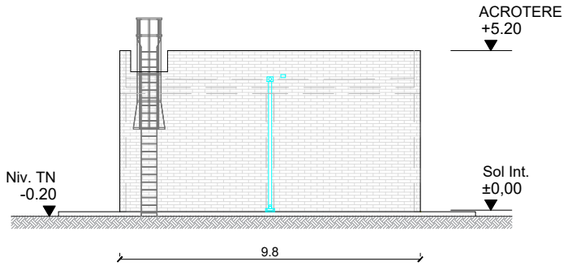
Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'éxécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

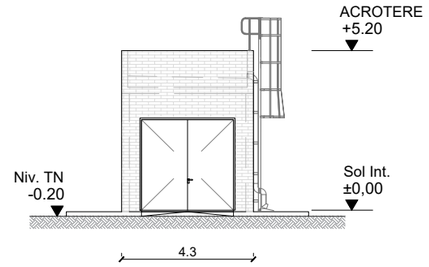
MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com



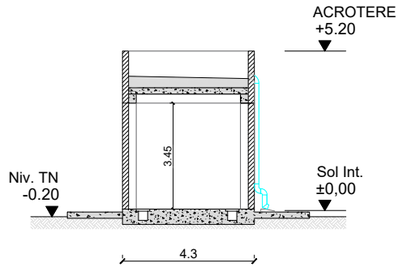
PLAN DE TOITURE
Ech : 1/200ème



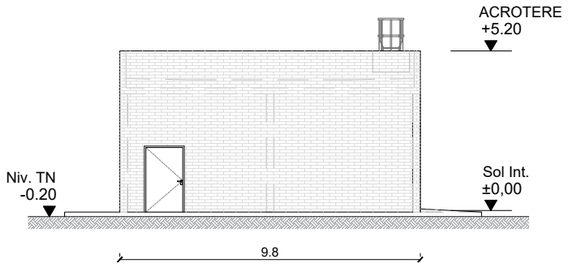
FACADE NORD
Ech : 1/200ème



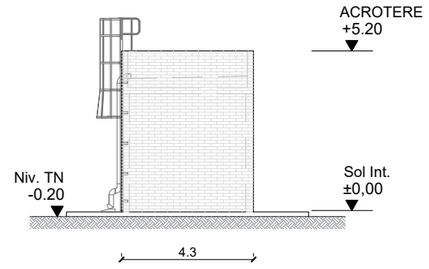
FACADE EST
Ech : 1/200ème



COUPE TRANSVERSALE A-A
Ech : 1/200ème



FACADE SUD
Ech : 1/200ème



FACADE OUEST
Ech : 1/200ème

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

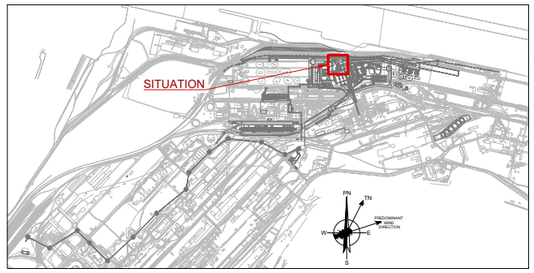
ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2412Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 5 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

"LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE."

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

BÂTIMENT PROCESS AVEC VANNES

PC 5.25



BÂTIMENT 209

FACADES - COUPE - TOIT

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

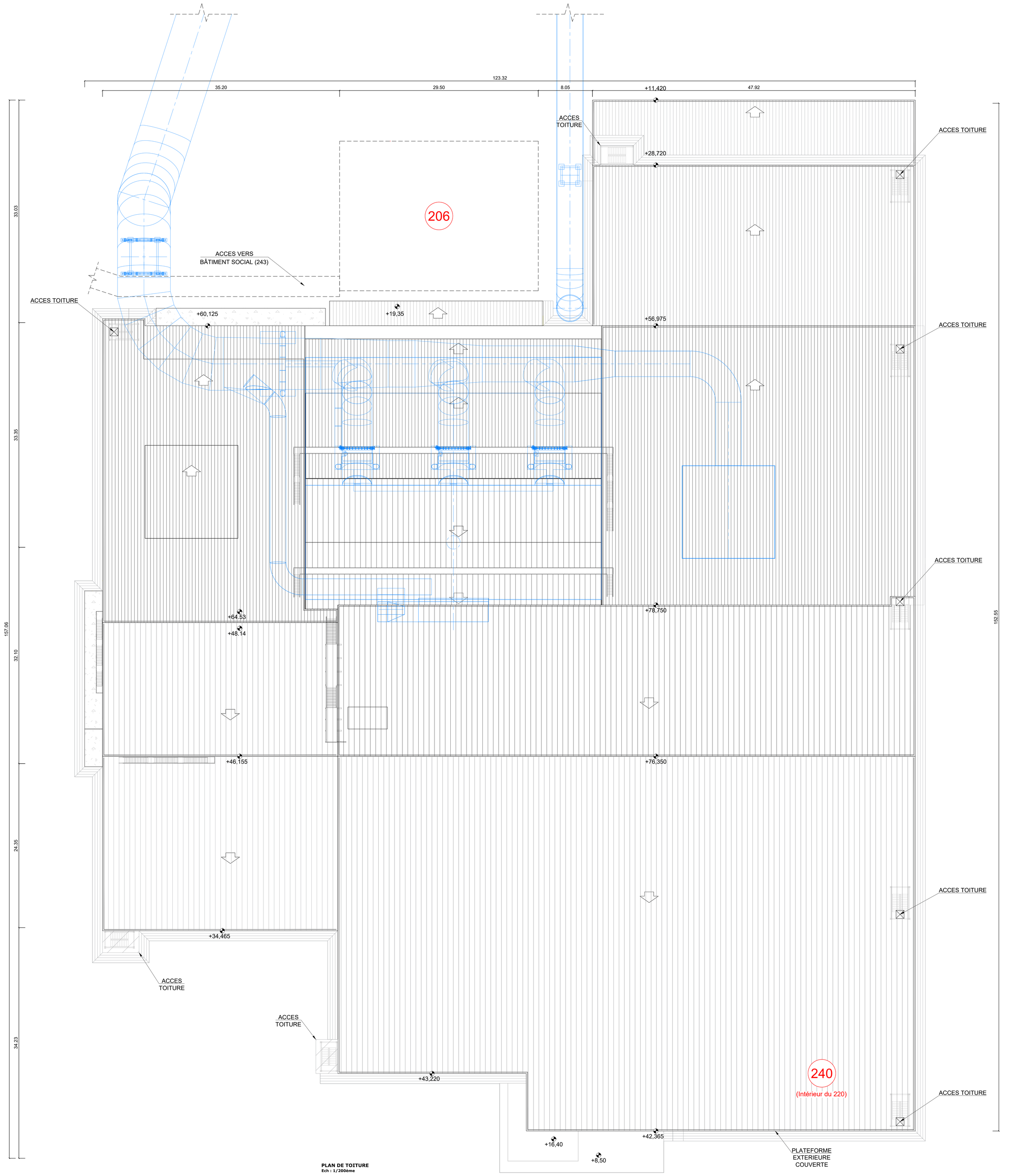
Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul.
Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

INDICE A
Version en date du 10/07/2026
Ech : 1/200 ème



PLAN DE TOITURE
Ech : 1/200ème

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'études compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52505
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Boulogny - APE 2412Z
Siège social : immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

Bruno Hbo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE.

BÂTIMENT PRINCIPAL (SMP)

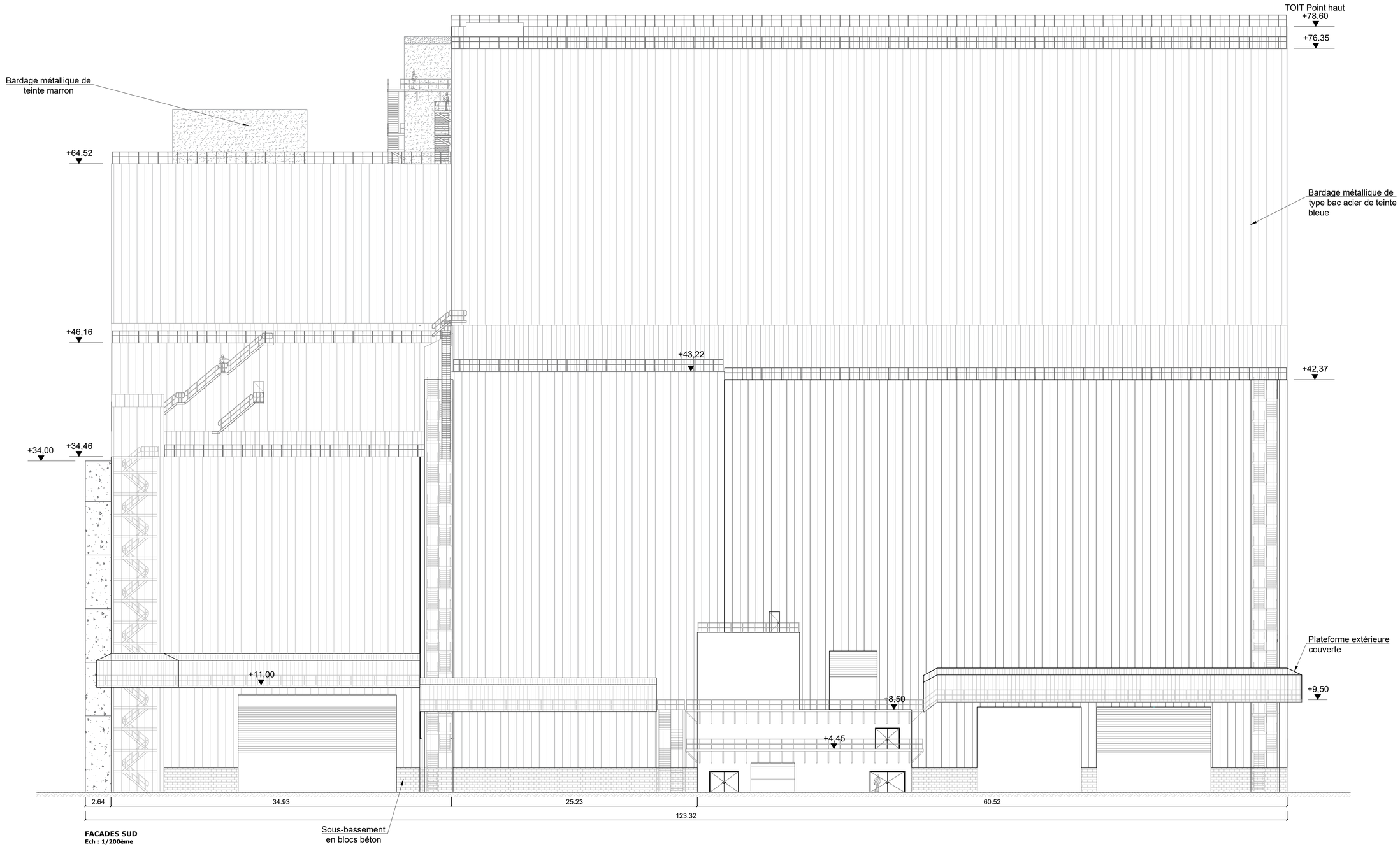
PC 5.26

BÂTIMENT 220

PLAN TOITURE

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

INDICE A
Version en date du 16/07/2026
A0 - Ech : 1/200 ème



FACADES SUD
Ech : 1/200ème

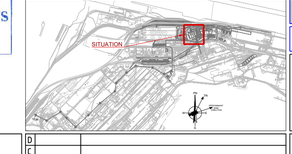
ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 50508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
563 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE.

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

BÂTIMENT PRINCIPAL (SMP)



PC 5.27

BÂTIMENT 220

FACADE SUD

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

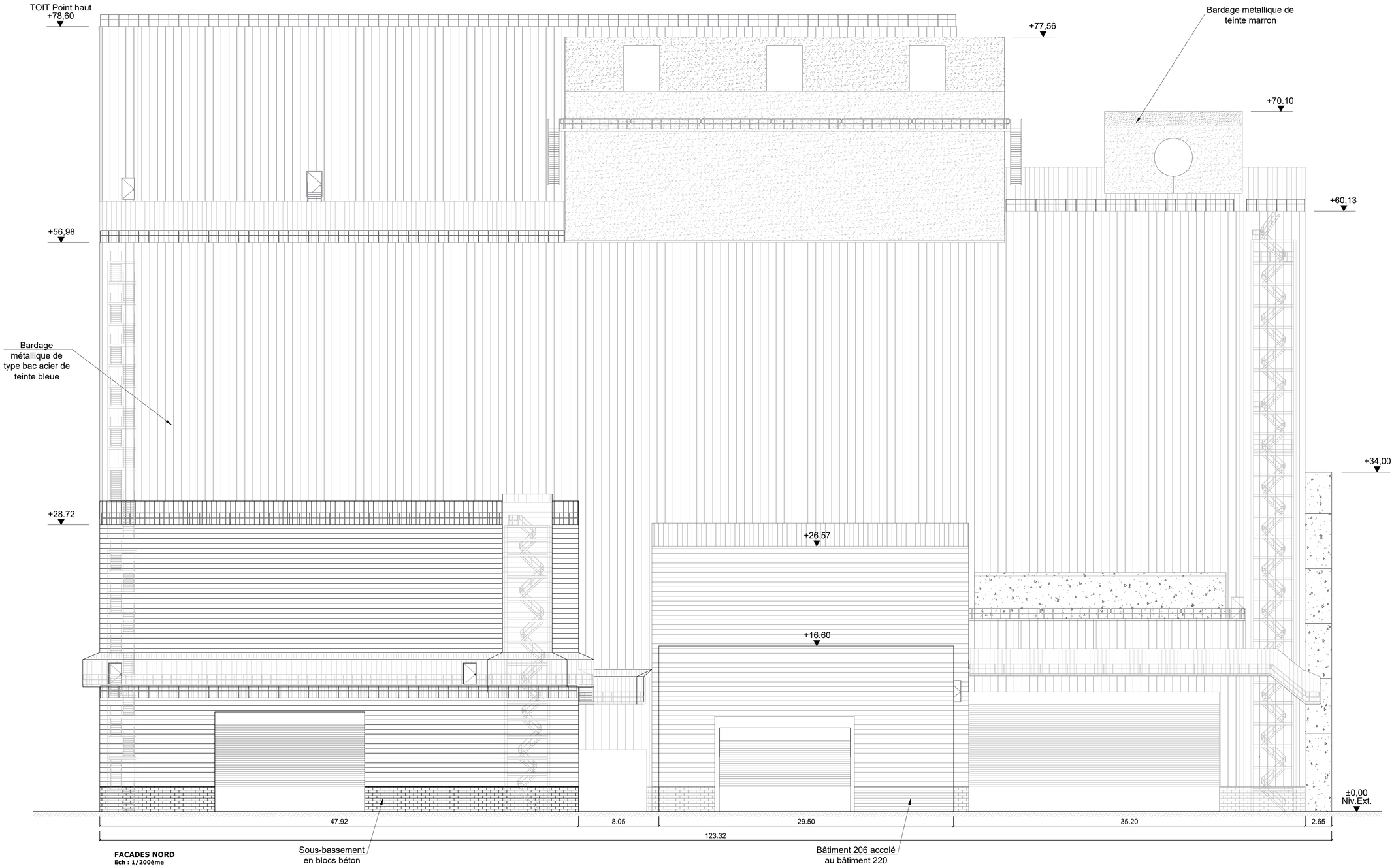
INDICE A
Version en date du 16/07/2026
A1 - Ech : 1/200 ème

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC



FACADES NORD
Ech : 1/200ème

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue Du Comte Jean - CS 53508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Boulogny - APE 2412Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 5 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

Tirano Ibn (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE.

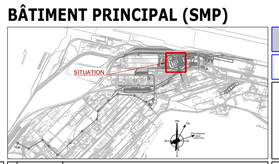
Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guidés" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et DTU en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

BÂTIMENT PRINCIPAL (SMP)



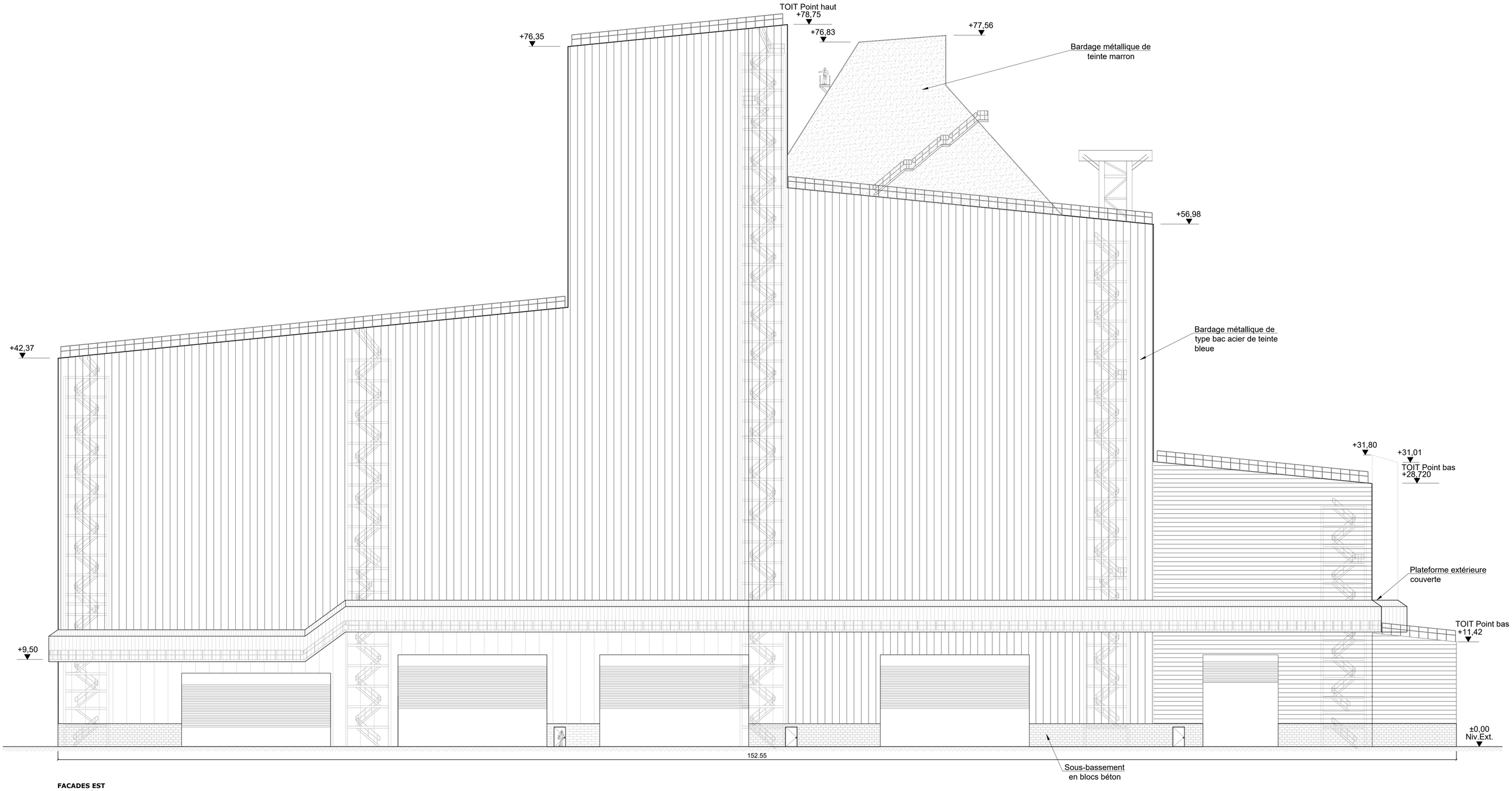
PC 5.28

BÂTIMENT 220

FACADE NORD

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

INDICE A
Version en date du 16/07/2026
A1 - Ech : 1/200 ème



FACADES EST
Ech : 1/200ème

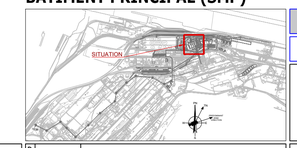
ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 59508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 24.10Z
Siège social : Immeuble Le Cézanne - 5 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

Bruno ribo (Aug 7, 2026, 16:43:10 GMT+2)

* LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE *

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

BÂTIMENT PRINCIPAL (SMP)



PC 5.29

BÂTIMENT 220

FACADE EST

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

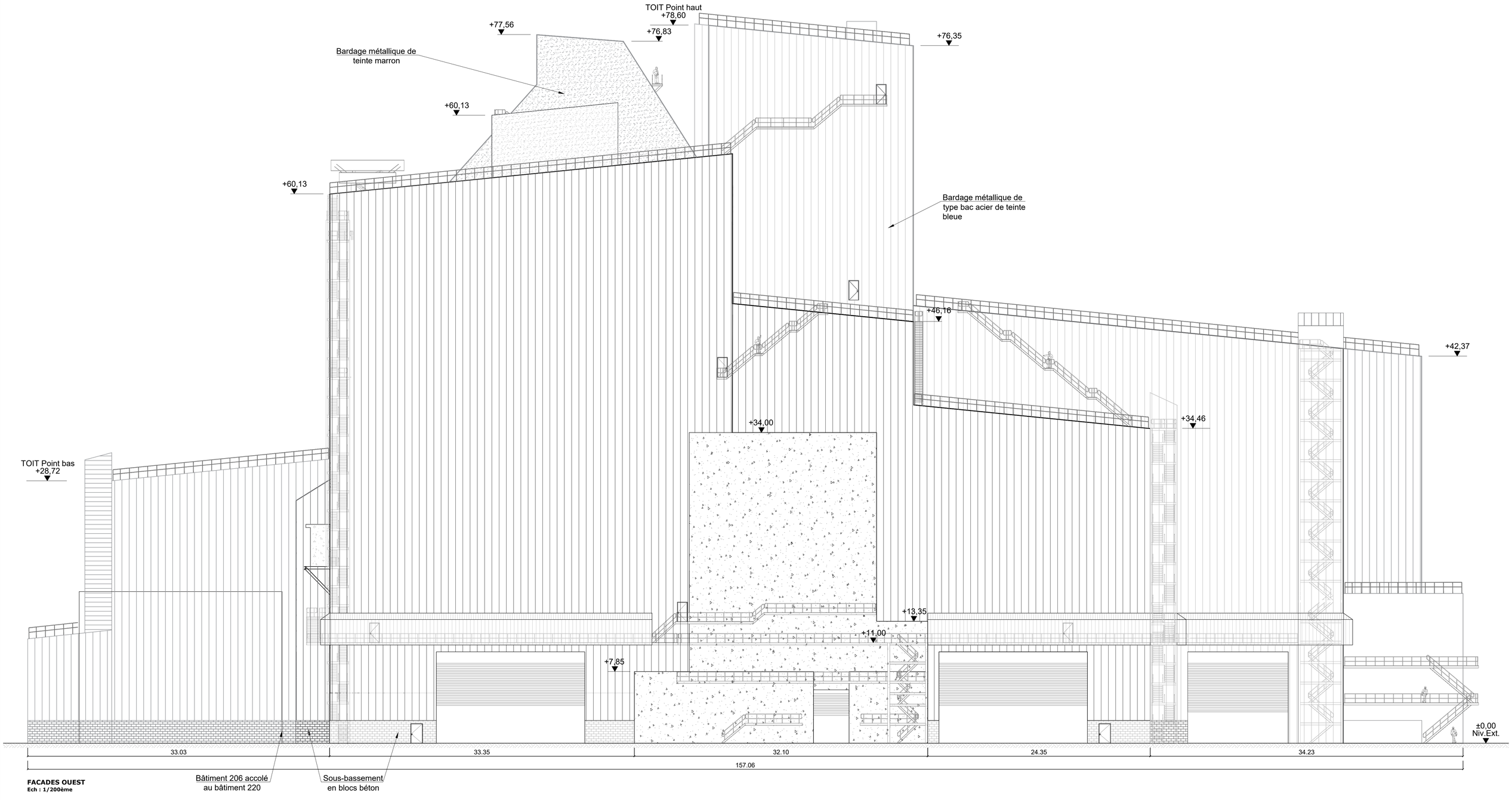
Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

INDICE A
Version en date du 16/07/2026
A1 - Ech : 1/200 ème



FACADES OUEST
Ech : 1/200ème

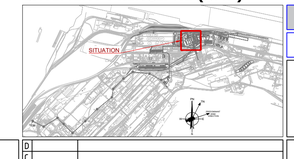
ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 53508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2412Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 5 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

Bruno Ibo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE.

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

BÂTIMENT PRINCIPAL (SMP)



PC 5.30

BÂTIMENT 220

FACADE OUEST

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION

3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

INDICE A
Version en date du 16/07/2026
A1 - Ech : 1/200 ème

FACADE OUEST

FACADE SUD

3.5
9.0
41.6
25.9
72.7
14.3
6.3
18.5
7.9
6.7
30.5

222
325
209
206
220
243
2

1
10
11
24
25
29
30
36
37
51

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2412Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 5 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

"LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE."

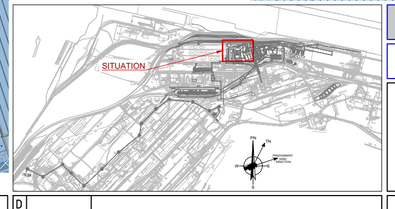
Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

FILTRE ET CHEMINEE



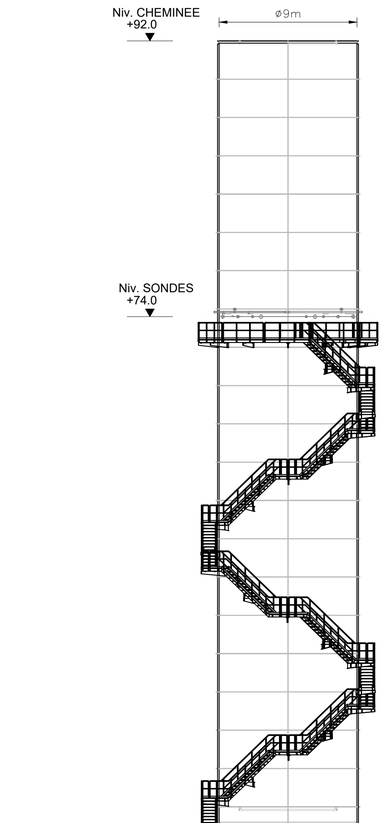
PC 5.31

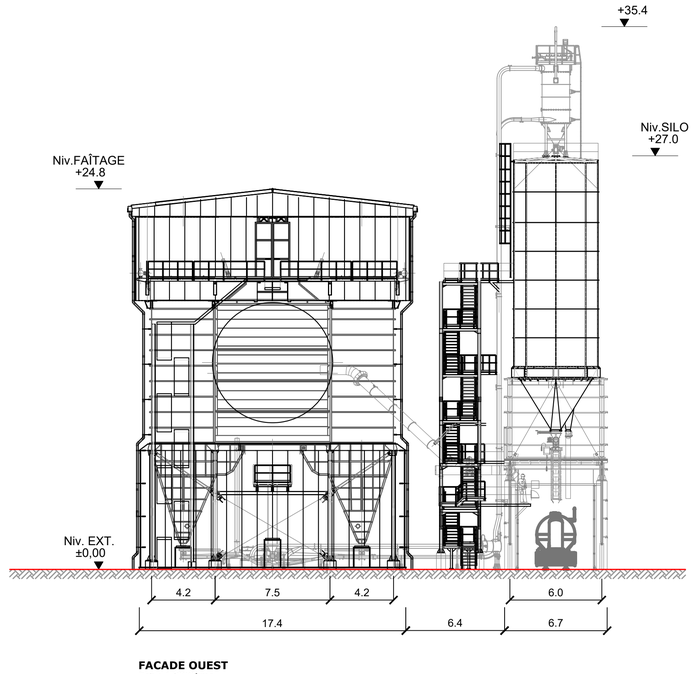
BÂTIMENT 222

PLAN DE TOITURE

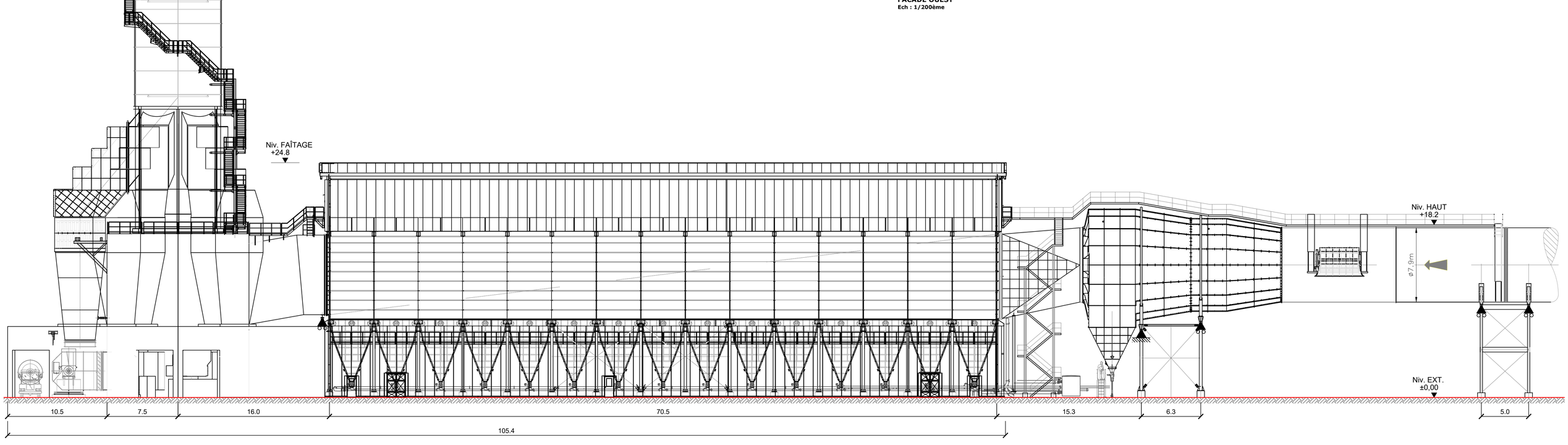
ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A2 - Ech : 1/500 ème





FACADE OUEST
Ech : 1/200ème



FACADE SUD
Ech : 1/200ème

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2412Z
Siège social : immeuble Le Cézanne - 5 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

Ces documents sont des plans d'architecte et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiés par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Les dalles et voiles de soutènement indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Elles devront être dimensionnées par le Maître d'ouvrage sur le lot qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

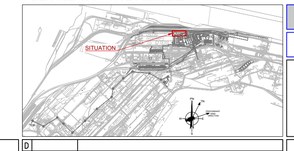
MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

* LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION. IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE. *

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

FILTRE ET CHEMINEE



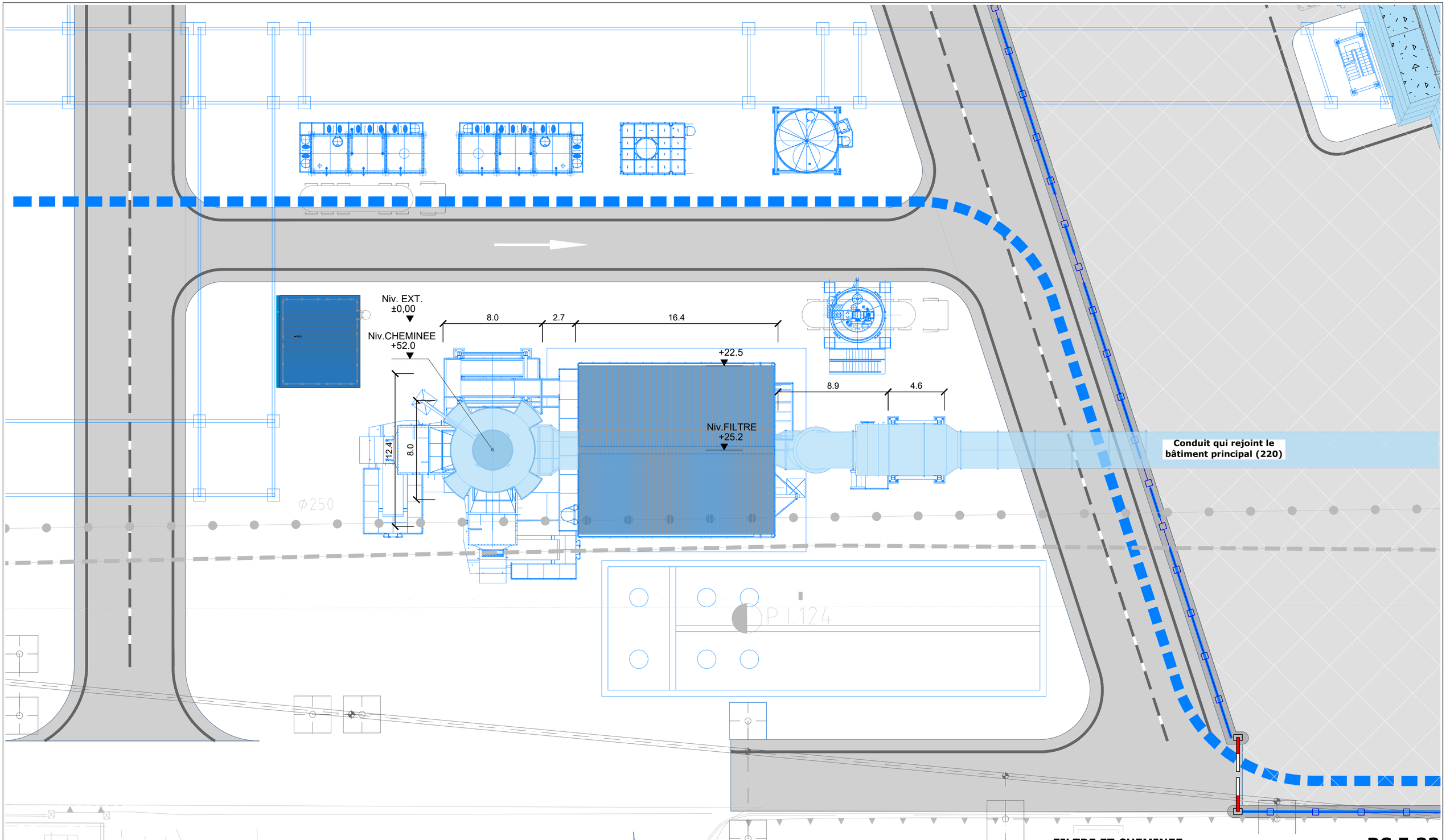
PC 5.32

BÂTIMENT 222

FACADES COUPES

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A1 - Ech : 1/200 ème



Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2412Z
Siège social : Immeuble Le Cézanne - 5 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

"LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE."

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE

ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS

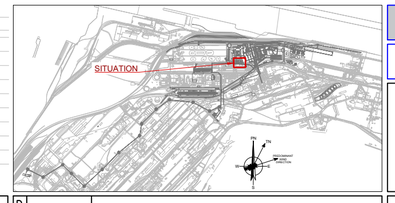
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

FILTRE ET CHEMINEE



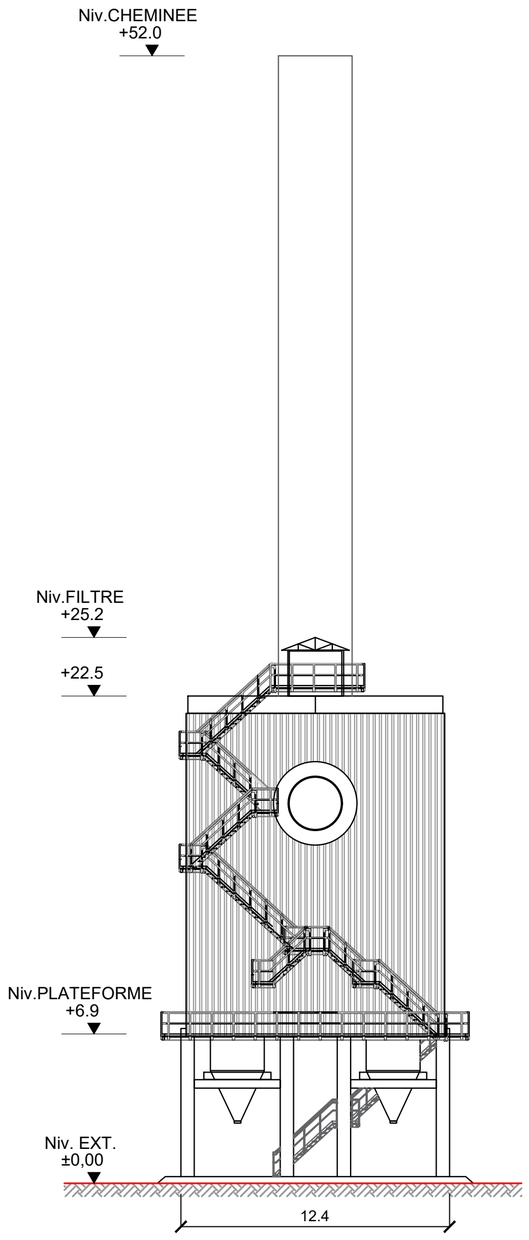
PC 5.33

BÂTIMENT 228

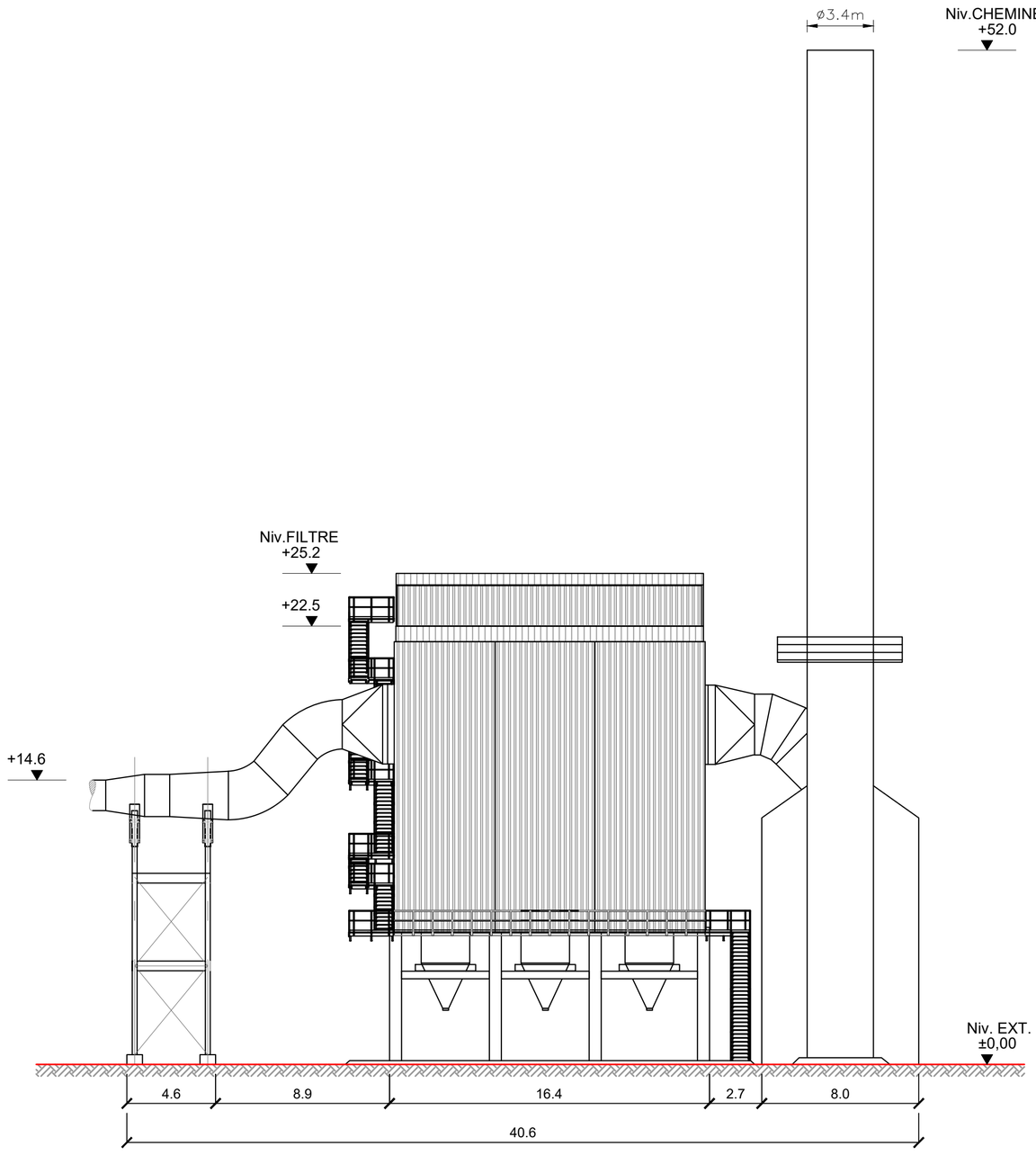
PLAN TOITURE

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

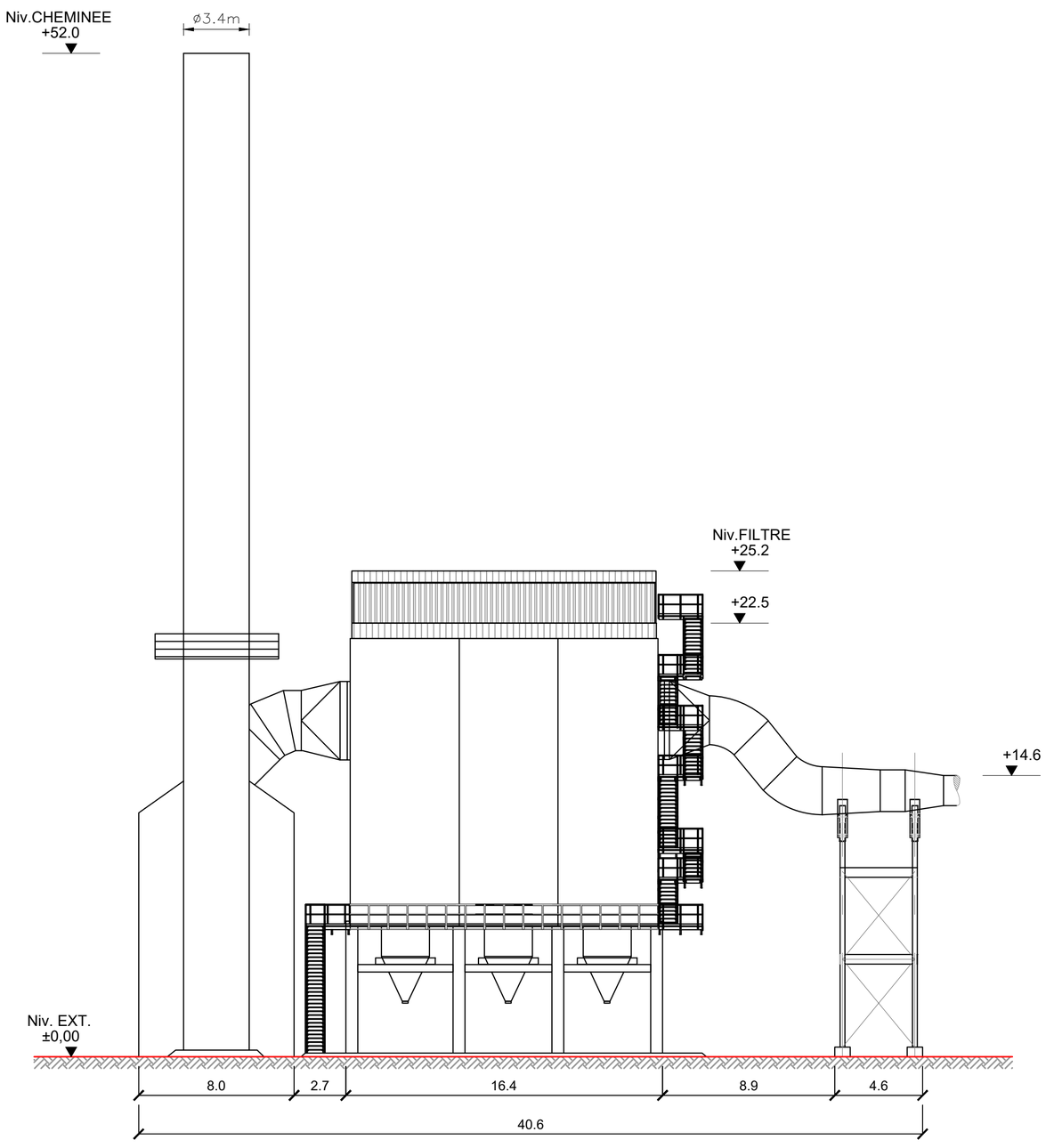
INDICE A
Version en date du 16/07/2026
A2 - Ech : 1/200 ème



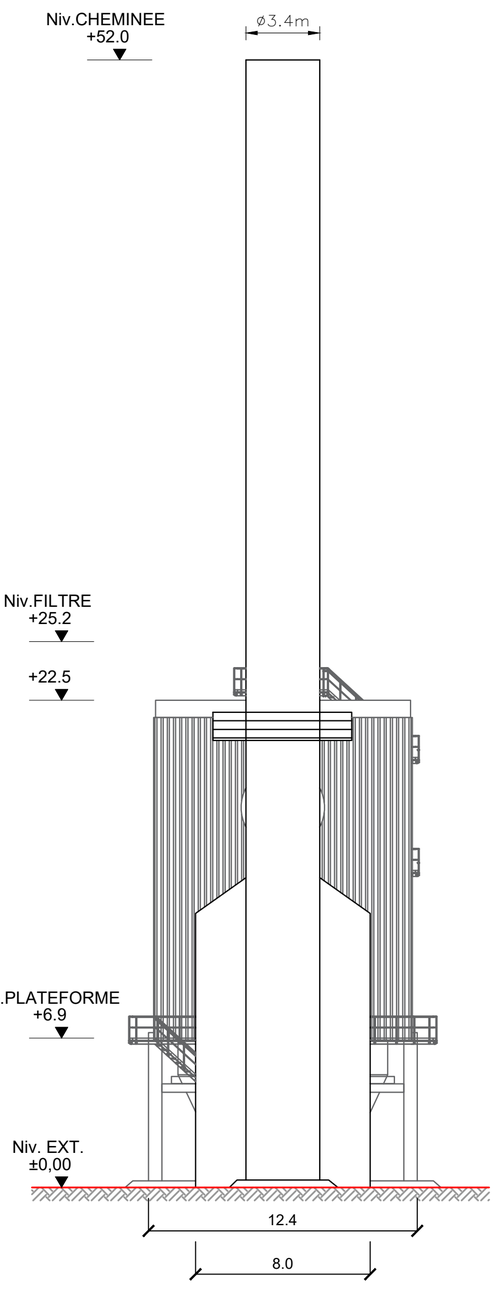
FACADE OUEST
Ech : 1/200ème



FACADE OUEST
Ech : 1/200ème



FACADE OUEST
Ech : 1/200ème



FACADE OUEST
Ech : 1/200ème

"LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE."

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2412Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 5 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul.
Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

FILTRE ET CHEMINEE



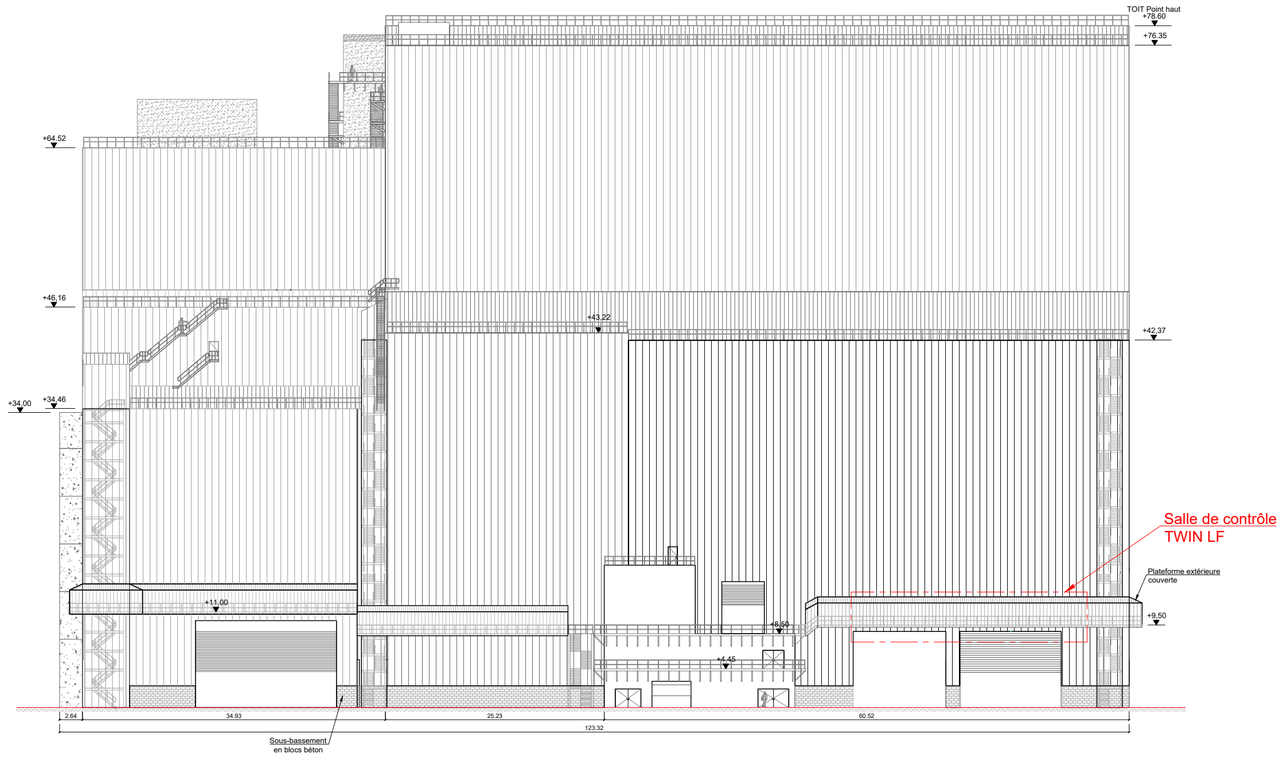
PC 5.34

BÂTIMENT 228

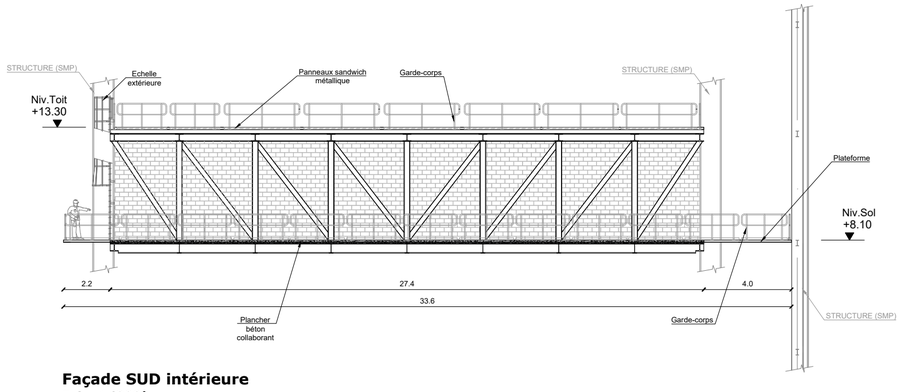
FACADES

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

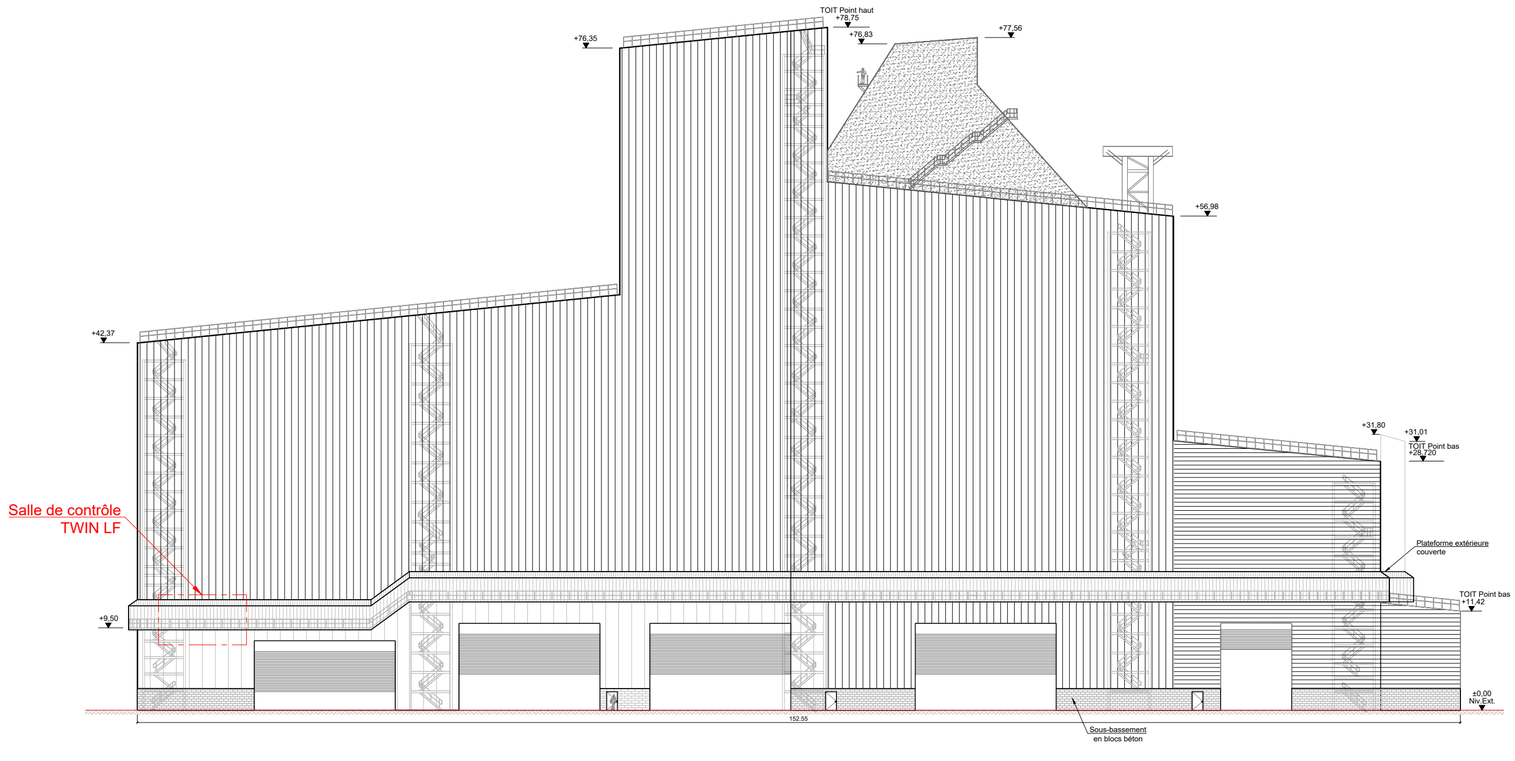
INDICE A
Version en date du 16/07/2026
A1 - Ech : 1/200 ème



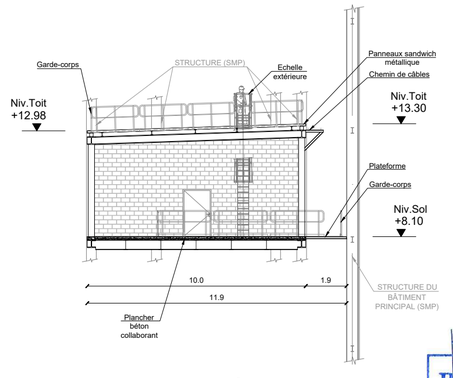
Façade SUD du bâtiment principal
Ech : 1/500ème



Façade SUD intérieure
Ech : 1/200ème



Façade EST du bâtiment principal
Ech : 1/500ème



Façade OUEST intérieure
Ech : 1/200ème

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

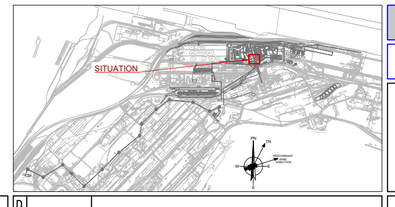
Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52506
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE.

SALLE DE CONTRÔLE INTERNE

PC 5.35



BÂTIMENT 240

PLANS DE FACADES

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'éxécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE

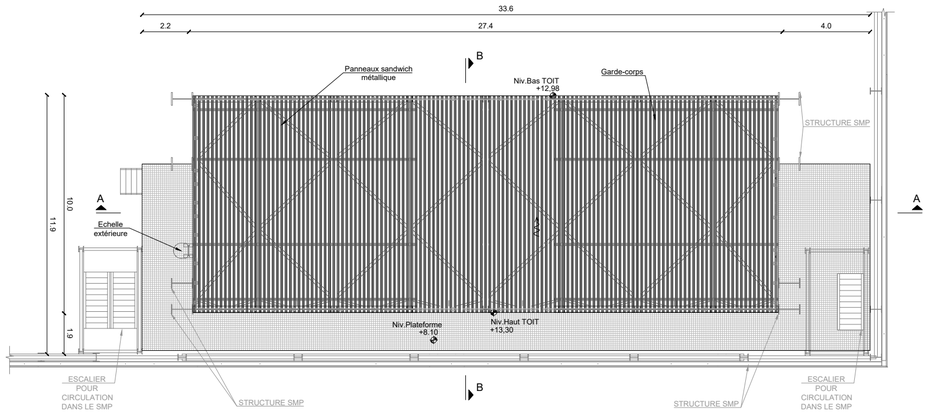
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE

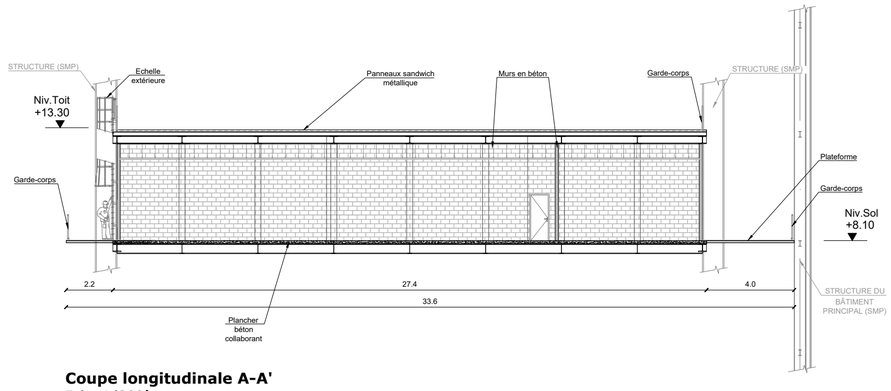
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

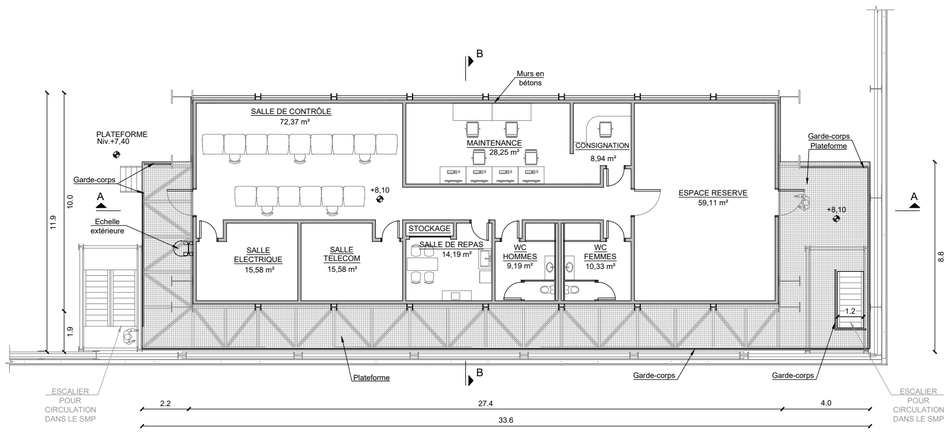
INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A2 - Ech : 1/500 et 1/200 ème



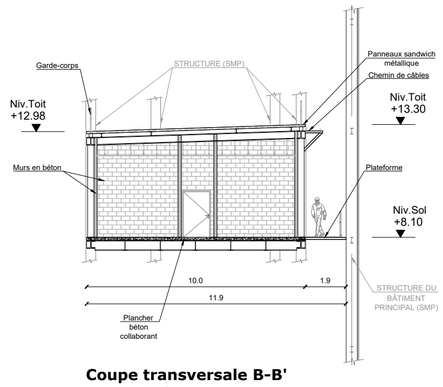
Plan de toiture (intérieur au bâtiment SMP)
Ech : 1/200ème



Coupe longitudinale A-A'
Ech : 1/200ème



Plan salle de contrôle
Ech : 1/200ème



Coupe transversale B-B'
Ech : 1/200ème

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

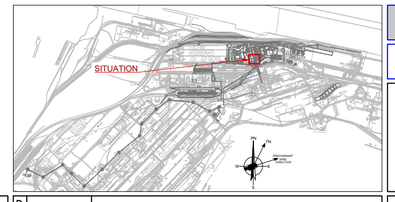
ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 5 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

"LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE."

SALLE DE CONTRÔLE INTERNE

PC 5.36



BÂTIMENT 240

PLANS ET COUPES

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A2 - Ech : 1/200 ème

242

152 m

12.4

ATELIER DES LANCES

CHARIOTS VIDANGEURS

CABINE

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

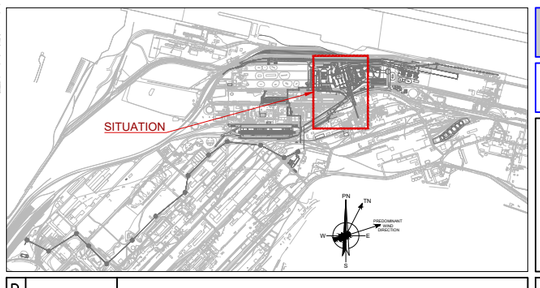
JÉRÔME SOISSONS ARCH.

LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE.

ROUTE COUVERTE ENTRE LES ACIERIES

PC 5.37

PLAN TOITURE
Ech : 1/1000ème



BÂTIMENT 242

PLAN TOITURE

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

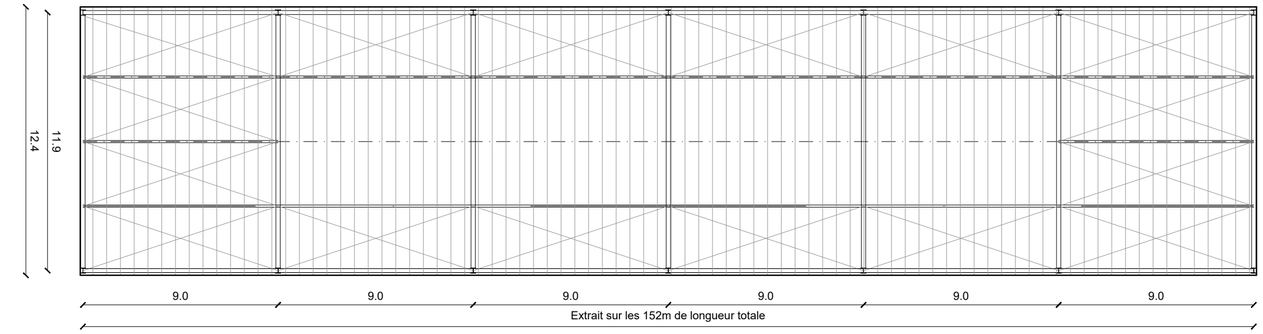
Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

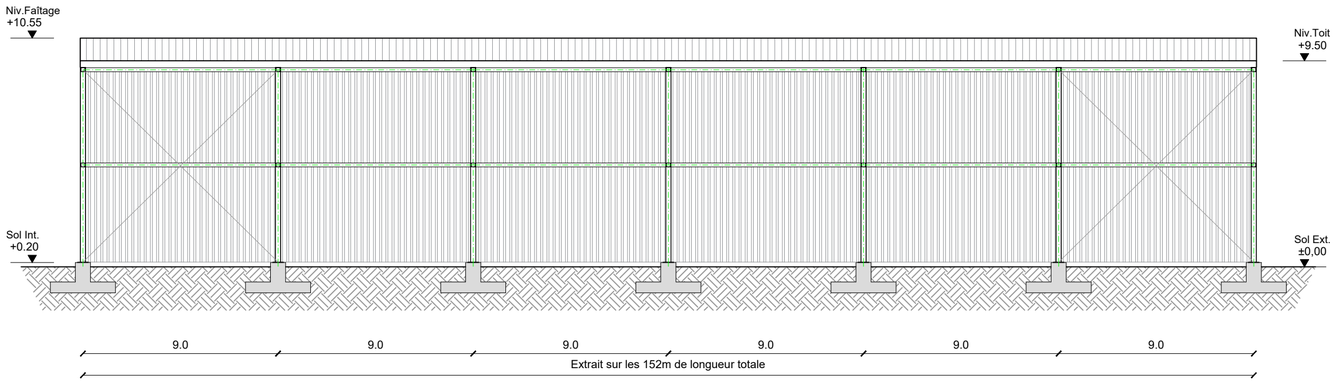
MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

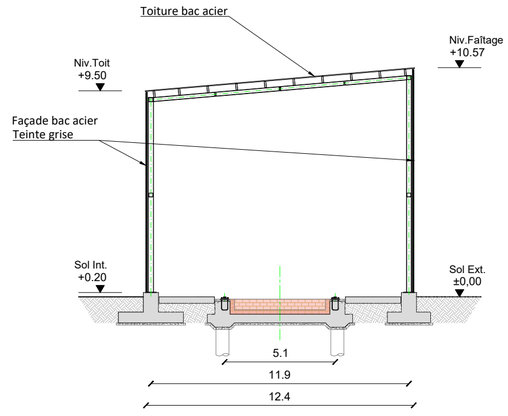
INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A2 - Ech : 1/1000 ème



Plan de toiture (extrait)
Ech : 1/200ème



Façade / Coupe longitudinale (extrait)
Ech : 1/200ème



Coupe transversale
Ech : 1/200ème

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

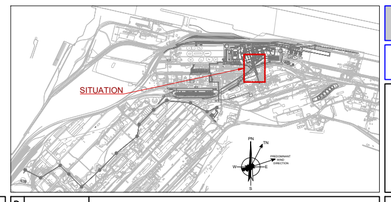
ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social : Immeuble Le Cézanne - 5 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

"LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE."

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

ROUTE COUVERTE ENTRE LES ACIERIES

PC 5.38



BÂTIMENT 242

PLAN TOITURE

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A2 - Ech : 1/200 ème

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guidés" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul.
Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

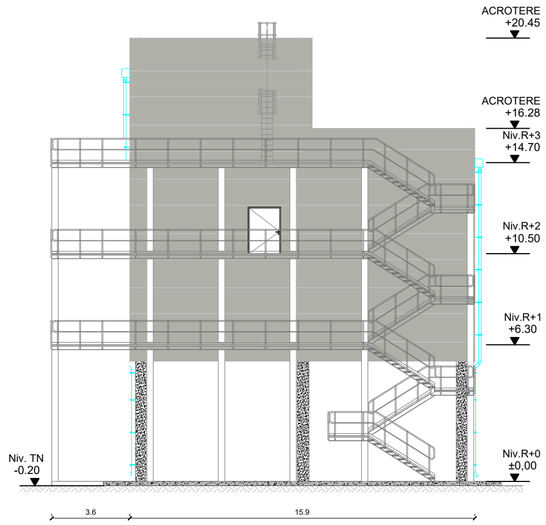
MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

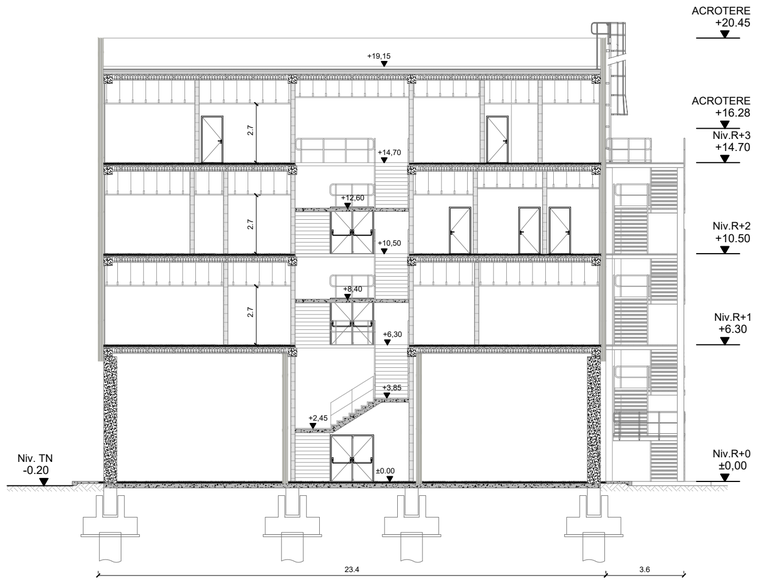
D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC



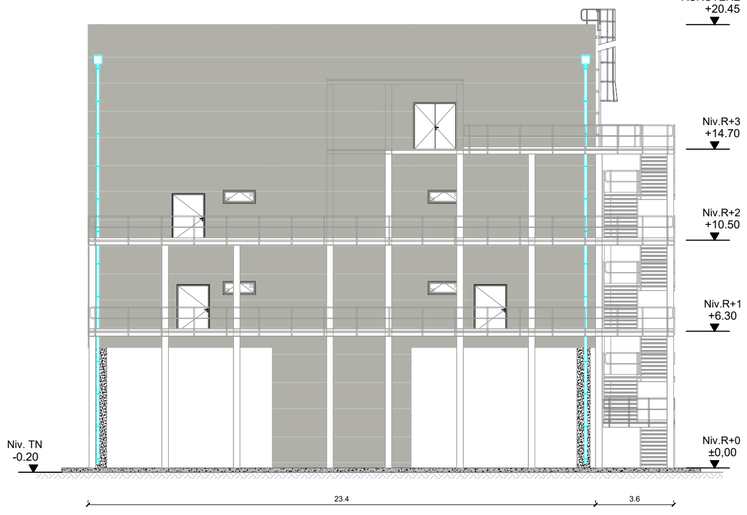
FACADE OUEST
Ech : 1/200ème



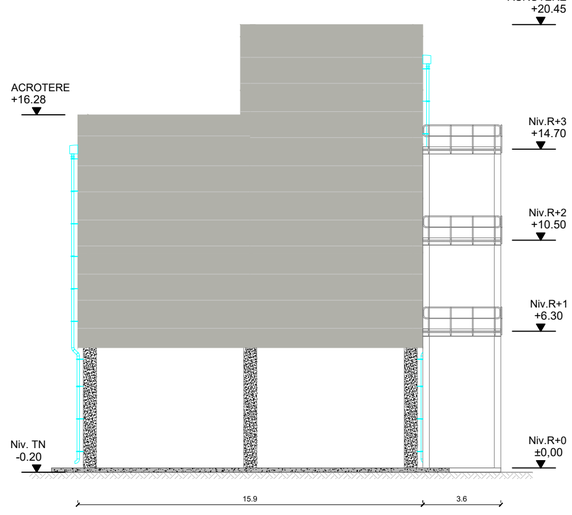
FACADE NORD
Ech : 1/200ème



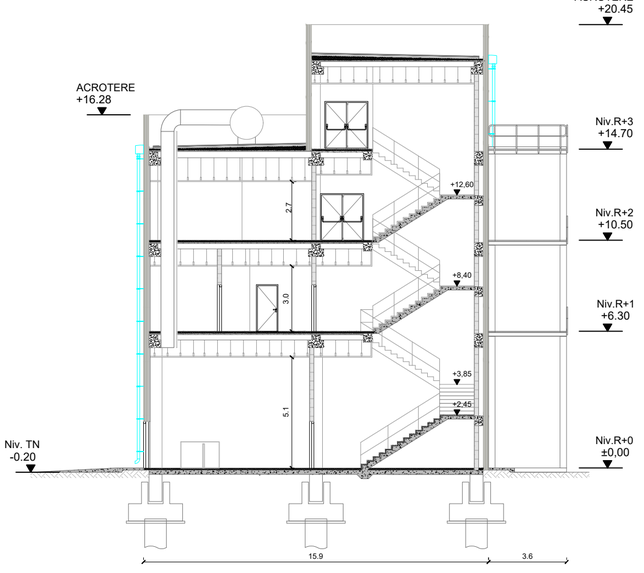
COUPE LONGITUDINALE
Ech : 1/200ème



FACADE EST
Ech : 1/200ème



FACADE SUD
Ech : 1/200ème



COUPE TRANSVERSALE
Ech : 1/200ème

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

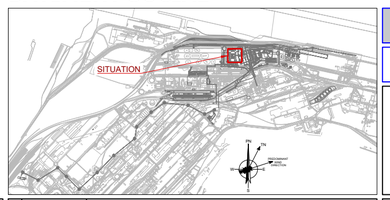
ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93211 Saint-Denis

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE.

BÂTIMENT SOCIAL

PC 5.39



BÂTIMENT 243

FACADES COUPES

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

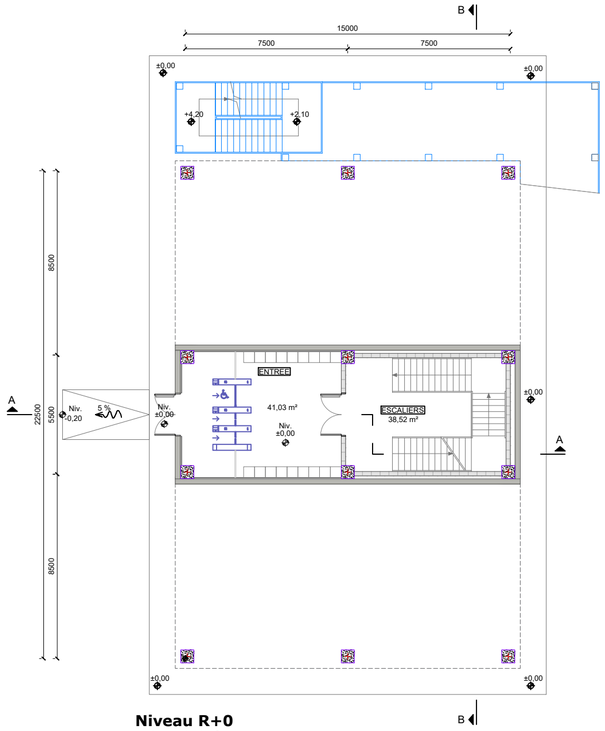
INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A2 - Ech : 1/200 ème

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

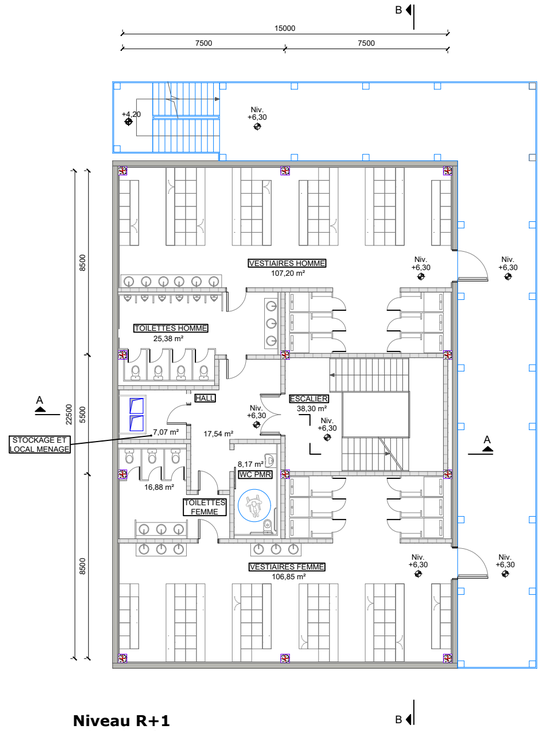
MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

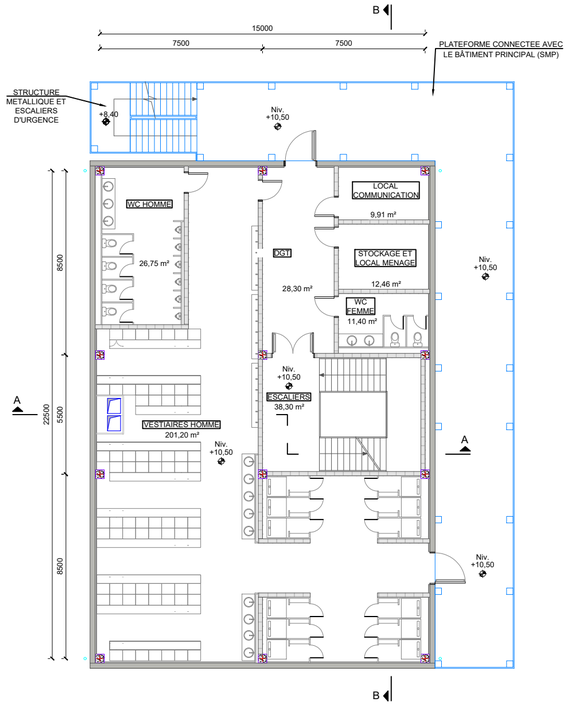
D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC



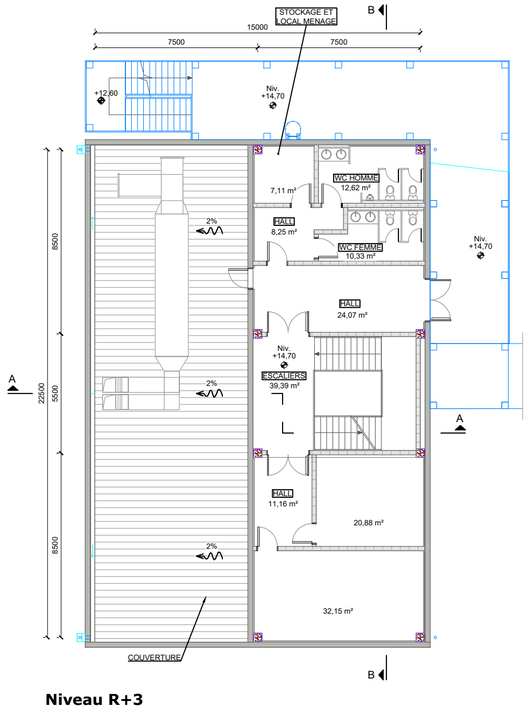
Niveau R+0
Ech : 1/200ème



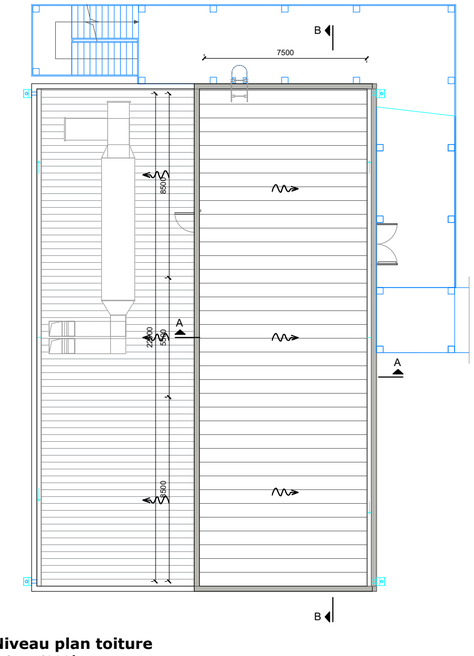
Niveau R+1
Ech : 1/200ème



Niveau R+2
Ech : 1/200ème



Niveau R+3
Ech : 1/200ème



Niveau plan toiture
Ech : 1/200ème

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52506
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social : Immeuble Le Cézanne - 5 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

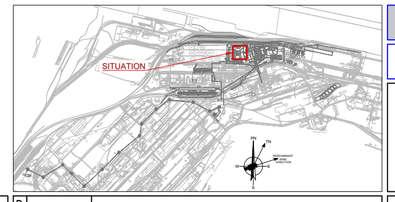
Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

* LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE. *

BÂTIMENT SOCIAL

PC 5.40



BÂTIMENT 243

FACADES COUPES

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

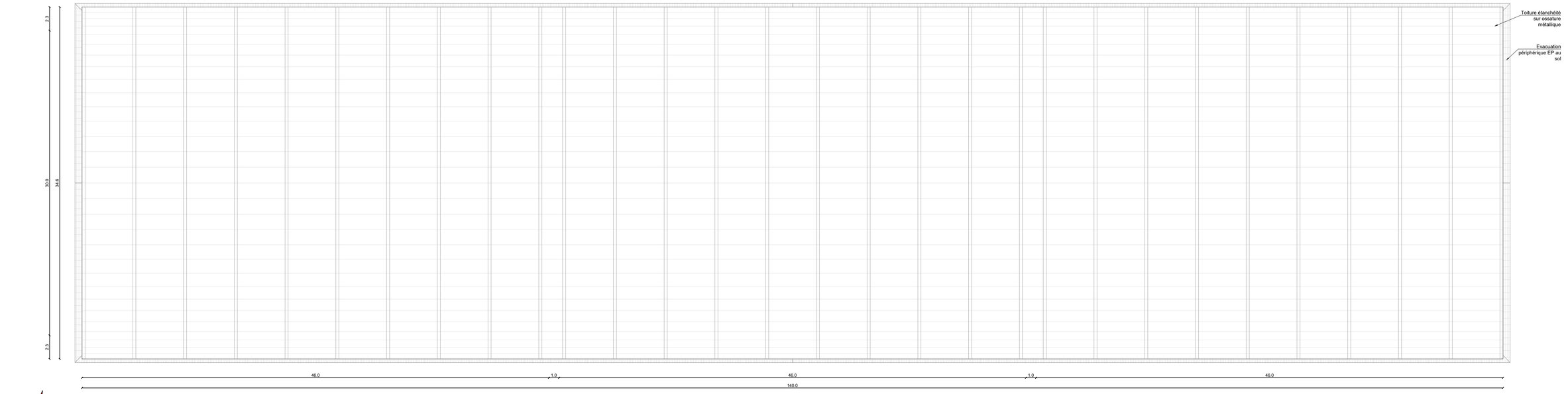
INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A2 - Ech : 1/200 ème

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

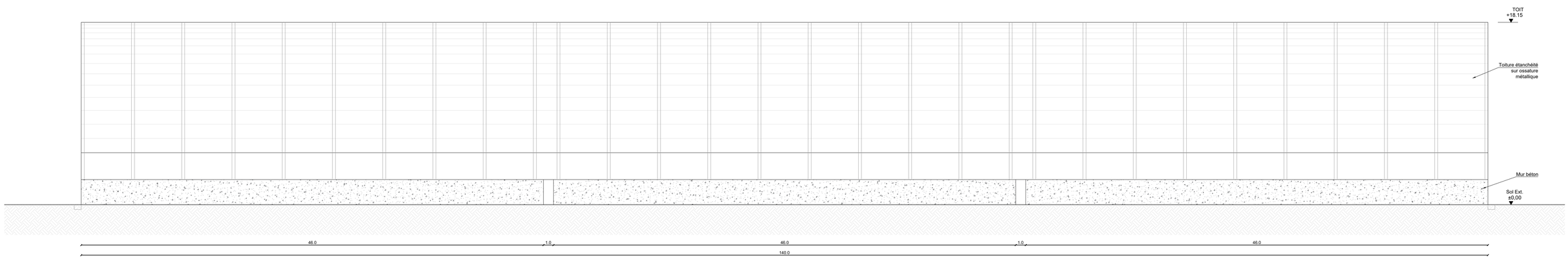
MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

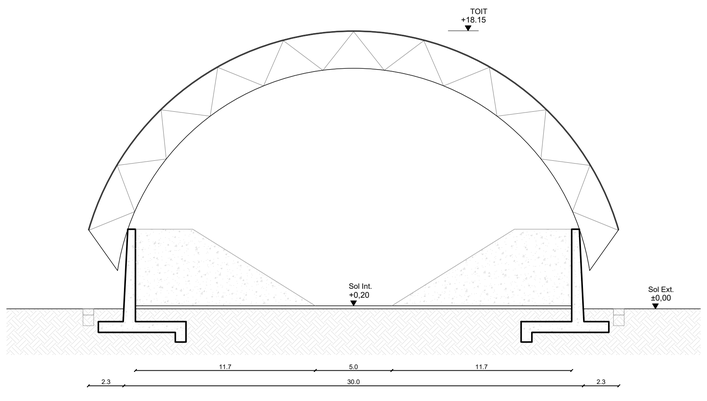
D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC



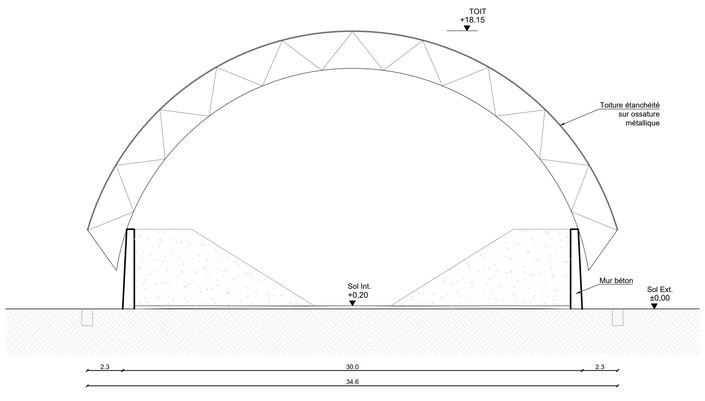
PLAN DE TOITURE
Ech : 1/200ème



FACADES NORD/SUD
Ech : 1/200ème



COUPE TRANSVERSALE
Ech : 1/200ème



FACADES EST/OUEST
Ech : 1/200ème

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal

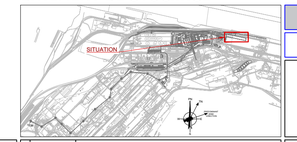
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 53508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social : Immeuble La Cézanne - 5 rue André Campra
F-93212 Saint-Denis

* LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE. *

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

BÂTIMENT DE STOCKAGE

PC 5.41



BÂTIMENT 246

PLAN TOITURE

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

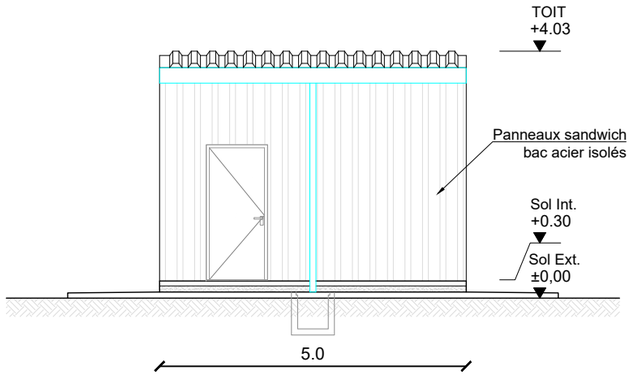
Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et DTU en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

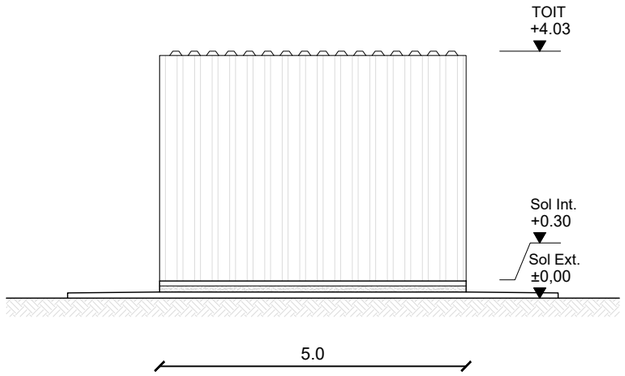
MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

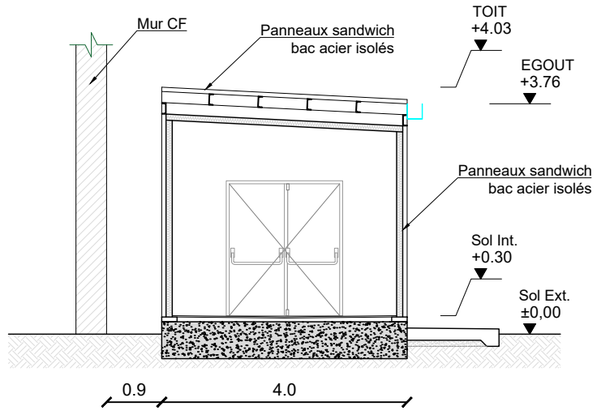
INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A1 - Ech : 1/200 ème



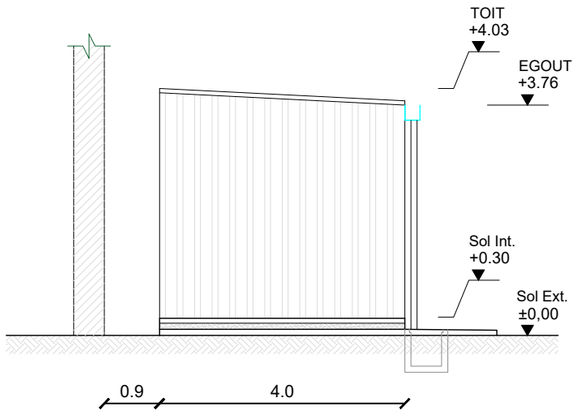
FACADE OUEST
Ech : 1/100ème



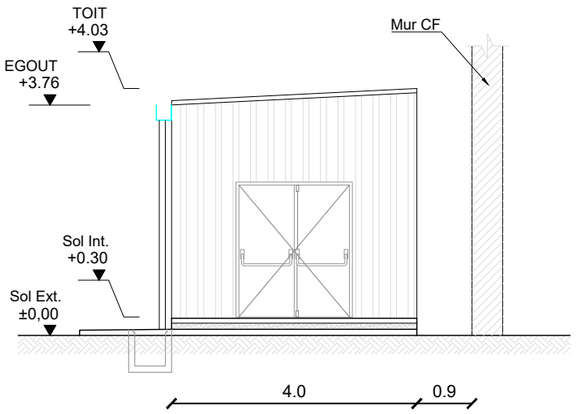
FACADE EST
Ech : 1/100ème



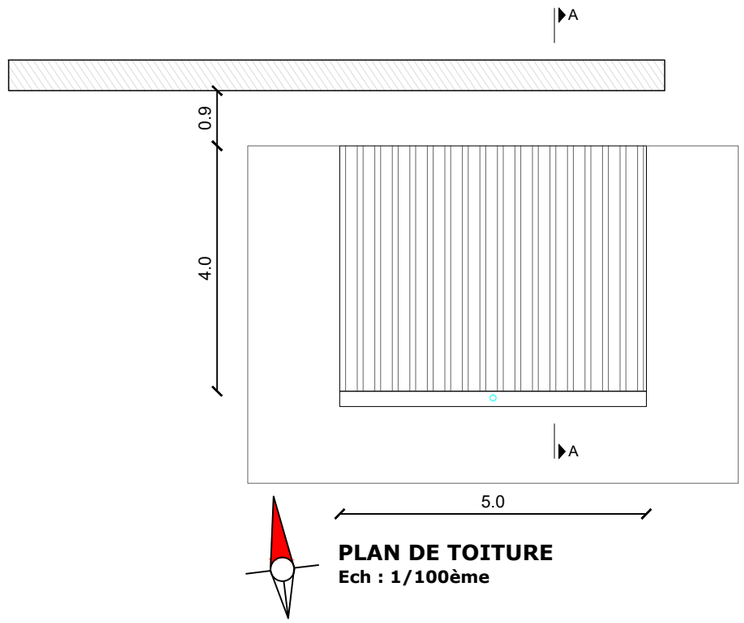
COUPE TRANSVERSALE A-A
Ech : 1/100ème



FACADE NORD
Ech : 1/100ème



FACADE SUD
Ech : 1/100ème



PLAN DE TOITURE
Ech : 1/100ème

ArcelorMittal

Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social Immeuble Le Cézanne - 5 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

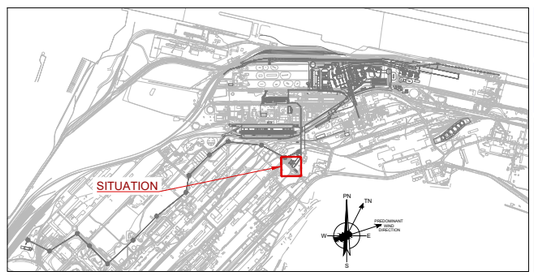
Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE.

POMPE DE SURPRESSION D'EAU INCENDIE

PC 5.42



BÂTIMENT 247

TOIT - FACADES - COUPES

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

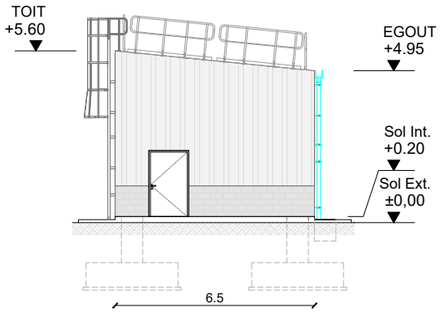
Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul.
Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

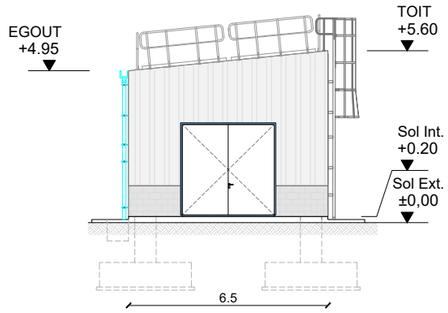
MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

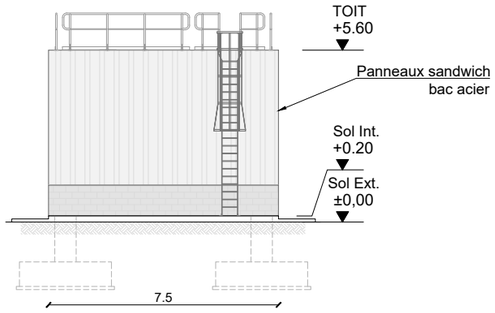
INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A3 - Ech : 1/100 ème



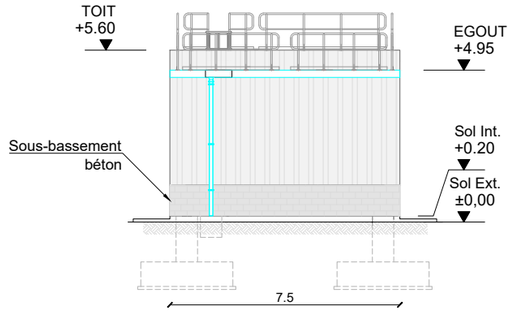
FACADE NORD
Ech : 1/200ème



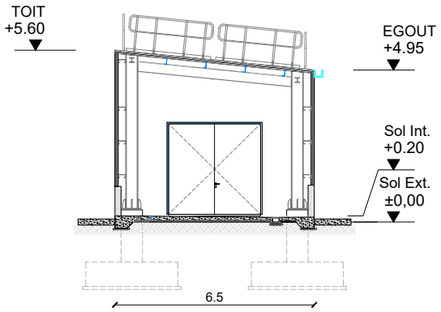
FACADE SUD
Ech : 1/200ème



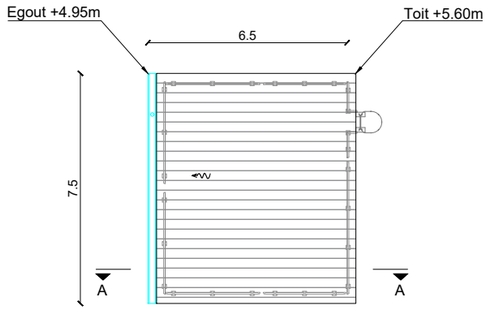
FACADE EST
Ech : 1/200ème



FACADE OUEST
Ech : 1/200ème



COUPE TRANSVERSALE A-A
Ech : 1/200ème



PLAN DE TOITURE
Ech : 1/200ème

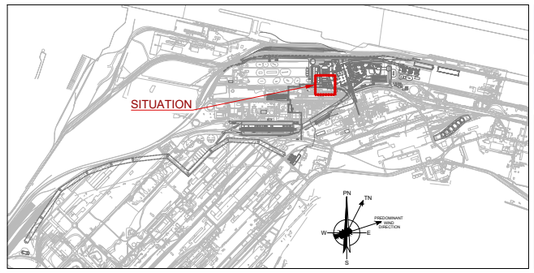
Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

* LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINÉ A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE. *

POMPE A EAU ULTRA PURE



PC 5.43

BÂTIMENT 248

TOIT - FACADES - COUPE

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

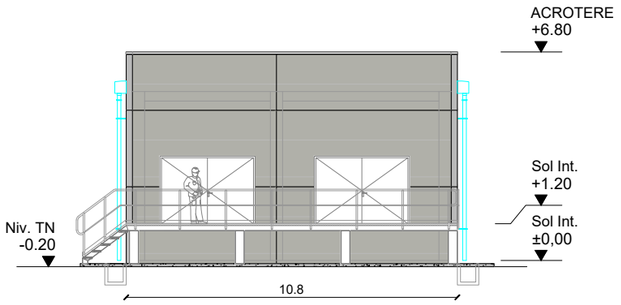
Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

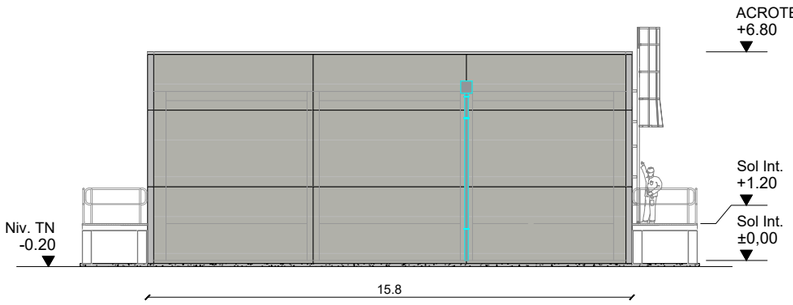
MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

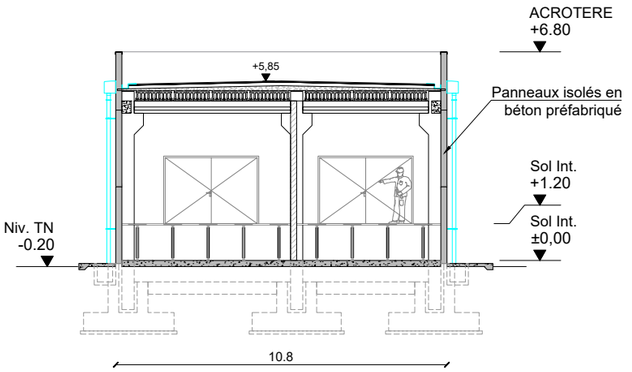
INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A3 - Ech : 1/200 ème



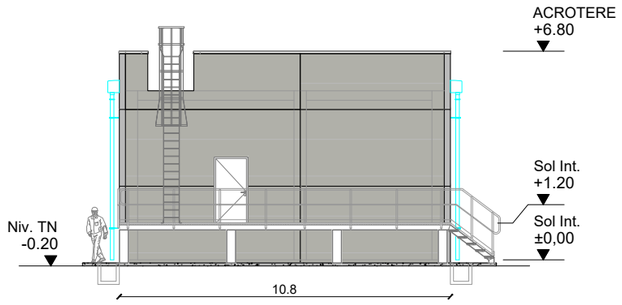
FACADE NORD
Ech : 1/200ème



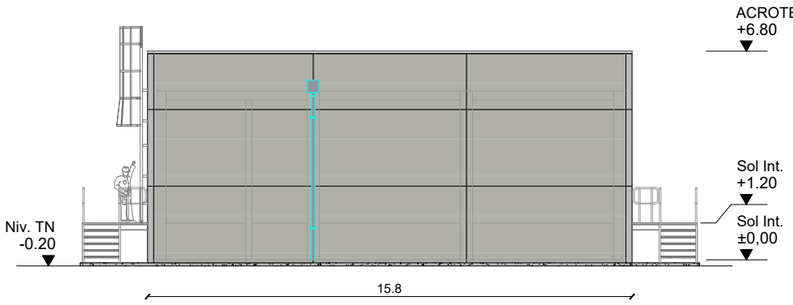
FACADE OUEST
Ech : 1/200ème



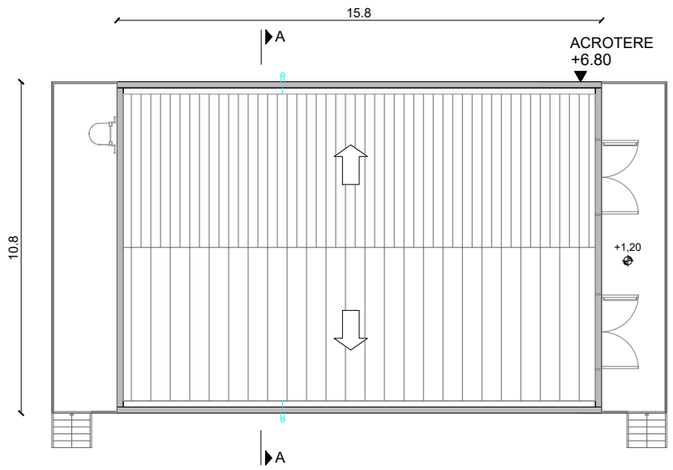
COUPE TRANSVERSALE A-A
Ech : 1/200ème



FACADE SUD
Ech : 1/200ème



FACADE EST
Ech : 1/200ème



PLAN DE TOITURE
Ech : 1/200ème

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

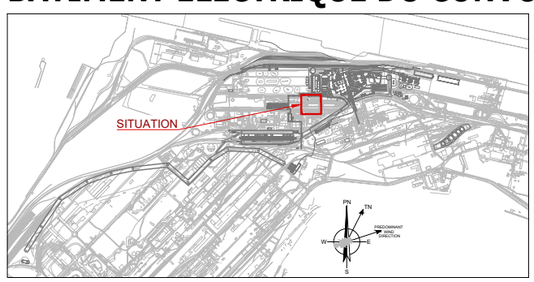
ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

* LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE. *

BÂTIMENT ELECTRIQUE DU CONVOYEUR Z1

PC 5.44



BÂTIMENT 323

TOIT - FACADES - COUPE

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

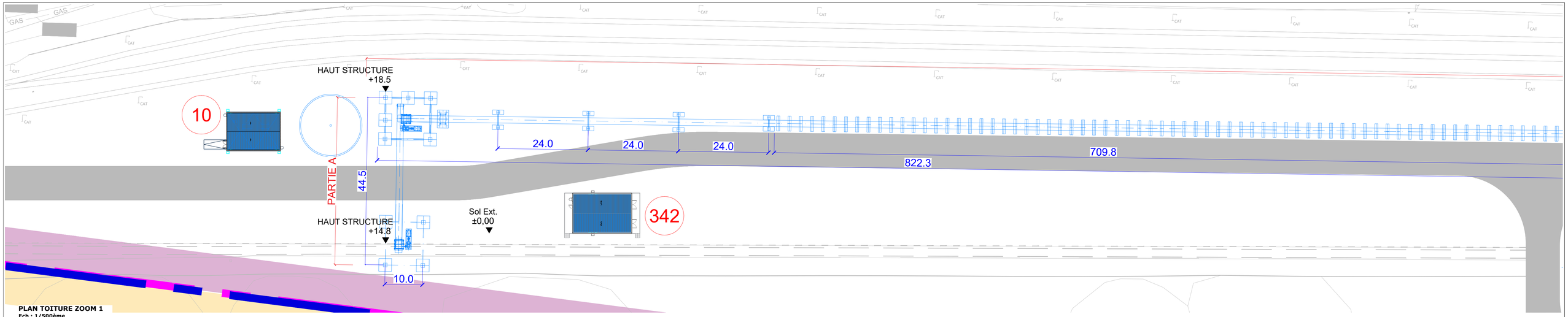
Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul.
Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

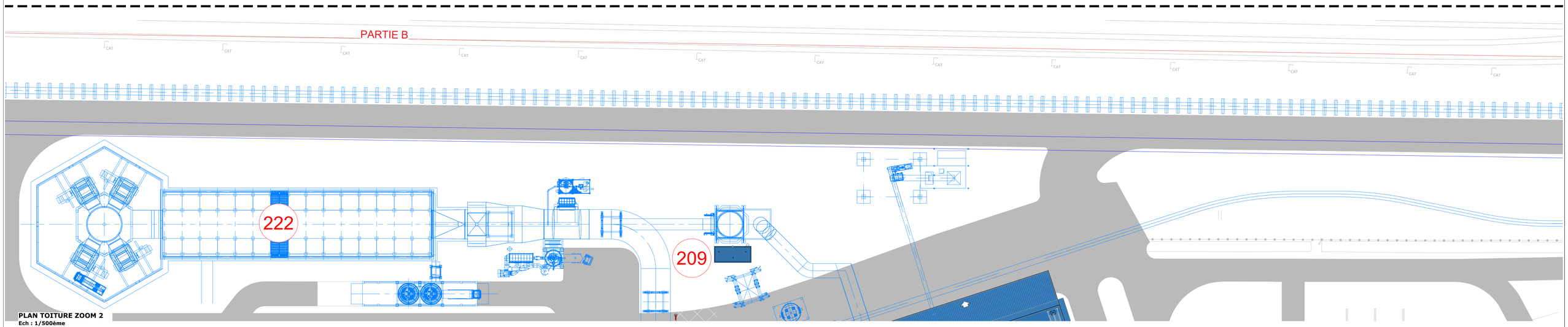
MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

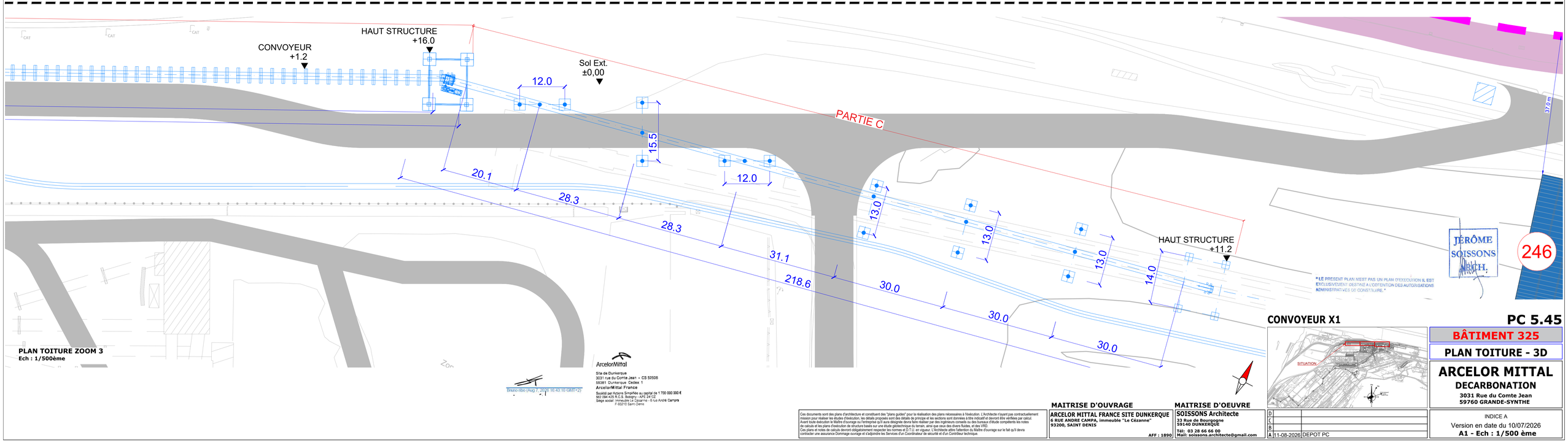
INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A3 - Ech : 1/200 ème



PLAN TOITURE ZOOM 1
Ech : 1/500ème



PLAN TOITURE ZOOM 2
Ech : 1/500ème



PLAN TOITURE ZOOM 3
Ech : 1/500ème

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 93508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 3412Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE.

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

CONVOYEUR X1

PC 5.45

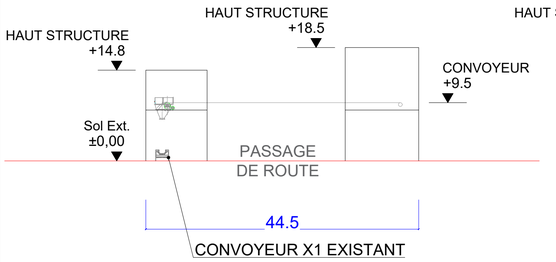
BÂTIMENT 325

PLAN TOITURE - 3D

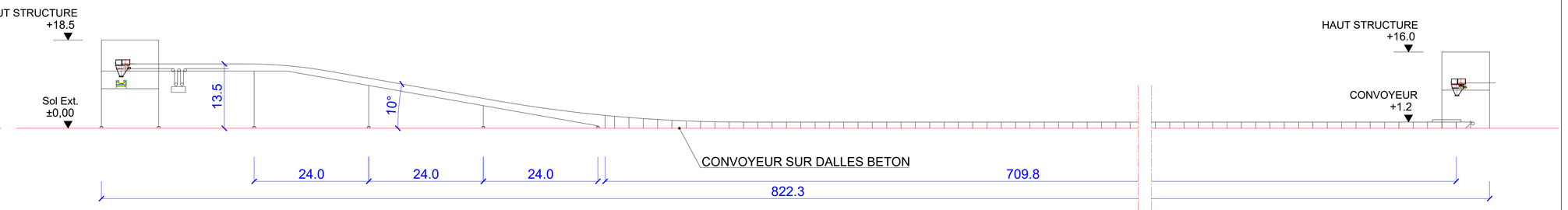
ARCELOR MITTAL
DECARBONATION

3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

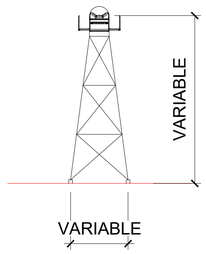
INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A1 - Ech : 1/500 ème



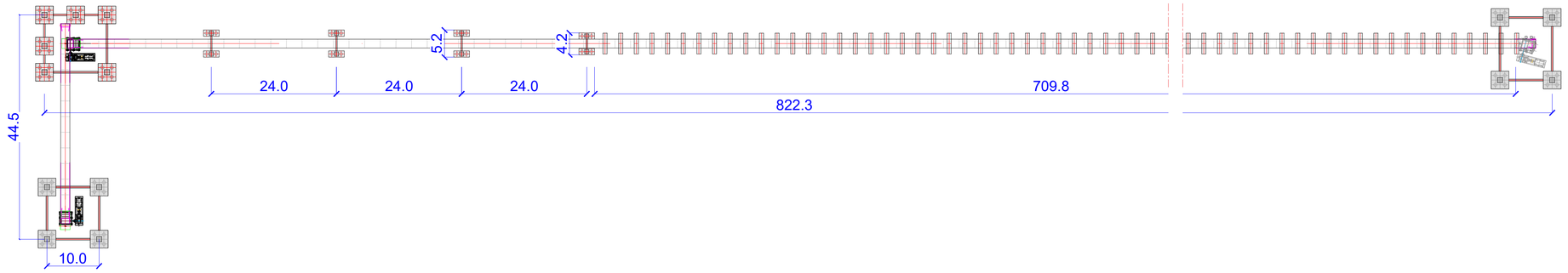
ELEVATION - PARTIE A
Ech : 1/500ème



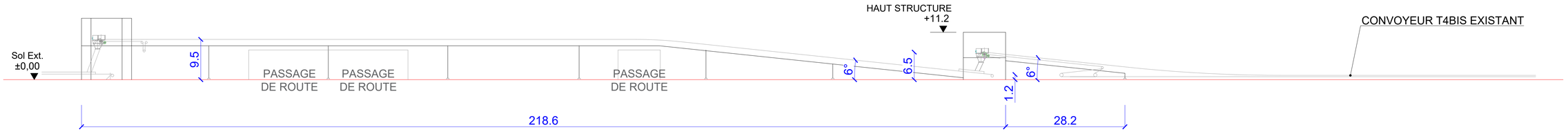
ELEVATION - PARTIE B
Ech : 1/500ème



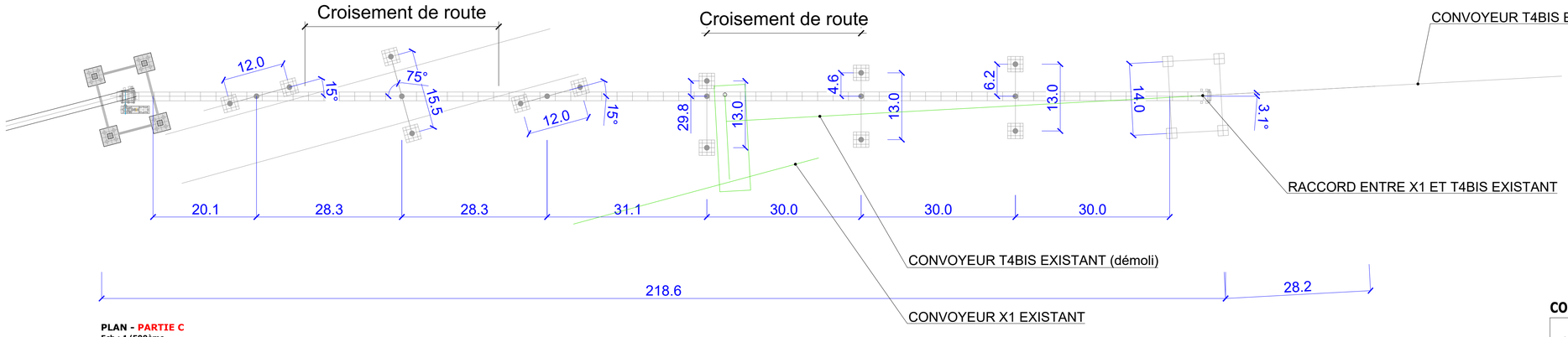
COUPE TYPE
Ech : 1/500ème



PLAN - PARTIE A & B
Ech : 1/500ème



ELEVATION - PARTIE C
Ech : 1/500ème



PLAN - PARTIE C
Ech : 1/500ème

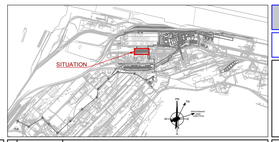
Bruno Ibo (Aug 7, 2026 10:43 TO GMT+2)

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
902 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 5 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

"LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE."

CONVOYEUR X1



PC 5.46

BÂTIMENT 325

ELEVATIONS - PLANS

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

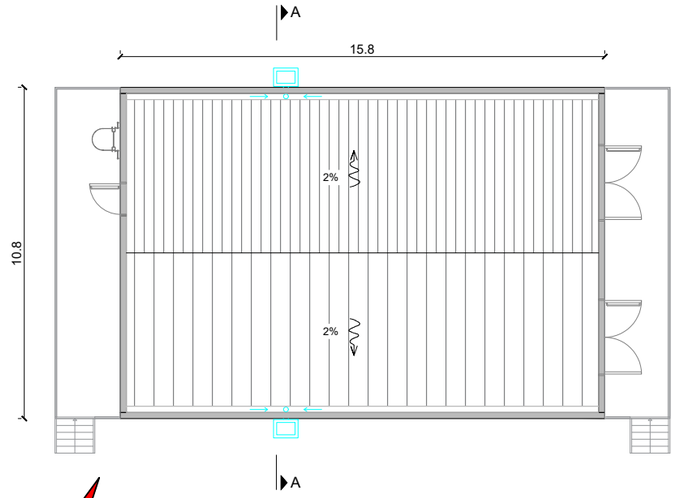
INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A1 - Ech : 1/500 ème

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et DTU en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

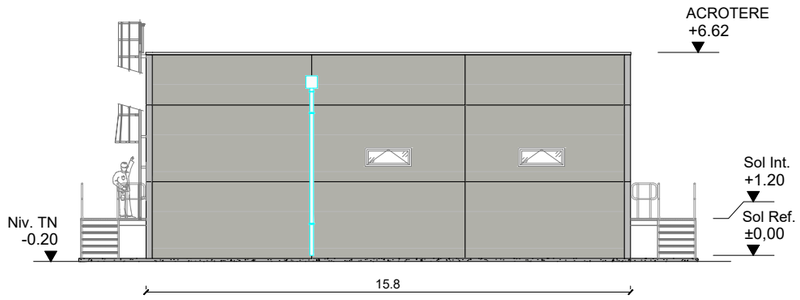
MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

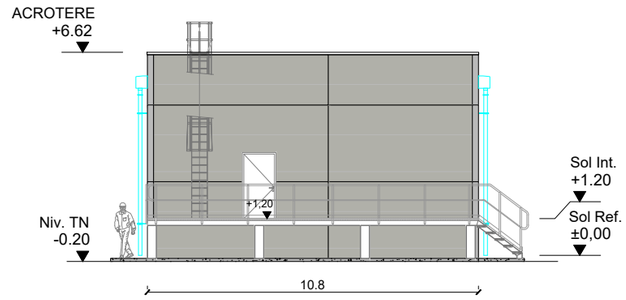
D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC



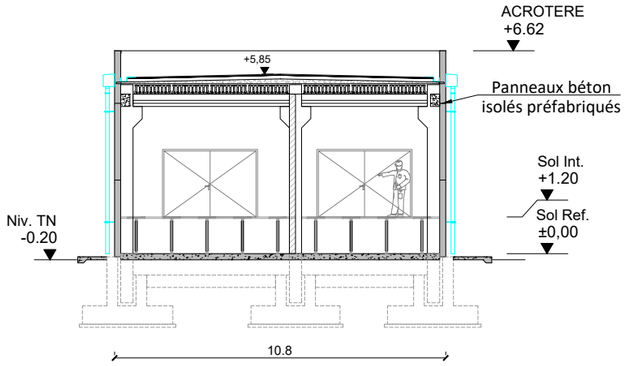
PLAN DE TOITURE
Ech : 1/200ème



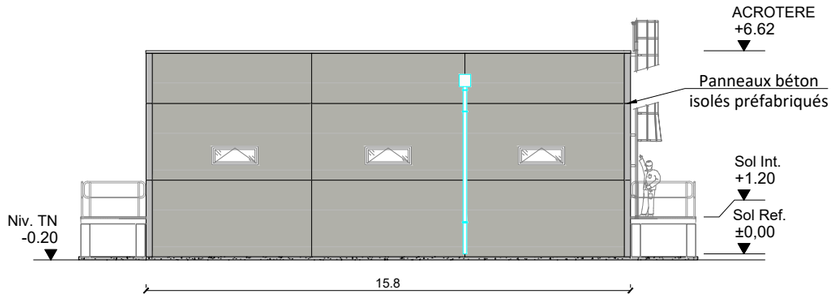
FACADE SUD
Ech : 1/200ème



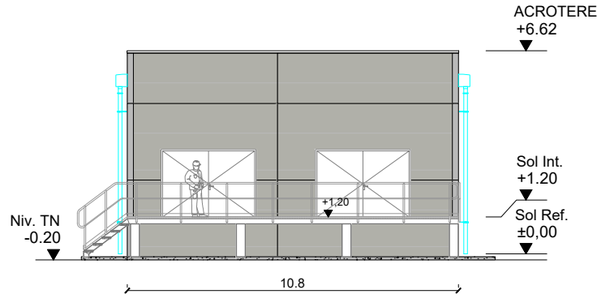
FACADE OUEST
Ech : 1/200ème



COUPE TRANSVERSALE A-A
Ech : 1/200ème



FACADE NORD
Ech : 1/200ème



FACADE EST
Ech : 1/200ème

BÂTIMENT ELECTRIQUE DU CONVOYEUR X1

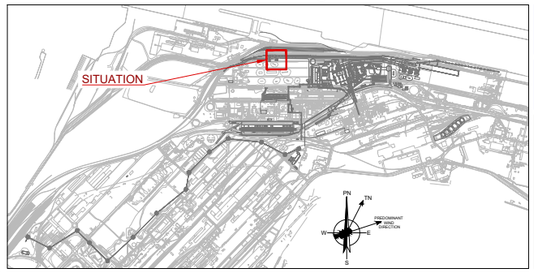
PC 5.47

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

* LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINÉ A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE. *



BÂTIMENT 342

FACADES - COUPE - TOIT

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A3 - Ech : 1/200 ème

Projet de production d'acier à basse émission de CO^2
Construction d'une nouvelle aciérie
sur le site ARCELOR MITTAL de Dunkerque

PC 4 établie dans le respect de l'article R.431-8 du Code de l'urbanisme

Préambule

Depuis sa construction à la fin des années 50, l'usine sidérurgique de Dunkerque s'est imposée comme la principale unité de production d'acier en France, voire en Europe, avec une production annuelle de 5,5 millions de tonnes d'acier, qui fait de Dunkerque le principal émetteur de CO^2 d'origine industrielle en France.

Leader mondial de l'acier, Arcelor-Mittal s'est fixé comme objectif une réduction jusqu'à 27% de ses émissions de CO^2 en 2030 sur le site de Dunkerque, avec un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Pour y parvenir à l'horizon 2030, la production de l'un des deux hauts-fourneaux actuellement en service, le HF3, sera remplacée par celle du **four à arc électrique (EAF), objet du présent dossier**, d'une capacité de 2 millions de tonnes d'acier, dont 60% des apports seront constitués d'acier recyclé, la quantité produite restant égale à celle produite actuellement. C'est donc une révolution dans le processus de production d'acier.

Le présent dossier constitue la demande d'autorisation d'urbanisme pour cet ensemble innovant et ambitieux.

1 / Etat initial du terrain et de ses abords

Construit sur une unité foncière de 3 065 434 m², partiellement conquise sur la Mer du Nord, le complexe sidérurgique, occupe la totalité de ce terrain.

Parcs à pondéreux, Agglomération, Hauts Fourneaux, Cokerie, Aciéries, et Trains à bandes constituent les éléments principaux et hiérarchisés du site de production, reliés entre eux par de multiples convoyeurs aériens, des dizaines de kilomètres de voies ferrées, etc.. Quelques cheminées, dont celles de la cokerie qui culminent à 110 m, viennent ponctuer ce paysage spectaculaire. Celui-ci offre une image saisissante et emblématique du monde industrialo-portuaire en bordure du bassin maritime qui le sépare de la mer, à l'Ouest de l'agglomération dunkerquoise.

A partir des années 90, un effort de verdissement portant sur le traitement végétal des délaissés de terrains, a atténué au sol l'impact visuel des installations industrielles et a amélioré la perception interne du site, marqué par la gamme ocre et noire des poussières

Les hauts-fourneaux sont les éléments dominants du site, notamment le HF4 qui fut, lors de sa construction à la fin des années 70, le plus grand du monde. Cet ensemble industriel de premier ordre a connu les évolutions techniques propres à la sidérurgie. Le HF1 a disparu du paysage et seuls les HF3 et HF4 sont en service actuellement. Ces géants d'acier, culminants à plus de 80 m, sont à la base du processus de production, alliant les minerais, l'acier recyclé et le charbon, principal responsable de l'émission du CO^2. C'est donc ce paysage qui va le plus évoluer dans les années à venir.

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

2 / Présentation du projet

(nota : les numéros de bâtiment se réfèrent à la nomenclature des constructeurs et sont repris dans les plans du dossier)

- Aménagement prévu du terrain :
  Le travail sur terrain va consister à créer les conditions favorables à l'implantation des nouveaux bâtiments industriels. Ce sont principalement des terrains affectés actuellement au stockage de minerais et charbon et de autres résidus issus de la production des fontes, qui sont concernés.
  Le projet empiète pour partie sur des terrains appartenant au port, en bordure de quai, requérant une surface portuaire de 331 892 m² en bord à quai.
  Il n'y a pas de nivellement des terrains. Le terrassement se limitera à ce qui est nécessaire aux fondations des constructions
  Les PC 1.1 et 1.2 joints précisent les zones concernées.

- Implantation, organisation et composition des constructions nouvelles :
  Le projet se développe sur un ensemble de bâtiments et d'équipements qui accompagnent le processus de production et convergent, en respectant la filière de production, vers l'aciérie, élément majeur du programme, avec un partage d'infrastructures et d'équipements entre les convertisseurs existants et le futur four à arc électrique.
  Ces bâtiments, au nombre de 25 au total, de tailles et de hauteurs différentes, seront répartis dans l'usine actuelle, s'insérant au mieux pour n'altérer ni la fonctionnalité existante ni la fonctionnalité de la nouvelle installation.

  Le projet vise à transformer radicalement le mode de fabrication de l'acier afin d'en réduire significativement l'empreinte carbone. Il s'intègre dans l'usine existante avec un partage d'infrastructures et d'équipements et repose sur deux filières métallurgiques complémentaires : convertisseur et four à arc électrique, afin de garantir la continuité de la production et offrir une flexibilité dans le choix des matières premières.

  Le procédé consiste en un chargement, au sein du four, d'aciers recyclés et de minerai de fer pré-enduit. Des grandes électrodes en graphite descendent dans la cuve et un arc électrique se forme entre électrodes permettant d'atteindre les températures de fonte de la matière, entre 1550°C et 1650°C. Ceci nécessite une puissance électrique élevée (200 Mégawatts) alimentée par un réseau très haute tension à 400kV (bâtiment 20 : hors présente demande) puis 250 kV (bâtiment 1) sous stations à créer sur site
  L'acier liquide est ensuite coulé dans une poche située sous le four avant d'être acheminé jusqu'au four de métallurgie de poche où il subit un traitement en 3 phases
  Ce processus se situe dans l'ensemble formé par les bâtiments numérotés 2, 95, 206, 209, 220 (le bâtiment principal), 222 (filtre et cheminée) les bâtiments 248 et 323 sont des équipements nécessaires au fonctionnement. Le bâtiment 243 abrite les vestiaires et sanitaires (locaux sociaux)
  Les bâtiments nécessaires au refroidissement des aciers sont les bâtiments 5, 12, 82 86, 88 et 89

  L'ensemble des bâtiments représente au total une surface proche de 60 000 m² (voir CERFA). Ceci est à comparer au chiffre de la surface bâtie actuelle est de 511 000 m², soit environ 11% d'augmentation de surface bâtie. Elle-même, au total, ne représente que 16% d'emprise au sol sur l'unité foncière.

La logique fonctionnelle du processus industriel et l'optimisation des volumes à construire donnent corps et forme au projet présenté dans le présent dossier. Comme dans toute architecture industrielle, le parti architectural est purement fonctionnaliste, sans fioriture ni artifice.
L'aciérie proprement dite (bâtiment 220) (surface de 15 000m², hauteur 79 m) et sa cheminée voisine (92 m de hauteur, diamètre de 9m) (bâtiment 222) vont s'imposer, en bord à quai, comme les nouveaux symboles industriels du littoral.
L'habillage des bâtiments neufs associera un bardage acier bleu, couleur faiblement sensible aux UV (bâtiment EAF) et les éléments en béton structurel en contraste avec la monochromie ocre noire imposée aux bâtiments existants par la proximité des pondéreux utilisés

- Traitement en limites du terrain:
  Le projet est très éloigné des terrains voisins et des zones habitées, il n'impacte pas le droit des tiers, outre le fait qu'il a pour vocation de diminuer sensiblement les rejets de poussière et de CO^2.

- Matériaux et couleurs des constructions:
  C'est un bardage acier décliné dans une gamme de teintes bleues qui sera employé pour les façades du bâtiment principal (voir plans PC 5)
  Certaines nuances permettront de souligner et mettre en valeur les volumétries les plus intéressantes de façon à en offrir une image sculpturale.
  Les toitures seront traitées en bardage le plus clair possible pour éviter les élévations de température ambiante en période d'ensoleillement (cool-roofing)

- Traitement des espaces libres:
  Les espaces qui seront laissés libres entre les bâtiments devront respecter les logiques de fonctionnement, de sécurité et de circulation du processus de production.
  Les délaissés de terrain qui en résulteront seront traités selon la charte environnementale en vigueur sur le site, avec une végétation capable de supporter l'air marin et les poussières inhérentes à la production.
  Rendre les sols plus perméables est un des objectifs de cette charte.

- Accès aux terrains et bâtiments:
  Dans un établissement de cette nature, les conditions d'accès et de circulation sont régies par un strict respect de la sécurité et de circulation.
  Les emplacements dévolus aux stationnements ne sont jamais figés pour permettre d'évoluer au gré des contraintes d'exploitation et sont calculés selon les besoins des services sur ces terrains largement artificialisés et compactés.
  Tous les accès sont donc largement balisés et repris dans les plans masses présentés dans le dossier

	BATIMENT	SURFACE PLANCHER (m²)	EMPRISE AU SOL (m²)	
CONSTRUCTION	1	1489	1562	Bâtiment 1 - A2 - Sous-station électrique 225KV
	2	1430	1596	Bâtiment 2 - A2 - Sous-station électrique principale 225/36KV
	5	626	680	Bâtiment 5 - A3 - Bâtiment process air comprimé
	10	140	150	Bâtiment 10 - A3 - Pompes pour la lutte contre l'incendie
	12	1247	1396	Bâtiment 12 - A3 - Bâtiment électrique utilitaire
	82	0	5068	Bâtiment 82 - A1 & A0 - Structure pour canalisations et conduits
	84	24	50	Bâtiment 84 - A3 - Bâtiment de communications pour le dépôt de ferraille
	86	1192	1258	Bâtiment 86 - A2 - Bâtiment avec pompes de l'usine pour le refroidissement de l'air et le traitement de l'eau
	88	0	2475	Bâtiment 88 - A0 & A1 - Structure pour refroidisseurs à air
	89	43	51	Bâtiment 89 - A3 - Pompe à eau industrielle
	90	43	51	Bâtiment 90 - A3 - Pompe pour eau osmosée
	95	0	827	Bâtiment 95 - A2 & A1 - Convoyeurs pour alliages et additifs
	206	599	835	Bâtiment 206 - A2 - Salle de contrôle extérieure
	209	35	42	Bâtiment 209 - A3 - Bâtiment process avec vannes
	220	23371	15840	Bâtiment 220 - A0 & A1 - Bâtiment principal (SMP) contenant l'aciérie
	222	0	8988	Bâtiment 222 - A1 & A2 - Filtre et cheminée
	228	0	5804	Bâtiment 228 - A2 - Filtre et cheminée
	240	243	0	Bâtiment 240 - A2 - Salle de contrôle dans le bâtiment principal (220)
	242	1824	1869	Bâtiment 242 - A2 - Route couverte entre l'actuelle et la nouvelle aciérie
	243	861	487	Bâtiment 243 - A2 - Bâtiment social
	246	0	4848	Bâtiment 246 - A1 - Bâtiment de stockage (ouvert)
	247	17	27	Bâtiment 247 - A3 - Pompe de surpression pour eau incendie
	248	43	51	Bâtiment 248 - A3 - Pompe à eau ultra pure
	323	158	220	Bâtiment 323 - A3 - Bâtiment électrique pour le convoyeur Z1
	325	0	2173	Bâtiment 325 - A1 - Convoyeur X1
	342	158	220	Bâtiment 342 - A3 - Bâtiment électrique pour le convoyeur X1
		33543	**56568**	
DEMOLITION	Premier bâtiment	174	190	
	Second bâtiment	415	555	
		589	**745**	

A noter : *La surface totale d'emprise au sol est de 59973 m² (soit 3405 m² en plus de la surface d'emprise au sol des bâtiments) car celle-ci comprend également des équipements, dallages, transformateurs, divers, qui ne sont pas des bâtiments repris dans cette liste. Ils sont néanmoins bien matérialisés sur les différents plans de la demande de permis de construire.*

La pause de panneaux photovoltaïques ne sera pas réalisée sur ces différents bâtiments. Etant donné l'activité du site et les nombreuses poussières présentes, il ne serait pas possible d'exploiter convenablement ces panneaux car leur durée de vie se verrait grandement réduite. Le projet ayant pour objectif la décarbonation du site d'Arcelor Mittal, c'est sur le process industriel que se concentrent les efforts pour décarboner l'activité.

"LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE."

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

MAITRISE D'OUVRAGE

ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B	15-09-2026	PIECES COMPLEMENTAIRES
A	11-08-2026	DEPOT PC

COMP. PC 4

NOTICE DESCRIPTIVE

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION

3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

INDICE A
Version en date du 15/09/2026
A3



Dès sa construction dans les années soixante, le complexe sidérurgique de Dunkerque s'est imposé comme une image emblématique du littoral de la Mer du Nord.

L'image de ses hauts fourneaux dressés le long du bassin Maritime, sur ces terrains gagnés sur la mer n'a pas d'équivalent en Europe. Ces géants d'acier, noircis par les minerais et le charbon débarqués à leurs pieds, ont symbolisé, durant des décennies, toute la puissance de cette industrie dévoreuse de matières premières.

Demain, l'acier ne sera plus produit de la même façon, l'électricité supplantera le charbon.

Symbole de cette mutation : la future aciérie. Elle va imposer son impressionnante silhouette, entre les hauts-fourneaux et les silos à grains voisins. Sa couleur bleue va souligner cette nouvelle identité. Nouvelle production, nouvelle couleur, porteuse d'espoir et de sérénité, symbole d'une industrie plus propre. Ce bleu se distinguera de la gamme des teintes d'oxydes de fer et de noir charbonneux, dominantes sur l'ensemble du site.

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

"LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE."

PC 6.1

INSERTION PAYSAGERE

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul.
Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE

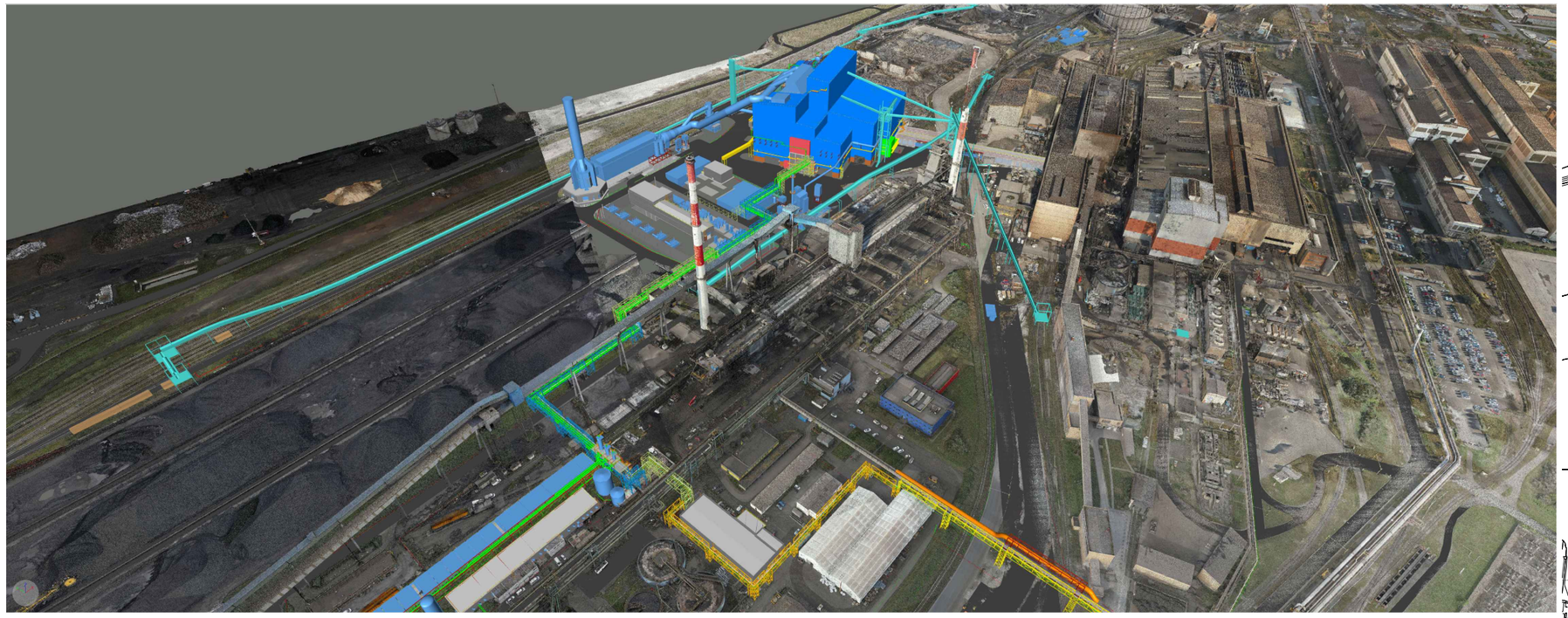
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE

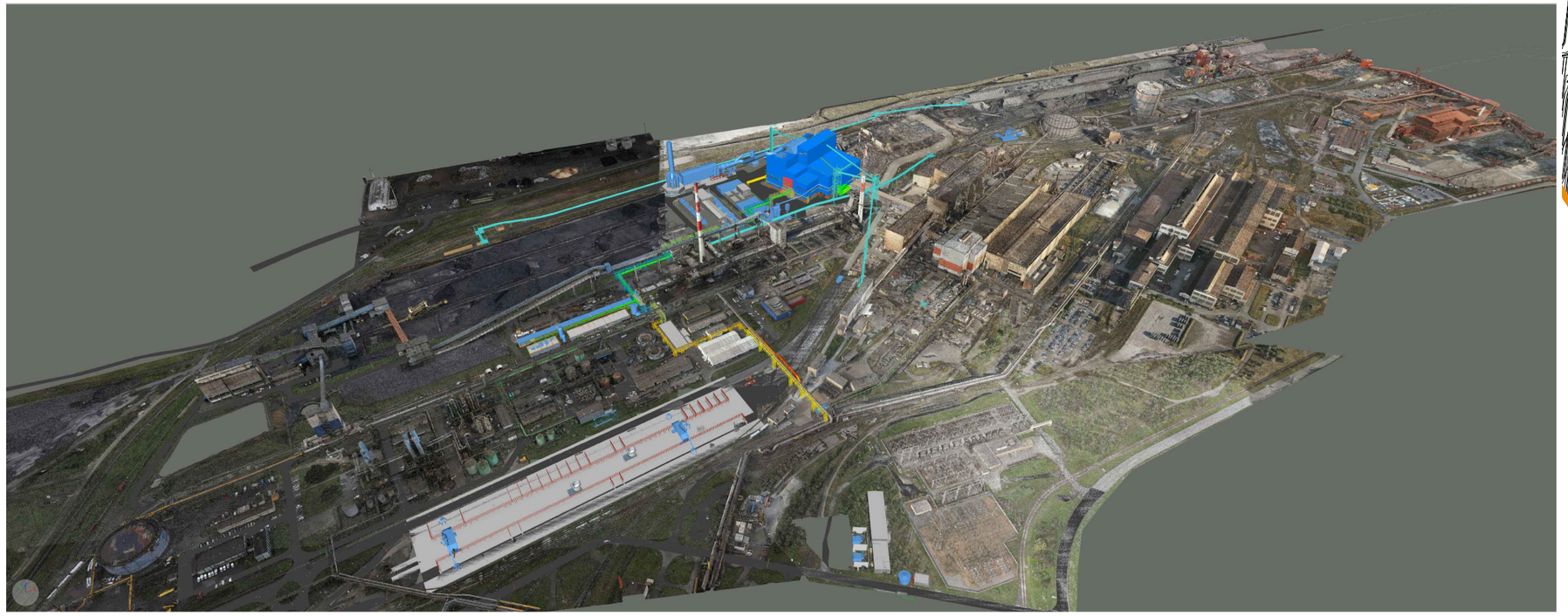
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

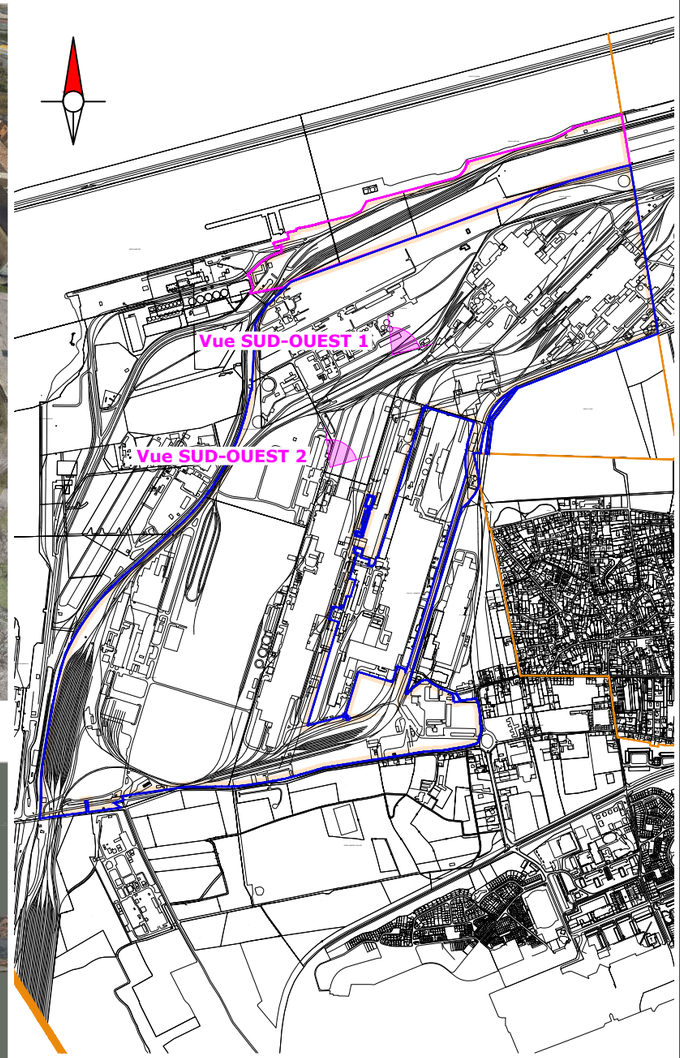
INDICE A
Version en date du 16/07/2026
A3



Vue SUD-OUEST 1



Vue SUD-OUEST 2



PLAN DU SITE
Sans échelle

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

"LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE."

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

PC 6.2

VUE AERIENNE 3D

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul.
Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE

ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS

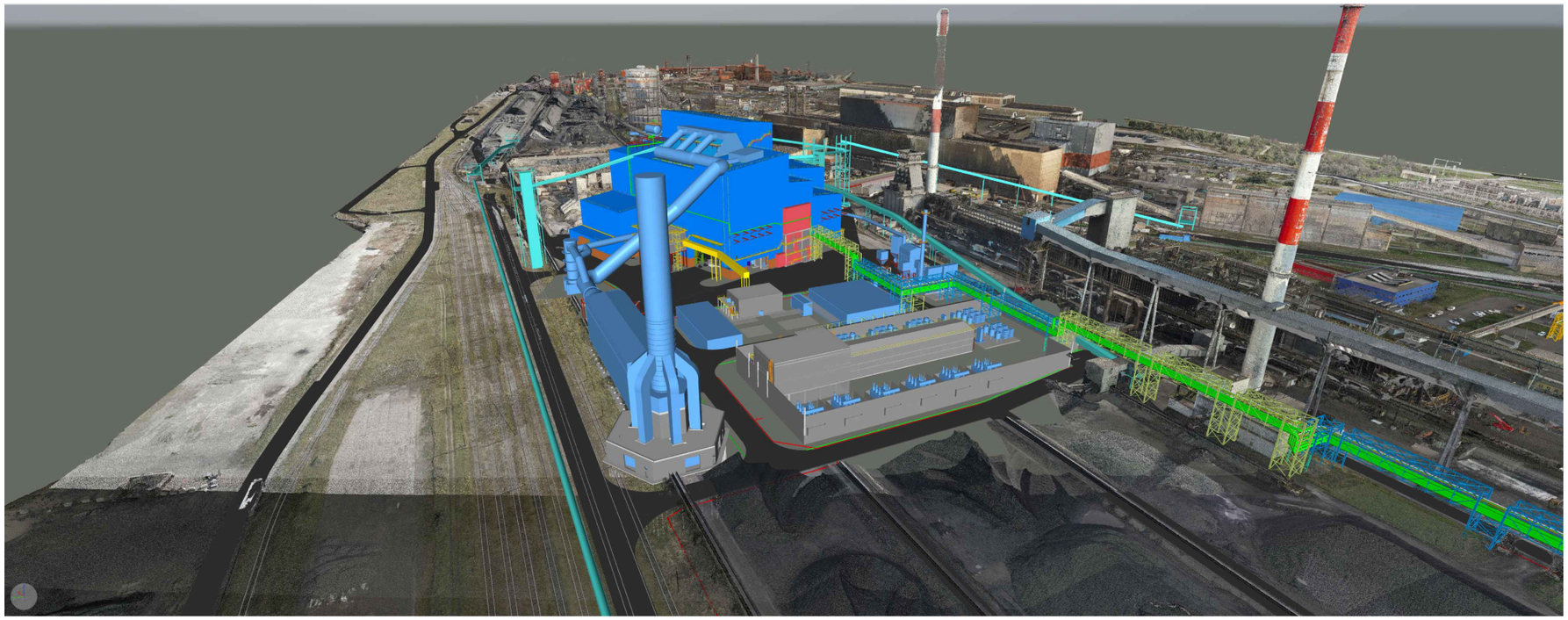
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE

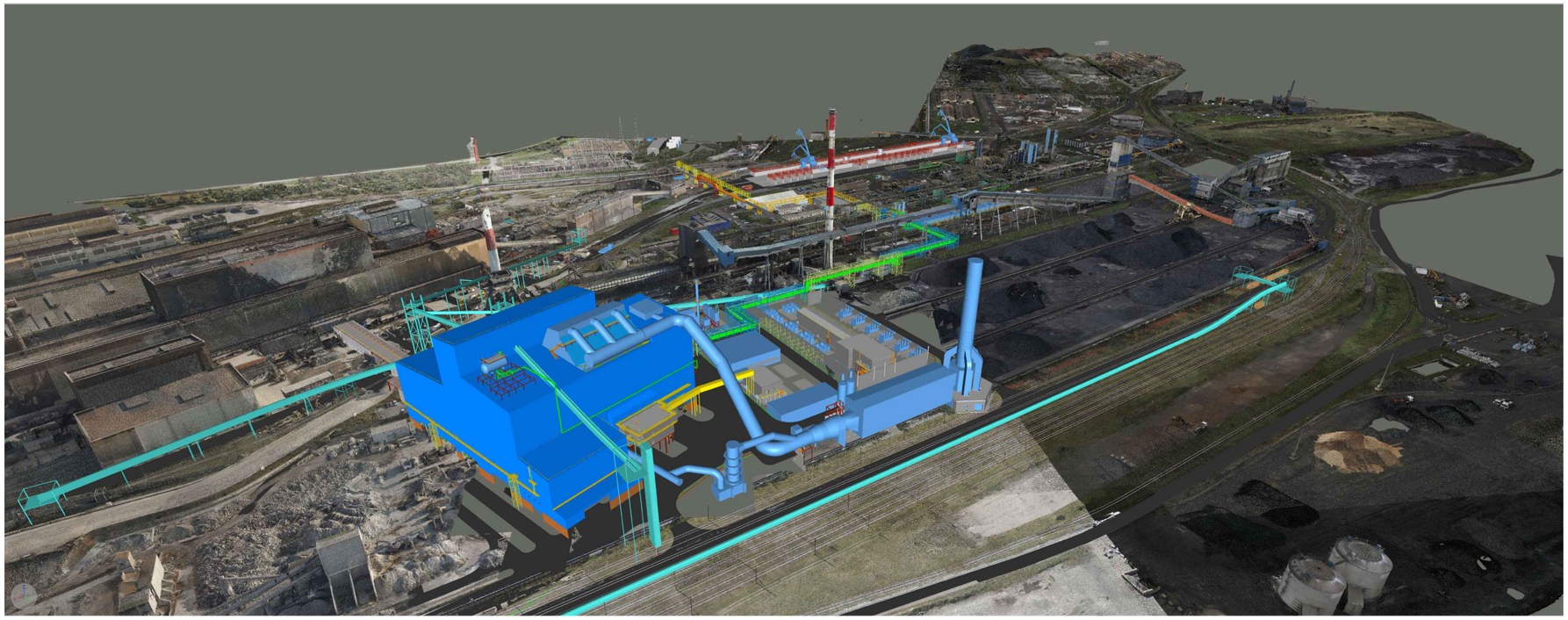
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

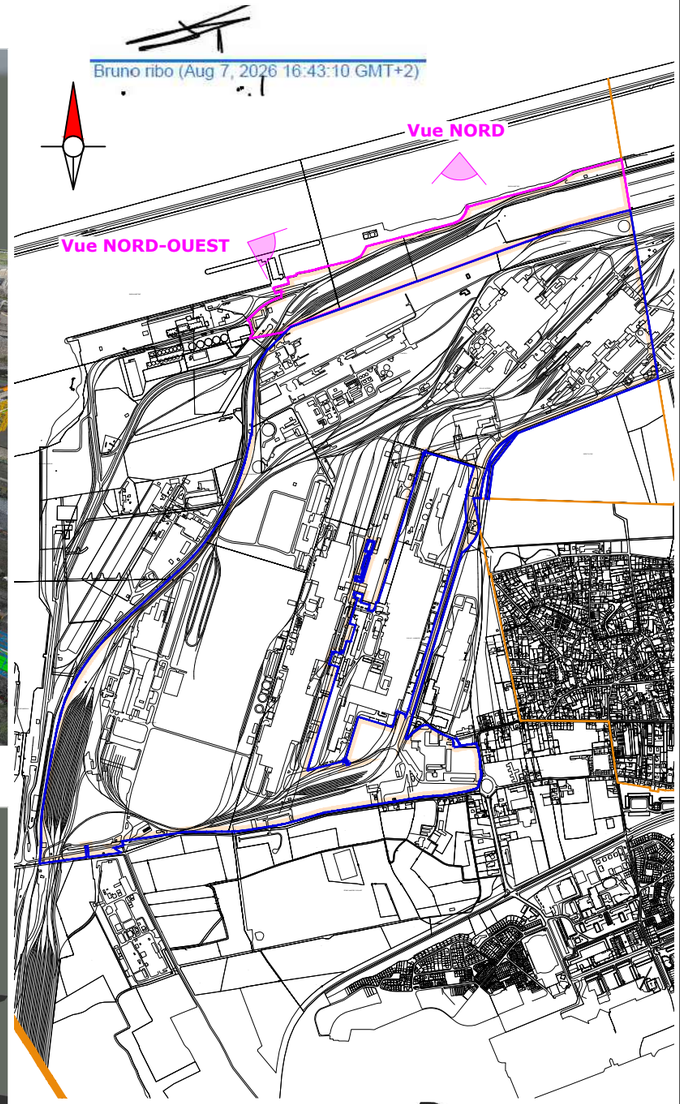
INDICE A
Version en date du 16/07/2026
A3



Vue NORD-OUEST



Vue NORD



PLAN DU SITE
Sans échelle

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

"LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE."

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

PC 6.3

VUE AERIENNE 3D

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul.
Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE

ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS

AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE

Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

INDICE A
Version en date du 16/07/2026
A3



Vue 5 (base pour insertion paysagère)



Vue 6

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal

Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

"LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE."

PC 7-8.1

PHOTOGRAPHIES

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul.
Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE

ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS

AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE

Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

INDICE A
Version en date du 10/07/2026
A3



Vue 7



Vue 9



Vue 8



Vue 10

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal

Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52506
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

"LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE."

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

PC 7-8.2

PHOTOGRAPHIES

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE

ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS

AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE

Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

INDICE A

Version en date du 10/07/2026

A3



Vue 11



Vue 12



Vue 13



Vue 14

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal

Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

"LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE."

PC 7-8.3

PHOTOGRAPHIES

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'éxécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'éxécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul.
Avant toute éxécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE

ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS

AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE

Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

INDICE A

Version en date du 10/07/2026

A3

ArcelorMittal

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

PROJET DE DECARBONATION

ARCELORMITTAL
DUNKERQUE

Résumé non technique de l'étude d'impact

Kalies
ÉTUDES & CONSEILS EN ENVIRONNEMENT
ET RISQUES INDUSTRIELS

L'article R.122-5 du Code de l'environnement requiert un résumé non technique pour l'étude d'impact.

Pièce maîtresse pour la consultation du public, le résumé non technique vise à faciliter la lecture de cette étude. Document synthétique et non technique, il se veut accessible au public non-spécialiste et a pour objectif de faciliter la prise de connaissance des informations contenues dans l'étude d'impact.

Pour une information plus complète, le lecteur pourra se reporter à l'étude d'impact et aux études techniques annexées présentées dans le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.

REVISIONS

Date	Version	Objet de la version
28/07/2026	1	Création du document

TABLE DES MATIERES

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE *5*

PRESENTATION DU SITE *6*

PRESENTATION DU SECTEUR D'ETUDE RTE *10*

CHIFFRES CLES DU PROJET *11*

RAISONS DU CHOIX DU PROJET *12*

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES INSTALLATIONS ET DE LEUR FONCTIONNEMENT *13*

COMPATIBILITÉ AVEC LES PLANS, SCHÉMAS, PROGRAMMES *14*

ÉTUDE D'IMPACT *15*

MILIEU HUMAIN 16
MILIEU PHYSIQUE 19
MILIEU NATUREL 25
PAYSAGE ET PATRIMOINE 29
CADRE DE VIE 31
VOLET SANITAIRE 37

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le dossier concerne la demande d'autorisation environnementale, déposée par la société ArcelorMittal pour son projet de Décarbonation du site de Dunkerque.

La présente demande d'autorisation environnementale concerne (article L.181-2 du Code de l'environnement) :

- une ou plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation au titre des article L.512-1 du code de l'environnement,
- un autre projet soumis à évaluation environnementale mentionné aux articles L. 181-1 et au II du L.122-1-1 du code de l'environnement,
- une ou plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement mentionnées à l'article L.181-2 du code de l'environnement,
- une ou plusieurs installations, ouvrages, travaux, activités soumis à déclaration mentionnés au II de l'article L.214-3 du code de l'environnement,
- une ou plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration mentionnées à l'article L.181-2 du code de l'environnement, sauf si cette déclaration est réalisée à part,
- une activité, une installation, un ouvrage ou des travaux requérant une autorisation pour l'émission de gaz à effet de serre (au titre de l'article L.229-6 du code de l'environnement),
- une ou plusieurs activités, installations, ouvrages ou travaux requérant une dérogation « espèces et habitats protégés » (au titre de l'article L. 411-2 du code de l'environnement).

Aucune autre procédure pouvant être rattachée à une demande d'autorisation environnementale n'est concernée.

PRESENTATION DU SITE

Le projet s'inscrit dans l'emprise du site existant d'ARCELORMITTAL Dunkerque situé rue du Comte Jean à Dunkerque (59381).

Le site ARCELORMITTAL est situé sur les communes de Dunkerque et de Grande-Synthe. Les coordonnées Lambert 93 du centre de la zone d'étude sont les suivantes :

- X = 650 451 m,
- Y = 7 105 403 m.

Il est implanté en bordure immédiate du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD), ce qui facilite ses approvisionnements maritimes en matières premières (minerai de fer … etc.)

Le site est accessible par la route départementale D1. L'autoroute A16 est présente au sud du site, à environ 2,5 km.

Le site est desservi à l'Ouest par un faisceau de triage raccordé au réseau de la SNCF pour le transport de fret, de matières premières (chaux, carbure de calcium…) et expédition de produits finis (bobines), uniquement.

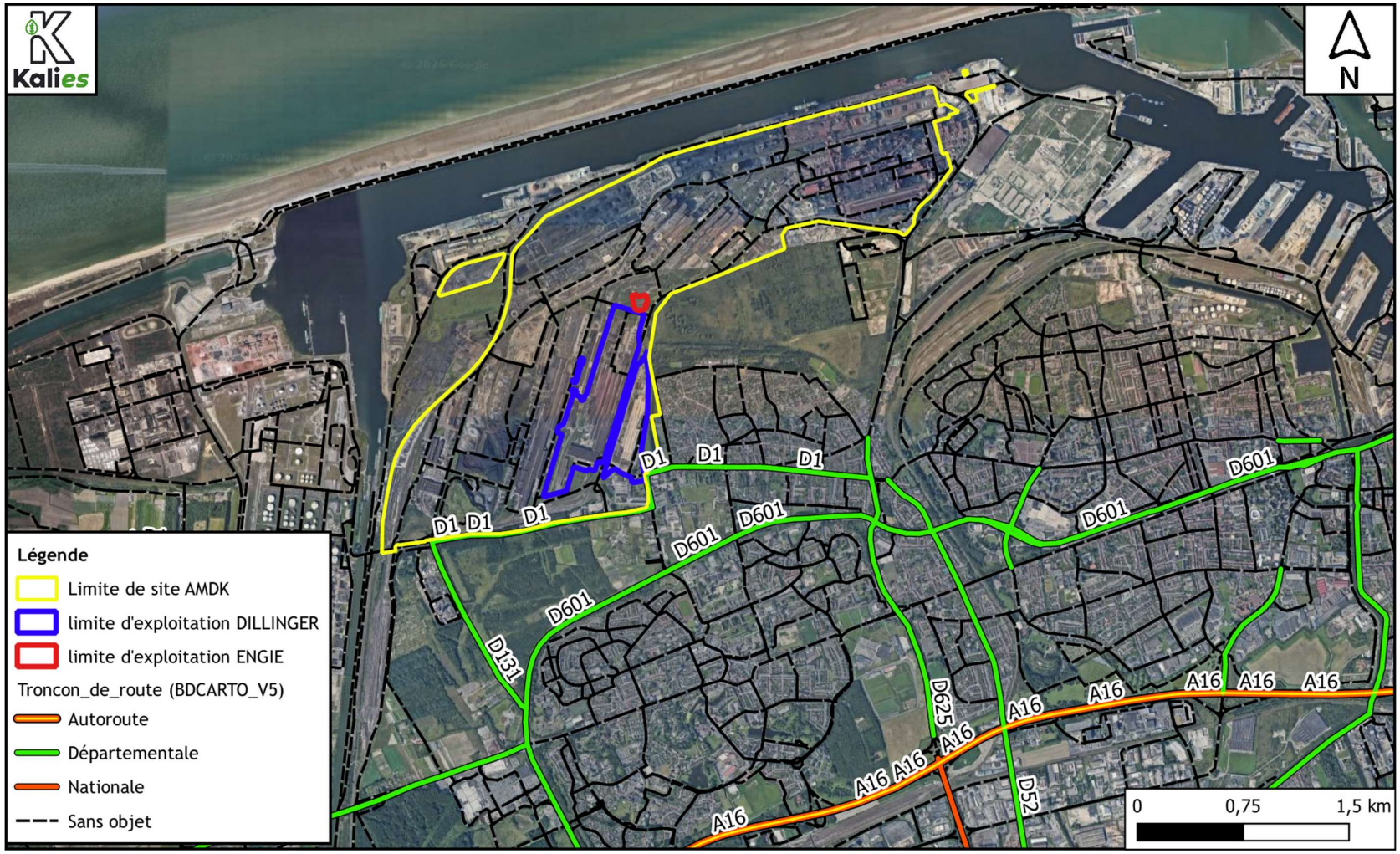
Le site se distingue par une intégration industrielle étroite avec des partenaires clés implantés dans son périmètre : l'usine Dillinger France, qui s'approvisionne directement en brames d'acier chaud issues de l'aciérie d'ArcelorMittal, et la centrale thermique DK6 d'ENGIE, qui valorise en boucle courte les gaz de procédé (gaz de cokerie et de hauts-fourneaux) générés par la production sidérurgique pour produire de l'électricité.

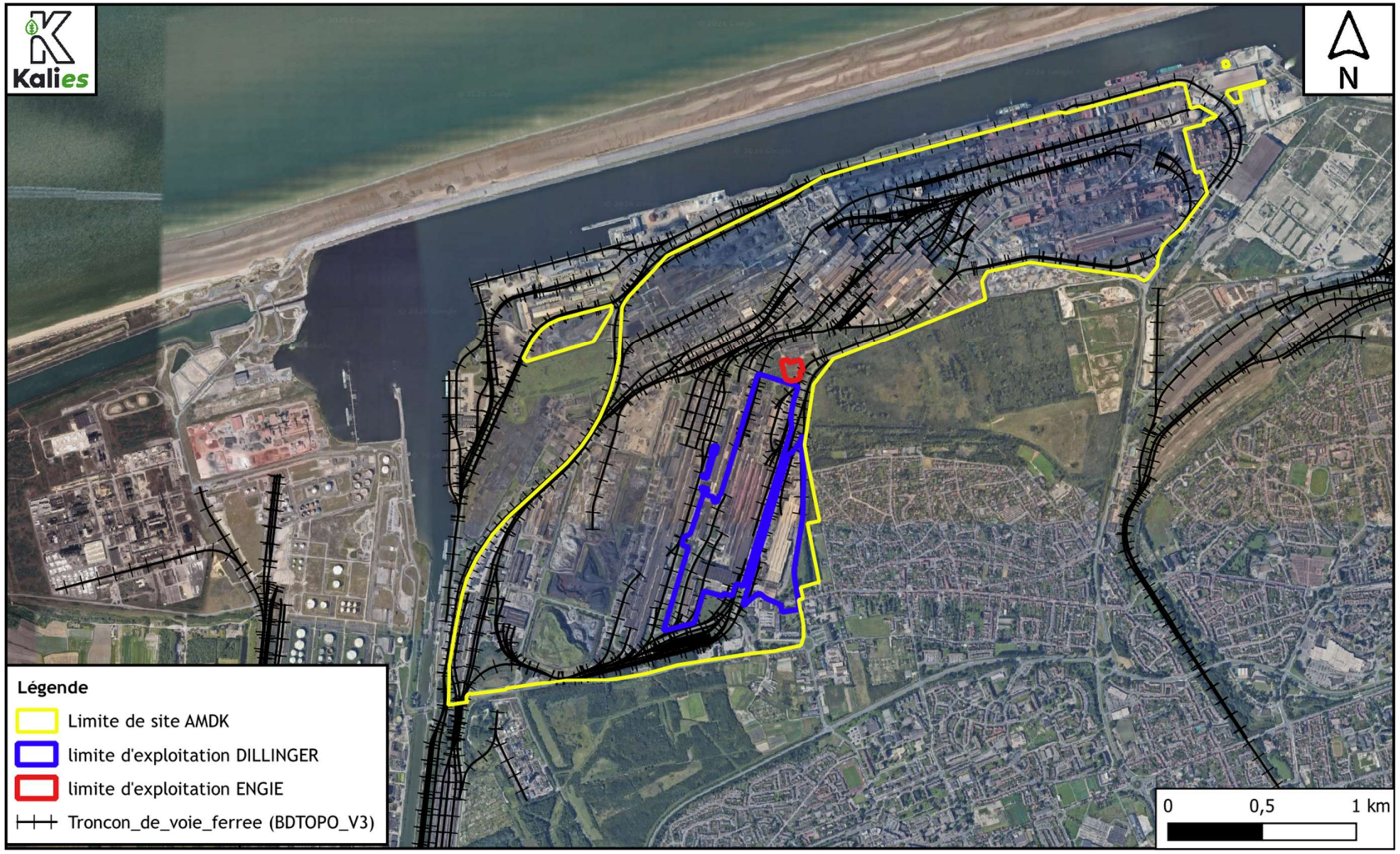
Le nouveau projet de décarbonation vise à transformer radicalement cette filière amont sans modifier la capacité globale de production du site. Il prévoit le remplacement progressif d'installations historiques par un four à arcs électriques (EAF) et un four d'affinage à double poches (« twin » LMF), convertissant le site à une métallurgie bas-carbone alimentée en électricité.

La figure ci-après localise le site dans son environnement.

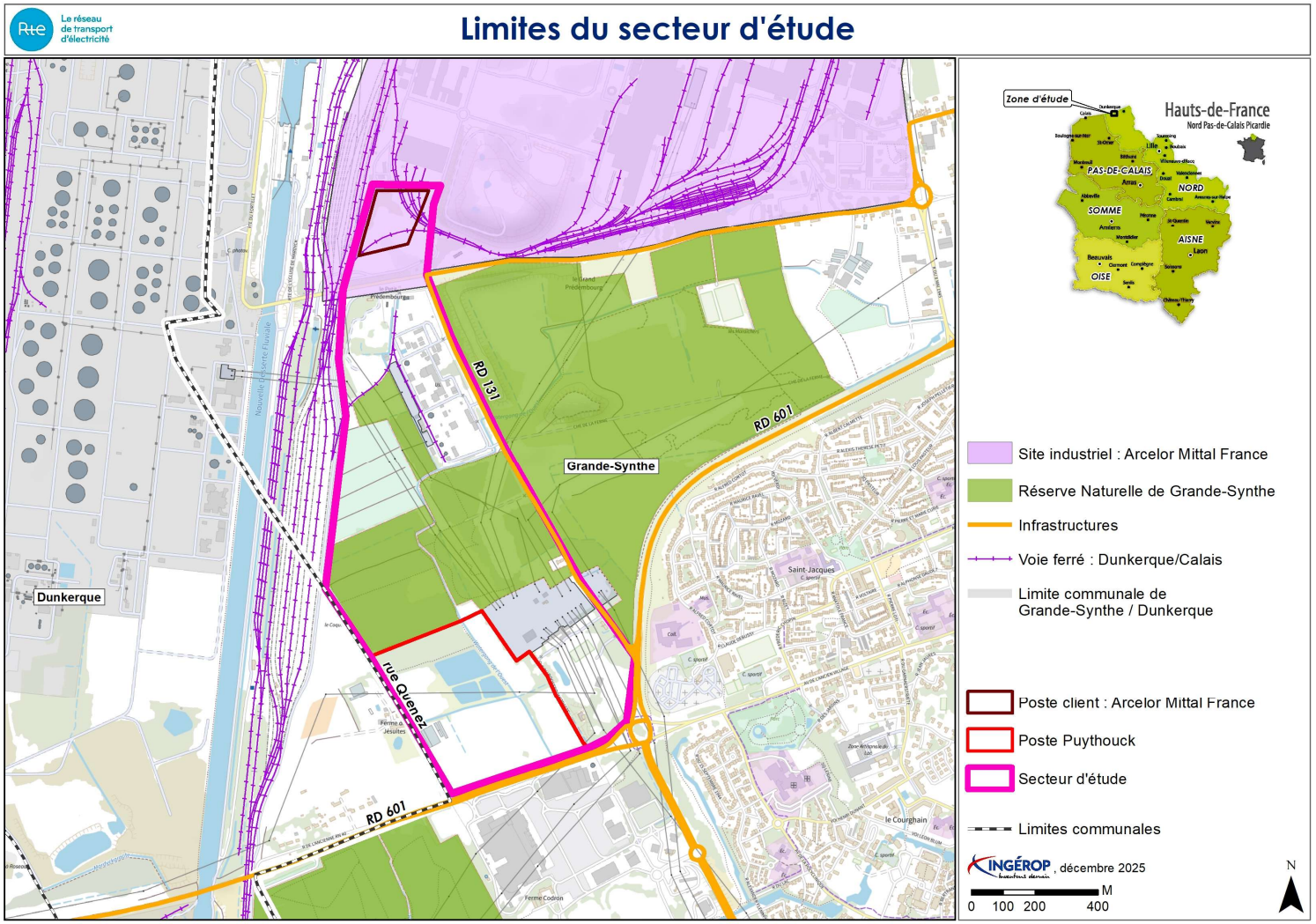

Kalies
N
Bassin maritime
Sociétés diverses et quais
Sociétés diverses
Dunkerque
Grande-Synthe
Société TotalEnergies
Habitations
Habitations
Habitations
Légende
Limite d'exploitation AMDK
limite d'exploitation DILLINGER
limite d'exploitation ENGIE
0
0,5
1 km

PRESENTATION DU SITE




Kalies
N
Légende
Limite de site AMDK
limite d'exploitation DILLINGER
limite d'exploitation ENGIE
Troncon_de_voie_ferree (BDTOPO_V3)
0
0,5
1 km

PRESENTATION DU SECTEUR D' ETUDE RTE



CHIFFRES CLES DU PROJET

Le projet de décarbonation d'ArcelorMittal Dunkerque constitue l'un des principaux projets industriels de transition énergétique en France. Il prévoit l'installation d'un four à arcs électriques (EAF) et d'un four de métallurgie en poche (LMF) afin de remplacer progressivement une partie de la production actuelle basée sur les hauts-fourneaux. Ces nouvelles installations permettront de produire jusqu'à 2 millions de tonnes d'acier brut par an tout en augmentant fortement le recours aux matières premières recyclées.

Le projet de décarbonation du site ArcelorMittal s'inscrit dans la stratégie globale de transition écologique de l'industrie française par une réduction de 27 % des émissions de CO_2 de l'usine, représentant une économie de 2,3 Mt/an de CO_2 en 2030 (jusque 2,9 Mt/an de CO_2 à terme). L'objectif principal est la substitution partielle de la filière fonte (Hauts-Fourneaux utilisant du charbon) par une filière électrique bas carbone.

Le projet contribue également au développement de l'économie circulaire en augmentant la part d'acier recyclé dans le procédé de fabrication. Celle-ci passera de 25 % actuellement à près de 60 % avec la mise en service du four électrique. Cette évolution permettra de réduire les besoins en matières premières vierges tout en maintenant les capacités de production du site.

L'investissement total est estimé à 1,3 milliard d'euros, avec un soutien financier à hauteur de 50 % via les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Le calendrier prévisionnel prévoit la finalisation des études en 2026 et l'obtention des autorisations en 2027, la réalisation des travaux entre 2027 et 2029, puis une première coulée du four à arcs électriques en 2029. L'atteinte des objectifs de réduction des émissions est prévue dès 2030.

Implanté au sein de l'usine existante de Dunkerque, le projet valorise les infrastructures déjà en place et limite l'artificialisation de nouveaux terrains. Il s'inscrit dans la stratégie de neutralité carbone d'ArcelorMittal à l'horizon 2050 et vise à renforcer durablement la compétitivité du site, tout en contribuant à la décarbonation de l'industrie française et européenne.

Le projet vise à transformer en profondeur le mode de fabrication de l'acier. Il s'intègrera directement dans l'usine existante, avec un partage d'infrastructures et d'équipements. Il se concentrera sur la transformation de la "phase liquide" du site, en s'insérant dans l'enveloppe foncière actuelle d'ArcelorMittal avec une extension de 3 ha le long de son bord nord. Il reposera sur deux filières métallurgiques complémentaires, convertisseur et four à arcs électriques, pour garantir la continuité de la production et offrir une flexibilité dans le choix des matières premières.

Le four à arcs électriques (ou EAF, pour Electric Arc Furnace) est un type de four industriel utilisé principalement dans la production d'acier pour élaborer les métaux. C'est un four avec une cuve basse garnie de réfractaires, une cuve haute refroidie à l'eau et munie d'une voûte pivotante. Le four à arcs électriques est une technologie de fusion basée principalement sur l'utilisation de l'électricité.

Les flux logistiques évolueront également, puisque le fer réduit (minerais pré-traités) nécessaire à l'alimentation du site arrivera directement par voie maritime et les flux d'approvisionnement d'acier recyclé vont doubler. Les installations existantes (laminage) resteront autorisées sous leur régime actuel, tandis que les nouveaux aménagements fonctionnels comprendront l'adaptation de voiries et de réseaux haute tension. La consommation d'électricité va également doubler nécessitant un raccordement au réseau du 400kV de RTE, autoroute de l'électricité.

Le raccordement RTE prévu correspond au secteur compris entre le futur poste d'ArcelorMittal France et le poste RTE du Puythouck.

RAISONS DU CHOIX DU PROJET

Le projet de décarbonation du site ArcelorMittal s'inscrit dans la stratégie globale de transition écologique de l'industrie française par une réduction de 27 % des émissions de CO2 de l'usine, représentant une économie de 2,3 Mt/an de CO2 en 2030 (jusque 2,9 Mt/an de CO2 en 2050). L'objectif principal est la substitution partielle de la filière fonte (Hauts-Fourneaux utilisant du charbon) par une filière électrique bas carbone. Pour limiter l'artificialisation de nouveaux sols et l'impact environnemental, le projet s'implante directement au sein de l'usine existante, permettant ainsi une exploitation commune des équipements actuels.

Ainsi, si le projet n'est pas mis en œuvre, l'atteinte des objectifs de la décarbonation de l'industrie en France pourrait être remise en cause.

Le projet est implanté au sein de l'emprise industrielle existante afin de limiter l'artificialisation des sols et de mutualiser les infrastructures déjà présentes sur le site. Son implantation à proximité immédiate des installations sidérurgiques actuelles permettra notamment de conserver les outils de production existants, les réseaux logistiques internes ainsi que les infrastructures portuaires et ferroviaires du site.

Plusieurs solutions alternatives ont été étudiées. Le maintien des hauts-fourneaux avec de simples améliorations de performance énergétique ou le recours au captage et stockage du carbone ont été écartés en raison de leur potentiel limité de réduction des émissions, de coûts d'investissement élevés et des incertitudes techniques et réglementaires associées. L'option consistant à produire de l'acier uniquement à partir de ferrailles recyclées a également été jugée insuffisante pour répondre aux exigences de qualité des produits fabriqués à Dunkerque et aux besoins des clients, tout en étant contrainte par la disponibilité limitée de matières recyclées de haute qualité.

L'arrêt de la production d'acier sur le site et le recours à l'importation de produits semi-finis ont également été évalués mais cette solution aurait entraîné des conséquences économiques et sociales majeures, avec la suppression de nombreux emplois directs et indirects ainsi qu'un affaiblissement de la filière sidérurgique française.

Le choix du site de Dunkerque apparaît particulièrement pertinent compte tenu de sa taille, de son caractère déjà industrialisé, de la présence d'infrastructures adaptées, de la proximité du Grand Port Maritime de Dunkerque et de la disponibilité des compétences industrielles nécessaires. La modernisation du site permettra ainsi de concilier réduction des émissions de CO_2, maintien de l'activité industrielle, préservation de l'emploi et renforcement de la souveraineté industrielle française et européenne.

Le cœur de ce projet repose sur la construction et l'exploitation d'un four à arcs électriques (EAF), dont la capacité de production s'élèvera à deux millions de tonnes d'acier brut par an. Contrairement aux hauts-fourneaux traditionnels qui utilisent du coke pour la réduction du minerai, ce nouvel équipement utilise l'énergie thermique d'un arc électrique pour assurer la fusion des matières premières. Ce changement de procédé permet de diviser par trois l'intensité carbone de la production, abaissant les émissions à 0,6 tonne de CO_2 par tonne d'acier contre 1,7 tonne avec la configuration actuelle.

L'alimentation de ce four à arcs électriques repose sur un mix de matières premières optimisé qui renforce l'économie circulaire du site. Le projet prévoit en effet, une augmentation significative de l'incorporation d'acier recyclé, la part de ferrailles pouvant atteindre jusqu'à 60 % de la charge contre seulement 25 % aujourd'hui. En complément de ces ferrailles, le four sera chargé avec de la fonte (à hauteur maximum de 20 %) et du fer pré-réduit, également appelé DRI ou HBI, qui est un minerai de fer ayant subi une transformation préalable sans fusion pour en extraire l'oxygène. Ce fer pré-réduit garantit la pureté chimique nécessaire à la production d'aciers de haute technologie, notamment pour le marché automobile.

Sur le plan des infrastructures, le projet nécessite une refonte profonde de l'approvisionnement énergétique du site. Le fonctionnement du four électrique impose un raccordement massif au réseau de transport d'électricité, ce qui implique une co-maîtrise d'ouvrage avec RTE pour la création d'une liaison à 400 000 volts. La sécurisation d'une énergie compétitive et décarbonée a fait l'objet d'un contrat spécifique avec EDF, assurant que l'électricité utilisée soit d'origine nucléaire.

COMPATIBILITÉ AVEC LES PLANS, SCHÉMAS, PROGRAMMES

Thème	Type de document	État du document	Situation du projet
URBANISME	Plan Local de l'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUiHD)	Approuvé le 19/12/2022, modifié et approuvé le 29/04/2026	Compatible au zonage, au Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Non concerné par une OAP
	Schéma de Cohérence Territorial Flandre-Dunkerque	Approuvé le 01/01/2017 Révision approuvée le 12/07/2022	Compatible
	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires des Hauts-de-France.	Approuvé le 30/06/2020	Compatible
SOL / SOUS-SOL / EAUX	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Delta de l'AA	Approuvé le 15/03/2010 En cours de révision	Compatible
	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Artois-Picardie 2022-2027	Approuvé le 21/03/2022	Compatible
	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Delta de l'AA	Approuvé le 15/03/2010 En cours de révision	Compatible
	Plan de Prévention du Risque Littoraux	Approuvé le 21/04/2022	Non concerné par les zonages réglementaires
MILIEU NATUREL	Trame Verte et Bleue du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires des Hauts-de-France	Approuvé le 04/08/2020	Compatible (Trame Verte et Bleue du Schéma de Cohérence Territorial des Hauts-de-France)
	Trame Verte et Bleue du Schéma de Cohérence Territorial	Approuvé le 12/07/2022	Compatible
AIR/CLIMAT	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires des Hauts-de-France	Approuvé le 04/08/2020	Compatible
	Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté Urbaine de Dunkerque	Approuvé en 2023	Compatible
DÉCHETS	Plan Régional de Prévention et Gestions des Déchets des Hauts-de-France	Approuvé le 13/12/2019	Compatible

S'agissant d'un projet de décarbonation, celui-ci est soumis à la réalisation d'une étude d'impact. L'objectif de l'étude d'impact est de présenter les incidences potentielles du projet dans le cadre de son fonctionnement ainsi que les mesures prises pour les Éviter, les Réduire voire les Compenser (démarche « ERC »).

Par la suite, seront présentés, par thématique (milieu humain, milieu physique, milieu naturel, paysage et patrimoine, cadre de vie) :

- les facteurs susceptibles d'être affectés par le projet ;
- les incidences notables du projet (malgré des mesures de conception et de respect de la législation en vigueur) ;
- les mesures « ERC » associées ; les mesures compensatoires sont nécessaires si l'incidence résiduelle après les mesures d'évitement et de réduction est significative ; dans la suite, seront ainsi présentées les mesures « ER » (d'évitement et de réduction), puis les éventuelles mesures « C » (de compensation) ;



Le volet sanitaire fait ensuite l'objet d'un chapitre spécifique.

MILIEU HUMAIN

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS

Le tableau suivant synthétise les incidences du projet sur le milieu humain ainsi que les mesures correspondantes accompagnées de l'estimation des dépenses. Lorsque les montants ne sont pas identifiables, la notion de « / » sera indiquée. Les incidences connues pour le projet RTE y sont présentées en bleu.

Un niveau est attribué à chaque incidence identifiée :

Niveaux d'enjeux :

Enjeu nul ou négligeable | Enjeu faible | Enjeu modéré | Enjeu fort

Niveaux d'incidence :

Positif | Nul ou négligeable | Faible | Modéré | Fort

Thème	Enjeux		Incidences				Mesures ERC		Incidences résiduelles
	Description	Niveau	Description	Phase	Type	Niveau	Description	Estimations des dépenses	Niveau
Urbanisme	Le site est concerné par les servitudes suivantes : Ligne 225 kV No 1 Grande-Synthe – Rozeboom, Ligne 225 kV No 1 Break - Grande-Synthe, Présence de transformateurs sur le site, Protection des centres Hertzien contre les perturbations électromagnétiques (centre de Grande-Synthe et centre de Dunkerque).		RTE : Ligne souterraine non proche des habitats	Travaux et Exploitation	Direct, permanent, à court terme		Mesures visant à préserver l'habitat – MEMH1 *Les mesures d'évitement visant à préserver l'habitat ont été mises en place successivement, lors des diverses phases de définition de l'aire d'étude, puis lors de la délimitation du fuseau de moindre impact.* Sécurité des riverains et des travailleurs – MRMH2 *Mise en œuvre de mesures de sécurité et d'organisation du chantier : balisage des zones de travaux, information des riverains, gestion des circulations, limitation des nuisances, entretien du chantier et stockage sécurisé des matériaux.*	Inclus dans les coûts de chantier	
			Projet ArcelorMittal : Pas d'incidence	Travaux	/		/	/	
			Projet ArcelorMittal : Les effectifs du site de Dunkerque resteront stables. Le principal enjeu du projet réside dans l'accompagnement et la formation des collaborateurs afin de développer les compétences nécessaires à l'exploitation des nouvelles installations	Exploitation	Direct, permanent, à long terme		/	/	
Population	Dunkerque : 87 013 habitants Grande-Synthe : 20 347 habitants		/	/	/	/	/	/	/

Activités sociaux-économiques	Le territoire Flandre-Dunkerque bénéficie du dynamisme de ces territoires voisins (Belgique, MEL) ainsi que de sa façade littorale, support d'une activité portuaire et maritime importante grâce à la présence du Grand Port Maritime de Dunkerque et de son articulation avec le canal Seine-Nord. Le secteur est majoritairement urbain.		RTE : Retombées économiques locales positives du chantier (restauration et hôtellerie).	Travaux	Indirect, temporaire, à court terme		/	/	
			RTE : Gêne induite par le bruit, les émissions de poussière par les engins de chantier et la perturbation de la circulation.	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		Circulation et infrastructures – MRCV1 – MECV1 Emission de poussières, fumées et odeurs – MEMC1 – MRCV1	Inclus dans les coûts de chantier	
			Les travaux du projet ArcelorMittal mobiliseront principalement des entreprises et des travailleurs du BTP des Hauts-de-France. Cette phase de construction générera également des retombées économiques locales, notamment pour les sociétés de travaux et les activités de restauration.	Travaux	Direct et indirect, permanent, à moyen terme		/	/	
			Le projet vise à réduire les émissions de CO_2 du site tout en renforçant sa compétitivité. Il s'inscrit dans l'objectif de neutralité carbone du groupe à l'horizon 2050 et contribue à pérenniser l'activité industrielle locale, en soutenant durablement l'économie du territoire.	Exploitation	Direct, permanent, à long terme		/	/	
Voies de communications et réseaux	Aire d'étude à proximité d'axes nationaux et départementaux (autoroute A16, RD1, RD601). Accès au site par la rue du Comte Jean.		RTE : Perturbations temporaires de la circulation. Trafic des poids lourds liés au chantier.	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		Mesures de réduction – MRCV1 – MECV1 *Mise en œuvre de mesures de gestion et de sécurisation du chantier : signalisation adaptée, plan de circulation, information des usagers, nettoyage régulier des abords et recours à des techniques de travaux limitant les perturbations du trafic et les risques pour la sécurité.*	Inclus dans les coûts de chantier	
			Projet ArcelorMittal : Il est attendu du trafic en phase chantier pour la circulation des engins et du personnel travaillant sur le chantier.	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		R1.1a. Limitation / adaptation des emprises et/ou des zones d'accès et/ou zones de circulation des engins de chantier R1.1b. Limitation / adaptation des installations de chantier *Mise en place d'aménagements logistiques et de sécurité du chantier : création de voies d'accès et de zones de stockage dédiées, séparation des circulations poids lourds/véhicules légers, signalisation adaptée, protocoles de livraison, entretien régulier des voiries et gestion sécurisée des flux aux points sensibles.* R2.1.a. Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier *Mise en œuvre de règles de circulation et de dispositifs de sécurité sur le chantier : contrôle des accès, limitation de la vitesse, séparation des flux piétons et véhicules, signalisation adaptée et gestion du trafic afin de garantir la sécurité des travailleurs et des usagers du site.*	Non estimé	
			RTE : Pas d'incidence sur le trafic.	Exploitation	/		/	/	

			Projet ArcelorMittal : La répartition sera majoritairement sur l'A16, la N225 et le réseau portuaire. Le flux sera étalé sur la journée (7h-15h). Il n'y aura donc pas de pointe équivalente à la phase chantier.	Exploitation	Direct, permanent, à long terme		/	/	
			RTE : Présence de réseaux L'échauffement des câbles d'une liaison souterraine peut perturber les réseaux situés dans son voisinage immédiat. Le champ magnétique crée par les câbles souterrains peut parfois induire une tension sur d'autres canalisations enterrées à proximité (conduite d'eau…).	Travaux et exploitation	Direct, temporaire et permanent, à court et long terme		Respect des réseaux – MRMH1 *Prise en compte des réseaux existants dans la conception et la réalisation des travaux, avec réalisation des DT-DICT, respect des distances de sécurité réglementaires et mise en œuvre des mesures de protection adaptées en concertation avec les gestionnaires de réseaux.*	Inclus dans les coûts de chantier	
Risques technologiques	Aire d'étude concernée par le Plan de Prévention des Risques Technologiques de la Zone Industrialo-Portuaire.		RTE : Le raccordement RTE ne générera aucun impact sur les risques technologiques	Travaux et Exploitation	/		/	/	
			Projet ArcelorMittal : Pas d'incidence	Travaux	/		/	/	
			Projet ArcelorMittal : les risques d'accidents majeurs ont été étudiés dans le cadre de l'analyse préliminaire des risques. Des mesures et moyens seront mis en place pour éviter l'apparition de ces accidents et maitriser les risques. *L'EDD traite la partie risques accidentels.*	Exploitation	/		/	/	
Santé	/		Projet ArcelorMittal : L'ERS/IEM conclu a des risques acceptables	Exploitation	Direct, permanent, à long terme		/	/	

MILIEU PHYSIQUE

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS

Le tableau suivant synthétise les incidences du projet sur le milieu humain ainsi que les mesures correspondantes accompagnées de l'estimation des dépenses. Lorsque les montants ne sont pas identifiables, la notion de « / » sera indiquée. Les incidences connues pour le projet RTE y sont présentées en bleu.

Un niveau est attribué à chaque incidence identifiée :

Niveaux d'enjeux :

Enjeu nul ou négligeable — Enjeu faible — Enjeu modéré — Enjeu fort

Niveaux d'incidence :

Positif — Nul ou négligeable — Faible — Modéré — Fort

Thème	Enjeux		Incidences				Mesures ERC		Incidences résiduelles
	Description	Niveau	Description	Phase	Type	Niveau	Description	Estimations des dépenses	Niveau
Climat	Climat type océanique altéré. Pluviométrie de 690,8 mm/an en moyenne. Vent fréquent pouvant générer des rafales violentes.		/	/	/	/	/	/	/
Topographie	Le site est situé sur le littoral du département du Nord Topographie plane au droit du site, altitude moyenne de 4 m NGF.		RTE : Relief pratiquement inexistant au niveau de la ligne souterraine et des emplacements retenus pour les supports	Travaux	Direct, permanent, à court terme		/	/	
			ArcelorMittal : Peu d'impact sur la topographie initiale	Travaux	Direct, permanent, à court terme		/	/	
			RTE : Le passage de la liaison électrique souterraine ne génère aucune modification de la topographie des terrains traversés et notamment aucun remblai ou déblai permanent.	Exploitation	/		/	/	
			ArcelorMittal : Aucun impact	Exploitation	/		/	/	
Sol et sous-sol	Le terrain d'emprise du projet est pour la plus grande partie déjà imperméabilisé. La géologie au droit du site constitué de tourbe sporadique (Flandrien supérieur) et de tourbe recouverte par les dépôts de Dunkerque indique vraisemblablement des sols fortement remblayés.		RTE : Altération des sols, risque de pollution des sols	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		Mesures pour réduire l'altération des sols- MRMP1 *Les interventions seront réalisées sur des pistes dédiées en appliquant des mesures de préservation et de remise en état des sols (gestion des terres, limitation des emprises, réduction du compactage et prévention de l'érosion), avec des protections renforcées dans les zones sensibles.* Mesures pour éviter ou réduire le risque d'érosion - MRMP2 *Les risques d'érosion seront limités par des mesures adaptées, telles que la mise en place de bouchons drainants, le tri des terres, le réensemencement des zones concernées et l'évitement des travaux en période de fortes pluies.*	Inclus dans les coûts de chantier	

							Mesures prises pour préserver les écoulements d'eau – MRMP3 *Les travaux seront réalisés de manière à préserver les écoulements existants des eaux, notamment par la remise en état des fossés et l'adaptation du planning aux conditions météorologiques.* Mesures prises pour la méthode de la tranchée ouverte – MRMP4 *Les terres excavées seront triées, stockées séparément puis réutilisées en remblaiement, avec préservation de la terre végétale et réalisation de tranchées adaptées à la pose des fourreaux.* Mesures pour réduire le risque de pollution accidentelle – MRMP5 *Les risques de pollution seront réduits grâce à l'entretien régulier des engins, au stockage sécurisé des produits polluants, à la mise à disposition de kits anti-pollution, à une gestion réglementaire des déchets et à la mise en œuvre de dispositifs de confinement et d'intervention en cas de fuite ou de déversement.*		
			Projet ArcelorMittal : Impact des travaux de terrassement sur le sol Equilibre déblais/remblai recherché (150 000 m^3 de déblais attendus) Risque de déversement accidentel / Produits chimiques stockés sur rétention	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		R2.1.d. Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier : Gestion des eaux usées générées en phase chantier *Les eaux usées et eaux de chantier (rabattement de nappe et lavage des engins) seront traitées par des dispositifs adaptés de décantation et de microstation avant leur raccordement au réseau d'assainissement existant du site et leur transfert vers la station EXD.* R2.1.d. Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire des eaux pluviales et de chantier : Mise en place de mesures en cas de pollution accidentelle *Un kit anti-pollution maintenu à proximité des zones de stockage, avec une surveillance quotidienne, et tout déversement ou déchet dangereux sera pris en charge et éliminé par la filière des déchets dangereux.*	Non estimé	

			RTE : Une fois l'ouvrage en place, celui-ci peut générer : Une légère élévation thermique à proximité immédiate des câbles, La modification de la porosité du sol et de sa perméabilité pouvant entraîner la modification des écoulements, Une augmentation des risques d'érosion au niveau de la ligne souterraine ou des pistes d'accès. Les interventions d'entretien peuvent conduire à des pollutions accidentelles	Exploitation	Direct, permanent, à court terme		Mesures pour réduire le risque de pollution accidentelle – MRMP5	Inclus dans les coûts de chantier	
			Projet ArcelorMittal : Risque de déversement accidentel, zones de stockage imperméable, zones production étanches Eaux d'extinction incendie confinées dans des bassins de tamponnement en cas d'incendie (Dimensionnement conforme au guide D9A)	Exploitation	/		/	/	
Eaux souterraines	Le site est situé au-dessus de la masse d'eau souterraine des Sables du Landénien des Flandres, vulnérable aux contaminations des sols. Cette nappe présente toutefois un bon état quantitatif et qualitatif, avec une faible pollution au droit du site et aucun captage d'eau potable à proximité.		RTE : Risque de pollution des eaux souterraines	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		Mesures pour réduire le risque de pollution accidentelle – MRMP5	Inclus dans les coûts de chantier	
			Projet ArcelorMittal : Prélèvement des eaux souterraines pour le rabattement de nappe Risque de déversement accidentel / Produits chimiques stockés sur rétention	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		R2.1.d. Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire des eaux pluviales et de chantier : Mise en place de mesures en cas de pollution accidentelle	Non estimé	
			RTE : En phase d'exploitation, la présence d'une ligne électrique souterraine ne pollue ni le sol, ni les eaux. Risque de pollution accidentelle lors des travaux de maintenance.	Exploitation	Indirect, permanent, à court terme		Mesures pour réduire le risque de pollution accidentelle – MRMP5 Mesure de réduction pour le rabattement de nappe - MRMP6 *Les travaux et pompages seront réalisés en période sèche afin de limiter l'impact sur la nappe. Les eaux pompées seront rejetées dans les cours d'eau via des canalisations adaptées, avec un suivi visuel pour éviter l'érosion, la turbidité et toute dégradation du milieu aquatique.*	Inclus dans les coûts de chantier	
			Projet ArcelorMittal : Risque de déversement accidentel, zones de stockage imperméable, zones production étanches Eaux d'extinction incendie confinées dans des bassins de tamponnement en cas d'incendie (Dimensionnement conforme au guide D9A)	Exploitation	/		/	/	
Eaux superficielles	Le site est entouré de plusieurs watergangs et cours d'eau appartenant à la masse d'eau du Delta de l'Aa. Celle-ci est actuellement en état dégradé et doit réduire ses pollutions pour atteindre un bon potentiel écologique d'ici 2027.		RTE : Risque de pollution des eaux superficielles	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		Mesures pour réduire l'altération des sols- MRMP1 Mesures pour éviter ou réduire le risque d'érosion - MRMP2 Mesures prises pour préserver les écoulements d'eau – MRMP3 Mesures prises pour la méthode de la tranchée ouverte – MRMP4 Mesures pour réduire le risque de pollution accidentelle – MRMP5	Inclus dans les coûts de chantier	
			Projet ArcelorMittal : Pas d'autres impact sur les eaux superficielles	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		/	/	

			RTE : Absence d'incidence sur les cours d'eau : aucune conséquence sur la qualité ou l'écoulement des eaux. Effet drainant de la tranchée accueillant la ligne souterraine susceptible de diminuer la réserve en eau des sols. Risque de pollution accidentelle lors des travaux de maintenance.	Exploitation	Direct, permanent, à court terme		Mesures pour réduire le risque de pollution accidentelle – MRMP5	Inclus dans les coûts de chantier	
			Projet ArcelorMittal : Risque de déversement accidentel, zones de stockage imperméable, zones production étanches Eaux d'extinction incendie confinées dans des bassins de tamponnement en cas d'incendie (Dimensionnement conforme au guide D9A)	Exploitation	Direct, permanent, à court terme		/	/	
Risques naturels	Inondation : absence de PPRI sur les communes de Dunkerque et Grande-Synthe. Projet projeté sur un Territoire à Risque d'Inondation par submersion marine, et en zone de remontée de nappe (aléa « inondation de caves » moyen). Mouvements de terrain : le site est implanté en zone « retrait-gonflement » des argiles moyenne. Risque sismique de niveau 2 sur 5.		RTE : Bien qu'une liaison électrique ne soit pas sensible au risque inondation, son positionnement en zone inondable implique des précautions, notamment en phase chantier. Le risque d'aléa de retrait-gonflement des argiles est pris en compte en amont du projet.	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		MRMP7 – Prise en compte du risque inondation en phase travaux *En zone soumise au risque inondation, un système scrupuleux de vigilance est mis en place pour permettre l'évacuation des engins et matériaux de chantier en cas d'annonce de crue.*	Inclus dans les coûts de chantier	
			Projet ArcelorMittal : Le pompage de la nappe entrainera un abaissement temporaire de la nappe. Les rabattements réduiront donc temporairement les risques d'inondation par remontée de nappe.	Travaux	/		/	/	
			RTE : En phase exploitation, une liaison souterraine n'a pas d'incidence sur les risques naturels.	Exploitation	/		/	/	
			Projet ArcelorMittal : Augmentation de la surface imperméabilisée. Prise en compte de la doctrine de gestion des eaux pluviales pour les ICPES à autorisation des Hauts-de-France	Exploitation	Direct, permanent, à court terme		MEMP1 – Prélèvement d'eau *Pendant la phase chantier, certaines opérations ponctuelles peuvent nécessiter un approvisionnement en eau. L'approvisionnement se fera exclusivement par citernes d'eau.*	Inclus dans les coûts de chantier	
Consommation d'eau	/		RTE : La phase travaux du raccordement électrique nécessite peu de consommation d'eau. Quelques opérations ponctuelles, comme le nettoyage du chantier et des engins peuvent nécessiter l'utilisation d'eau.	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		MEMP1 – Prélèvement d'eau	Inclus dans les coûts de chantier	
			ArcelorMittal : La consommation en eau pour les 3 ans de chantier sera de 225 000 m^3 (eaux sanitaires, cantine et eau pulvérisation).	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		R2.1t. Autres : Utilisation des eaux pluviales *Un système de récupération des eaux de pluie sera mis en place sur le chantier afin de réduire la consommation d'eau. Cette eau pourra être utilisée à diverses fins, telles que le nettoyage des outils, des zones de stockage, etc.*	Non estimé	
			RTE : Aucune consommation d'eau n'est attendue en phase d'exploitation pour le raccordement électrique.	Exploitation	/		/	/	

			Projet ArcelorMittal : Le besoin en eau annuel n'augmentera pas et restera sur ce qui est déjà autorisé à savoir 12 600 000 m^3 pour le prélèvement sur le canal de bourbourg et il en va de même pour l'eau potable sachant qu'il n'y aura pas d'augmentation du nombre de personnel (eau sanitaire). Le projet va représenter seulement 0,13% de la consommation du site existant	Exploitation	Direct, permanent, à court terme		R2.2r. Autres : Limitation de l'utilisation de l'eau potable *L'eau potable sera réservée aux usages sanitaires et aux besoins du laboratoire. Les autres besoins du site seront couverts par l'eau du canal, les eaux pluviales ou de l'eau recyclée, afin de limiter la consommation d'eau potable.* R2.2r. Autres : Réutilisation des eaux pluviales dans le circuit des eaux de la cokerie *La réutilisation des eaux pluviales dans le circuit de la cokerie permettra d'économiser au moins 60 000 m^3 d'eau de surface par an. La qualité des eaux sera contrôlée grâce à un analyseur en ligne et un système automatisé de prélèvement d'échantillons.*	Non estimé	
Rejets aqueux	/		RTE : Aucun besoin d'eau durant la phase de chantier du raccordement électrique RTE. Quelques rejets d'eau seront à prévoir suite à des opérations ponctuelles comme le nettoyage du chantier et des engins.	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		MEMP2 – Rejet d'eau *Pour éviter tout rejet polluant et de matières en suspension dans le milieu local, aucun rejet d'eau provenant des zones de chantier ne sera réalisé sans traitement préalable.*	Inclus dans les coûts de chantier	
			Projet ArcelorMittal : Les rejets d'eaux usées sont estimés à 202 500 m^3 sur trois ans. Un rabattement de nappe est prévu avec rejet dans le bassin maritime.	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		R2.1.d. Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier : Gestion des eaux usées générées en phase chantier R2.1.d. Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier : Gestion des eaux pluviales en phase chantier *Les eaux pluviales seront décantées avant leur rejet, et un système de récupération des eaux de pluie sera mis en place sur le chantier pour réduire la consommation d'eau, notamment pour le nettoyage et l'entretien.* R2.1.d. Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier : Gestion des eaux d'exhaure du rabattement de nappe *Les eaux de rabattement seront décantées avant rejet afin de limiter les matières en suspension, avec un traitement complémentaire si nécessaire. Des protections temporaires seront mises en place aux points de rejet pour prévenir l'affouillement, et l'ensemble des travaux sera réalisé conformément à la réglementation et aux normes en vigueur.*	Non estimé	

			RTE : Aucun rejet d'eau n'est à prévoir par le raccordement électrique en phase d'exploitation	Exploitation	/		/	/	
			Projet ArcelorMittal : pas de nouveaux rejets avec le projet	Exploitation	Direct, permanent, à court terme		R2.2r. Autre : Rejets des eaux usées avec microstation puis STEP existante *Les eaux usées domestiques seront collectées dans un réseau de collecte séparatif et sont traitées par une microstation puis dirigées vers la STEP EXD existante.* R2.2r. Autres : Réutilisation des eaux pluviales dans le circuit des eaux de la cokerie R2.2q. Dispositif de gestion et traitement des eaux pluviales et des émissions polluantes *Utilisation de décanteur et bassin égaliseur afin d'éliminer les hydrocarbures et autres particules avant réutilisation de l'eau. Envoi de l'eau vers la STEP EXD existante en cas de forte pluie. Utilisation d'un analyseur et système automatisé d'échantillons ainsi qu'une tenue à jour d'un tableau de suivi de la surveillance des dispositifs de traitement.*	Non estimé	

MILIEU NATUREL

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS

Le tableau suivant synthétise les incidences du projet sur le milieu humain ainsi que les mesures correspondantes accompagnées de l'estimation des dépenses. Lorsque les montants ne sont pas identifiables, la notion de « / » sera indiquée. Les incidences connues pour le projet RTE y sont présentées en bleu.

Un niveau est attribué à chaque incidence identifiée :

Niveaux d'enjeux :

Enjeu nul ou négligeable — Enjeu faible — Enjeu modéré — Enjeu fort

Niveaux d'incidence :

Positif — Nul ou négligeable — Faible — Modéré — Fort

Thème	Enjeux		Incidences				Mesures ERC		Incidences résiduelles
	Description	Niveau	Description	Phase	Type	Niveau	Description	Estimations des dépenses	Niveau
Zonages réglementaires et d'inventaire	Le site se situe à proximité immédiate d'espaces naturels protégés : les sites Natura 2000 « Bancs des Flandres » sont localisés à 380 m et 740 m au nord, en bordure de la Réserve naturelle régionale de Grande-Synthe. Trois ZNIEFF de type 1 sont également présentes à proximité, dont deux en limite directe du site		Projet ArcelorMittal : Aucun impact sur les continuités écologiques et sur les sites NATURA 2000	Travaux et Exploitation	/		/	/	
Habitats naturels	Le site ne présente aucune végétation d'intérêt patrimonial. La composition végétale des habitats relevés met en évidence une forte influence et une implantation de flore assez variée		Projet ArcelorMittal : Destruction d'habitats Destruction des stations Diminution du nombre de station des espèces concernées et perte de diversité génétique	Travaux et Exploitation	Direct, indirect, temporaire, à court terme		E1 : Evitement en amont du projet *Choix du site le plus adapté, recherche de la variante la moins impactante et préservation des habitats sensibles.* E2 : Balisage de l'emprise projet *Au niveau des limites de l'emprise du projet et des zones sensibles, indications suivies par un écologue.* MR1. Balisage et sécurisation des secteurs sensibles *Un balisage des zones à préserver sera mis en place avant les travaux afin de protéger les habitats et espèces floristiques sensibles. Sa mise en œuvre et son suivi seront encadrés par un écologue.* MR2. Phasage des travaux en fonction du cycle biologique des espèces *Les périodes de travaux seront adaptées aux enjeux écologiques du site afin de limiter les impacts sur les milieux naturels et les espèces présentes. Le respect de ce calendrier sera défini et suivi par un écologue.* MR4. Adaptation de l'éclairage *L'éclairage sera conçu pour limiter la pollution lumineuse grâce à des dispositifs orientant la lumière vers le sol, à l'utilisation de sources lumineuses adaptées et à un ajustement de leur intensité et durée d'utilisation. Le suivi de la mesure sera assuré par un écologue, qui réalisera des bilans des espèces déplacées.*	Non estimé	

							MR5. Mettre en place des mesures visant à lutter contre les espèces végétales invasives et leur dissémination *Les espèces végétales invasives identifiées seront gérées dans le cadre des travaux par débroussaillage et traitement des zones aménagées. Un suivi écologique permettra de surveiller leur éventuelle propagation et de mettre en œuvre les actions de lutte nécessaires.* MR6. Assurer l'accès du site à la faune en toute sécurité (clôture) *Les clôtures seront conçues pour rester perméables à la petite faune grâce à des mailles adaptées, un espace sous les grillages ou des ouvertures régulières. Leur hauteur sera également limitée afin de réduire les impacts sur les oiseaux et les chauves-souris.* MR7. Conception et intégration de refuges, gîtes et nichoirs dans la zone projet et à proximité *La pose de gîtes et de nichoirs permettra de compenser les impacts du projet et de favoriser l'accueil de certaines espèces d'oiseaux et de la faune cavernicole. Ces aménagements seront installés sur des supports adaptés, avec des matériaux durables et une conception limitant les risques de prédation, tout en étant orientés de manière favorable à leur occupation.* MC1. Aménagement de la zone de compensation 1 « Parcelle Ponseel » *Restauration de 1,6 ha d'habitats favorables à la biodiversité par la création de fourrés, bandes boisées, saules têtards et prairies fleuries. Ces aménagements renforceront les habitats, les corridors écologiques et les ressources alimentaires pour la faune, avec un suivi écologique permettant d'évaluer leur efficacité.* MC2. Aménagement de la zone de compensation 2 « colline » *Cette mesure vise à restaurer 9,8 ha d'habitats favorables à la biodiversité par la création de fourrés arborescents à proximité du projet. Un suivi écologique permettra d'évaluer l'efficacité de cette compensation.* MC3. Gestion conservatoire des sites de compensation *Restauration de 1,6 ha d'habitats favorables à la biodiversité par la création de fourrés, bandes boisées, saules têtards et prairies fleuries. Ces aménagements renforceront les habitats et les ressources pour la faune, avec un suivi écologique pour en évaluer l'efficacité.*		
			RTE : Tout projet de création de liaisons souterraines, selon son emplacement, peut engendrer la destruction ou la dégradation physique d'habitats d'espèces ou de corridors écologiques. Cet effet résulte de l'emprise sur les habitats naturels, les zones de reproduction, les territoires de chasse, les zones de transit, du développement des espèces exotiques envahissantes, des perturbations hydrauliques…	Travaux et exploitation	Direct, temporaire, à court terme et long terme		Mesures pour la préservation des habitats – MRMP1 *Les habitats sensibles situés à proximité des travaux seront protégés et restaurés si nécessaire. Les corridors écologiques affectés seront remis en état afin de préserver les continuités écologiques, avec un suivi adapté des zones à enjeux. Aucune incidence sur les habitats n'est attendue en phase d'exploitation.*	Inclus dans les coûts de chantier	

	Flore	212 espèces sont recensées sur le site d'étude. 4 espèces floristiques protégées régionalement sur le site, aucune espèce floristique protégée à l'échelle nationale n'a été inventoriée. 22 espèces végétales considérées comme d'intérêt patrimonial ont été identifiées sur le site d'étude et 3 espèces exotiques invasives avérées sont présentes.		Projet ArcelorMittal : Altérations et perte d'habitats Destruction d'individus si les travaux ont lieu durant la période de reproduction Dérangement et perturbation des individus Perturbations sonores et lumineuses	Travaux et exploitation	Direct, indirect, temporaire, à court terme		E1 : Evitement en amont du projet E2 : Balisage de l'emprise projet MR1. Balisage et sécurisation des secteurs sensibles MR2. Phasage des travaux en fonction du cycle biologique des espèces MR4. Adaptation de l'éclairage MR5. Mettre en place des mesures visant à lutter contre les espèces végétales invasives et leur dissémination MR6. Assurer l'accès du site à la faune en toute sécurité (clôture) MR7. Conception et intégration de refuges, gîtes et nichoirs dans la zone projet et à proximité MC1. Aménagement de la zone de compensation 1 « Parcelle Ponseel » MC2. Aménagement de la zone de compensation 2 « colline » MC3. Gestion conservatoire des sites de compensation	Non estimé	
				RTE : Tout projet de création de liaisons souterraines, selon son emplacement, peut engendrer la destruction ou la dégradation physique d'habitats d'espèces ou de corridors écologiques. Cet effet résulte de l'emprise sur les habitats naturels, les zones de reproduction, les territoires de chasse, les zones de transit, du développement des espèces exotiques envahissantes, des perturbations hydrauliques…	Travaux et exploitation	Direct, temporaire, à court terme et long terme		Mesures pour la préservation des habitats – MRMP1 *Les habitats sensibles situés à proximité des travaux seront protégés et restaurés si nécessaire. Les corridors écologiques affectés seront remis en état afin de préserver les continuités écologiques, avec un suivi adapté des zones à enjeux. Aucune incidence sur les habitats n'est attendue en phase d'exploitation.*	Inclus dans les coûts de chantier	
	Faune	Les enjeux écologiques concernent principalement la flore (19 espèces patrimoniales, dont 4 protégées régionalement) et l'avifaune (27 espèces recensées, dont 19 protégées). La présence ponctuelle de la Pipistrelle commune et de 4 insectes patrimoniaux constitue également un enjeu. En revanche, les enjeux sont considérés comme faibles à nuls pour les autres groupes faunistiques, faute d'habitats favorables.		Projet ArcelorMittal : Altérations et perte d'habitats Destruction d'individus si les travaux ont lieu durant la période de reproduction Dérangement et perturbation des individus Perturbations sonores et lumineuses	Travaux et exploitation	Direct, indirect, permanent et à court terme		E1 : Evitement en amont du projet E2 : Balisage de l'emprise projet MR1. Balisage et sécurisation des secteurs sensibles MR2. Phasage des travaux en fonction du cycle biologique des espèces MR4. Adaptation de l'éclairage MR5. Mettre en place des mesures visant à lutter contre les espèces végétales invasives et leur dissémination MR6. Assurer l'accès du site à la faune en toute sécurité (clôture) MR7. Conception et intégration de refuges, gîtes et nichoirs dans la zone projet et à proximité MC1. Aménagement de la zone de compensation 1 « Parcelle Ponseel » MC2. Aménagement de la zone de compensation 2 « colline » MC3. Gestion conservatoire des sites de compensation	Non estimé	
				RTE : Tout projet de création de liaisons souterraines, selon son emplacement, peut engendrer la destruction ou la dégradation physique d'habitats d'espèces ou de corridors écologiques. Cet effet résulte de l'emprise sur les habitats naturels, les zones de reproduction, les territoires de chasse, les zones de transit, du développement des espèces exotiques envahissantes, des perturbations hydrauliques… RTE : étude en cours et complète lors du dépôt du dossier de raccordement	Travaux et exploitation	Direct, temporaire, à court terme et long terme		Mesures pour la préservation des habitats – MRMP1	Non estimé	

Continuités écologiques	Il n'y a pas de corridor écologique au droit du projet. Les corridors aquatiques ne seront pas impactés.		RTE : étude en cours et complète lors du dépôt du dossier de raccordement	Travaux et exploitation	Direct, temporaire, à long terme		Mesures pour la préservation des habitats – MRMP1	Inclus dans les coûts de chantier	
Zones Humides	/		RTE : étude en cours et complète lors du dépôt du dossier de raccordement	Travaux et exploitation	/		/	/	
			Aucune incidence du projet sur les zones humides.	Travaux et Exploitation	/		/	/	

PAYSAGE ET PATRIMOINE

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS

Le tableau suivant synthétise les incidences du projet sur le milieu humain ainsi que les mesures correspondantes accompagnées de l'estimation des dépenses. Lorsque les montants ne sont pas identifiables, la notion de « / » sera indiquée. Les incidences connues pour le projet RTE y sont présentées en bleu.

Un niveau est attribué à chaque incidence identifiée :

Niveaux d'enjeux :

Enjeu nul ou négligeable — Enjeu faible — Enjeu modéré — Enjeu fort

Niveaux d'incidence :

Positif — Nul ou négligeable — Faible — Modéré — Fort

Thème	Enjeux		Incidences				Mesures ERC		Incidences résiduelles
	Description	Niveau	Description	Phase	Type	Niveau	Description	Estimations des dépenses	Niveau
Paysage	Aire d'étude dans l'unité paysagère « Paysages des dunes de la mer du Nord » (paysages littoraux). Perceptions rapprochées limitées par la présence en limite de site d'un muret maçonné, de merlons et de haies arborées. Vues sur le site depuis les habitations les plus proches (Fort-Mardyck, Grande-Synthe) au sud et à l'est. Bâtiments et cheminées du site constituant des repères visuels forts.		RTE : Perception du paysage possiblement modifiée par la présence des engins de chantier, des aires de stockage et des bases-vie. Zone déjà industrielle	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		Mesure de réduction nettoyage – MRPP – 1 *Un nettoyage soigné des abords du chantier au terme des travaux permet d'atténuer les impacts de l'ouvrage souterrain.*	Inclus dans les coûts de chantier	
			Projet ArcelorMittal : Présence d'engins et d'installations de chantier Perception lointaine des engins de levage et de l'élévation de structure	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		R2.1.g. Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier *Nettoyage des abords immédiats du chantier et sur l'itinéraire de transport sera réalisé autant que nécessaire.*	**Non estimé**	
			RTE : La ligne souterraine ne sera pas perceptible au niveau du paysage	Exploitation	/		/	**/**	
			Le projet s'implante dans le site existant d'ArcelorMittal dans une zone déjà industrielle.	Exploitation	Direct, permanent, à court terme		R2.2r. Autres : Intégration paysagère du site *Intégration paysagère et architecturale adaptée au contexte industriel, grâce à des bâtiments à l'identité visuelle cohérente, à l'usage limité de matériaux de façade et à la végétalisation des espaces non bâtis. L'entretien régulier des installations et des espaces verts contribuera à la qualité du site.*	**Non estimé**	
Patrimoine	Aire d'étude non concernée par un périmètre de protection de monument historique, le plus proche étant à 1,5 km (Ruines de la vieille écluse de Mardyck). Aucun site inscrit ou classé répertorié à proximité du site d'ArcelorMittal. Trois beffrois classés UNESCO situés dans un rayon de 4 à 10 km (Dunkerque et Gravelines).		RTE : Aucune incidence sur le patrimoine culturel.	Travaux et Exploitation	/		/	/	
			Projet ArcelorMittal : Aucune incidence du projet sur le patrimoine culturel.	Travaux et exploitation	/		/	/	

Archéologie	Aucun site archéologique référencé n'est situé à proximité de l'aire d'étude. Le site est dans le zonage « seuil de consultation à 5 000 m^2 » de la commune de Grande-Synthe. Cette surface au sol de construction (extensions + local vernis) n'est pas atteinte sur la Communauté Urbaine de Dunkerque. Le site n'est donc pas concerné par des mesures spécifiques.		RTE : Aucune incidence sur des sites archéologiques	Travaux et Exploitation	Direct, permanent, à court terme		Mesures de réduction des impacts archéologique – MRPP – 2 *RTE a sollicité la DRAC afin de définir la nécessité d'une démarche de diagnostic et de surveillance archéologique, identifier et préserver d'éventuels vestiges dans l'emprise des travaux. En cas de découverte fortuite, les travaux seront interrompus et les procédures réglementaires appliquées.*	Inclus dans les coûts de chantier	
			Projet ArcelorMittal : Aucune incidence du projet sur les sites archéologiques.	Travaux et exploitation	/		/	/	

CADRE DE VIE

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS

Le tableau suivant synthétise les incidences du projet sur le milieu humain ainsi que les mesures correspondantes accompagnées de l'estimation des dépenses. Lorsque les montants ne sont pas identifiables, la notion de « / » sera indiquée. Les incidences connues pour le projet RTE y sont présentées en bleu.

Un niveau est attribué à chaque incidence identifiée :

Niveaux d'enjeux :

Enjeu nul ou négligeable — Enjeu faible — Enjeu modéré — Enjeu fort

Niveaux d'incidence :

Positif — Nul ou négligeable — Faible — Modéré — Fort

Thème	Enjeux		Incidences				Mesures ERC		Incidences résiduelles
	Description	Niveau	Description	Phase	Type	Niveau	Description	Estimations des dépenses	Niveau
Ambiance sonore et vibrations	Bruit provenant du site existant et de la zone industrielle où se trouve le site ainsi que de l'ensemble du trafic routier. Vibrations d'origine routière négligeable.		RTE : Activités de chantier à l'origine de nuisances sonores et de vibrations.	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		Bruit – MECV1 – MRCV1 *Les nuisances sonores des travaux seront limitées par l'éloignement des principales zones de chantier des habitations, l'utilisation d'engins conformes à la réglementation acoustique et la réalisation des travaux uniquement en journée, dans le respect des horaires légaux.*	Inclus dans les coûts de chantier	
			Projet ArcelorMittal : Activités de chantier à l'origine de nuisances sonores et de vibrations ainsi que le trafic associé	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		R2.1j. Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines : Mesures pour limiter le bruit en phase chantier *Utilisation d'équipements conformes et silencieux, ainsi que des méthodes de construction adaptées permettant de réduire les émissions de bruit.*	Non estimé	
			RTE : Une liaison souterraine n'émet aucun bruit.	Exploitation	/		/	/	
			Projet ArcelorMittal : : Une modélisation acoustique a été réalisée en considérant les sources de bruit suivantes : - Bâtiment SMP accueillant le four électrique à arc, - Dépoussiérage de l'EAF, - Groupes d'aéroréfrigérants, - Scrap Yard, - Bâtiment pompe / compresseur, - Convoyeurs et transferts Towers, - Pompes en extérieur, - Transformateurs électriques, - Tuyauteries, - Divers. D'après les simulations acoustiques, les valeurs limites de bruit en limite de propriété et ZER ne seront pas respectées.	Exploitation	Direct, permanent, à court terme et long terme		R2.2.b. Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines : Mise en place de complexe absorbant *Equipement de parois acoustiques absorbantes composés de panneaux isolants entre les différentes zones du bâtiment.* R2.2.b. Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines : Mise en place d'une tôle en acier sur les hottes principales et secondaire du four *Mise en place d'une paroi acoustique renforcée composée d'une tôle en acier et de panneaux sandwich acoustiques afin de réduire les émissions sonores du bâtiment.* R2.2.b. Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines : Mise en place de silencieux au niveau des ouvertures en toiture des Teeming/LMF bays *Les ouvertures devront être traitées à l'aide de silencieux à baffle installés dans les lanterneaux prévus (il faudra prendre en compte que ces dispositifs viendront ajouter une masse significative sur la toiture).*	Non estimé	

							R2.2.b. Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines : Traitement des portes de bâtiment de l'aciérie *Installation de portes acoustiques adaptées (volets roulants et portes souples rapides) afin de limiter les émissions sonores, avec une attention particulière portée à l'étanchéité et à la qualité de mise en œuvre pour garantir leurs performances acoustiques.* R2.2.b. Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines : Mise en place de bardage perforé sur le tunnel *Le tunnel devra être constitué d'un bardage perforé côté intérieur, sur toutes ses faces, jusqu'à son ouverture (localisée à environ 60m de la façade sud du bâtiment SMP).* R2.2.b. Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines : Mise en place de convoyeurs à bandes neufs équipés de rouleaux silencieux *Mise en place de convoyeurs à bandes équipés de rouleaux silencieux afin de limiter les émissions sonores, avec un programme de maintenance régulière pour garantir leurs performances acoustiques dans le temps.* R2.2.b. Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines : Mise en place de groupes de commandes moins bruyant *Choix d'équipements de commande à faibles émissions sonores et, si nécessaire, mise en place de capotages acoustiques afin de réduire le bruit des installations.* R2.2.b. Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines : Mise en place de silencieux sur les tuyauteries *Mise en place de silencieux à l'aspiration des 5 ventilateurs du dépoussiérage.* R2.2.b. Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines : Mise en place de silencieux à l'aspiration des 5 ventilateurs *Mise en place de dispositifs d'atténuation acoustique sur le cyclone, tels que des silencieux sur les ventilateurs de dépoussiérage ou un calorifugeage de l'équipement, afin de limiter les émissions sonores.* R2.2.b. Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines : Mise en place d'un calorifuge sur toute la longueur en extérieur des tuyauteries en aval du dépoussiérage EAF *Mise en place d'un calorifugeage acoustique des tuyauteries extérieures afin de réduire les émissions sonores liées à leur fonctionnement.* Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines : Mise en place de silencieux à l'aspiration des ventilateurs *Mise en place de dispositifs d'atténuation acoustique sur les ventilateurs et les tuyauteries associées (silencieux ou calorifugeage) afin de limiter les émissions sonores des équipements.* R2.2.b. Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines : Réduction des débits de fluide eau/oxygène/gaz, mise en place de compresseurs à faible émission sonore		

							Mise en place, des débits de fluide réduit, des compresseurs/pompes à faible émission sonore et calorifugeage en dernier recours. R2.2.b. Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines : Mise en place de silencieux sur les cheminées et ventilateurs *Mise en place de silencieux sur les cheminées et recours à des ventilateurs à faible émission sonore ou équipés de capotages acoustiques afin de limiter les émissions de bruit des installations.*		
Air	Qualité de l'air préoccupante en Hauts-de-France, notamment pour les polluants PM10, PM2.5 et NO2. Concentrations de plus en plus basses au cours des 10 dernières années (Plans de Protection de l'Atmosphère mis en place à l'échelle des agglomérations de la région). Surveillance spécifique du site assurée par ATMO Haut-de-France.		RTE : Impacts liés aux émissions de fumées, de gaz d'échappement et poussières liées à l'utilisation de certains engins.	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		Mesures d'évitement et de réduction – MRCV2 *Réduction des nuisances de chantier par l'utilisation d'engins à faibles émissions, leur entretien régulier, la limitation de la vitesse de circulation et l'arrosage des pistes afin de limiter les émissions de fumées, d'odeurs, de bruit et de poussières.*	Inclus dans les coûts de chantier	
			Projet ArcelorMittal : Emissions de gaz d'échappement et de poussières.	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		R2.1j. Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines : Brûlage à l'air libre interdit *Suivi quotidien du chantier – Respect des dispositions décrites* R2.1j. Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines : Limitation des émissions des poussières *Phases d'arrosage seront réalisées afin de limiter leur envol. Les engins seront équipés des rampes d'arrosage afin d'éviter les envols de poussières par temps sec.* R2.1j. Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines : Limitation des envols des poussières *Aménagement et imperméabilisation des voies d'accès au chantier afin de limiter la circulation sur des surfaces non revêtues et réduire les émissions de poussières.*	Non estimé	
			RTE : Absence d'incidence en phase d'exploitation	Exploitation	/		/	/	
			Projet ArcelorMittal : Rejets atmosphériques liés au four et aux dépoussiérages du convoyage et traitement des laitiers Système de captation et de traitement mis en place Choix de VLE faibles	Exploitation	Direct, permanent, à moyen et long terme		E1.1d. Autre : Définition des VLE plus faibles que celles applicables par la réglementation en vigueur – Réduction des flux totaux émis par le site *Mise en œuvre du programme d'autosurveillance des rejets canalisés.* E1.1d. Autre : Traitement des fumées fu four à arcs électriques *Captation et traitement des émissions de poussières à la source par des systèmes d'aspiration et de filtration, complétés par un programme d'autosurveillance des rejets atmosphériques et une maintenance régulière des équipements de traitement de l'air.* E1.1d. Autre : Limitation des émissions diffuses des poussières *Stockage des poussières en silos avec goulotte mobile ou en big-bag dans le but d'éviter tout stockage des matières à l'air libre et des envols des poussières.* E1.1d. Autre : Capotage des convoyeurs de la ligne de transport mécanique de fer réduit *L'ensemble de la ligne de transport mécanique est dépoussiéré avec un traitement par filtre à manche.*	Non estimé	

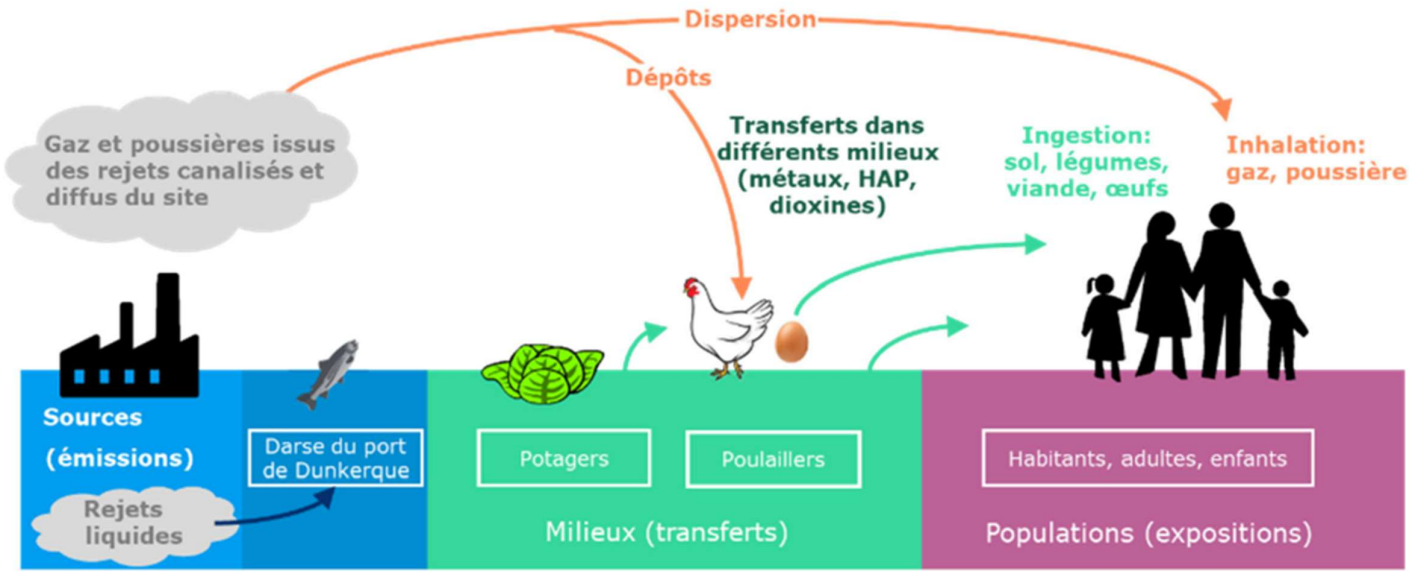
Odeurs	Principales sources d'odeur : axes routiers (gaz d'échappement) et activité industrielle		RTE : Odeurs liés aux gaz d'échappement des engins de chantier	Travaux	/		/	/	
			Projet ArcelorMittal : Emissions de gaz d'échappement et odeurs liées à l'utilisation de matières solvantées Les impacts en lien avec les nuisances olfactives seront limités.	Travaux	/		/	/	
			RTE : Absence d'incidence en phase d'exploitation	Exploitation	/		/	/	
			Projet ArcelorMittal : Odeurs non significatives	Exploitation	/		/	/	
Ambiance lumineuse	Ambiance lumineuse modérée à forte, sous influence de l'agglomération et des industries.		RTE : La phase chantier sera réalisée en période diurne.	Travaux	/		/	/	
			Projet ArcelorMittal : Eclairage de chantier, impacts limités liés aux mesures d'évitement amont	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		/	/	
			RTE : Aucune émission lumineuse ne sera générée par les ouvrages électriques de raccordement en phase d'exploitation.	Exploitation	/		/	/	
			Projet ArcelorMittal : Les éclairages extérieurs seront limités aux exigences de sécurité des personnes et des enjeux de sûreté des installations classées. Ils seront réglés afin qu'ils éclairent uniquement les aires de circulation internes du site, sans créer d'éblouissements sur les voies externes à l'établissement. Les dispositifs d'éclairage seront dirigés au maximum vers le sol afin de limiter les émissions diffuses.	Exploitation	Direct, permanent et à long terme		/	/	
Champs électriques et magnétique	/		RTE : Production de champs électriques et magnétiques	Exploitation	Direct, permanent, à moyen et long terme		/	/	
Déchets produits	/		RTE : Production de déchets liée au chantier	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		Mesures de réduction des impacts du chantier - déchets - MRCV3 *Mise en œuvre d'un éco-chantier intégrant des mesures de prévention des pollutions, de réduction des nuisances, de gestion optimisée des déchets et de suivi environnemental, ainsi que la recherche de synergies avec d'autres chantiers pour limiter les besoins en matériaux et les impacts associés.*	Inclus dans les coûts de chantier	
			Projet ArcelorMittal : Déchets générés par la phase chantier. Tri et évacuation des déchets régulières.	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		R2.1t. Autre : Tri des déchets *Un registre des déchets de chantier sera tenu par l'entreprise en charge de la construction* R2.1t. Autre : Stockage des déchets *Aménagement d'une zone étanche dédiée au tri des déchets de chantier et au stockage des terres contaminées, avec collecte et traitement des égouttures et lixiviats en station d'épuration afin de prévenir tout risque de pollution.*	Non estimé	
			RTE : Production de déchets uniquement lors des opérations de maintenance	Exploitation	/		/	/	
			Projet ArcelorMittal : Les activités du projet génèreront en fonctionnement normal des déchets non dangereux (DND) et des déchets dangereux (DD).	Exploitation	Direct, permanent et à long terme		E1.1d. Autres : Gestion des déchets *Tenue d'un registre des déchets dangereux et non dangereux conformément aux articles R.541-43 et R.541-46 du Code de l'Environnement.*	Non estimé	

			Les déchets non dangereux correspondront principalement les laitiers, la poussière de fer réduit et les boues de filtration de laitier. Les déchets dangereux correspondront poussières issues du dépoussiérage de l'aciérie électrique.				*Déclaration annuelle de production de déchets sur GEREP* *Bordereau de suivi de déchets dangereux avant expédition.*		
Chaleur et radiations	/		RTE : Aucune émission de chaleur ou de radiation ne sera produite par les chantiers liés au raccordement électrique RTE en phase travaux.	Travaux	/		/	/	
			Projet ArcelorMittal : Pas d'émission de chaleur attendue	Travaux	/		/	/	
			RTE : Une liaison souterraine peut générer une légère augmentation de la température du sol à proximité immédiate des câbles (en moyenne +1,5°C).	Exploitation	/		/	/	
			Projet ArcelorMittal : Aucune chaleur émise à l'extérieur du bâtiment	Exploitation	/		/	/	
Utilisation rationnelle de l'énergie	/		RTE : Les différents chantiers de construction entraineront une certaine consommation d'énergie thermique et électrique due aux carburants nécessaires au fonctionnement des engins de chantier, des groupes électrogènes et au déplacement du personnel intervenant sur les chantiers.	Travaux	/		/	/	
			Projet ArcelorMittal : Besoin électrique pour la base vie, les engins de chantier, l'éclairage de chantier et les pompes de relevage pour le rabattement de nappe	Travaux	Direct, temporaire et à court terme		/	/	
			RTE : En phase d'exploitation, le projet est destiné à transporter de l'énergie électrique. Il ne consommera pas d'énergie en fonctionnement, excepté le carburant nécessaires aux visites régulières de ouvrages.	Exploitation	/		/	/	
			Projet ArcelorMittal : Consommation d'électricité pour l'aciérie, les utilités et l'éclairage	Exploitation	Direct, permanent et court terme		R2.2r. Autres : Etude sur la récupération de chaleur fatale *Réservation d'un emplacement pour l'installation future d'une chaudière de récupération de chaleur sur les fumées du four électrique, permettant la production de vapeur et sa valorisation sur le site ou pour l'autoproduction d'électricité.*	Non estimé	
Utilisation des ressources naturelles	/		RTE : Les plateformes provisoires et pistes d'accès nécessaires à la réalisation des travaux de raccordement électrique pourront nécessiter un apport de matériaux inertes stables.	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		Revalorisation des matériaux inertes – MRCV4 *Valorisation des matériaux inertes issus du chantier par leur réutilisation en remblais ou pour l'aménagement et le renforcement d'autres voies d'accès.*	Inclus dans les coûts de chantier	
			Projet ArcelorMittal : La construction du projet aura besoin des différents matériaux à savoir du béton, des terres, des goudrons, entre autres.	Travaux	Direct, permanent et à court terme		/	/	
			RTE : En phase d'exploitation, le raccordement électrique n'utilise pas de ressources naturelles.	Exploitation	/		/	/	
			Projet ArcelorMittal : Utilisation d'eau potable, ainsi que des matières utilisées pour l'addition à la fabrication d'acier	Exploitation	Direct, permanent, à moyen et long terme		/	/	

			RTE : Peu d'émission attendu	Travaux et exploitation	/		Réutilisation des terres excavées au sein du chantier – MRCV5 Mise en place d'un éco-chantier – MRCV6	Inclus dans les coûts de chantier	
Climats/GES	/		Projet ArcelorMittal : Il est important de rappeler que le projet en lui-même a été pensé pour réduire les émissions de gaz à effet de serre actuelles du site d'ArcelorMittal à Dunkerque	Travaux et exploitation	Direct, permanent, à moyen et long terme		La mise en place d'un deuxième four à arcs électriques permettrait de réduire les émissions des sources fixes de combustion et également de réduire le transport amont des matières premières qui ont l'impact le plus important telles que le charbon ou le minerai de fer ; Les émissions liées à la consommation d'électricité induite par le projet pourraient être réduites par la récupération de la chaleur fatale ; La réduction des émissions liées aux matières premières employées par l'emploi de chaux décarbonée ; La réduction des émissions liées au fret par différents moyens : L'approvisionnement des intrants et sortants par des fournisseurs et des destinataires situés plus près de l'usine ; La production sur le site même de fer pré réduit, dans une Unité de Réduction Directe (DRP), à partir de boulettes déminerai de fer ; La pratique du double flux, optimisant le déplacement des camions ; La réduction des frets par l'augmentation des capacités des camions ; La réduction des émissions liées à la gestion des déchets par différents moyens : L'augmentation de la réutilisation sur site de certains sous-produits ; Le recyclage ou le réemploi des poussières issues de l'aciérie électrique plutôt que leur mise en décharge.	Non estimé	

VOLET SANITAIRE

La partie sanitaire d'une étude d'impact (impact sur la santé de la population) pour un site concerné par la directive dite IED comme c'est le cas du projet d'ArcelorMittal doit comprendre un volet dit IEM (Interprétation de l'État des Milieux) et un volet évaluation des risques sanitaires dit prospectif.



Le volet dit IEM permet d'identifier si le milieu dans lequel il est suspecté un rejet (l'air par exemple ou le sol pour les retombées) est déjà dégradé ou non pour les polluants susceptibles d'être émis par le projet.

La dégradation potentielle du milieu pouvant être déterminée suivant des études empiriques (résultats de la bibliographies scientifiques notamment) ou via des mesures physiques sur le milieu, diligentées par exemple par le futur exploitant. Les résultats sont alors comparés soit à des valeurs dites réglementaires (Code de l'Environnement), soit à des valeurs de bases de données scientifiques pour des milieux relativement similaires (état de référence du milieu), soit mis en perspective par un calcul d'une exposition indirecte sur l'homme (par inhalation de la substance ou par ingestion de la substance par les aliments par exemple).

Si le milieu n'est pas dégradé par le polluant, alors il n'y a pas de difficulté rencontrée à l'émission de ce dernier par le projet. Si le milieu présente une certaine dégradation, alors l'émission du polluant par le projet peut être conditionnée à certaines restrictions (diminution de la quantité annuelle par exemple).

Si le milieu est déjà beaucoup trop dégradé, alors il ne sera pas possible de mettre en œuvre le projet avec une émission de ce polluant et l'exploitant devra mettre en avant des mesures de réduction importante voir de suppression complète de ce polluant.

Le volet dit évaluation prospective du risque sanitaire, consiste à modéliser les émissions en polluant annuelles de l'installation et de regarder la retombée potentielle sur les populations (lieux d'exposition) afin de calculer via des valeurs de référence (qui sont appelées valeurs toxicologiques de référence (VTR)) le risque sur la santé à long terme (plusieurs années) des personnes qui vivent (respirent et s'alimentent) dans la zone.

Si le risque est faible, c'est-à-dire que les résultats de calcul à long terme sont inférieurs à des valeurs réglementaires pour l'ensemble de la population exposée en dehors du site, le projet peut s'implanter dans les conditions de rejets (flux émis dans l'année par exemple) proposées.

Si le risque est important, c'est-à-dire que les résultats de calcul à long terme sont supérieurs à des valeurs réglementaires pour ne serait-ce qu'une partie de la population exposée en dehors du site, alors l'exploitant doit revoir à la baisse ses ambitions d'émissions de polluants jusqu'à ce que le risque soit acceptable et revienne au cas précédent (résultats de calcul inférieurs aux valeurs réglementaires).

Le projet d'ArcelorMittal comportera des rejets atmosphériques susceptibles d'impacter la qualité de l'air et du sol.

Il est important de noter également que cette nouvelle source de rejet viendra remplacer une installation existante exploitée par ArcelorMittal.

L'évaluation de la compatibilité des milieux (IEM) montre que l'état des milieux potentiellement impactés par les émissions du projet est bon (non dégradé) pour l'ensemble des paramètres étudiés à l'exception des PCDD/PCDF pour lesquels l'état actuel du milieu « Sol » et l'échantillon « œuf » est incertain (pas de corrélation avec la zone d'impact du site).

Une incompatibilité pour l'arsenic est présente dans un échantillon légume-feuille mais non associé à une dégradation particulière de l'échantillon sol associé. Cette observation est principalement reliée à une VTR très sécuritaire. Il est à noter que, même en prenant en compte les valeurs maximales observée dans le cadre de l'IEM, la surimprégnation par rapport à la population générale pour ce composé reste limitée.

L'évaluation prospectives des risques sanitaires nécessite de modéliser les niveaux d'exposition de la population à partir des différentes sources/milieux de l'environnement, via plusieurs modes de transfert et voies d'administration des polluants.

Les calculs de risques sanitaires avec les valeurs d'émissions proposées par l'exploitant montrent que l'impact sanitaire du site ArcelorMittal peut être considéré comme non significatif (ou faible) à l'encontre des populations environnantes.

Scénario	Récepteurs retenus		QD Adulte	ERI Adulte
	Récepteur	*Remarque*		
1 - Exposition résidentielle	**R7** Habitation Sud / Sud Est	*Récepteur présentant le QD et l'ERI les plus élevés pour ce scénario*	0,29	$1,71.10^{-6}$
2 - Exposition résidentielle extérieure	**Plage Nord**	*Récepteur présentant les niveaux de risque les plus élevés pour ce scénario*	0,05	$9,26.10^{-8}$
3 - Exposition Professionnelle	**P11** Entreprise Nord Est 2	*Récepteur présentant les niveaux de risques les plus élevés pour ce scénario*	0,06	$8,11.10^{-7}$
4 – Exposition mixte d'un adulte résidant et travaillant au voisinage du site	**R7 / P11**		**0,33**	**$2,30.10^{-6}$**
Valeur de référence			**1,00**	**$1,00.10^{-5}$**

Scénario	Récepteurs retenus		QD Enfant	ERI Enfant
	Récepteur	*Remarque*		
1 - Exposition résidentielle	**R7** Habitation Sud / Sud Est	*Récepteur présentant le QD et l'ERI les plus élevés pour ce scénario*	**0,58**	**$1,56.10^{-6}$**
2 - Exposition résidentielle extérieure	**Plage Nord**	*Récepteur présentant les niveaux de risque les plus élevés pour ce scénario*	0,05	$8,49.10^{-8}$
Valeur de référence			**1,00**	**$1,00.10^{-5}$**

En conclusion, le projet d'ArcelorMittal peut être qualifié de « non préoccupants » en termes d'impact sanitaire.

Accusé de Réception

Il vous est délivré un accusé de réception suite au dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale. Il concerne le projet Décarbonation ArcelorMittal Dunkerque sur la commune principale 59760 GRANDE SYNTHE.

Ce projet est porté par le pétitionnaire suivant : ARCELORMITTAL FRANCE.

Votre dossier a été transmis le 30/07/2026 à 12h50 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

La référence de votre dossier est : B-260730-105159-155-003

Le code postal de l'AIOT (commune principale) est : 59760 GRANDE SYNTHE

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Récapitulatif

1 - Type de demande

Numéro de télédémarche : **B-260730-105159-155-003**

Télédémarche soumise le : **30/07/2026**

Type de demande : **Dépôt initial**

Votre demande comporte-t-elle une demande d'autorisation "travaux miniers" ? : **Non**

Votre numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur coordonnateur en charge de votre dossier : **D(R)EAL, la DRIEAT ou la DGTM**

Conditions d'engagement du pétitionnaire :

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure**
- **Je m'engage à ne déposer aucune pièce confidentielle. Ces pièces doivent être déposées directement au service instructeur coordonnateur**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires (y compris pour les pièces spécifiques IOTA, ICPE, travaux miniers ainsi que les procédures embarquées) sont déposés en fin de la téléprocédure**

2 - Pétitionnaires

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET : **42011625300048**

Organisme : **KALIES**

Nom : **SKOTAREK**

Prénom : **Anne-Sophie**

Fonction : **Cheffe de projet**

Adresse électronique : **asskotarek@kalies.com**

Phone : **+(33) 320191717**

Cellphone : **+(33) 614597927**

Mandat (Pièce Jointe) : **20260603 Mandat signé KALIES et AMDK.pdf**

Un ou plusieurs pétitionnaires : **Un seul Pétitionnaire**

Personne Morale

N° SIRET : **56209442500468**

Raison sociale : **ARCELORMITTAL FRANCE**

Forme juridique : **SAS, société par actions simplifiée**

Adresse en France

3031 RUE DU COMTE JEAN

SITE DE DUNKERQUE - PORT 3031

59760 GRANDE SYNTHE

Signataire

Nom : **FLAMENT**

Prénom : **Thierry**

Qualité : **Directeur d'établissement**

Adresse électronique : **thierry.flament@arcelormittal.com**

Phone : **+(33) 328293000**

Référent

Nom : **WATTERLOT**

Prénom : **Fabrice**

Fonction : **Responsable environnement**

Adresse électronique : **fabrice.watterlot@arcelormittal.com**

Phone : **+(33) 328293027**

Cellphone : **+(33) 603460997**

Courriel d'échange avec l'administration

Courriel : **fabrice.watterlot@arcelormittal.com**

3 - Description et présentation générale du projet

Nom de votre projet : **Décarbonation ArcelorMittal Dunkerque**

Fichier décrivant votre projet (Pièce Jointe) : **3_2_DDAE_DESCRIPT_20260727 - Public.pdf**

Note de présentation non technique (Pièce Jointe) : **3_3-ARCELORMITTAL-NPNT.pdf**

Justificatif de maîtrise foncière (Pièce Jointe) : **3_4_MQ_DDAE_FONCIER_20260709_Publique.pdf**

Une demande d'autorisation d'urbanisme a-t-elle déjà été déposée préalablement à la demande d'autorisation environnementale ? : **Non**

D'autres demandes d'autorisation ou déclaration requérant l'organisation d'une enquête publique sont-elles nécessaires à la réalisation du projet ? : **Non**

Votre projet constitue un projet de production de technologie "zéro net" - règlement européen "industrie zéro émission nette" (NZIA) : **Non**

4 - Localisation

Adresse du projet

Code postal et commune : **59760 GRANDE SYNTHE**

Numéro et voie ou lieu dit : **35 Rue du Comte Jean**

Géolocalisation du projet

X = **650451**

Y = **7105403**

Projection : **Lambert 93**

Comment souhaitez-vous renseigner les parcelles de votre projet terrestre ? **J'ai plus de 5 parcelles ou je préfère ajouter un fichier contenant les parcelles**

Parcelles

Votre projet est-il tout ou partie terrestre ? **Oui**

Fichier des parcelles (Pièce Jointe) : **4_2_2_PARCELLES_AMDK_20260706.csv**

Références géographiques

Mon projet n'est pas concerné

Géolocalisation du projet

Géolocalisation du projet (Pièce Jointe) : **SIG AMDK.zip**

5 - Activités

La demande est-elle une régularisation d'activités ? **Non**

La demande du pétitionnaire comprend :

- **Une ou plusieurs installation(s) ICPE soumise(s) à autorisation.**

Votre demande concerne également une ou plusieurs des procédures embarquées suivantes :

- **Installation(s) IOTA soumise(s) à déclaration.**
- **Installation(s) ICPE soumise(s) à enregistrement.**
- **Installation(s) ICPE soumise(s) à déclaration.**
- **AIOT requérant une dérogation « espèces et habitats protégés ».**
- **AIOT requérant une autorisation pour l'émission de gaz à effet de serre.**

Votre demande comprend-elle des rubriques IOTA (A, D) ou ICPE (A, E, DC, D) ou des items de travaux miniers (A, D) : **Oui**

Le tableau des nomenclatures ICPE, IOTA et items de travaux miniers :

* Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	* Régime	Précisions sur les AIOT concernées par le projet
4001	4001	Installations présentant un grand nombre de substances	1	1	A	Seveso Seuil Haut
4310	4310.1	Gaz inflammables catégorie 1 et 2.	50	50	A	Seveso Seuil Haut
4430	4430	Solides pyrophoriques catégorie 1.	50	50	A	Seveso Seuil Bas
		Dangereux pour l'				

4510	4510.1	environnement aquatique 1	200	200	A	Seveso Seuil Haut
4725	4725.1	Oxygène (numéro CAS 7782-44-7)	Données non diffusées	Données non diffusées	A	Données non diffusées
1450	1450.1	Solides inflammables	2 032	414	A	
1630	1630.1	Emploi ou stockage de lessives de soude ou de potasse caustique	330	330	A	
2541	2541.2541	Agglomération de houille, minerai de fer, fabrication de graphite artificiel - Grillage ou frittage de minerai métallique	24 500	24 500	A	
2545	2545	Fabrication d'acier, fer, fonte, ferro-alliage	101	101	A	
2710	2710.1.a	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	520	0	A	pas de modification
2718	2718.1	Transit, regroupement ou tri de déchet dangereux	200	0	A	pas de modification
2750	2750	Station d'épuration collective d'eaux résiduaires industrielles	1	1	A	pas de modification
2760	2760.1	Installation de stockage de déchets, à l’exclusion des installations mentionnées à la rubrique 2720 :	1	1	A	pas de modification
2760	2760.2.b	Installation de stockage de déchets, à l’exclusion des installations mentionnées à la rubrique 2720 :	1	1	A	pas de modification
2770	2770	Traitement thermique de déchets dangereux	1	1	A	Activité terminée en 2029
2790	2790	Traitement de déchets dangereux	1	1	A	Activité terminée en 2029
2791	2791.1	Traitement de déchets non dangereux	8 300	2 300	A	
3220	3220	Production de fonte ou d’acier	2 000	2 000	A	- 2 hauts-fourneaux d'une capacité totale de production de 20 000 tonnes/jour ; - 3 convertisseurs à oxygène d'une capacité maximale annuelle de 8 Mtonnes/an ; - 1 unité de traitement par vide en cuve ; - 2 unités de traitement par vide de l'acier RHOB 1 et RHOB 2 d'une capacité annuelle de 4,5 Mtonnes/an ; - 1 unité de traitement DIP. - 1 four à arc électriques de capacité maximale : 2,6 Mtonnes/an ; - 1 four d’affinage à double poche « twin » d’une capacité maximale : 2,6 Mtonnes /an.
3110	3110	Combustion	3 752.73	3 752.73	A	

3130	3130	Production de coke	1	1	A	
3210	3210	Grillage ou frittage de minerai métallique	1	1	A	1 chaine d'agglomération
3230	3230.a	Transformation des métaux ferreux	21	21	A	Pas de modification
3420	3420.e	Fabrication de produits chimiques inorganiques	1	1	A	Pas de modification
3520	3520.b	Incinération ou coincinération de déchets	363.6	0	A	Rubrique supprimée en 2029
3532	3532	Valorisation de déchets non dangereux	8 300	2 300	A	
3540	3540.1	Installation de stockage de déchets	25 001	25 001	A	Pas de modification
3550	3550	stockage temporaire de déchets	7 000	0	A	Activité terminée en 2029
3710	3710	Traitement des eaux résiduaires	1	1	A	
4734	4734.2.a	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Données non diffusées	Données non diffusées	A	Données non diffusées
4801	4801.1	Houille, coke, lignite, charbon de bois, goudron, asphalte, brais et matières bitumineuses	500	500	A	
2515	2515.1.a	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	24 910	500	E	
2517	2517.1	Station de transit de produits minéraux autres	451 400	0	E	Pas de modification
2560	2560.1	Travail mécanique des métaux et alliages	5 620	0	E	Pas de modification
2710	2710.2.a	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	5 500	0	E	Pas de modification
2713	2713.1	Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux	106 135	12 900	E	
2716	2716.1	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes	90 000	0	E	Pas de modification
2921	2921.1.a	Refroidissement évaporatif ou récupération de la chaleur	1 056 000	0	E	Modification en 2029

2930	2930.1.a	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules à moteurs	15 300	15 300	E	
1435	1435.2	Stations service	5 000	0	DC	Modification en 2029
1455	1455	Stockage de carbure de calcium	952	0	D	Pas de modification
2563	2563.2	Nettoyage lessiviel	2 555	0	DC	Pas de modification
2564	2564.1.c	Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques	420	0	DC	Pas de modification
2795	2795.2	Lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires, de matières dangereuses ou de déchets dangereux	15	0	DC	Pas de modification
4441	4441.2	Liquides comburants catégorie 1, 2 ou 3.	49	0	D	Pas de modification
4718	4718.2.b	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2	Données non diffusées	Données non diffusées	DC	Données non diffusées
4719	4719.2	Acétylène (numéro CAS 74-86-2)	Données non diffusées	Données non diffusées	D	Données non diffusées
4734	4734.1.c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Données non diffusées	Données non diffusées	DC	Données non diffusées
1.1.2.0	1.1.2.0.2	Prélèvement dans un système aquifère, à l' exclusion de nappes d' accompagnement de cours d'eau	199 999	199 999	D	
1.1.1.0	1.1.1.0	Sondage, forage	41	41	D	Arrêt des piézo travaux

Votre projet est-il soumis à des rubriques de la nomenclature évaluation environnementale : **Oui**

Le tableau des rubriques de la nomenclature Évaluation Environnementale :

* Régime	* N° de catégorie et de sous-catégorie
Systématique	1° a) Installations classées mentionnées à l'article L.515-28 du CE
Cas par cas	32° Lignes électriques aériennes en haute et très haute tension, postes de transformation
Cas par cas	37° Canalisation de gaz
Systématique	39° b) Opérations d'aménagement

6 - Dépôt de l'étude d'impact ou d'incidence

Votre demande comprend une : **Étude d'impact**

Ma demande comprend une étude d'impact car : **Le projet est soumis à évaluation environnementale systématique.**

L'étude d'impact sans ses annexes (Pièce Jointe) : **6_2-ArcelorMittal-ETUDE_IMPACT_2026_v2_20260728 - public sans annexes.pdf**

Les annexes de l'étude d'impact (Pièce Jointe) : **6_2-ArcelorMittal-ETUDE_IMPACT_2026_v2_20260728 - Annexes.pdf**

Le résumé non technique de l'étude d'impact (Pièce Jointe) : **6_3-ArcelorMittal-RNT_EI_20260728.pdf**

La présentation de votre projet (Description de votre projet pour le grand public) : **Le projet consiste à fabriquer de l'acier à basse émission de CO2 grâce à l'installation d'un four à arcs électriques (EAF) et d'un four de métallurgie en poche (LMF). Ces équipements permettront de produire jusqu'à 2 millions de tonnes d'acier brut par an avec une empreinte carbone divisée par trois, tout en réduisant progressivement l'usage du haut-fourneau actuel. Il s'intègre directement dans l'usine existante, avec un partage d'infrastructures et d'équipements. Il repose sur deux filières métallurgiques complémentaires, convertisseur et four à arc électrique, pour garantir la continuité de la production et offrir une flexibilité dans le choix des matières premières. Ce projet marque une étape essentielle vers une production d'acier plus durable, au cœur de la transition énergétique.**

7 - Pièces spécifiques Icpe / Iota

Pièces spécifiques à ICPE

Étude de danger (Pièce Jointe) : **Etude de dangers - ArcelorMittal Dunkerque v.3 - 072026 - Version publique.pdf**

Capacité technique et financière (Pièce Jointe) : **7_2_2_MQ_DDAE_CAPACITES_20260709.pdf**

Garanties financières
Dans document et pages : **Description projet - chapitre XI p.187-188**

Implantation sur un site nouveau
Dans document et pages : **Description projet - chapitre XII p.189-190 et Annexe 5**

Quotas d'émission de gaz à effet de serre
Dans document et pages : **Etude d'impact chapitre V.6.4.1 p.320-325**

État de pollution des sols
Dans document et pages : **Etude d'impact - annexe 23 rapport de base**

Installation(s) IED
Dans document et pages : **Description projet p.175 et annexe 11 - Etude d'impact p.47**

Installations d'une puissance thermique supérieure à 20 MW générant de la chaleur fatale
Dans document et pages : **Etude d'impact p.339 et 343**

Installations de combustion de puissance thermique supérieure ou égale à 20MW
Dans document et pages : **Description projet p.148-152 et Annexe 11 - Etude d'impact p.47 - IEM et ERS en annexe 13**

Pièces spécifiques aux procédures embarquées

Installation(s) ICPE soumise(s) à enregistrement (Pièce Jointe) : **AX10 Conformité Enregistrement.pdf**

AIOT requérant une dérogation « espèces et habitats protégés » (Pièce Jointe) : **AX8 - Dérogation espèces et habitats protégés.pdf**

8 - Plans

Emplacement du projet (Pièce Jointe) : **01. Carte IGN - AMDK.pdf**

Éléments graphiques, plans ou cartes (Pièce Jointe) : **Eléments graphiques.zip**

Je demande une dérogation d'échelle : **Oui**

Plans d'ensemble des dispositions projetées, affectation des constructions (Pièce Jointe) : **Plans des réseaux enterrés.zip**

BUREAU VERITAS
CONSTRUCTION

BUREAU VERITAS

Coordonnées du chargé d'affaires :
CREANOR
2 Route de Bergues
59210 COUDEKERQUE BRANCHE
- M : +33 6 84 63 32 27
eric.wadoux@bureauveritas.com

V. réf :
N. réf : ATT PSi n° 0 (0)
N° affaire : **0796156-01084/1**
Mission(s) signée(s) : **PS**

Chargé d'affaire : Eric WADOUX
Diffusé par : Eric WADOUX

Affaire :
DUNKERQUE - ARCELOR MITTAL
ALEA SISMIQUE PROJET DECARBONATION

Destinataire :
ArcelorMittal France
Maurice DRAPIER
CS 52508
3031 rue du Comte Jean
59381 DUNKERQUE CEDEX 1

Objet : Attestation parasismique initiale

Madame, Monsieur

Nous vous prions de trouver ci-jointe l'attestation parasismique initiale.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sincères salutations.

Le Chargé d'affaire
Eric WADOUX

ArcelorMittal

Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

© Bureau Veritas Construction - 10/2024 – Toute reproduction interdite

CREANOR
2 Route de Bergues
59210 COUDEKERQUE BRANCHE
- M : +33 6 84 63 32 27
eric.wadoux@bureauveritas.com

N° affaire : 0796156-01084 / 1
Rapport n° : ATT PSi (0) rév 0
En date du : 21/07/2026

ATTESTATION PARASISMIQUE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

(Délivrée par le contrôleur technique au maître de l`ouvrage en application du décret n° 2023-1173 du 12 décembre 2023 et à joindre à la demande de permis de construire en application de l'arrêté du 22 décembre 2023 relatif au contenu de l'attestation sismique au dépôt de permis de construire)

Prise en compte, au stade de la conception, des règles de construction parasismique

Les textes de référence

Article L. 132-2 du code de la construction et de l'habitation.
Articles R. 122-36, R. 125-17 et R. 132-2 du code de la construction et de l'habitation.
Article R. 431-16 du code de l'urbanisme.
Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » modifié.

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

© Bureau Veritas Construction - 10/2024 – Toute reproduction interdite

Le maitre d'ouvrage

Identité :

Personne morale :

Forme juridique (SA,SARL, SCI ...) :	
Dénomination sociale :	ArcelorMittal France
Numéro SIRET ou SIREN :	

Adresse :

Numéro et libellé de la voie :	3031 rue du Comte Jean
Complément d'adresse :	CS 52508
Code postal :	59381
Localité :	DUNKERQUE CEDEX 1
Pays :	France

Contact :

Adresse électronique :	maurice.drapier@contractors.arcelormittal.com
Numéro de téléphone :	+33 (0)6 50 57 80 46

L'attestateur

Qualité de l'attestateur :

☑ **Contrôleur technique**

Nom :	WADOUX
Prénom :	Eric
Nom commercial de la société :	Bureau Veritas Construction
Raison sociale :	Bureau Veritas Construction
Numéro de SIRET ou SIREN :	790 182 786
Numéro de l'agrément ministériel :	AGR BVC CT Décision 18 sept 2023 (JO du 10-10-2023) A1+D

Assurance souscrite par l'attestateur :

☑ L'attestateur déclare avoir contracté une assurance professionnelle pour réaliser cette attestation.

Nom de la compagnie d'assurance :	QBE
Numéro de police :	n°100.001
Date de validité :	du 01/01/2026 au 31/12/2026

Adresse et contact de l'attestateur :

Numéro et libellé de la voie :	2 Route de Bergues
Complément d'adresse :	CREANOR
Code postal :	59210
Localité :	COUDEKERQUE BRANCHE
Adresse électronique :	eric.wadoux@bureauveritas.com
Téléphone :	+33 6 84 63 32 27

© Bureau Veritas Construction – 10/2024 – Toute reproduction interdite

Les documents remis par le maitre d'ouvrage à l'attestateur

Pour permettre l'établissement de l'attestation au stade du dépôt de permis de construire, le maitre d'ouvrage remet à l'attestateur qu'il a choisi :

- Pour les maisons individuelles

☐ Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire.

☐ Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sols du lieu d'implantation de la construction envisagée.

☐ L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au f de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.

☐ Autre document fournis par le maitre d'ouvrage

- Pour les autres catégories de bâtiments

☑ Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire.

☑ Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sol du lieu d'implantation de la construction envisagée.

☑ Les informations permettant le classement de l'ouvrage en catégorie au sens de la réglementation parasismique applicable.

☑ Une notice explicative portant sur le cheminement des charges verticales et horizontales et sur le principe de fondations et de soutènement.

☑ L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au f de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.

☑ Autres documents fournis par le maitre d'ouvrage

Intitulé / Description et émetteur du document	Date de l'indice	Reçu le
ArcelorMittal France Carnet DK-00003-JVA-ST-SGEN-DWG-00006-000 0 SMP MAIN PROCESS BUILDING BASIC ARCHITECTURE	06/05/2026	07/07/2026
SOISSONS ARCHITECTE Note PC 12 prise en compte de la sismicité Classement des ouvrages en catégorie d'importance au sens de la réglementation parasismique		17/07/2026
SOISSONS ARCHITECTE Note PC 12 prise en compte de la sismicité Détermination de la classe des sols corroborée par l'étude géotechnique G2		17/07/2026
SOISSONS ARCHITECTE Note PC 12 prise en compte de la sismicité Note explicative portant sur le cheminement des charges verticales et horizontales et sur le principe de fondation en lien avec les actions sismiques		17/07/2026
ArcelorMittal France Plan DK-00002-JVA-CV-CGEN-PPL-00002-000 0 SMP PLOT PLAN / GENERAL PLAN	30/01/2025	07/07/2026
ArcelorMittal France Rapport DK-00003-JVA-CT-CGEN-REP-00003-000 1 CONSTRUCTABILITY REPORT	19/09/2025	07/07/2026
SOISSONS ARCHITECTE Rapport PC 12 prise en compte de la sismicité Etude préalable demandée dans la cadre du Plan de Prévention des Risques Sismiques		17/07/2026

Le projet

Identification du projet:

Numéro et libellé de la voie :
Complément d'adresse :
Code postal :
Localité : GRANDE SYNTHE
Code INSEE de la commune : 59271

Numéro de permis de construire :
Date de dépôt de la demande de permis de construire: 21/07/2026
Date de délivrance du permis de construire:

Description de l'opération :

Décarbonation / Construction d'une aciérie à arc électrique

© Bureau Veritas Construction – 10/2024 – Toute reproduction interdite

Constats

-	**Existence d'un plan de prévention des risques sismiques (e) de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme) :**	
☑	Le projet est-il concerné par un plan de prévention des risques sismiques ?	OUI
☑	Le plan de prévention des risques sismiques impose-t-il l'obligation de réaliser une étude préalable ?	OUI
☑	Si oui, est-ce que l'architecte du projet ou l'expert a certifié qu'elle a bien été réalisée ?	OUI
-	**La catégorie d'importance du bâtiment :**	
☐	Catégorie II	
☑	Catégorie III	
☐	Catégorie IV	
-	**La zone de sismicité dans laquelle se trouve le bâtiment :**	
☑	Zone 2	
☐	Zone 3	
☐	Zone 4	
☐	Zone 5	
-	**Type de projet :**	
☐	Construction d'une maison individuelle	
☑	Autre construction neuve	
☐	Extension horizontale. Préciser le type d'extension (*) :	
☐	Extension verticale	
☐	Superficie du projet (surface de plancher en m2) :	
☐	Nombre de niveau (x) :	
-	**Référentiel(s) utilisé(s) pour le dimensionnement de la structure : Pour toutes les catégories de bâtiment, les principes de conception, de calcul et de dimensionnement applicables aux bâtiments mentionnés à l'article 3 de l'arrêté sismique du 22 octobre 2010 :**	
☑	Les normes NF EN 1998-1 septembre 2005, NF EN 1998-3 décembre 2005, NF EN 1998-5 septembre 2005, dites « règles Eurocode 8 » accompagnées des documents dits «annexes nationales» des normes NF EN 1998-1/ NA décembre 2007, NF EN 1998-3/ NA janvier 2008, NF EN 1998-5/ NA octobre 2007 s`y rapportant.	
☑	« Le référentiel "Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti ; Justifications parasismiques pour le bâtiment à risque normal" version 2014 »	
-	**Pour les maisons individuelles, la possibilité de recourir aux guides réglementaires de dimensionnement forfaitaire suivants :**	
☐	Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8-zones 3-4, édition 2021.	
☐	Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8 Zone 5, édition 2020.	
-	**-> Le sol :**	
☑	Une étude de sol a-t-elle été réalisée ?	OUI
	Si oui, classe de sol en présence (selon EC8) : A / B / C / D / E / S1 / S2	B / C
	Si microzonage, préciser la classe de sol du microzonage :	
	Si non, catégorie de sol identifiée (règles simplifiées CPMI) :	
	Par qui a été identifiée la catégorie de sol :	
☐	Pas d`information	

** Sont concernés par les règles de construction parasismique –les garages mécaniquement liaisonnés à la structure principale, et à la toiture lourde.*

© Bureau Veritas Construction – 10/2024 – Toute reproduction interdite

Constats

-	**-> Les fondations du projet :**	
☑	Une ou des étude(s) de sol a/ont-t-elle(s) été réalisée(s) ?	
	Si oui, date(s) de réalisation :	12/11/2024

** Sont concernés par les règles de construction parasismique –les garages mécaniquement liaisonnés à la structure principale, et à la toiture lourde.*

© Bureau Veritas Construction – 10/2024 – Toute reproduction interdite

Conclusion

L'attestateur atteste que le maitre d'ouvrage a bien pris en compte, en phase de dépôt du permis de construire, les règles de construction parasismiques sur la base des documents qui lui ont été fournis par le maitre d'ouvrage (cf. liste ci-dessus) :

☑ Oui ☐ Non

L'attestateur émet-il des réserves ?

☐ Oui ☑ Non

Date : 21/07/2026

Signature : Eric WADOUX



© Bureau Veritas Construction – 10/2024 – Toute reproduction interdite

Docusign Envelope ID: 4DDB957E-5E72-8B3A-8166-DD54AA839A00

ATTESTATION de prise en compte du risque technologique

Article R 431-16 du code de l'urbanisme

Nom du demandeur ou dénomination de la personne morale :
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
2508 Rue du Comte Jean, 59760 GRANDE-SYNTHE

Références cadastrales du projet :
Section AR parcelles 5, 6, 7, 9, 10, 11
Section AS parcelles 57, 58, 59, 62
Section AT parcelles 121, 140
Section AO parcelles 91, 155
Section AP parcelles 15, 85
Section AN parcelles 153, 158, 159

Surface totale de l'unité foncière d'Arcelor Mittal : 3 065 434 m²
Surface totale de l'unité foncière du GPMD sur lequel le projet s'implante : 331 892 m²

Commune : DUNKERQUE
Description sommaire du projet :
Projet : Construction d'une nouvelle aciérie avec pour objectif de décarboner la production d'acier. Cette aciérie s'accompagne de divers bâtiment et équipements notamment pour l'approvisionner en électricité.
Existant : Site de production d'acier déjà en activité.

Je soussigné Rafael Ardanuy, agissant en qualité de EPCM Project Manager, certifie que :

- une étude préalable de prise en compte des risques technologiques, relative au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de DUNKERQUE approuvé en décembre 2015 a été réalisée, permettant de déterminer les conditions de réalisation, d'utilisation et d'exploitation du projet.

- La conception des bâtiments relevant du champ d'application de l'EPCM Contractor tendra compte des zones dans lesquelles ils sont situés, conformément aux plans figurant dans le PPRT susmentionné, à savoir :
    - Selon la carte 3.1 :
        - Zones exposées à des effets thermiques continus de 3 kW/m²
        - Zones exposées à des effets thermiques continus de 5 kW/m²
        - Zones soumises à des effets thermiques continus de 8 kW/m²
    - Selon la carte 2.2 :
        - Zones soumises à une boule de feu d'une intensité de 600 $[(kW/m^2)^{4/3}].s$

Docusign Envelope ID: 4DDB957E-5E72-8B3A-8166-DD54AA839A00

        - Zones d'impact d'une boule de feu d'une intensité de 1 000 $[(kW/m^2)^{4/3}].s$
    - Conformément à la carte 3.1 :
        - Zones d'impact d'une surpression de 20 à 35 mbar
        - Zones d'impact d'une surpression de 35 à 50 mbar
        - Zones d'impact d'une surpression de 50 à 140 mbar
    - En ce qui concerne les zones de surpression, il sera également pris en compte les zones décrites pour les ondes de choc de 100 à 150 ms et les déflagrations de 150 à 1 000 ms, pour les bâtiments situés dans ces zones.

- le projet prendra en compte ces conditions au stade de la conception.

Fait à DUNKERQUE, le 17 juillet 2026
Signature :

R. Ardanuy

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal

Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

*Attestation du respect de la **réglementation environnementale RE2020***
au dépôt de la demande de permis de construire

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : **Bruno RIBO**
représentant de la société **ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE**, située à :

Adresse	**6 Rue André Campra**		
Code postal	**93210**	Localité	**Saint-Denis**

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :
EAF CONTROL ROOM

située à :

Adresse	**Rue du Comte Jean**		
Code postal	**59760**	Localité	**GRANDE-SYNTHE**

Référence(s) cadastrale(s) : 000AS0062

Coordonnées du maître d'œuvre : SOISSONS Architecte

Adresse	**33 Rue de Bourgogne**		
Code postal	**59140**	Localité	**DUNKERQUE**

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée respecte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

Bâtiment : Batiment 206

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	**564.60 m²**

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et $Bbio_{max}$ en nombre de points

Bbio	**286.9**	$Bbio_{max}$	**314.2**
Respect de l'exigence Bbio ≤ $Bbio_{max}$			**OUI**

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs – zone traversante			
DH	**1212.5**	DH_{max}	**3200**
Respect de l'exigence DH ≤ DH_{max}			**OUI**

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilitées pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $Ic_{construction} \leq Ic_{construction\_max}$	**OUI**

Signataire : **Bruno RIBO**
Le :
Signature :

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal

Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

*Attestation du respect de la **réglementation environnementale RE2020***
au dépôt de la demande de permis de construire

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : **Bruno RIBO**
représentant de la société **ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE**, située à :

Adresse	**6 Rue André Campra**		
Code postal	**93210**	Localité	**Saint-Denis**

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :
TWIN LF CONTROL ROOM

située à :

Adresse	**Rue du Comte Jean**		
Code postal	**59760**	Localité	**GRANDE-SYNTHE**

Référence(s) cadastrale(s) : 000AS0062

Coordonnées du maître d'œuvre : SOISSONS Architecte

Adresse	**33 Rue de Bourgogne**		
Code postal	**59140**	Localité	**DUNKERQUE**

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée respecte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

Bâtiment : Batiment 240

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	**233.50 m²**

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et $Bbio_{max}$ en nombre de points

Bbio	**300.7**	$Bbio_{max}$	**317.5**
Respect de l'exigence Bbio ≤ $Bbio_{max}$			**OUI**

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

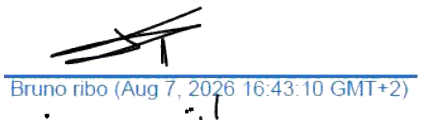
Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs – zone traversante			
DH	**6074.6**	DH_{max}	**8000**
Respect de l'exigence DH ≤ DH_{max}			**OUI**

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilitées pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $Ic_{construction}$ ≤ $Ic_{construction\_max}$	**OUI**

Signataire : **Bruno RIBO**
Le :
Signature :



ArcelorMittal

Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

*Attestation du respect de la **réglementation environnementale RE2020***
au dépôt de la demande de permis de construire

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : **Bruno RIBO**
représentant de la société **ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE**, située à :

Adresse	**6 Rue André Campra**		
Code postal	**93210**	Localité	**Saint-Denis**

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :
DAY SHIFT SOCIAL BUILDING

située à :

Adresse	**Rue du Comte Jean**		
Code postal	**59760**	Localité	**GRANDE-SYNTHE**

Référence(s) cadastrale(s) : 000AS0062

Coordonnées du maître d'œuvre : SOISSONS Architecte

Adresse	**33 Rue de Bourgogne**		
Code postal	**59140**	Localité	**DUNKERQUE**

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée respecte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

Bâtiment : Batiment 243

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	**901.20 m²**

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et $Bbio_{max}$ en nombre de points

Bbio	**232.9**	$Bbio_{max}$	**236.2**
Respect de l'exigence Bbio ≤ $Bbio_{max}$			**OUI**

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs – zone traversante			
DH	**828.4**	DH_{max}	**1000**
Respect de l'exigence DH ≤ DH_{max}			**OUI**

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilitées pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $Ic_{construction} \leq Ic_{construction\_max}$	**OUI**

Signataire : **Bruno RIBO**
Le :
Signature :

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal

Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

DUNKERQUE PORT

ATTESTATION

Considérant l'Article R121-4-1 du code de l'urbanisme qui dispose que sont des Opérations d'Intérêt National, les travaux relatifs au domaine industrialo-portuaire de Dunkerque ;

Je soussignée, Virginie HURTEVENT-PINSON, Cheffe du Département Développement, Prospective et Environnement du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD), Établissement public de l'État, ayant son siège social à DUNKERQUE (59140), 2505 route de l'Écluse Trystram, identifié sous le numéro de SIREN 783 595 036 000, atteste par la présente que la demande de permis de construire portée par la société ARCELORMITTAL FRANCE relative à la réalisation de travaux liés à la décarbonation du site situés sur les parcelles AP 15, AP 85, AR 5, AR 6, AR 7, AR 10 et AR 11 dont l'adresse est Route du bassin maritime à GRANDE-SYNTHE (59760) n'appelle pas la réalisation par le GPMD des équipements publics énumérés à l'article R331-5 du code de l'urbanisme.

Le projet s'appuie sur les voiries et espaces de stationnement publics existants aménagés par le GPMD, il n'est pas prévu la création de réseaux publics ou d'aménagements paysagers.

Dans la mesure où ces équipements ne sont pas mis à la charge de la collectivité, l'exonération prévue à l'alinéa 5 du I de l'article 1635 quater D du code général des impôts semble pouvoir s'appliquer.

Cette attestation est délivrée en application de l'article R331-5 du code l'urbanisme.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Dunkerque, le 18 juin 2026

La Cheffe du département Développement,
Prospective et Environnement,

Virginie HURTEVENT-PINSON

ArcelorMittal

Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

DUNKERQUE PORT

ATTESTATION

Le GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE (GPMD), Établissement public de l'État, ayant son siège social à DUNKERQUE (59140), Port 2505 - 2505 route de l'Écluse Trystram, identifié sous le numéro de SIREN 783 595 036 000 et représenté par Madame Virginie HURTEVENT-PINSON, Cheffe du Département Développement, Prospective et Environnement, autorise la société ARCELORMITTAL FRANCE à engager les demandes d'autorisations administratives en vue de la réalisation de travaux liés à la décarbonation du site sur la commune de GRANDE-SYNTHE, sur des terrains du GPMD situés à l'adresse suivante : Route du bassin maritime – 56760 GRANDE-SYNTHE (parcelles AP 15, AP 85, AR 5, AR 6, AR 7, AR 10 et AR 11).

La présente attestation est délivrée afin de permettre l'instruction des dossiers règlementaires conformément aux dispositions des articles R423-1 du code de l'urbanisme et R181-13 du code de l'environnement.

Fait à Dunkerque, le 18 juin 2026

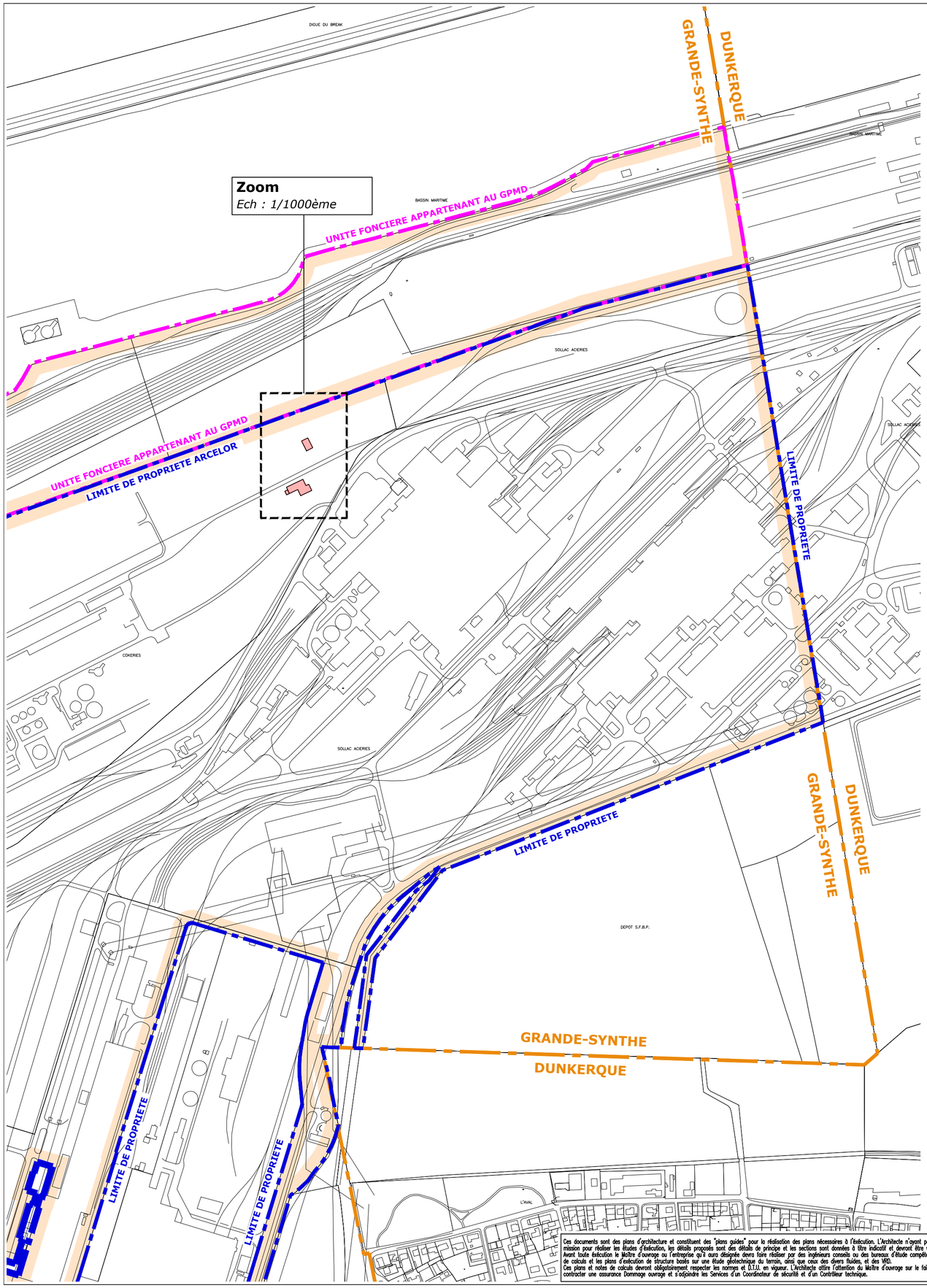
La Cheffe du département Développement,
Prospective et Environnement,

Virginie HURTEVENT-PINSON

ArcelorMittal

Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

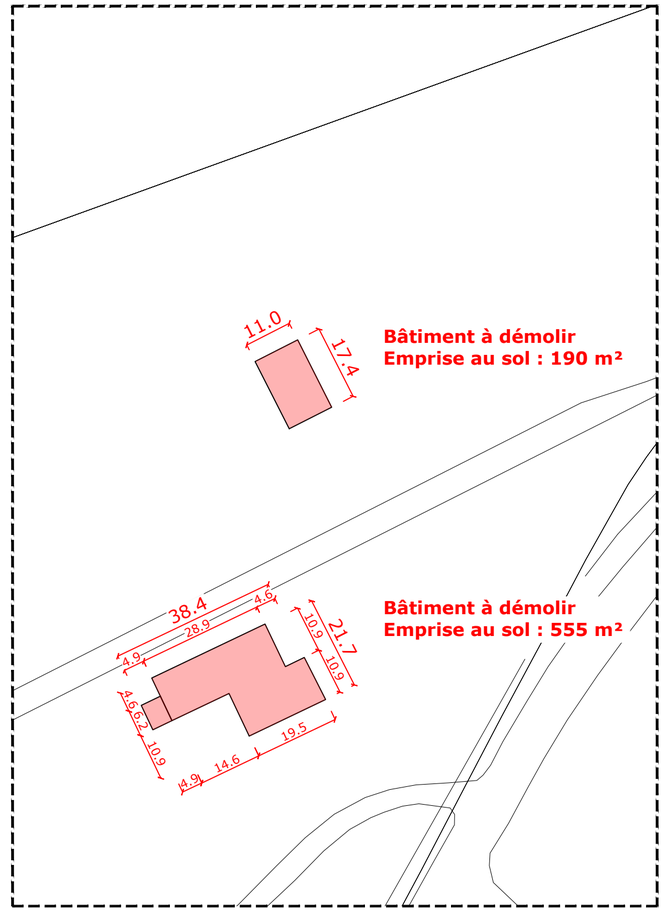


LIMITE ENTRE COMMUNES

UNITE FONCIERE ARCELOR MITTAL

UNITE FONCIERE GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE

BÂTIMENT A DEMOLIR



Zoom
Ech : 1/1000ème

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52508
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

* LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINÉ A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE. *

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

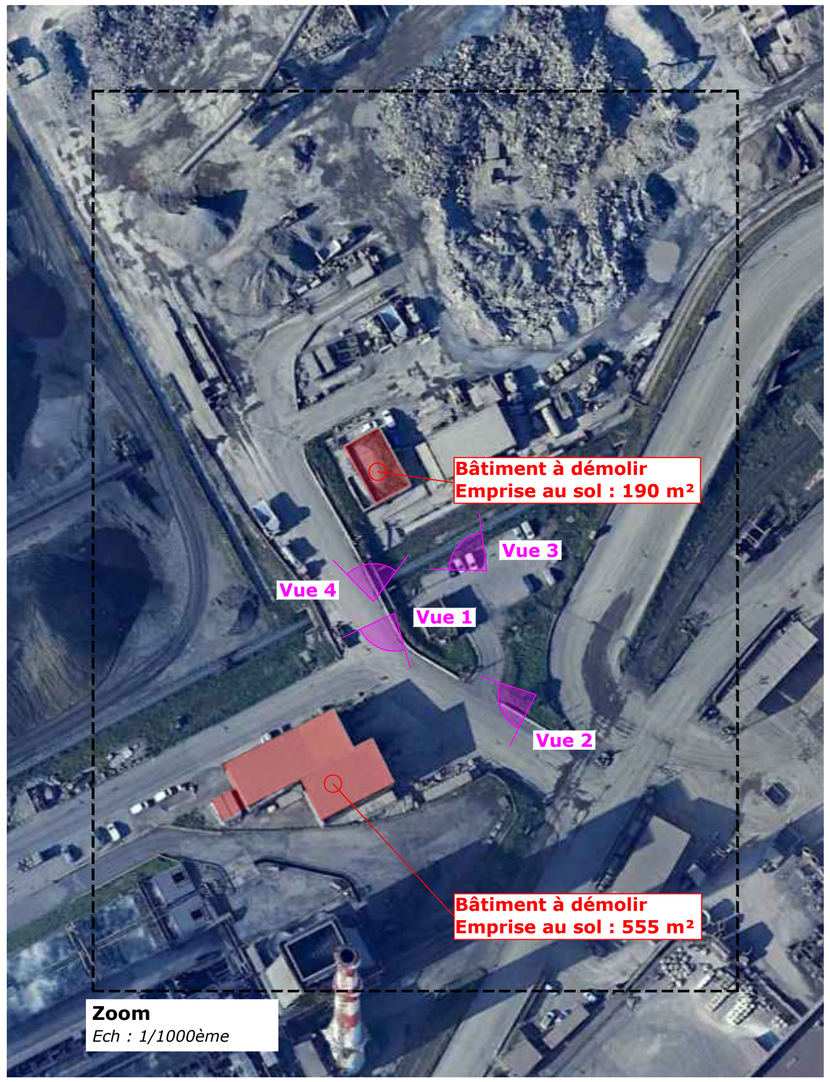
D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

PC A1

DEMOLITION

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

INDICE A
Version en date du 10/07/2026
Ech : 1/5000 et 1/1000 ème



Zoom
Ech : 1/1000ème

BÂTIMENT A DEMOLIR



Vue 1



Vue 2



Vue 3



Vue 4

Bruno ribo (Aug 7, 2026 16:43:10 GMT+2)

ArcelorMittal
Site de Dunkerque
3031 rue du Comte Jean - CS 52506
59381 Dunkerque Cedex 1
ArcelorMittal France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 700 000 000 €
562 094 425 R.C.S. Bobigny - APE 2410Z
Siège social: Immeuble Le Cézanne - 6 rue André Campra
F-93210 Saint-Denis

* LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE. *

JÉRÔME SOISSONS ARCH.

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD.
Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE
6 RUE ANDRE CAMPA, Immeuble "Le Cézanne"
93200, SAINT DENIS
AFF : 1890

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

D		
C		
B		
A	11-08-2026	DEPOT PC

PC A2

DEMOLITION

ARCELOR MITTAL
DECARBONATION
3031 Rue du Comte Jean
59760 GRANDE-SYNTHE

INDICE A
Version en date du 10/07/2026
Ech : 1/1000 ème

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 13409*16

Demande de Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

ⓘ Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

ⓘ Depuis le 1er septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ».

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

P C ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___

Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie le ___ ___/___ ___/___ ___ ___ ___

Cachet de la mairie

Dossier transmis :

- ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
- ☐ au Directeur du Parc National
- ☐ au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- ☐ au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial
- ☐ au transporteur de gaz

1 Identité du demandeur [1]

ⓘ Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier

Nom

Prénom

Date et lieu de naissance : Date : __/__/____

Commune :

Département : Pays :

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination

ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE

Raison sociale

ARCELOR MITTAL FRANCE SITE DUNKERQUE

N° SIRET

5 6 2 0 9 4 4 2 5 0 0 4 2 7

Type de société (SA, SCI…)

SAS

Représentant de la personne morale :

Nom

RIBO

Prénom

BRUNO

2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 6 Voie : RUE ANDRE CAMPA

Lieu-dit : IMMEUBLE "LE CEZANNE"

Localité : SAINS-DENIS

Code postal : 9 3 2 0 0 BP : Cedex :

Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique :

@

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

☑ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

ⓘ Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 3031 Voie : RUE DU COMTE JEAN

Lieu-dit :

Localité : GRANDE-SYNTHE

Code postal : 5 9 7 6 0

Références cadastrales[2] **:**

ⓘ Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références cadastrales complémentaires

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Superficie totale du terrain (en m²)[3] **:** 3397326

3.2 Situation juridique du terrain

ⓘ Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas
Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	☑ Oui	☐ Non	☐ Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

[2] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

[3] La superficie totale est l'addition de la superficie de chaque parcelle désignée dans le présent document et les annexes Références cadastrales complémentaires.

4 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

4.1 Architecte

Vous avez eu recours à un architecte[4] : Oui ☑ Non ☐

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Pour un architecte personne physique :

Nom de l'architecte : Prénom :

Pour un architecte personne morale :

Dénomination

SOISSONS ARCHITECTE

Raison sociale

MONSIEUR JEROME SOISSONS

N° SIRET : 3 1 9 6 6 0 9 9 9 0 0 0 4 0

Type de société (SA, SCI…) : EI

Représentant de la personne morale :

Nom : SOISSONS

Prénom : JEROME

Numéro : 33 Voie : RUE DE BOURGOGNE

Lieu-dit :

Localité : DUNKERQUE

Code postal : 5 9 1 4 0 BP : Cedex :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes[5] :

Conseil régional de l'ordre : HAUTS-DE-FRANCE

Téléphone : 0 3 2 8 6 6 6 6 0 0 **ou** Télécopie : **ou**

Adresse électronique :

soissons.architecte @ gmail.com

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte, veuillez cocher la case ci-dessous[6] :

☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

4.2 Nature du projet envisagé

☑ Nouvelle construction ☐ Travaux sur construction existante

☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

[4] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

[5] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes.

[6] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :
– Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
– Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher ;
– Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
– Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

PROJET DE PRODUCTION D'ACIER A BASSE EMISSION DE CO2
DEMOLITION DE DEUX BÂTIMENTS
CONSTRUCTION DE 27 NOUVEAUX BÂTIMENTS OU EQUIPEMENTS QUI COMPOSENT CE PROJET D'UNE NOUVELLE ACIERIE

4.3 Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : 0 dont individuels : dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro

Autres financements :

- Mode d'utilisation principale des logements :

☐ Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐ Vente ☐ Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :

☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin

☐ Autres annexes à l'habitation :

Répartition du nombre de logements créés par type de résidence :

Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme

Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale

Résidence pour personnes handicapées

Autres

- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce 2 pièces

3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol 10 **et** au-dessous du sol 0
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires

- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

☐ Transport ☐ Enseignement et recherche ☐ Action sociale
☐ Ouvrage spécial ☐ Santé ☐ Culture et loisir

4.3.1 Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol ou d'ombrières photovoltaïques

Indiquez sa puissance crête _____ kW et la destination principale de l'énergie produite :

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12kVA monophasé (ou 36kVA triphasé), indiquez :

☐ Votre projet porte sur une installation agrivoltaïque

4.3.2 Informations en cas de construction exposée au recul du trait de côte soumise à l'obligation de consignation prévue à l'article L. 121-22-5 du code de l'urbanisme[7]

- Mode constructif

☐ Modulaire ☐ Métal ☐ Bois
☐ Maçonnerie ☐ Béton armé

- Type de fondations

☐ Fondations classiques ☐ Fondations profondes ☐ Niveaux enterrés (sous-sol)

4.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

4.5 Emprise au sol[8]

Emprise au sol avant travaux (en m²) : 511303

Emprise au sol créée (en m²) : 59973

Emprise au sol supprimée (en m²) : 745

[7] Cette rubrique tient lieu de la pièce prévue à l'alinéa s) de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme
[8] L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction, tout débords et surplomb inclus (Art. R420-1 du code de l'urbanisme).

4.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

Surface de plancher[9] en m² (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations (article R.151-27 du code de l'urbanisme)	**Sous-destinations** (article R.151-28 du code de l'urbanisme)	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée[10] (B)	Surface créée par changement de destination[11] ou de sous-destination[12] (C)	Surface supprimée[13] (D)	Surface supprimée par changement de destination[11] ou de sous-destination[12] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) – (D) – (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Lieux de culte						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs primaires, secondaire ou tertiaire	Industrie		33543		589		32954
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
Surfaces totales (en m²)			33543		589		32954

[9] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur www.service.public.fr.
[10] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).
[11] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.
[12] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.
[13] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

4.7 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : 805 Après réalisation du projet : 856

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :

5 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

ⓘ Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation.
Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

☑ Démolition totale ☐ Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

DEMOLITION DE DEUX BÂTIMENTS SITUES SUR LA FUTURE EMPRISE DU PROJET
SURFACES D'EMPRISES AU SOL DE 190 m² ET 555 m²

Nombre de logements démolis : 0

6 Participation pour voirie et réseaux

ⓘ Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

6.1 Pour un particulier

Nom

Prénom

6.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI…)

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Adresse électronique :

@

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

7 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

– porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement Oui ☑ Non ☐

– porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement Oui ☑ Non ☐

– fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) Oui ☑ Non ☐

– porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement Oui ☑ Non ☐

– relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) Oui ☐ Non ☑

– a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme Oui ☐ Non ☑

Précisez laquelle :

– est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie Oui ☐ Non ☑

– relève du II de l'article L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation Oui ☐ Non ☑

ⓘ Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article.

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

ⓘ Informations complémentaires

☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

☐ se situe dans les abords d'un monument historique

☐ porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

☐ si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement

8 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.
Je certifie exacts les renseignements fournis.
Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.
Je suis informé(e) qu'une déclaration devra impérativement être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du code général des impôts) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1er septembre 2022 en vue du calcul des impôts fonciers et des taxes d'urbanisme, à partir de mon parcours déclaratif sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » accessible depuis l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr.
La déclaration doit être validée pour être prise en compte.
L'absence de déclaration dans les délais prescrits, les inexactitudes ou omissions constatées dans la déclaration sont sanctionnées par l'application de l'amende fiscale prévue à l'article 1729 C du code général des impôts.

À DUNKERQUE

Fait le __ __/__ __/__ __ __ __

Signature du (des) demandeur(s)

⚠ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :
– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
– un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
– deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
– deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

PARCELLES APPARTENANT A LA SOCIETE ARCELOR MITTAL
TOTAL SURFACE UNITE FONCIERE : 3 065 434 m²

ANNEXE
Références cadastrales complémentaires

ⓘ Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie. La superficie totale du terrain devra être complétée dans la partie Terrain du Cerfa.

⚠ Cette fiche permet de renseigner 23 parcelles complémentaires. Si besoin vous pouvez utiliser plusieurs annexes pour compléter autant de parcelles que nécessaires en les numérotant de 1 à n.

Numéro d'annexe : ___ ___

Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

PARCELLES APPARTENANT AU GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE
TOTAL SURFACE UNITE FONCIERE : 331 892 m²

ANNEXE
Références cadastrales complémentaires

ⓘ Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie. La superficie totale du terrain devra être complétée dans la partie Terrain du Cerfa.

⚠ Cette fiche permet de renseigner 23 parcelles complémentaires. Si besoin vous pouvez utiliser plusieurs annexes pour compléter autant de parcelles que nécessaires en les numérotant de 1 à n.

Numéro d'annexe : ___ ___

Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____
Préfixe : ___ ___ ___ Section : ___ ___ Numéro : ___ ___ ___ ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____